« L'économie » : l'Europe et la crise monétaire

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14917 7 F

MARDI 12 JANVIER 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

L'Angola à nouveau embrasé

LES morts se comptent par centaines, par milliers. L'Angola est véritablement replongé dans une guerre civile qui, avant l'accord de paix signé le 31 mai 1991 sous l'égide des Nations unies, avait déjà duré près de seize ans et coûté la vie à quelque 350 000 personnes. L'offensive des forces gouvernementales, lancée depuis une dizaine de jours, a maintenant atteint Huambo, le fief de M. Jonas Savimbi. Jamais le chef de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) n'avait paru si directement menacé.

C'est un cuisant revers pour M. Savimbi et la confirmation d'un pénible échec pour la communauté internationale. Mais de ce dernier l'ancien allié des Américains et des dirigeants sud-africains contre un gouvernement soutenu par le « bloc soviétique » est, en grande partie, responsable. Par son attitude intransigeante, il a largement contribué à tuer l'espoir qu'avait fait naître l'élaboration d'un processus de paix concernant l'ensemble de l'Afrique australe et rendu enfin possible par l'arrêt progressif de l'affrontement Est-Ouest. C'était l'un des premiers exemples de solution des conflits régionaux entretenus par la guerre froide.

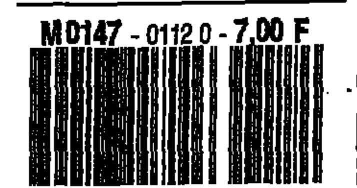
POUR avoir refusé le verdict des scrutins législatifs et présidentiel des 29 et 30 septembre 1992, premières élections « libres » dans le pays et aboutissement de l'accord conclu l'année précédente, M. Savimbi a pris le risque de remettre celui-ci en cause. Même si l'organisation de ces scrutins laissait beaucoup à désirer, il s'est mis dans un très mauvais cas. D'autant que, durant la campagne, il avait déjà menacé de reprendre les armes.

Les représentants des Nations unies, les Américains et les Sud-africains l'ont prié d'accepter sa défaite électorale et de composer avec le président José Eduardo Dos Santos et le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA). Les dirigeants de l'ex-parti unique, toujours au pouvoir et plus ou moins convertis au libéralisme occidental, lui ont proposé de partager un tant soit peu la direction du pays. On a été jusqu'à « arranger » les résultats de l'élection présidentielle – qui donnaient une victoire apparemment décisive à M. Dos Santos – pour qu'il y ait un second tour, afin qu'il conserve des chances ou qu'il puisse sauver la face. Rien n'y a fait.

BIEN que diplomatiquement isolé, M. Savimbi a jugé préférable de choisir la manière forte. Aussitôt après les élections, il a laissé ses troupes se répandre dans Luanda et a paru, un moment, être en mesure de s'emparer de la capitale. Mais ses hommes en ont été chassés par les forces gouvernementales, au prix de sanglants règlements de comptes. Aujourd'hui, après avoir renforcé ses positions en province, l'UNITA est en train de perdre nombre des villes qu'elle tenait. La portion du territoire angolais que contrôlait M. Savimbi – près des deux tiers –, avant la dernière offensive du MPLA se réduit comme une peau de chagrin.

L'accord de paix semble désormais caduc. A présent, il n'y a plus guère que deux solutions : militaire, si le gouvernement remporte une victoire définitive – ce qui est encore loin d'être certain – ou bien politique et diplomatique. Cette dernière est évidemment à souhaiter ardemment, mais à cet égard tout est à refaire.

Lire nos informations page 3



M 0147 - 0112 0 - 7,00 F

En réponse à la suggestion de M. Roland Dumas

Les Serbes de Bosnie menacent de riposter à des tentatives de libération des camps

M. Roland Dumas a suggéré, dimanche 10 janvier, que la France se charge, éventuellement seule, de libérer, « par la force » si nécessaire, les camps de détention en Bosnie-Herzégovine, au cours des « jours qui viennent ». Interrogé au « Grand Jury RTL-le Monde », le ministre des affaires étrangères a estimé que la priorité, dans la crise actuelle, revenait à sauver les négociations entre belligérants, qui se déroulent au sein de la conférence internationale sur la Bosnie, et à éviter le départ des « casques bleus » de l'ex-Yougoslavie. Les travaux de cette conférence ont repris dimanche à Genève, où un porte-parole des Serbes bosniaques a menacé de riposter à toute utilisation de la force contre les camps.

Une diplomatie convulsive

par Jean-Pierre Langellier

« Pouvons-nous faire plus ? » demandait M. François Mitterrand, dans son message du Nouvel An, à propos de la guerre civile en Bosnie-Herzégovine ? La réponse est tombée, inattendue et fracassante, dimanche 10 janvier, au cours du « Grand Jury RTL-*Le Monde* ».

Inattendue d'abord, parce que la « suggestion » faite par M. Roland Dumas d'organiser la libération *« par la force »* des camps de détention est étrangère à la plupart des scénarios mis en avant ces dernières semaines par les experts militaires occidentaux : respect de l'interdiction de survol de la Bosnie, extension des opérations d'aide humanitaire, création de sanctuaires permettant d'accueillir les populations civiles, levée de l'embargo sur les livraisons d'armes aux parties en conflit.

Inattendue encore parce qu'il s'agit d'une proposition unilatérale, qui donnera l'impression – vraie ou fausse – que la France fait, en l'espèce, cavalier seul, même s'il s'agit de faire appliquer une décision internationalement légitime, puisque votée il y a bientôt six mois par le Conseil de sécurité des Nations unies.

Lire la suite page 4,
les articles de YVES HELLER,
JACQUES ISNARD,
HENRI TINCQ et ALAIN DEBOVE
pages 4, 5, 13 et 24

Nouvelles provocations de M. Saddam Hussein

Les Irakiens ont fait des incursions au Koweït

Des Irakiens ont pénétré, dimanche 10 et lundi 11 janvier, au Koweït. Lundi, des ouvriers ont commencé à démonter cinq entrepôts ; la veille, ils s'étaient emparés d'armes qui avaient été dissimulées lors de l'occupation de l'émirat, a annoncé un porte-parole de la Mission d'observation des Nations unies pour l'Irak et le Koweït (MONUIK). Par ces nouvelles provocations, le régime de M. Saddam Hussein entend montrer le peu de cas qu'il fait des résolutions de l'ONU.

La stratégie de l'Irak paraît claire : harceler la coalition occidentale et les Nations unies – que l'Irak estime être désormais à la solde des Etats-Unis – sans jamais atteindre le point de rupture qui entraînerait une riposte militaire. Depuis le 27 décembre dernier, c'est-à-dire en l'espace de quatorze jours, le régime irakien s'est en effet déjà livré à quatre démonstrations de force, considérées par les Occidentaux et l'ONU comme autant de *« provocations »*, ou de violations des interdits signifiés à Bagdad en vertu des différentes résolutions du Conseil de sécurité.

Après que l'un de ses Mig 25 eut été abattu le 27 décembre par un chasseur bombardier américain pour avoir violé la zone d'exclusion aérienne qui lui a été imposée au sud du 32e parallèle *(le Monde* du 29 décembre), Bagdad, invoquant sa souveraineté sur son territoire, a fait installer le 5 janvier des missiles sol-sol à la lisière de cette zone. Puis il a interdit les vols des avions de l'ONU sur son territoire *(le Monde* du 8 janvier), avant de se livrer à l'opération spectaculaire de dimanche.

MOUNA NAÏM

Lire la suite page 6

Chômage à gauche, chômage à droite

Obsédés par l'emploi, les responsables politiques de tous bords cherchent vainement des solutions

par Alain Lebaube

Comme prévu, la question de l'emploi sera au cœur de la campagne électorale qui s'amorce. Ce week-end en a apporté la confirmation : tour à tour, MM. Pierre Bérégovoy, Edouard Balladur et Laurent Fabius se sont exprimés sur le sujet. Quant à Mme Martine Aubry, outre un entretien publié lundi 11 janvier dans *Libération*, elle a participé à deux colloques sur ce thème. L'un était organisé par le Parti socialiste, où elle a été prise à partie par les militants.

L'autre, réalisé à son initiative, lui a permis d'explorer la piste des « nouveaux emplois de service » avec les apports de chefs d'entreprise, convaincus de l'existence d'un « gisement ». Mais, contrairement à ce que l'on pouvait craindre, le débat actuel ne porte pas – ou peu – sur un bilan ou sur les responsabilités d'une politique donnée. A la différence des précédentes échéances, tout se passe comme si opposition et majorité étaient tétanisées par l'ampleur du chômage.

Avec trois millions de chômeurs, plus personne ne prétend être en mesure d'endiguer, de sitôt, cette vague déferlante. Obligés à la prudence, les protagonistes ont déplacé la discussion et s'affrontent davantage à propos des remèdes qu'ils préconisent.

Lire la suite page 18



Accord sur la formation des professeurs du privé

Le gouvernement a signé, lundi 11 janvier, avec l'enseignement catholique, un accord qui aligne le recrutement et la formation des professeurs du secteur privé sur ceux du secteur public.

Lire page 12 l'article de Jean-Michel DUMAY

L'ÉCONOMIE

S.O.S. poissons !

On a longtemps cru la mer inépuisable, et on l'a exploitée, de façon irresponsable. Aujourd'hui les ressources en poissons tarissent.

Lire aussi l'enquête sur la CLT, nouvelle multinationale du petit écran, et les pages Actualité, Perspectives, Dossier, Mode d'emploi, Opinions, Conjoncture, et la chronique de PAUL FABRA. *Pages 25 à 36*

Le sommaire complet se trouve page 24

Bilan d'une législature

Entre 1988 et 1993, le Parlement est redevenu le lieu des grands débats de société

par Patrick Jarreau

La législature qui s'achève, formellement, le 2 avril prochain aura été celle d'un paradoxe. Alors que le discrédit de la fonction politique s'est accentué au cours des dernières années et que le rôle du Parlement, en particulier, a été décrié – l'absentéisme reproché aux députés et les « affaires » contribuant à les déconsidérer. – l'Assemblée nationale a joué un rôle qu'elle n'avait pas connu depuis les débuts de la Ve République, il y a plus de trente ans. Elle a été le point d'aboutissement des grands débats qui ont agité l'opinion, depuis le sort des chômeurs en fin de droits, pour lesquels le revenu minimum d'insertion a été institué fin 1988, jusqu'à l'affaire du sang contaminé, motif du dernier vote émis, le 20 décembre dernier, pour traduire en Haute Cour un ancien premier ministre et deux anciens ministres.

Mauvaise conscience ou effet du rapport des forces ? Les deux facteurs ont joué, sans doute, pour amener les représentants de la nation à se saisir avec plus d'empressement que dans le passé de questions et de dossiers à propos desquels ils ont rempli leur fonction de contrôle, d'amendement et de proposition d'une manière inhabituelle sous la Ve République.

Le rapport des forces résultant des élections législatives de juin 1988 était lui-même inédit. *« Il n'est pas bon qu'un seul parti gouverne »*, avait dit M. François Mitterrand à la veille du scrutin. Le président de la République avait été entendu par les électeurs, à moins qu'il n'eût pressenti leur inclination : la majorité sur laquelle les gouvernements nommés par le chef de l'Etat se seront appuyés pendant cinq ans aura été une majorité relative.

Lire la suite page 10

Dans « le Monde des débats »

L'alibi humanitaire

« Ne nous privez pas du droit humanitaire », ce droit, pour les populations en détresse, de recevoir une aide d'urgence, demande l'écrivain Tahar Ben Jelloun, au nom des peuples du Sud. Le droit humanitaire s'inscrit progressivement dans le droit international, explique le juriste Pierre-Marie Dupuy, mais peut recouvrir de nombreuses ambiguïtés et servir d'alibi à l'impuissance ou, au contraire, au désir de puissance des Etats occidentaux. Tel est le débat ouvert dans le numéro de janvier du *Monde des débats*, avec divers témoignages et analyses.

Lire également dans ce numéro : « Le temps des exclus », avec de larges extraits de la leçon inaugurale de Bronislaw Geremek au Collège de France ; « Faut-il privatiser la Sécurité sociale ? » ; « La Belgique déchirée ».

En vente dans les kiosques. 30 F.

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,9%0 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Un entretien avec Helmut Schmidt

« Les dirigeants politiques n'ont pas tiré les conséquences de l'étroite imbrication des économies de la planète »

« Vous avez dénoncé, dans un « manifeste » paru début novembre dans votre journal,* Die Zeit, *« le manque de vision » des dirigeants des pays occidentaux devant la montée des périls comme la pauvreté au Sud ou les nationalismes à l'Est. Comme si la victoire du capitalisme sur le système communiste avait gelé la pensée et privé de sens la direction du monde.

– Je ne parlerai pas de victoire du capitalisme. L'effondrement de l'empire soviétique s'explique essentiellement par des causes internes et par la lutte pour la liberté des peuples de l'Est. D'autre part, ni la France, ni l'Allemagne, ni aucun des pays européens, ne peut être considéré comme un pays « capitaliste », à mes yeux. Ce sont des pays à économie de marché dotés d'un énorme appareil de protection sociale. Et la sécurité sociale n'a rien à voir avec les principes du capitalisme, au contraire. Seuls les Etats-Unis peuvent être, si l'on veut, appelés pays capitaliste.

» Mais qu'importe. Le manque de vision, la paralysie des dirigeants s'expliquent en effet d'abord par leur impréparation à cet événement imprévu qu'est l'écroulement interne de l'empire soviétique. Personne parmi eux n'avait vu venir un effondrement si rapproché et si total. Ils ont cru en Gorbatchev mais en mésestimant l'ampleur des problèmes de toutes sortes auxquels il était confronté. Je crois d'ailleurs qu'ils ne mesurent pas encore assez bien ceux de Eltsine ou de Kravtchouk.

» Un deuxième bouleversement mondial entre en ligne de compte : ce qu'on appelle la globalisation de l'économie. Les dirigeants politiques n'ont pas encore tiré les conséquences de l'étroite inbrication des économies de la planète. Cette dépendance extérieure est en particulier forte en Europe où il est devenu impossible de parler d'« économie française », d'« économie allemande » ou d'« économie hollandaise », étant donné le poids considérable des échanges extérieurs, importations et exportations, par rapport aux productions intérieures. Ces concepts d'économies nationales représentent de moins en moins la réalité faite de réseaux complexes d'échanges mondiaux commerciaux et monétaires.

» C'est pour répondre à cette mondialisation que Valéry Giscard d'Estaing et moi avions, dans les années 70, mis en place les sommets des chefs d'Etat et de gouvernement des grandes puissances industrielles, appelées le groupe des Sept ou G7. L'économie se mondialisant, il fallait coordonner mondialement nos politiques avec la conviction que tous souffriraient si l'un des pays allait seul son chemin, sans s'inquiéter des conséquences de sa politique sur les autres. Il fallait organiser une étroite collaboration entre les Etats-Unis, le Japon et l'Europe. Malheureusement ces sommets ont mal évolué.

– Que leur reprochez-vous ?

– Ils sont devenus des sommets médiatiques. Les leaders n'y vont plus que pour paraître à la télévision tandis que les décisions sont renvoyées à des dizaines de commissions d'experts. Ce n'était pas du tout l'esprit que nous avions imaginé pour ces rencontres qui devaient être intimes et où les décisions prises entre les Sept devaient rester le plus possible confidentielles, comme des engagements personnels.

Helmut Schmidt a été chancelier d'Allemagne fédérale de 1974 à 1982. Il avait été auparavant ministre de la défense puis ministre des finances des gouvernements de Willy Brandt.

Considéré comme faisant partie de l'aile droite du SPD, il s'est fait connaître par ses positions « pro-américaines » et par l'introduction d'une politique économique d'austérité. Parmi les hommes politiques de gauche en Europe, il fait figure de pionnier : il a placé la lutte contre l'inflation avant celle contre le chômage.

D'un parler franc et même rude, préférant les décisions aux débats théoriques, Helmut Schmidt est né en 1918, à Hambourg, d'un père professeur de lycée. Lieutenant dans la Bundeswehr, il est fait prisonnier par les Anglais. Après la guerre, il fait des études de sciences politiques et d'économie avec Karl Schiller, premier ministre de l'économie de la nouvelle République fédérale. Il entre au SPD de Hambourg en 1946 et est élu pour la première fois au Bundestag en 1953.

Il habite toujours cette ville où il occupe le poste d'éditeur (Herausgeber) *de* Die Zeit, *l'hebdomadaire intellectuel allemand.*



» L'évolution médiatique m'amène au troisième bouleversement et à la troisième raison de l'impression de paralysie que donnent les dirigeants : l'importance prise par la télévision. L'Amérique a devancé l'Europe en la matière, mais celle-ci l'a rattrapée : les gens regardent la télévision plus de trois heures par jour en moyenne et lisent de moins en moins. Nous sommes passés d'une société de la lecture à une société du regard. Le passage des livres et des journaux à la télévision conduit à donner une importance première à la présentation des événements aux dépens de leur analyse et à la rapidité aux dépens du long terme.

» Je pourrais vous citer de longues listes de politiciens de tous les pays dont toute la pensée se résume en quatre-vingt-dix secondes, le temps de pouvoir l'exposer devant les caméras, et dont la politique se limite à une série d'apparitions régulières sur les écrans. Le danger c'est celui de la primauté de l'apparence en tout – ce dont profitent les démagogues en tous genres.

» Comprenez-moi bien. Je trouve à la télévision de nombreux avantages. Mais il faut savoir qu'elle installe la primauté de l'apparence. La question est comment l'éviter ? Et je ne sais pas y répondre.

– Peut-être en réhabilitant l'engagement politique au sens large ?

– Mais comment ? Franchement, je m'interroge. Ma réponse est de dire encore et encore les dangers de la télévision et d'en appeler au sens critique. Mais la télévision change le monde autant que l'imprimerie l'a changé il y a quatre cents ans.

– Dans ce contexte, quel est le sens de la social-démocratie ? Que lui reste-t-il comme message et comme spécificité ?

– Vous avez raison de me poser la question sur l'essence de la social-démocratie et non pas du socialisme. Je ne me suis jamais défini comme un socialiste mais toujours comme un social-démocrate. Le futur du socialisme en Europe est aussi nébuleux qu'il l'était avant l'écroulement de l'URSS et pourrait à nouveau se tourner vers la suppression brutale des libertés individuelles. Quant au futur de la social-démocratie, il n'est pas facile de le définir. Je connais l'abondante littérature sur le sujet mais, dans la plupart des cas, les auteurs ignorent tout de la conduite d'une entreprise ou de l'économie. Je préfère être plus mesuré que ces intellectuels et m'en tenir à cinq principes :

« La nation américaine mettra du temps avant de surmonter le legs des années Reagan »

– défendre la liberté des individus face aux pouvoirs organisés, qu'ils relèvent de l'Etat, de la politique ou des affaires et cela inclut les médias ;

– s'assurer que chaque garçon et chaque fille puisse avoir accès à la meilleure éducation et à la meilleure formation qui correspondent à ses capacités personnelles ;

– bâtir une société qui satisfasse un haut niveau d'emploi, de justice sociale et de sécurité sociale ;

– la bâtir dans le cadre de l'économie de marché dont la base est principalement l'entreprise privée et dans le cadre d'une économie monétaire dont l'objectif est la stabilité du pouvoir d'achat ;

– aider par étapes à l'intégration des démocraties européennes dans une communauté européenne.

– Vous avez été un pionnier parmi les hommes politiques de gauche pour prôner une politique économique « réaliste ». Vous avez déclaré dès les années 70, que les pays modernes devaient être gouvernés au centre. Aujourd'hui, les sociaux-démocrates et les socialistes européens vous ont suivi. Mais ce faisant, ils semblent avoir perdu le rapport avec leurs électeurs. Les travailleurs et les classes moyennes semblent perdus et tentés de regarder vers les extrêmes. Comment leur parler aujourd'hui ?

– S'ils ont perdu une partie de leur contact avec leurs électeurs, c'est de la faute des personnalités qui sont au sommet et dans les hautes sphères de ces partis. Ils se chamaillent trop et trop souvent avec trop peu de résultats concrets. Ils devraient plutôt utiliser leur fonction de direction pour donner des exemples personnels d'importance. Dans une société télévisée, les personnalités comptent beaucoup plus que les idéologies.

– Nous avons vécu, dans les années 80, le triomphe des marchés et de l'individualisme. Ce fut la décennie Ronald Reagan. Va-t-on assister à un retour d'idéologies moins à droite ?

– L'époque de Ronald Reagan sera considérée en fait comme une période d'un « enrichissez-vous » et d'un immense déficit. La nation américaine mettra du temps à surmonter ce legs. L'Allemagne, depuis l'unification, copie ce mauvais exemple de « Reaganomics ». Nous aussi, Allemands, devront souffrir dans le futur pour cette erreur. Aucun social-démocrate ne devrait jamais céder à la tentation de faire des promesses mal fondées et de gérer le présent en renvoyant la facture sur la génération future.

– Croyez-vous que l'élection de Bill Clinton aux Etats-Unis puisse être interprétée comme le début d'une réhabilitation du rôle de l'Etat et le retour de politiques économiques keynésiennes ?

– Je ne connais pas personnellement Bill Clinton. Mais après avoir rencontré un certain nombre de ses conseillers, je ne perçois pas encore clairement ce qu'ils veulent faire. Vous avez raison, on peut croire à une sorte de nouveau New Deal avec la relance des travaux d'infrastructure. Ce n'est pas mauvais en soi. Mais il sera impossible au nouveau président d'oublier l'énorme endettement de son pays. Les Etats-Unis ont une dette nette de 1 000 milliards de dollars. Le pays le plus riche de la planète vit ainsi grâce aux capitaux du reste du monde. Il est inconcevable de continuer. Et le règlement de cette dette ne relève en rien de politiques keynésiennes...

» Il suffirait que les créditeurs perdent un peu confiance et commencent à retirer leurs dépôts pour que la machine s'emballe et pour que le dollar entre dans une crise majeure. Avec d'immenses conséquences pour tous. Si les Etats-Unis veulent être encore le leader du monde au vingt et unième siècle, ils doivent réduire leur déficit. Ils doivent commencer dès maintenant.

– La récession aux Etats-Unis a plongé des millions de personnes dans la pauvreté. Croyez-vous à un déclin économique de l'Amérique ?

– Je ne crois pas à ces scénarios pessimistes. Ni aux Etats-Unis ni ailleurs dans les pays industriels. Il se trouve que l'économie américaine évolue en empruntant des cycles marqués de hautes et de basses conjonctures. Elle a traversé une récession, longue il est vrai, dont elle commence à sortir. Reste toutefois un problème lourd : comme l'ex-URSS, les Etats-Unis doivent reconvertir leur gigantesque industrie militaire. Ce ne sera sûrement pas facile.

– Traversons-nous une récession mondiale ou bien une crise ? La perturbation est-elle superficielle ou profonde ?

– Je ne dirai pas qu'il y a crise générale. L'économie mondiale est affectée parce que des maux, souvent différents, affectent chacun des grands pays en même temps. Il se crée ainsi, par addition, une morosité globale. Les Etats-Unis souffrent de leurs déficits publics, je vous l'ai dit, à quoi s'ajoute une crise, ici le mot est juste, du système financier. La spéculation s'était déchaînée dans les années 80 sans que le gouvernement ne fasse rien pour la ralentir. Pourtant, on parlait de « junk bonds », ces obligations de pacotille. Rien que le mot aurait dû suffire pour alerter les autorités et les forcer à les interdire.

» Le Japon, lui, connaît également les retombées de la spéculation. Durant vingt ans des millions de Japonais, jusqu'aux petits employés, ont engagé leur épargne dans des manœuvres très risquées à but spéculatif. L'édifice s'écroule aujourd'hui. Mais une relance au travers de travaux d'infrastructure, là aussi, devrait suffire.

– Et l'Europe ?

– Il faut là aussi regarder les pays un à un. La Grande-Bretagne paie le fait d'être restée une société de classes. Les Britanniques se situent encore par le « eux et nous » et leurs comportements en dépendent. Cela explique pourquoi ce pays est dépassé par l'Allemagne, par la France et désormais par l'Italie. Il faudra qu'un jour les Anglais l'admettent et qu'ils réagissent. Dans une récession, une société de classes se débarrasse des emplois sans égards, brutalement. Mais cela ne fait, à long terme, qu'aggraver le mal. En Allemagne ou aux Pays-Bas, nous avons des restes de société de classes, bien sûr, mais il y a aussi des filets de protection sociale qui obligent les entreprises à essayer de prévoir loin. C'est bénéfique.

» L'Allemagne traverse une période très difficile due à sa réunification. L'économie est ralentie mais le déficit des finances publiques est si élevé qu'il prive le gouvernement de moyens. Seule la France, qui connaît une situation stable, dispose de marge de manœuvre pour faire quelque chose. Mais globalement je ne crois pas que la récession dure encore longtemps. Tout dépend désormais de trois hommes : Bill Clinton, le premier ministre japonais et le chancelier Kohl.

– Que pensez-vous du « pacte de solidarité » que demande le chancelier Kohl aux partenaires sociaux et aux partis politiques, afin de donner la priorité au redéveloppement des nouveaux Länder de l'Est ?

– J'avais moi-même évoqué cette idée il y a deux ans, d'un pacte entre toutes les classes sociales, l'Etat et la Bundesbank. Il fallait un accord entre la politique des revenus, la politique fiscale et budgétaire et la politique monétaire, afin de réussir la tâche immense de la transition de l'économie communiste de l'ancienne Allemagne de l'Est. Le chancelier Kohl a repris l'idée sous le nom de « pacte de solidarité », mais il n'a, jusqu'à présent, rien fait pour la mettre en pratique.

– Beaucoup de critiques ont été émises, en particulier lors de la crise monétaire, contre la politique de la Bundesbank. Qu'en pensez-vous ? Croyez-vous nécessaire l'indépendance des banques centrales ?

– Le marché des changes, je le dis depuis bien longtemps, est constitué d'idiots. Des petits employés de banque qui n'écoutent que les humeurs du moment et les racontars de leurs copains. Je n'ai jamais eu beaucoup de respect pour les marchés au jour le jour. Je crois au régime de changes fixes. Fixes mais ajustables par des dévaluations lorsque cela est nécessaire, comme nous l'avions mis au point avec Valéry Giscard d'Estaing dans les années 70. L'erreur depuis 1987 a été d'empêcher, pour des raisons de prestige, les dévaluations rendues pourtant nécessaires par la divergence des performances économiques. Le système monétaire européen fonctionnera bien si l'on procède à des ajustements réguliers.

» Quant à la Bundesbank, je pense qu'elle ne tient pas assez compte des conséquences extérieures de ses décisions. L'économie allemande est très ouverte et dépend de la bonne santé de ses partenaires. Je suis partisan de l'indépendance des banques centrales, mais il faut qu'elle fassent preuve et d'ouverture et de souplesse dans l'interprétation de leurs statuts et dans leurs principes.

– L'une des réformes actuellement envisagées du SME serait de lier plus étroitement le franc avec le mark, le florin et le franc belge. Il se constituerait une sorte d'union monétaire à cinq. Est-ce à vos yeux, une remise en cause du traité de Maastricht ?

– J'ai déjà eu l'occasion de dire que le traité de Maastricht n'est pas un bon traité. On y mélange l'essentiel et l'accessoire, le long terme et le court terme. Je crois objectivement qu'il sera inappliqué au moins partiellement. Cela dit, l'idée d'une union à six est bonne et elle ne remet pas e[n] cause l'esprit du traité. Celui-[ci] prévoit explicitement que d[es] pays peuvent ne pas entrer dès [le] début dans l'union monéta[ire] pour la rejoindre plus tard, qu[and] ils seront prêts. Je suis persu[adé] que si on crée une banque [cen]trale commune à six dès mai[nte]nant, la petite union serait [un] succès et qu'elle attirerait [les] autres inéluctablement, Ma[as]tricht ou pas.

« La Grande-Bretagne paie le fait d'être restée une société de classes »

» Il faudra de toute faç[on] résoudre le problème aujourd'hu[i] principal de l'intégration euro[péenne] qui est que les décisions échappent de plus en plus aux responsables politiques. Du traité de Rome, qui instituait un conseil des ministres comme autorité suprême, nous avons dérivé avec la création de treize ou quinze conseils en tout genre. Le résultat est que les décisions sont accaparées par douze bureaucraties plus une treizième à Bruxelles. Il faudra un jour remettre les choses dans l'ordre et redonner leur place aux responsabilités politiques. »

Propos recueillis par
ÉRIC LE BOUCHER



Edité par la SARL Le Monde
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

La visite de M. Roland Dumas à Alger

La France veut aider l'Algérie à retrouver par le développement la voie de la démocratie

Dans une lettre que M. Roland Dumas a remise, samedi 9 janvier, à Alger, à M. Ali Kafi, président du Haut Comité d'Etat (HCE), M. Mitterrand se dit prêt à reprendre, avec les autorités locales, *«un dialogue politique et économique, ouvert et confiant»*, une fois dissipés tous les malentendus qui ont pu naître au cours de l'année 1992. Il rappelle, à cet égard, que la France *«ne peut que réprouver le développement des extrémismes d'où qu'ils viennent»*.

ALGER

de notre envoyé spécial

Jamais visite d'un ministre français n'aura été si impatiemment attendue. Certes, M. Dumas, qui s'était rendu à Alger, au mois de mai 1991, pour remettre les pendules à l'heure après la guerre du Golfe, y était revenu, au mois d'octobre suivant, dans le cadre d'une réunion euromaghrébine, et, le 1er juillet 1992, pour assister aux obsèques du président Boudiaf. Mais, les relations entre les deux pays sont si particulières qu'elles souffrent d'un dialogue un peu trop distendu, au point de nourrir suspicions et récriminations.

Ce rendez-vous s'imposait d'autant plus que, le 14 janvier 1992, à la faveur de la démission du président Chadli et de l'interruption du processus électoral, une nouvelle équipe s'était installée au pouvoir et que, dans un commentaire assez abrupt, M. François Mitterrand lui avait alors enjoint de *«renouer, au plus tôt, les fils d'une vie démocratique qui s'amorçait»*. Ni les visites, au mois de juin, de MM. Louis Mermaz et Bruno Durieux, ministre de l'agriculture et ministre délégué au commerce extérieur, ni l'installation d'un nouvel ambassadeur, M. Bernard Kessedjian, et leurs promesses *«d'aider le pays à vaincre une situation économique défavorable»*, n'avaient réussi à faire oublier ce *«diktat»*.

La «sortie» du ministre de la santé et de l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner, soulignant, au mois de mai, que *«le gouvernement actuel est né d'un coup d'Etat»* et que *«l'on n'arrêtera pas la progression de l'islamisme par la force»*, finit par convaincre les dirigeants algériens qu'ils n'avaient pas la cote sur l'autre rive de la Méditerranée et que Paris, comme le disait, il y a peu de temps encore, M. Ali Aroun, l'un des cinq membres du HCE, *«a mis deux fers au feu»*.

Des mots et des crédits

Marquée par des poussées de fièvre intermittentes, la campagne anti-française, sous couvert des médias, avait pour leitmotiv, le *«soutien»*, ou du moins les *«facilités»* que Paris accorderait aux islamistes exilés sur son sol. D'aucuns accusaient ainsi l'ancienne Métropole des pires vilénies, l'impliquant dans l'assassinat de Mohamed Boudiaf comme dans l'attentat à l'aérogare d'Alger. Une devinette courait alors la capitale : que veut dire FIS? Réponse : *«France-Iran-Soudan»*.

Nourris par les lenteurs à accréditer le nouvel ambassadeur algérien, M. Sid Ahmed Ghozali, et à mettre sur pied le voyage de M. Dumas, ces soupçons débordaient sur l'aspect économique des choses. *«La France n'a pas tenu son rôle d'avant-garde pour nous aider à nous en sortir»*, se plaignait-on en haut lieu, où l'on déplorait son désengagement financier depuis 1987 et où l'on magnifiait, *a contrario*, l'attitude de l'Espagne et de l'Italie. Etaient fustigés, en dernière analyse, les *«revanchards jamais remis de notre Révolution, qui rêvent d'une Algérie à genoux»*. Ces critiques, les dirigeants français les jugaient très excessives. Ils faisaient remarquer que Paris a joué *«un rôle moteur»*, en 1991, pour faciliter l'obtention, auprès de la CEE, d'un prêt de 400 millions d'écus et le reprofilage d'une dette bancaire d'un milliard et demi de dollars. Ils ajoutaient qu'en 1992, le montant des crédits garantis par la COFACE s'est élevé à 10 milliards de francs. Il n'empêche que la nomination de M. Bélaïd Abdesslam à la tête du gouvernement – un homme guetté par la tentation du dirigisme – avait compliqué et ralenti le dialogue économique.

M. Dumas s'est donc employé auprès de ses interlocuteurs, au nombre desquels le général Khaled Nezzar, ministre de la défense, à répéter que *«la France entend se tenir aux côtés de l'Algérie, pendant cette difficile phase de transition, de manière claire et résolue, l'aider à retrouver, par le développement, la voie de la démocratie»*. L'équipe au pouvoir, le ministre l'a trouvée *«soucieuse de ne pas laisser l'Etat se déliter, consciente qu'il faudra bien, un jour, rétablir le processus démocratique et résolue à orienter le pays vers la modernité»*.

Afin de *«traduire l'amitié autrement que par des mots»*, M. Dumas a annoncé l'ouverture, en 1993, d'une ligne de crédits privilégiés – elle pourrait atteindre 4 à 5 milliards de francs – et la négociation, dans ce cadre-là, d'un protocole financier. Mais, il n'a pas dit comment Paris compte s'y prendre pour aider Alger à *«boucler»* l'année en cours, en comblant, avec d'autres bailleurs de fonds, un trou d'environ 1 à 2 milliards de dollars.

«Nous avons obtenu l'assurance que l'orientation prise vers l'économie de marché sera maintenue», a indiqué le ministre. Il a précisé que M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, viendrait *«sans retard»*, signer, ici, la convention sur la protection des investissements.

En attendant la droite...

«Parce que trop attendue», la visite de M. Dumas a-t-elle eu *«la saveur des rendez-vous manqués»*, comme le craignait le quotidien *Liberté*? L'équipe au pouvoir est tellement avide de respectabilité internationale qu'elle a accueilli, sans déplaisir, le chef de la diplomatie française. Même si celui-ci est le représentant d'une gauche qui les a beaucoup déçus et d'un gouvernement dont les jours sont comptés.

A la vérité, les dirigeants algériens n'ont plus d'oreilles que pour une droite française qualifiée, en haut-lieu, de *«décomplexée depuis que de Gaulle a couvert de son autorité l'indépendance de notre pays»*. Et de rappeler les fortes paroles prononcées, au mois de mai, à Alger, par MM. Jacques Barrot et Bernard Stasi, qui, eux, avaient justifié, par *«l'urgence»*, l'interruption du processus électoral. De se féliciter aussi de la visite, le 1er décembre, de M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, venu dire *«la volonté de* (son) *mouvement politique, s'il revient aux affaires, d'intensifier les relations franco-algériennes»*.

Mais, entre Alger et Paris, les rapports sont si émotionnels – *«des rapports de vieux couple»*, avait commenté M. Dumas lors d'un précédent voyage, – qu'au-dessus de la Méditerranée, le baromètre risque d'osciller indéfiniment entre «beau fixe» et «tempête». M. Lakhdar Brahimi, le chef de la diplomatie algérienne, l'avouait récemment : *«Nos relations n'ont jamais été normales et ne le seront pas avant longtemps...»*

JACQUES DE BARRIN

□ **Liberté provisoire pour les six journalistes d'*El Watan*.** – Incarcérés quatre jours auparavant, six journalistes du quotidien indépendant *El Watan* ont été remis, samedi 9 janvier, en liberté provisoire. Ils avaient été arrêtés et placés sous mandat de dépôt après la publication *«prématurée»*, dans leur journal, frappé d'une mesure de suspension, d'une information sur l'assassinat de cinq gendarmes à Laghouat. – *(AFP.)*

□ **Le ministre de la défense en visite en Arabie saoudite.** – Le général-major Khaled Nezzar, ministre de la défense et membre du Haut Comité d'Etat (HCE), est arrivé, dimanche 10 janvier, à Ryad pour une visite officielle dont la durée n'a pas été précisée. Selon la radio nationale algérienne, cette visite intervient au moment où le monde arabe est menacé par la montée du *«terrorisme intégriste»*. – *(AFP.)*

CHINE : selon le «Beijing Review»

Paris aurait promis par écrit de ne pas vendre de Mirage à Taïwan

PÉKIN

de notre correspondant

Fustigeant à nouveau le gouvernement français, un journal chinois a affirmé, lundi 11 janvier, que sa décision de vendre des Mirage à Taïwan contredisait une promesse écrite. *«Un dirigeant français a même écrit aux dirigeants chinois que la France ne ferait rien qui puisse être au détriment des relations entre les deux pays»*, a indiqué l'hebdomadaire *Beijing Review*, sans révéler l'identité du signataire. Cette indiscrétion est destinée à embarrasser davantage les autorités françaises à l'approche d'élections dont Pékin espère voir sortir une majorité différente.

«Que la France puisse être aussi perfide constitue un choc pour le sens moral de la communauté internationale», a poursuivi le magazine, reprenant l'argumentation officielle. Il réfute en particulier l'idée – répétée dimanche par le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, au «Grand Jury RTL-*le Monde*» – que la fourniture d'avions de chasse à Taïpeh puisse être *«une décision de caractère commercial»*, puisqu'elle *«va nécessairement affecter l'équilibre des forces dans le détroit de Taïwan»*. M. Dumas a également souligné que cette décision ne *«devrait pas compromettre les bonnes relations avec la Chine de Pékin. La France n'a qu'une seule politique à l'égard de la Chine, et de la seule Chine, celle de Pékin»*. Il a toutefois rappelé que la France *«n'admettait pas d'être «différenciée» par rapport à d'autres pays qui fournissent de l'armement à Taïwan, je pense aux Etats-Unis»*, que Pékin ménage.

Par ailleurs, selon l'hebdomadaire de Hongkong *Far Eastern Economic Review*, Pékin s'apprêterait à offrir à Taïwan d'ouvrir des négociations en vue d'une réunification, non plus entre les seuls partis communiste, pour le continent, et nationaliste (Kuomintang, ou KMT) pour l'île, mais au niveau des gouvernements. Pékin s'était jusqu'à présent refusé à pareille éventualité, le gouvernement de Taïpeh n'ayant aucun caractère représentatif à ses yeux. Pékin aurait pris cette décision après avoir compris que sa rigidité alimentait une tendance vers l'indépendance de l'île, à la suite du développement de ses rapports avec le monde occidental et du recul du KMT aux dernières élections.

FRANCIS DERON

□ **Une soixantaine d'exécutions.** – Une soixantaine de personnes ont été exécutées, samedi 9 janvier, en Chine, selon la presse officielle. La plupart l'ont été dans la province méridionale de Canton, les autres à Shanghaï. Elles étaient en grande majorité accusées d'avoir commis des vols ou des agressions à bord de trains ou sur les routes. – *(AP, UPI.)*

□ **Le président Yang Shangkun hospitalisé.** – Le président chinois, le général Yang Shangkun, âgé de quatre-vingt-cinq ans, a été hospitalisé *«pour des raisons de santé»*, a annoncé, dimanche 10 janvier, l'agence Chine nouvelle. Il est toutefois apparu le même jour à la télévision, recevant, sur son lit d'hôpital, le président de Biélorussie. – *(Reuter.)*

□ **AFGHANISTAN : le gouvernement a annoncé la formation d'un Parlement.** – Le gouvernement du président Burhannudin Rabbani a annoncé, dimanche 10 janvier, la composition du Parlement à Kaboul, alors que les intégristes du Hezb-e-Islami menacent de bloquer l'aéroport et une importante base aérienne, et que vingt-trois personnes ont trouvé la mort au cours de bombardements à la roquette. Selon un porte-parole présidentiel, 205 députés ont été choisis parmi les délégués de la Choura qui avaient élu, le 30 décembre, M. Rabbani. Par ailleurs, des milliers de gardes nationaux ont décidé de ne plus obéir au ministère de l'intérieur, car ils n'ont pas été payés depuis plusieurs mois. – *(Reuter, UPI.)*

□ **BIRMANIE : la junte réunit à Rangoun une «convention nationale».** – La junte au pouvoir à Rangoun a ouvert, samedi 9 janvier, les travaux d'une «convention nationale» chargée de jeter les bases d'une nouvelle Constitution. Les opposants à la dictature militaire ont affirmé qu'il s'agissait d'une farce qui ne ferait que renforcer la mainmise des généraux sur le pouvoir. Les diplomates de la CEE ont boycotté la séance inaugurale, estimant qu'un tel forum n'avait rien de démocratique. – *(Reuter.)*

□ **INDE : le premier ministre, M. Rao, annule sa visite à Dacca.** – Des menaces proférées par des extrémistes musulmans au Bangladesh ont contraint le premier ministre indien, M. Narasimha Rao, à annuler, samedi 9 janvier, sa participation à la réunion au sommet du SAARC (South Asian Association for Regional Cooperation), qui devait se tenir à Dacca. Selon le secrétaire aux affaires étrangères bangladais, le sommet se trouve ainsi annulé et *«il ne semble pas qu'il puisse se tenir très prochainement»*. – *(UPI.)*

□ **PAKISTAN : les Etats-Unis donnent à Islamabad 180 jours pour prouver qu'il ne soutient pas le terrorisme international.** – L'ambassadeur américain à Islamabad a donné au Pakistan 180 jours pour faire la preuve qu'il ne soutenait pas le terrorisme international, a annoncé, samedi 9 janvier, le secrétaire pakistanais aux affaires étrangères, M. Shaharyar Khan. Si le Pakistan ne peut faire la preuve de son innocence, il risque d'être placé par le département d'Etat sur la liste des Etats terroristes et d'être la cible de sanctions commerciales. Washington a critiqué le soutien accordé par le Pakistan aux insurgés séparatistes au Cachemire. – *(UPI.)*

□ **Un chef d'état-major intérimaire pour l'armée.** – Le général Mohammed Ashraf, âgé de cinquante-quatre ans, a pris temporairement le commandement de l'armée pakistanaise dans l'attente de la nomination d'un successeur au chef d'état-major, le général Asif Nawaz, décédé le 8 janvier (*le Monde* daté 10-11 janvier), a annoncé, samedi 9 janvier, le ministère de la défense. Le général Ashraf commande le 10e corps d'armée, basé à Lahore. – *(AFP.)*

SOMALIE : un mois après le lancement de l'opération «Rendre l'espoir»

Les troupes européennes devraient «prendre le relais» des «marines»

A Mogadiscio, des «marines» américains ont tué trois Somaliens et en ont blessé un quatrième, dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 janvier, lors d'un échange de coups de feu à quelques centaines de mètres de l'ambassade des Etats-Unis. Cet incident porte à onze, au moins, le nombre de Somaliens tués par la force internationale depuis le 9 décembre.

Malgré la persistance de ces tensions, le porte-parole de l'armée américaine s'est montré plutôt satisfait des résultats de l'opération «Rendre l'espoir». Un mois, jour pour jour, après l'arrivée des premières troupes étrangères en Somalie, la *«menace militaire»* semble écartée, le principal danger ne venant plus désormais que du *«banditisme»*, a-t-il assuré samedi.

Le déploiement de la force multinationale – plus de 32 000 hommes, dont près de 22 000 Américains – a permis de réduire l'insécurité dans la plupart des régions du centre et du sud de la Somalie. Le président Bush a confirmé dimanche à la BBC que le séjour des troupes américaines ne se prolongera *«pas très longtemps»*.

De son côté, le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a précisé dimanche, devant «Le grand jury RTL/*le Monde*», que le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, *«envisage de demander aux Européens, et non plus aux Etats-Unis, essentiellement aux Allemands et aux Français, peut-être avec des Italiens, de prendre le relais pour la deuxième phase* [de l'opération «Rendre l'espoir»], *celle au cours de laquelle, les «casques bleus» seront chargés du maintien de la paix»*.

Si un léger mieux est perceptible dans le Sud, la situation paraît en revanche se détériorer rapidement dans le Nord, en particulier autour de Galacayo, fief du clan Majertine. La ville est devenue la cible des bandes armées alliées du général hawiyé Mohamed Farah Aïdid, qui ont quitté Mogadiscio et tentent une «sortie» vers le Nord – où la force multinationale est absente. Dans la province sécessionniste du Somaliland, les intégristes musulmans, relativement bien implantés (*le Monde* du 24 décembre), ont fait leurs premières victimes : cinq femmes, accusées d'adultère et détenues dans la prison d'Hargeisa ont été tirées de leurs cellules et lapidées à mort par la foule. Une sixième a été fouettée en public.

Pendant ce temps, à Addis-Abeba (Ethiopie), les quatorze factions somaliennes, réunies à l'initiative de l'ONU, ont complété le texte de leur accord, conclu vendredi, en prévoyant un contrôle du cessez-le-feu par les forces internationales et le désarmement des factions. Sont notamment prévus l'abandon des armes lourdes, l'installation des milices dans des cantonnements situés *«dans des endroits appropriés»* et l'enregistrement des armes individuelles. – *(AFP, Reuter.)*

ANGOLA : violents combats à Huambo

L'offensive gouvernementale a atteint la «capitale» de M. Savimbi

L'armée gouvernementale a affirmé, dans la soirée du samedi 9 janvier, avoir pris le contrôle de la ville de Huambo, un des principaux fiefs de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), située dans le sud du pays. Selon l'état-major de l'armée, la «Casa Branca», résidence privée du dirigeant de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, serait tombée facilement aux mains des soldats réguliers, la plupart des rebelles quittant la ville *«en débandade»*. La radio nationale a assuré que M. Savimbi avait quitté Huambo, sa «capitale», sans toutefois préciser sa destination.

Ces informations ont été vivement démenties, dimanche, par la représentation de l'UNITA à Abidjan : M. Savimbi et *«toute la direction du parti»* se trouvent toujours à Huambo, a indiqué le chef d'état-major général des forces armées de l'UNITA, M. Arlindo Chenda Isaac Pena Ben Ben, admettant toutefois que des *«combats intensifs»* se poursuivaient dans la ville.

Selon l'UNITA, ces affrontements auraient fait des *«centaines de morts»* parmi les forces gouvernementales. Le commandant de l'armée de l'air du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA, ex-parti unique, au pouvoir à Luanda) figurerait parmi les victimes.

Lundi matin, la radio nationale a signalé de nouveaux combats, dans l'est et le centre de l'Angola. Selon elle, l'armée gouvernementale aurait pris le contrôle de la ville de Luena, capitale de la province de Moxito, dans l'Est. On ne connaît pas l'ampleur de ces affrontements. Le seul bilan disponible est celui donné dimanche par l'agence de presse officielle ANGOP, qui avait évalué à cinquante tués et cinquante-cinq blessés le nombre des victimes à Luena. De violents affrontements se poursuivent, semble-t-il, à Bié, dans le centre du pays. Mais les déclarations sont, là encore, contradictoires : tandis que l'UNITA affirme poursuivre ses *«opérations de nettoyage»*, le gouvernement de Luanda a assuré, dimanche, que ses forces contrôlaient d'ores et déjà la ville. – *(AFP, Reuter.)*

□ **ETHIOPIE : le chef du gouvernement provisoire érythréen hospitalisé en Israël.** – Souffrant de complications à la suite d'un accès de paludisme, le chef du gouvernement provisoire de la province sécessionniste de l'Erythrée, M. Issaias Afeworki, a été admis, secrètement, à sa demande, dans un hôpital spécialisé en Israël, a indiqué dimanche 10 janvier un porte-parole du ministère des affaires étrangères à Jérusalem. – *(AFP.)*

□ **LIBÉRIA : la Force ouest-africaine annonce avoir coulé deux cargos *«transportant du matériel de guerre»*.** – La Force ouest-africaine d'interposition au Libéria (ECOMOG) a annoncé, dans la soirée du vendredi 8 janvier, avoir coulé, jeudi, dans le port de Buchanan, au sud-est de Monrovia, deux cargos *«transportant de grandes quantités de matériel de guerre et de carburant»* destinées aux maquisards de M. Charles Taylor. – *(AFP.)*

□ **TCHAD : l'opposant Abbas Koty détenu au Cameroun.** – Selon le journal tchadien *N'Djamena-Hebdo*, publié dimanche 10 janvier, le colonel Abbas Koty, ancien ministre de la défense tchadien, hostile au régime du président Idriss Déby, est détenu à Maroua, dans l'extrême nord du Cameroun, où il s'était réfugié en juin. Le colonel tchadien avait été arrêté, à la mi-décembre, par les autorités camerounaises. – *(AFP.)*

EUROPE

Les déclarations du ministre des affaires étrangères au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Roland Dumas suggère que la France libère « par la force » les camps de détention de Bosnie

Voici les principaux extraits des déclarations de M. Roland Dumas, *ministre des affaires étrangères*, sur la situation dans l'ex-Yougoslavie, faites lors de l'émission du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 10 janvier.

« La position de la France est celle-ci.

» D'abord, tout faire pour que les négociations se poursuivent dans le cadre de la conférence de Genève, éviter le départ des « casques bleus ».

» Deuxièmement, faire que des décisions qui ont été prises par le Conseil de sécurité soient exécutées. Je veux dire par là que la résolution concernant la libération des camps devrait être réalisée dans les jours qui viennent. Et je suggérerai – je m'en suis déjà entretenu avec M. Kouchner – que, le travail diplomatique ayant été achevé, on prévoie désormais que cette libération devienne effective par la force, puisque nous disposons maintenant des arguments de droit pour intervenir, que des constats ont été faits sur l'existence de ces camps, sur les exactions qui s'y commettent, sur les viols qui ont été perpétrés, que les missions qui ont été confiées à un certain nombre de personnalités, notamment à Mme Simone Veil, ont établi la réalité de ces actes, de ces crimes. La situation juridique et diplomatique est claire. *Rien ne s'oppose plus désormais à ce que des convois accompagnés de forces de protection se rendent dans ces camps et les libèrent.*

» Et j'ai demandé aujourd'hui moi-même à M. Kouchner de bien vouloir prévoir, au besoin pour nous-mêmes et par nous-mêmes, que des convois de cette sorte soient organisés et que des personnes qui sont actuellement maintenues contre leur gré dans ces camps de détention soient rendues à la liberté (...).

» Dans les jours qui viennent, la résolution permettant d'intercepter les avions qui commettraient des infractions à l'interdiction de survol devra être traitée comme il convient. Si besoin est, ces avions devront être abattus. Nos avions devront disposer d'un droit de suite ou de prévention dans l'hypothèse où ils constateraient que des dispositifs les empêchent d'exécuter leur mission, c'est-à-dire dans l'hypothèse où des batteries, des radars gêneraient leur intervention. Je vous signale à ce propos que non seulement nous avons à terre des soldats parmi les « casques bleus », mais que nos aviateurs participeront à ces opérations (...).

» Troisièmement, une demande a été formulée par la France en vue de la constitution rapide d'un tribunal international répressif pour juger des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité (...). A cet égard, je désignerai dans le courant de la semaine une commission de juristes et de spécialistes pour ce qui est de la France, afin que ses membres réfléchissent à la mise en place de ce tribunal répressif.

» La situation devient insupportable, insoutenable à la fin de notre siècle, compte tenu de ce que nous avons vécu. Le dossier aujourd'hui, sur le plan diplomatique, permet une action.

• La négociation de Genève

» Rien ne serait plus dramatique qu'une rupture des pourparlers. Il faut que les négociations se poursuivent. Ce serait un grave échec qu'une séparation des différentes parties à cette conférence. De même que le départ des « casques bleus » serait une catastrophe. *S'il existe une chance pour la paix en Yougoslavie, il faut que les négociations se poursuivent, il faut que les casques bleus restent sur place, quelles que soient les difficultés et quels que soient les risques.*

• La mission des « casques bleus »

» Abattre quelqu'un qui est désarmé, tirer dans son dos une rafale de mitraillette alors qu'on est en discussions, c'est un lâche assassinat. Je regrette que l'auteur de ce crime n'ait pas pu être puni. Il est vraisemblable qu'il ne le sera pas. (...) Faut-il modifier la mission des « casques bleus » ? *Je pense qu'il faut, compte tenu de la situation, envisager de donner aux « casques bleus » les moyens de la réplique. Il faut que les règles de la légitime défense puissent jouer.* Ils ont été investis d'une mission d'accompagnement d'actions humanitaires. Ils ne sont pas dans le cadre d'une mission de maintien ou de rétablissement de la paix. Donc, on a tort d'incriminer les « casques bleus » (...). Il faut sans doute revoir la mission qui leur a été donnée, de façon qu'ils puissent accomplir cette mission en limitant les risques et en punissant les actes du genre de celui qui a été commis.

» C'est aux militaires de le dire (s'il y a eu une erreur militaire à Sarajevo). Mais pouvaient-ils agir autrement dans le cadre de leur mission ? (...) Les officiers qui commandaient les forces de l'ONU ont obéi aux instructions qu'ils avaient reçues, instructions qui étaient conformes – on peut le regretter et, pour ma part, je le regrette – à la mission qui leur avait été donnée.

• L'embargo sur les armes

» Le président Izetbegovic a raison quand il pose comme préalable que tout l'armement lourd dont dispose l'une des parties, à savoir la partie serbe, soit concentré sous le contrôle de l'ONU en un point. Si la conférence traîne en longueur et si aucune perspective sérieuse de paix n'apparaît, il faudra bien envisager que ceux qui sont agressés et qui n'ont pas les moyens de leur défense puissent les recevoir.

» Enfin, le président de la Bosnie a raison de poser comme condition préalable à l'acceptation du plan de paix que le caractère unitaire de l'Etat bosniaque ne soit pas remis en question.

• L'armement serbe. Les Serbes reçoivent-ils une aide des pays extérieurs ?

» Je le suppose. J'irai même jusqu'à dire que je le sais. Mais ne vous trompez pas : les milices serbes de Bosnie disposent d'un armement lourd conséquent. Actuellement, les milices serbes disposent de deux cents à deux cent cinquante véhicules blindés lourds et d'environ cinq cents à six cents canons de gros calibre. Ce n'est pas négligeable dans un conflit comme celui-ci.

• Le plan de découpage de la Bosnie

» Ce n'est pas un mauvais plan compte tenu de l'imbrication des situations et de la complexité du problème. C'est une idée qui était déjà dans l'air depuis longtemps. Mais les deux coprésidents, M. Cyrus Vance et Lord Owen, ont travaillé à partir de cette idée consistant à mettre en place des provinces. J'ai du reste observé que cette division de la Bosnie en différentes provinces avait été acceptée par la plupart des parties à 80 %, y compris par la partie bosniaque. Des discussions ont encore lieu pour savoir ce qu'il conviendrait de faire pour la province qui est voisine de la province de Sarajevo.

Les pourparlers sérieux qui ont lieu permettent d'espérer qu'une transaction pourra être trouvée. Mais le vrai problème est dans la rédaction du projet de paix et dans l'article 2. Car l'article 2 prévoit que ces provinces ne pourront pas passer d'accord avec les puissances étrangères. Cela, les Serbes n'en veulent pas. Les Croates sont d'ailleurs très réservés à ce sujet. Pourquoi ? Parce qu'ils ont dans l'esprit qu'un jour ou l'autre, en vertu du principe de l'autodétermination des peuples, ils pourraient être à même de prendre des dispositions qui les feraient sortir de l'Etat bosniaque. Au contraire, le président de la Bosnie, qui a en charge l'ensemble du territoire bosniaque, tient à cet article. C'est pourquoi il a mis en demeure les Serbes de dire si, oui ou non, ils respecteraient l'unité de l'Etat. C'est là la vraie question, plus que la division en provinces. »

ET JE COMPTE SUR VOUS POUR ME LIBÉRER TOUS CES CAMPS!

MERCI, C'EST GENTIL..

PANCHO

Les « casques bleus » britanniques ont pour la première fois vigoureusement répliqué à une attaque serbe

Des soldats britanniques de la FORPRONU ont pour la première fois *« riposté vigoureusement »*, dimanche 10 janvier en Bosnie, à une attaque serbe, qui n'a pas fait de victimes dans leurs rangs, a annoncé le ministère britannique de la défense à Londres. Les « casques bleus » britanniques ont été la cible de tirs de mortier et d'artillerie légère venant de positions serbes, près de la ville de Kladanj (40 kilomètres au nord de Sarajevo), alors qu'ils escortaient un convoi humanitaire danois parti de Tuzlas, plus au nord. Ils ont riposté avec les armes de leurs blindés légers, tirant dix-sept obus de leurs canons de 30 millimètres et plus d'une centaine de balles de mitrailleuse.

Avant cet incident, les soldats britanniques, qui se sont trouvés à plusieurs reprises ces derniers jours sous des tirs d'artillerie (notamment à la base logistique de Tomislavgrad, à l'ouest de Sarajevo), avaient déjà, par deux fois, fait usage de leurs armes légères mais sans tirer d'obus.

En vertu de leur mandat, les « casques bleus » sont autorisés à riposter avec les armes de leurs blindés. Plusieurs journaux londoniens ont affirmé dimanche que le gouvernement britannique s'apprêtait à envoyer des renforts, en artillerie surtout, à ses soldats déployés dans le centre de la Bosnie, actuellement au nombre de 2 400. Selon le *Sunday Times*, ces renforts pourraient être acheminés par le porte-avion *Ark-Royal*, mis en alerte. Le même quotidien écrit toutefois que l'*Ark-Royal* pourrait aussi être utilisé pour une évacuation des soldats britanniques, dont le gouvernement étudierait actuellement les modalités pour le cas où le conflit s'aggraverait. Le ministère britannique de la défense s'est refusé à commenter ces informations.

Les Serbes prêts « à répondre »

Par ailleurs, le chef d'état-major des forces armées de la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro), le général Zivota Panic, a affirmé dimanche que les Serbes de Bosnie avaient *« les moyens de se défendre efficacement »* contre toute éventuelle attaque étrangère, nous rapporte notre correspondante à Belgrade, Florence Hartmann.

Alors qu'il assistait à des manœuvres dans le centre de la Serbie, le général Panic a déclaré qu'il ne s'attendait pas à une intervention étrangère mais que si elle avait lieu, l'armée yougoslave *« serait prête à répondre »*, ajoutant que sa DCA était en mesure *« de résister aux plus fortes pressions, y compris celles des Etats-Unis »*.

ALLEMAGNE : pour avoir fait de la publicité pour une entreprise

Le ministre du logement sur la sellette

Mme Irmgard Schwaetzer (FDP), ministre du logement dans le gouvernement du chancelier Helmut Kohl, est à son tour contestée pour avoir, selon le quotidien *Bild Zeitung*, écrit un article promotionnel dans la revue interne du groupe immobilier Germania. Cet article, invitant les investisseurs privés à s'engager dans le secteur de l'immobilier professionnel, se terminait par des louanges sur *« les services de grande valeur »* proposés par Germania dans ce domaine. Cette affaire intervient quelques jours seulement après le scandale de trafic d'influence qui avait entraîné la démission, le 4 janvier, du ministre de l'économie, M. Jürgen Möllemann. Le secrétaire général de la CSU bavaroise, M. Erwin Huber, a jugé *« intolérable »* qu'un ministre fasse de la publicité pour une entreprise privée, et le vice-président social-démocrate de la commission des affaires économiques du Bundestag, M. Peter Reuschenbach, a demandé, samedi 9 janvier, la démission de Mme Schwaetzer. Celle-ci a indiqué, dimanche, qu'il n'était pas question pour elle de se retirer. – *(AFP, Reuter.)*

□ **Attaques xénophobes et manifestations antiracistes.** – Des inconnus ont lancé, samedi 9 janvier, des cocktails Molotov contre un foyer de demandeurs d'asile à Klosterfelde-Trattendorf, près de Berlin, sans faire ni victimes ni dégâts importants. Samedi soir, quarante mille personnes ont formé une chaîne lumineuse sur les bords du Rhin à Cologne pour manifester leur opposition au racisme. A Francfort, des échauffourées ont mis aux prises samedi des militants d'extrême gauche et d'extrême droite. – *(AFP.)*

Une opération aux multiples préalables

La libération par la force des camps de détention serbes en Bosnie, telle que l'a proposée M. Roland Dumas, ne peut pas être comparée, ni assimilée à ce que font déjà les « casques bleus », à savoir l'escorte armée des convois humanitaires. Il s'agit d'une tout autre paire de manches.

Comme un contingent britannique, qui rassemble quelque 2 400 hommes dans le centre de la Bosnie, une force française de « casques bleus » est, dans la région de Bihac, chargée d'accompagner les convois de l'assistance humanitaire. Elle se compose de pas moins de 1 400 hommes, avec des blindés à roues Sagaie (armés d'un canon de 90), des mortiers de 81 et des missiles anti-chars Milan. Le principe de cette aide repose sur l'acceptation, après maintes discussions entre les diverses parties prenantes, du déplacement de ces convois et de leur transit par les territoires tenus par les factions.

Pour ce qui est de la libération des camps, l'opération suppose qu'une série de préalables aient reçu une solution.

D'abord, l'ONU doit connaître, avec précision, la nature et l'emplacement de ces camps. Il semble que cette condition puisse être remplie grâce aux renseignements recueillis par les Américains, qui se sont dits prêts, récemment, à les mettre sur la place publique, après en avoir informé l'ONU, dans le but de préparer des tribunaux pour crimes contre l'humanité. Ensuite, tout dépendra de l'attitude des Serbes, selon des experts militaires. S'ils sont d'accord pour ouvrir les camps, le problème n'est pas résolu pour autant.

En effet, on peut suspecter Belgrade de vouloir ainsi évacuer les populations qu'ils détiennent et les faire récupérer par l'ONU, quitte à ce que l'organisation internationale se contente de déplacer les Bosniaques libérés et de les réunir dans des camps provisoires dont le sort final constituerait, à lui seul, une nouvelle difficulté. Si les Serbes s'opposent au projet, à un acte de guerre commis par eux devra répondre un autre acte de guerre pour libérer de force les populations ainsi « parquées ».

Dans les deux cas, les mêmes experts militaires craignent, du fait de l'annonce de ses intentions par M. Dumas, que les Serbes ne prennent les devants en procédant, comme par anticipation, à une « purification » de leurs camps – d'aucuns parlent de génocide – qui éliminerait les prisonniers les plus faibles et ceux dont l'état est, en lui-même, une condamnation des exactions exercées par leurs geôliers. Les camps de Bosnie apparaîtraient, dès lors, comme des lieux de détention de prisonniers qui, sans être acceptables pour autant par la communauté internationale, relèveraient des aléas d'une guerre. Seul, le témoignage des survivants qui voudront parler pourrait être retenu contre les Serbes.

« La première force tactique du secteur »

Au « Grand Jury RTL-*le Monde* », le ministre des affaires étrangères a avancé l'idée que cette mission était à la portée de la seule France. Sans citer le nom de son collègue de la défense, M. Pierre Joxe, il a émis le souhait que le ministre de la santé et de l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner, se charge d'étudier le projet. Certes, les « casques bleus » relèvent officiellement du secrétariat général de l'ONU et, à ce titre, ils sont des soldats internationaux. Mais il paraît difficile – si une telle mission était exécutée – d'en exclure le ministère de la défense et ses états-majors opérationnels.

D'autant que M. Dumas a insisté pour que ce soit la France, seule au besoin, qui soit à la fois l'initiatrice et le « bras armé » de cette action de force contre les camps en Bosnie.

Les « casques bleus » français dans la région de Bihac – ceux de Sarajevo ne sont ni assez nombreux, ni suffisamment équipés à l'heure actuelle – sont *« la première force tactique du secteur »*, selon les propos de leur chef, le colonel Robert Bresse. Cependant, il paraît difficile qu'ils puissent, seuls, mener à bien cette tâche qui est très risquée, sauf à en être le fer de lance aux côtés des forces alliées qui le voudront.

JACQUES ISNARD

Une diplomatie convulsive

Suite de la première page

Inattendue, enfin, parce qu'elle intervient en pleine conférence de Genève, c'est-à-dire à un moment où la diplomatie semble, fût-ce de manière fragile, avoir repris quelques droits. Coprésident de cette conférence, lord David Owen a d'ailleurs immédiatement fait connaître son hostilité au projet français.

Fracassante parce que la proposition de M. Dumas change radicalement de nature la présence militaire française dans l'ex-Yougoslavie. Jusqu'à maintenant, les quelque deux mille « casques bleus » français stationnés en Bosnie escortaient les convois humanitaires. L'opération envisagée est beaucoup plus ambitieuse et risquée *(voir l'article de Jacques Isnard)*.

Il y a quelques jours, l'administration américaine a fait savoir qu'elle avait recensé cent soixante-quinze lieux de détention secrets en Bosnie et en Serbie, dont les trois quarts aux mains des Serbes. Même si ce ne sont pas nécessairement des camps « classiques » – mais aussi des fermes, des commissariats, des usines, ou des bâtiments administratifs, – on imagine les mille difficultés auxquelles se heurterait l'opération en question, à supposer bien sûr que les combattants serbes ne prétendent pas s'y opposer militairement.

La libération des camps de Bosnie est devenue dimanche, dans la bouche de M. Dumas, un *« but de guerre »* pour la France, assigné, qui plus est, à des forces terrestres. Cette initiative spectaculaire et grave marque un changement de registre brutal dans la politique française dont il est difficile – désormais – de suivre le fil d'Ariane. Paris mène, dans cette affaire, une diplomatie pour le moins convulsive. Après avoir, depuis le début de la crise, fait montre d'une grande prudence, après avoir refusé d'engager ses soldats au-delà d'une mission purement humanitaire, voilà la France qui se dit soudain prête à faire donner la force sur le sol de l'ex-Yougoslavie, et, de surcroît, seule, si besoin.

Consultations permanentes

Depuis des semaines, la France n'avait pourtant pas caché sa méfiance envers les plans américains qui visaient à durcir la riposte de la communauté internationale pour amener les dirigeants de Belgrade – et leurs alliés locaux serbes – à plus de souplesse. Alors que Washington souhaitait mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour contraindre M. Milosevic à respecter l'interdiction de survol de la Bosnie, Paris multipliait les réserves, en assortissant le recours à la force d'un certain nombre de conditions.

Après avoir brocardé, selon le mot de M. Mitterrand, *« les conseils disant allez-y venant de ceux qui n'y vont pas »*, la France apparaît maintenant bien plus « va-t-en guerre » que son allié américain. Washington a-t-il approuvé le projet français ? M. Dumas ne l'a pas dit clairement, se contentant de souligner que Washington et Paris entretiennent sur cette affaire des consultations permanentes.

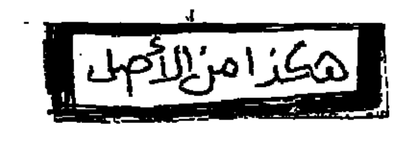
L'initiative française intervient, en outre, un peu à contretemps. Certes, six mois ont passé depuis le vote à l'ONU de la résolution 771 qui condamnait fermement l' *« épuration ethnique »*, mettait en demeure ses promoteurs d'y mettre un terme et exigeait l' *« accès sans entrave et en permanence »* des organisations humanitaires aux centres de détention. Et M. Dumas a raison de juger le maintien de ces camps *« insupportable, insoutenable à la fin de notre siècle, compte tenu de ce que nous avons vécu »*.

Mais n'est-ce pas se montrer plus royaliste que le roi que de proposer d'envoyer des troupes terrestres en Bosnie, puisque le président bosniaque lui-même a renoncé à cette exigence et se contente – si l'on peut dire – de demander à la communauté internationale de lever l'embargo sur les armes. A ce propos – et c'est un autre « virage » de la diplomatie française, – M. Dumas n'est plus hostile à une telle revendication. *« Si la conférence* (de Genève) *traîne en longueur,* admet-il, *et si aucune perspective de paix n'apparaît, il faudra bien que ceux qui sont agressés et qui n'ont pas les moyens de leur défense puissent les recevoir. »*

Apaiser l'opinion française

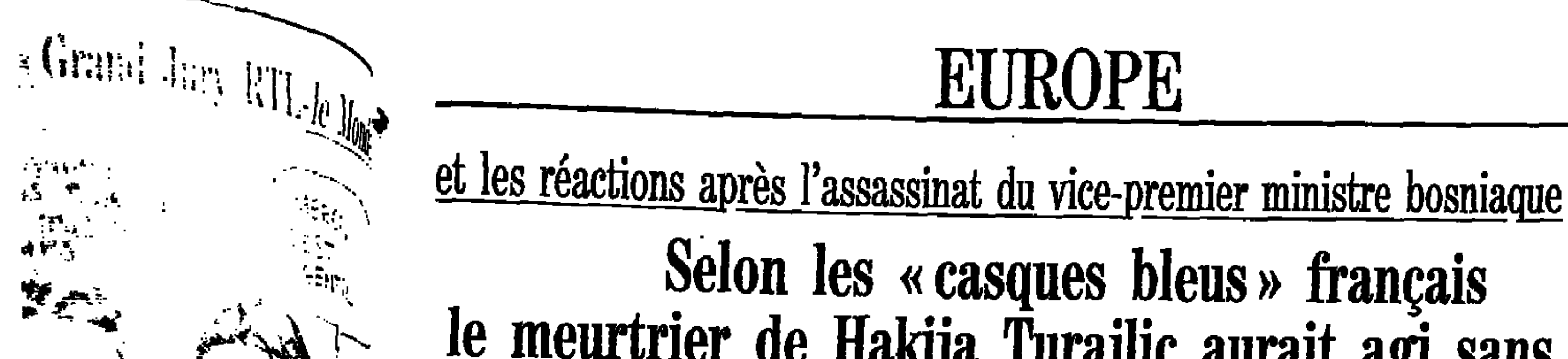
Surtout, la France se verra reprocher à juste titre d'avoir agi en solitaire. Car de deux choses l'une : ou bien la communauté internationale unit ses efforts – notamment dans le cadre du Conseil de sécurité – pour abréger le drame bosniaque, ou bien chacun agit en ordre dispersé. Or, non seulement la France ne perd jamais une occasion pour soupçonner les Etats-Unis de vouloir agir de manière intempestive, mais elle avait fait – sans qu'on le lui demande – de la crise yougoslave un *« banc d'essai pour l'Europe »*, un test de sa sécurité dans l'après-guerre froide et de sa capacité d'élaborer une politique étrangère et de défense commune. Le gouvernement a-t-il fait son deuil de la coopération européenne dans ce domaine ou cherche-t-il seulement à mettre ses partenaires devant leurs reponsabilités ? A-t-il jugé indispensable, à trois mois des élections, d'apaiser l'opinion publique française, au lendemain du meurtre de Sarajevo ? Quelles qu'aient été ses intentions, la France sera soupçonnée, une fois de plus, d'avoir voulu « faire un coup ».

JEAN-PIERRE LANGELLIER









EUROPE

et les réactions après l'assassinat du vice-premier ministre bosniaque

Selon les « casques bleus » français le meurtrier de Hakija Turajlic aurait agi sans ordre

Le milicien serbe qui a tué, vendredi 8 janvier, le vice-premier ministre bosniaque Hakija Turajlic aurait agi isolément, sans l'aval de ses supérieurs. C'est ce qu'a affirmé samedi 9 janvier, à Sarajevo, le colonel français Patrice Sartre, témoin direct et partie prenante de l'incident meurtrier.

L'assassinat du ministre bosniaque *« est le fait d'un individu de la base, dépourvu de formation militaire suffisante »*, a déclaré le colonel Sartre, âgé de quarante-cinq ans et chef du bataillon français de Sarajevo. Sans uniforme, ce milicien serbe *« n'était pas commandé »*, a expliqué l'officier supérieur français. *« Il était à 5 mètres de moi environ, et je connaissais très bien ses chefs »*, rencontrés au cours de nombreuses missions de liaison, a-t-il précisé. *« Pour moi, il n'y a pas eu préméditation »*, a ajouté le colonel français, qui a souligné le *« très grand découragement des commandants serbes »* après cet assassinat.

De son côté, le Service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA) a expliqué, dans un communiqué, que le colonel Sartre avait été pris à partie par des miliciens serbes qui avaient accusé la FORPRONU de *« complicité avec leur ennemi »* en constatant la présence du vice-premier ministre bosniaque. *« La tension était presque retombée et l'officier français espérait pouvoir négocier la fermeture des portes du VAB lorsque deux ou trois miliciens très excités ont tenté de l'arracher de l'embrasure de la porte. Les chefs serbes se sont interposés. L'un des miliciens s'est alors reculé et a brandi un pistolet de fort calibre, tirant plusieurs coups au-dessus de l'épaule gauche du chef du bataillon français, en direction du ministre bosniaque. Maîtrisé par ses camarades, le milicien serbe s'est libéré et a pu tirer plusieurs autres coups* [sept en tout] *(...) »*, explique le SIRPA, sans pour autant préciser dans quelles circonstances, et par qui, les portes du VAB avaient été ouvertes.

« Un acte de terreur barbare »

Le général Morillon, commandant de la FORPRONU, a reconnu implicitement la responsabilité de l'escorte de l'ONU en admettant que les portes du blindé *« n'auraient jamais dû être ouvertes »*. Le colonel Sartre a affirmé pour sa part qu'elles l'avaient été, avant qu'il n'arrive, devant un officier de liaison serbe et que les miliciens s'étaient opposés ensuite à leur fermeture.

L'assassinat du vice-premier ministre bosniaque a suscité une très vive émotion dans le monde. Le gouvernement bosniaque a dénoncé cet *« acte flagrant de guerre »* en tenant le général Morillon pour responsable de l'incident. Le ministre allemand des affaires étrangères, M. Klaus Kinkel, l'a qualifié d'*« acte de terreur barbare »* tandis que Moscou estimait qu'il s'agissait d'une *« violation brutale du droit humanitaire international »* et d'un *« défi à l'autorité de l'ONU »*. Les Etats-Unis ont également dénoncé ce *« meurtre apparemment commis de sang-froid »*. Le conseiller du président pour les affaires de sécurité, le général Scowcroft, a estimé que cet attentat *« démontrait très clairement que les convois de l'ONU n'offrent aucune protection particulière (...) »*. Enfin, la délégation serbe bosniaque à Genève a présenté ses excuses, dimanche 11 janvier, ainsi que l'a indiqué M. Cyrus Vance, coprésident de la conférence internationale. – *(AFP, Reuter.)*

En visite samedi à Paris

Le président bosniaque, M. Izetbegovic a demandé que son peuple puisse se défendre

Le président de Bosnie-Herzégovine, M. Alija Izetbegovic, a effectué une visite, samedi 9 janvier, à Paris au cours de laquelle il a rencontré M. François Mitterrand ainsi que des personnalités socialistes et d'opposition, parmi lesquelles MM. Michel Rocard, Laurent Fabius, François Léotard et Brice Lalonde.

Nous ne vous demandons pas de vous sacrifier pour nous. Tout ce que nous voulons, c'est que vous nous permettiez de nous défendre : c'est en substance le message que le président bosniaque (musulman) Alija Izetbegovic est venu délivrer aux dirigeants français lors d'une visite, samedi 9 janvier, à Paris. *« Nous ne demandons pas une présence* [militaire] *terrestre, ni que des soldats étrangers meurent pour nous*, a-t-il souligné lors d'une conférence de presse, *nous demandons une quantité limitée d'armes défensives. »*

Mais, pour ce faire, il faudrait que soit levé l'embargo sur les armes qui frappe la Bosnie-Herzégovine au même titre que les autres Républiques ex-yougoslaves. Une mesure à laquelle l'Europe – et principalement la France – s'est toujours opposée, estimant qu'elle ne ferait qu'alimenter le conflit. Or, a assuré M. Izetbegovic après s'être entretenu samedi matin avec M. François Mitterrand, le président français *« a légèrement modifié sa position »* sur cette question et a estimé que *« le peuple bosniaque avait le droit de se défendre, que personne n'avait le droit de l'empêcher de se défendre et que la question de l'embargo sur les armes devait être réétudiée »*.

Redéfinir le rôle de l'ONU

Nul doute, toutefois, qu'une telle « réévaluation » de la position française et européenne risque de ne se faire que dans un délai très long, tant l'opposition à une levée de l'embargo est forte sur le Vieux Continent – alors que les Etats-Unis se sont déclarés partisans de laisser les Bosniaques s'armer. Le 16 décembre, M. Roland Dumas déclarait à Genève, à la conférence sur l'ex-Yougoslavie, qu'une levée de l'embargo sur les armes serait *« une mesure contre-productive »*, car elle constituerait, notamment, *« un constat d'échec »*, ajoutant que *« ce serait parce que l'on n'a pas pu apaiser le conflit qu'on donnerait à l'une des parties les moyens de se défendre par elle-même »* (*le Monde* du 18 décembre).

Reçu par M. Mitterrand au lendemain du meurtre, à Sarajevo, du vice-premier ministre bosniaque par des combattants serbes alors qu'il était sous la protection de « casques bleus » français, le président Izetbegovic a insisté sur le fait qu'il s'agissait *« d'un assassinat et non d'un accident »*.

Ce drame, a-t-il dit, illustre le flou du mandat de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) en Bosnie-Herzégovine et la nécessité de le *« préciser »*. Parlant des « casques bleus » stationnés dans son pays, il estime qu'*« on devrait leur donner les moyens de défendre les convois qu'ils sont chargés de protéger. Et quand je parle de défense, je parle de la défense par les armes. Un convoi sur dix arrive à destination, les neuf autres sont pillés ou doivent faire demi-tour »*. Cette redéfinition du rôle de l'ONU, M. Izetbegovic en fait même une condition à la poursuite des négociations de Genève, où il s'est rendu dimanche.

Réitérant le rejet bosniaque de la carte de redécoupage de la Bosnie-Herzégovine en dix provinces proposée par les médiateurs de l'ONU et de la CEE, le président Izetbegovic a expliqué qu'il était hors de question de légitimer les conquêtes militaires serbes ni d'admettre de laisser certaines régions aux mains de ceux qui y ont commis tant de crimes. Si une telle carte était acceptée, *« un million de Bosniaques ne pourraient pas rentrer chez eux »*, a-t-il averti.

Prêchant pour la reconnaissance dans les faits d'une Bosnie-Herzégovine *« pluriculturelle et pluriethnique, souveraine et indépendante »*, M. Izetbegovic a toutefois montré qu'il ne se faisait guère d'illusions sur l'avenir de son pays : *« La Bosnie-Herzégovine a été condamnée à mort par certains, et je ne peux pas dire si elle est encore en vie. »*

YVES HELLER

M. Boutros-Ghali : « Il faut continuer à négocier »

Interrogé par *le Monde* au sujet du meurtre de Sarajevo, M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations unies, a répondu : *« S'agit-il d'une bavure ou d'une conspiration, ce n'est pas important ? Ce qui est important c'est que cela ajoute une complication au processus de paix. C'est une preuve de plus que la négociation est importante et, en dépit de l'émotion de l'opinion publique internationale, il faut continuer à négocier. Ce n'est pas facile. Nous sommes en porte à faux avec l'opinion. On nous critique, on parle de Munich, de Chamberlain. Il faut accepter cela et continuer à négocier »*.

En France : la plupart des responsables politiques envisagent favorablement une intervention militaire

Après l'assassinat du vice-premier ministre bosniaque, Hakija Turajlic, les hommes politiques français sont de plus en plus favorables à une intervention militaire en Bosnie. Le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, a émis le souhait, dimanche 10 janvier, que la communauté internationale *« prenne clairement ses responsabilités »*.

Dans un entretien accordé au *Journal du dimanche* du 10 janvier, M. Bérégovoy estime que *« cette barbarie est intolérable »*. *« Jamais il n'a été aussi important*, indique le premier ministre, *que la communauté internationale prenne clairement ses responsabilités.* (...) *Si l'on ne redonne pas toutes ses chances à la diplomatie, à Genève ou ailleurs, l'engrenage de la guerre risque d'être fatal. Le feu couve dans les Balkans. Toutes les parties en présence doivent en être conscientes. »*

Dans un communiqué diffusé dimanche, M. Jacques Chirac a qualifié d'*« affront pour les Nations unies* (...), *pour l'ensemble de la communauté internationale* (...) *et pour la France »* l'assassinat du vice-premier ministre bosniaque. Pour l'ancien premier ministre, cette *« nouvelle provocation serbe »* montre *« les limites de l'action dite humanitaire »* et *« la vacuité de l'attitude suivie par les démocraties occidentales et par la France »* dans ce conflit. Celles-ci doivent, selon M. Chirac *« prendre enfin leurs responsabilités »*. Face aux *« atrocités commises en toute impunité en Bosnie »*, le maire de Paris demande que *« la France prenne tout de suite l'initiative de saisir les Nations unies, pour que soit mis en place un tribunal international chargé de condamner les responsables de ces crimes contre l'humanité »*.

M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, s'est lui aussi prononcé, samedi, sur Europe 1, pour *« une offensive aérienne internationale »* dans l'ex-Yougoslavie. *« On attend les Nations unies car nous ne pouvons agir qu'à travers elles »*, a ajouté M. Kouchner, qui s'est déclaré *« personnellement partisan »* d'une levée de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie.

A l'issue de sa rencontre, samedi, avec le président bosniaque M. Alija Izetbegovic, M. Laurent Fabius a réaffirmé, pour sa part, qu'*« il faut que la Bosnie ait la capacité de se défendre »* et que la recherche de la paix doit se faire *« sur des bases différentes de celles avancées jusqu'ici »*. A propos de l'embargo sur les ventes d'armes, M. Fabius estime que, *« juridiquement et pratiquement, le problème se pose différemment »*.

Reçu, lui aussi, par le président bosniaque, M. François Léotard, président d'honneur du Parti républicain, s'est exprimé en faveur d'une levée de l'embargo sur les armes, *« afin que le peuple bosniaque puisse se défendre »*. *« L'embargo, tel qu'il est conçu aujourd'hui, et notamment par la France, est injuste »*, a-t-il déclaré, car *« il touche plus particulièrement les agressés »*. Pour M. Léotard, *« le drame de la communauté internationale, comme dans la fin des années 30, c'est qu'elle n'ose plus désigner un agresseur »*, alors que *« la raison, les informations, la lucidité obligent à désigner M. Milosevic et la majorité du peuple serbe »*.

M. Balladur : la France ne peut agir seule

Une intervention *« vigoureuse »* en Bosnie est également prônée par M. Edouard Balladur (RPR), ancien ministre de l'économie et des finances, qui a déclaré, dimanche, au cours de l'émission « L'heure de vérité », sur France 2, qu'elle est *« la seule de nature à faire réfléchir et reculer le gouvernement serbe »*. *« Il faut commencer par donner un coup d'arrêt, qui ne peut venir que d'interventions aériennes neutralisant le ciel de la Bosnie et interdisant à l'aviation serbe de s'en servir »*, a observé M. Balladur. Le député de Paris a, toutefois, *« exclu qu'un pays comme la France puisse agir seul dans une affaire de ce genre »*. Evoquant l'action humanitaire *« nécessaire »*, il a mis en garde contre le risque de la voir se transformer en *« une sorte d'alibi à la passivité politique. Nos soldats sont faits pour faire la guerre* (...), *ils ne sont pas faits pour jouer les sœurs de charité »*.

M. Le Pen : « Un rôle de bonne d'enfants »

Seul M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, s'est déclaré *« personnellement blessé par l'attitude de l'officier français »* chargé de protéger le vice-premier ministre bosniaque. *« Quand on est responsable de la vie de quelqu'un*, a-t-il indiqué samedi à Rouen, *on a la charge de le défendre, y compris en risquant sa propre vie. A force de donner un rôle de bonne d'enfant à nos parachutistes et légionnaires, on leur fait perdre de vue que le rôle des forces armées est de faire la guerre, et non de l'humanitaire. »*

Partisan, depuis plusieurs mois, d'une intervention en Bosnie, M. Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a renouvelé, lundi, sur Europe 1, ses critiques contre la position de la communauté internationale et il a exprimé le vœu que le président de la République *« prenne l'initiative de convoquer une session extraordinaire du Parlement »* pour débattre de la position française.

Sur la même antenne, M. Jean-Pierre Chevènement, député (PS) du Territoire de Belfort, a affirmé qu'envisager une intervention militaire en Bosnie *« n'est pas raisonnable »* et que *« la priorité doit être donnée à une solution politique »*.

Sur RTL, Mme Simone Veil a exprimé des réserves quant à la capacité des Français à libérer les camps en Bosnie. *« Si l'ONU ne le fait pas, est-ce que les Français sont capables d'assurer cette mission en garantissant la sécurité ? »*, s'est demandé l'ancienne présidente du Parlement européen.

PROCHE-ORIENT

ISRAËL : mettant en garde l'ONU contre l'éventuelle imposition de sanctions

M. Rabin continue de refuser fermement le retour de l'ensemble des Palestiniens expulsés

Au risque de voir le Conseil de sécurité de l'ONU imposer des sanctions à Israël, le premier ministre israélien, M. Itzhak Rabin, a maintenu, dimanche 10 janvier, devant un nouvel émissaire de l'ONU, son refus de rapatrier la totalité des Palestiniens expulsés dans le sud du Liban. Selon la radio israélienne, l'envoyé spécial de M. Boutros-Ghali a décidé de prolonger d'un ou deux jours son séjour en Israël, pour tenter de trouver des formules de compromis.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Rien à faire : l'ensemble des Palestiniens – présumés islamistes – qui ont été expulsés vers le Liban par Israël, voilà plus de trois semaines, ne rentreront pas dans les territoires occupés. Mise en œuvre pour éviter à l'Etat juif une nouvelle condamnation des Nations unies et retarder les éventuelles sanctions que le Conseil de sécurité pourrait imposer, la mission du second envoyé spécial de M. Boutros Boutros-Ghali auprès du premier ministre israélien semble bien avoir échoué. La première, effectuée fin décembre par M. James Jonah, n'avait rien donné non plus, et le diplomate s'apprêtait à délivrer un rapport sévère à l'encontre d'Israël.

«La situation reste inchangée», a déclaré M. Itzhak Rabin à l'issue d'un entretien de deux heures avec le nouveau diplomate des Nations unies, M. Chinmaya Gharekhan. *«J'ai expliqué à l'envoyé spécial*, a ajouté le premier ministre, *pourquoi nous maintenons notre décision d'éloigner temporairement ces gens.»*

En clair, la volonté israélienne *«d'éviter*, comme a dit le chef de la diplomatie M. Shimon Pérès, *un clash avec les Nations unies»* n'ira pas jusqu'à respecter la résolution 799 du Conseil de sécurité, laquelle demande le retour inconditionnel des expulsés. M. Rabin a indiqué à son interlocuteur que d'éventuelles sanctions imposées à l'Etat juif risqueraient, par contrecoup, de porter atteinte au processus de paix entre Israël et les pays arabes. Voyant l'Etat juif puni par la communauté internationale, *«les Arabes augmenteront leurs exigences à notre égard»*, compromettant ainsi, dans l'esprit du premier ministre, le chemin déjà parcouru dans les négociations. Quoi qu'il en soit, M. Rabin reste confiant et il a fait savoir qu'il partageait l'optimisme de son ambassadeur aux Etats-Unis, selon lequel l'Amérique imposera son veto sur toute décision par trop sévère contre l'Etat juif. M. Gharekhan a été dûment *«briefé»* par un officier israélien sur la nature violente du Mouvement de la résistance islamique Hamas.

Présentée comme une concession d'ordre exceptionnel, humanitaire et surtout diplomatique, l'autorisation donnée à la veille du week-end au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de se rendre, à partir du territoire israélien et au moyen d'un hélicoptère des Nations unies, dans le camp de toile dressé par les 415 expulsés (*le Monde* daté 10 et 11 janvier), a été saluée par le diplomate, mais celui-ci a réaffirmé que sa mission n'avait pas de caractère humanitaire. *«Bien que le secrétaire général et les Nations unies soient profondément préoccupés par les conditions des expulsés*, a expliqué M. Gharekhan, *ma mission ici est définie par la résolution 799.»*

Retard pour la réparation des «erreurs»

Votée le 18 décembre, celle-ci, a encore précisé le diplomate, *«ne concerne pas le Liban»*. Le gouvernement de M. Rafic Hariri continue d'exiger le rapatriement global des expulsés par la voie terrestre empruntée le 17 décembre par les forces israéliennes pour lâcher ses prisonniers dans un no-man's-land dans le sud du Pays du cèdre, entre les lignes de l'armée libanaise régulière et celles de la milice alliée d'Israël, l'Armée du Liban sud. Soutenues par les leaders islamistes des expulsés, les autorités libanaises ont également interdit que les neuf personnes frappées de bannissement *«erroné»* puissent être rapatriées dans leurs foyers par hélicoptère, *via* l'espace aérien national.

Le CICR ne désespère pas cependant d'obtenir le feu vert de Beyrouth dans la semaine. Une exception avait été faite samedi, et les deux délégués du CICR avaient pu ramener avec eux deux des 415 Palestiniens. Le premier, malade des reins, est soigné dans un hôpital militaire de la «zone de sécurité» contrôlée par l'Etat juif dans le Liban sud ; le second, un cordonnier de seize ans, qui n'a jamais fait de politique, a pu être ramené chez ses parents, à Hébron, en Cisjordanie occupée.

Selon Israël, ce cas particulier est le seul et unique où il y aurait eu erreur sur la personne. Parmi les neuf autres *«bavures»* reconnues par l'Etat juif dans cette affaire, deux concernent des personnes qui attendaient le verdict d'un procès qui leur était fait par la justice militaire et sept visent des inculpés qui attendaient d'être traduits en justice. Les autorités concernées ont précisé que, si les neuf intéressés parvenaient à revenir dans les territoires occupés, ils seraient probablement placés en détention. De toute façon, M. Rabin, qui a fait miner le chemin par où les expulsés ont été acheminés au Liban sud, refuse de les autoriser à revenir par la même voie.

Bizarrement, ces neuf personnes, accusées de délits divers allant de la simple appartenance au Hamas à l'incitation à la violence et au jet de cocktails Molotov sur des véhicules israéliens, sont les seules légalement autorisées à revenir en territoire contrôlé par Israël. Les 405 autres, qui ne font l'objet d'aucune inculpation, et contre lesquelles aucune procédure judiciaire n'a même été engagée, resteront coincées là où elles sont au moins jusqu'à la décision finale de la Cour suprême israélienne prévue pour le 17 janvier.

PATRICE CLAUDE

Le Liban ne veut traiter le problème que sous l'angle politique

BEYROUTH

de notre correspondant

Le Liban maintient son refus de traiter l'affaire des Palestiniens expulsés sous l'angle humanitaire. Le premier ministre, M. Rafic Hariri, a répété que c'est un problème politique qui doit être réglé comme tel.

Après le rapatriement, en Cisjordanie, d'un des dix expulsés *«par erreur»* à bord d'un hélicoptère de la FINUL et l'évacuation d'un malade vers l'hôpital de Marjayoun dans la «zone de sécurité» créée par Israël au Liban, le chef du gouvernement a catégoriquement refusé que la FINUL continue d'être utilisée à cette fin *«pour éviter qu'elle ne dévie de son rôle»*. C'est pour cette même raison qu'il avait rejeté la proposition française, formulée par M. Roland Dumas, de confier les expulsés à la garde des «casques bleus» de l'ONU.

«Je peux comprendre, a dit M. Hariri, *qu'il est difficile pour un médecin de ne pas ramener de malade (...) et si le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) veut emprunter de nouveau les hélicoptères de la FINUL pour évacuer les neuf autres bannis par erreur et acheminer de l'aide, alors nous sommes contre, car la FINUL outrepasserait sa mission (...). L'action du CICR devra se faire par la route, à partir d'Israël, en empruntant le même chemin que celui pris par les déportés pour entrer au Liban.»*

Le chef de la diplomatie, M. Farès Boueiz, qui s'est rendu au Caire pour assister, lundi, à une réunion de la Ligue arabe, consacrée à cette affaire, attend de celle-ci *«qu'elle saisisse le Conseil de sécurité d'une demande pour la mise sur pied d'un mécanisme d'application de la résolution 799* (pour le retour des expulsés) *dans un délai déterminé»*. Le ministre a critiqué, à cet égard, le comportement des Etats-Unis.

«On dirait, a-t-il souligné, *qu'ils essaient de contenter tout le monde (...) Si l'on compare la façon dont on a traité les problèmes irakien, libyen et somalien, et celle dont on traite le problème israélien, la différence est effarante. On dirait que la force n'est employée que contre les Arabes alors que n'importe quel crime commis par un Etat à caractère occidental n'a aucune chance d'être sanctionné.»*

LUCIEN GEORGE

□ **Le président du CRIF estime que la responsabilité de Beyrouth est peut-être «plus grande».** – En visite à Jérusalem, le président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), M. Jean Kahn, a jugé que *«le Liban a une responsabilité aussi importante, voire plus grande que celle d'Israël»* dans l'affaire des Palestiniens expulsés. *«On ne comprend pas que le Liban refuse de laisser passer les Palestiniens par son territoire»*, a déclaré M. Kahn, regrettant que l'opinion internationale *«se montre parfois trop exigeante avec Israël»*. Devant l'ampleur de la protestation internationale, plusieurs personnalités françaises qui devaient accompagner la délégation du CRIF ont déclaré forfait, parmi lesquelles MM. Michel Noir, Robert Vigouroux, Georges Frèche, Alain Carignon et François Léotard. – *(Corresp.)*

□ **Ryad dément toute aide financière au mouvement Hamas.** – L'Arabie saoudite a catégoriquement démenti, dimanche 10 janvier, les affirmations du quotidien israélien *Haaretz*, selon lesquelles Ryad aide financièrement le mouvement de la résistance islamique Hamas, qui s'oppose au processus de paix – ainsi qu'à l'OLP dans les territoires occupés – et dont des militants ont été expulsés vers le Liban. Selon une source autorisée, ces *«allégations sont dénuées de tout fondement»*. – *(AFP.)*

Les Irakiens ont fait des incursions au Koweït

Suite de la première page

Selon les Etats-Unis, les avertissements qui ont été adressés au régime irakien dans les deux premiers cas ont eu un effet dissuasif. En revanche, lundi en fin de matinée, les vols des avions de l'ONU étaient toujours interdits.

Même si l'incursion de dimanche n'est pas la première du genre, elle est certainement la plus audacieuse et démontre, une fois de plus, l'impuissance – l'inanité, serait-on tenté de dire – des quelque 300 observateurs non armés de l'ONU qui surveillent la zone démilitarisée établie depuis mai 1991 de part et d'autre des 260 kilomètres de frontière entre l'Irak et le Koweït, et dont la mission est, entre autres, d'empêcher les infiltrations irakiennes.

Pied de nez à l'ONU

Faisant un pied de nez à ces observateurs, les Irakiens ne sont pas entrés en catimini ; ils ont franchi la frontière à bord de plusieurs véhicules, dont des camions, et se sont immédiatement dirigés vers les caches, où ils se sont emparés du stock d'armes, dont quatre missiles sol-sol chinois Silkworm. Les observateurs de la MONUIK ont bien tenté de s'interposer, mais ils en ont été empêchés par une partie des *«infiltrés»*, qui les ont encerclé et ont bloqué l'accès aux dépôts. Un véhicule irakien a percuté un autre de l'ONU lors de l'opération, sans faire de victime.

Le lieu choisi pour cette incursion – les parages de la ville d'Oum-Qasr – est hautement symbolique. La commission chargée par l'ONU de délimiter la frontière entre les deux pays après la guerre du Golfe a en effet octroyé au Koweït une partie de cette ville, tout en déplaçant la frontière terrestre de quelque 600 mètres en faveur de l'émirat, sur une bande de 20 kilomètres de longueur. L'Irak, toutes institutions et tendances politiques confondues, n'a jamais accepté le nouveau tracé.

Le commandement de la MONUIK basé à Oum-Qasr a protesté auprès des autorités militaires irakiennes. Il a chargé son représentant à Bagdad de demander une réunion d'urgence avec le ministre irakien des affaires étrangères pour protester contre cet incident et exiger que les armes soient restituées.

Les ambassadeurs des Etats-Unis, de France, de Russie et de Grande-Bretagne, nous indique notre correspondante aux Nations unies, Afsané Bassir Pour, ont protesté dimanche soir auprès du représentant de l'Irak à l'ONU, qui devait être reçu lundi matin par le président en exercice du Conseil de sécurité.

MOUNA NAÏM

Les précédents depuis la fin de la guerre du Golfe

L'incursion de quelque 200 soldats irakiens dans le nord-est du territoire koweïtien, dimanche 10 janvier, n'est pas la première du genre, même si elle est considérée comme la plus grave depuis la fin de la guerre du Golfe, le 28 février 1991.

– Le 2 avril 1991, un nombre indéterminé de soldats irakiens s'était introduit dans deux bâtiments situés à 1 000 mètres à l'intérieur du territoire koweïtien, près de la ville irakienne d'Oum Qasr.

– Le 14 août 1991, une patrouille irakienne a pénétré dans la zone démilitarisée entre l'Irak et le Koweït, ouvrant le feu sur une unité de la police de l'émirat, sans faire de victime.

– Le 27 août 1991, le Koweït a annoncé qu'un Irakien avait été tué et quatorze autres arrêtés lors d'une fusillade entre un groupe d'Irakiens qui avaient tenté de s'infiltrer en territoire koweïtien et une patrouille de police koweïtienne.

– Le 28 août 1991, le Koweït a annoncé que 45 soldats irakiens avaient été arrêtés sur l'île koweïtienne de Boubiane.

Selon les Nations unies, 42 incursions – qualifiées de *«violations mineures»* – ont été recensées entre le 12 juin et le 3 septembre, de part et d'autre de la frontière, dont six formellement imputées aux forces irakiennes. Le Koweït a fait état pour sa part de cinq incidents frontaliers à l'occasion de tentatives d'infiltration irakiennes entre le 10 septembre 1991 et le 7 janvier 1993. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

□ **NICARAGUA : Mme Chamorro nomme deux sandinistes au gouvernement.** – La présidente du Nicaragua, Mme Violeta Chamorro, a remanié, samedi 9 janvier, son gouvernement en confiant deux ministères à des membres de l'opposition sandiniste. M. Fernando Guzman a reçu le portefeuille du tourisme, et M. Alvaro Oyanguren a été nommé vice-ministre, chargé des réformes agraires. Ces changements *«confirment que ce sont les sandinistes qui gouvernent»*, a estimé M. Alfredo Cesar, qui vient de perdre son titre de président du Congrès. L'Union nationale d'opposition (UNO), qui avait soutenu Mme Chamorro pour son élection en 1990, a en effet été exclue du bureau de l'Assemblée nationale, dont la session s'est ouverte samedi. – *(Reuter.)*

□ **PÉROU : des affrontements ont fait une vingtaine de morts.** – Plusieurs centaines de guérilleros du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA) ont pris d'assaut la cité amazonienne de Moyobamba (400 kilomètres au nord de Lima), tuant au moins six personnes, selon le bilan établi, samedi 9 janvier, de source officielle. C'est la plus importante action du MRTA depuis l'arrestation de son chef, Victor Polay, en mai. Par ailleurs, l'armée a affirmé s'être emparée d'une base du mouvement du Sentier lumineux près d'Aguaytia (630 kilomètres au nord de Lima). Les combats, qui ont duré quatre heures, auraient fait au moins quinze morts dans les rangs des rebelles. – *(AFP.)*

□ **SALVADOR : destitution du directeur de la police et démobilisation d'unités anti-émeutes** – Accusé de nombreuses violations des droits de l'homme pendant la guerre civile, le colonel Ciro Lopez Roque a été destitué de son poste de directeur de la police et remplacé par le colonel Luis Francisco Salinas, a-t-on appris dimanche 10 janvier à San Salvador. Il s'agit de la première mesure prise contre l'un des responsables des forces armées ou de sécurité du pays, dont une commission, créée dans le cadre des accords de paix, a demandé la destitution. Le gouvernement de M. Cristiani n'a accepté de se plier à ces mesures d'épuration que sous la pression de l'ONU. Par ailleurs, l'armée a annoncé samedi qu'elle avait achevé la démobilisation de quatorze bataillons anti-émeutes. – *(AFP)*

POLITIQUE

La préparation des élections législatives

Les dirigeants socialistes se répartissent les rôles et ménagent l'avenir

MM. Pierre Berégovoy et Laurent Fabius ont précisé, dimanche 10 janvier, devant environ mille cinq cents secrétaires de section du PS réunis à Paris, la répartition des rôles entre le gouvernement et le parti dans la campagne des élections législatives. L'Alliance des Français pour le progrès réunira le PS, le MRG et le Mouvement des réformateurs, chacun d'eux restant responsable de sa propre campagne. M. Michel Rocard, qui a invité les socialistes à se montrer ouverts, et M. Pierre Mauroy, estimant qu'ils préparent l'élection présidentielle en faisant campagne pour les législatives, ont montré un égal souci de ménager l'avenir.

Les quelque mille cinq cents secrétaires de section du PS rassemblés dimanche dans la salle de la Mutualité ne formaient pas le public habituel des réunions socialistes nationales. Ni tout à fait obscurs ni vraiment sans grade, ils n'appartiennent pas, cependant, à la classe des officiers cooptés par les courants au comité directeur et ne sont pas toujours délégués, non plus, aux congrès ordinaires ou extraordinaires, non plus qu'aux conventions. *«J'assiste à la réhabilitation du militant de base»*, a dit l'un d'eux, avec un émerveillement teinté d'ironie. Le militant était, en effet, à l'honneur, avant d'être mis à contribution dans les prochaines semaines. M. Fabius n'a pas lésiné sur les compliments : *«Quand on fait confiance aux militants*, a-t-il lancé, *on a toujours raison!»*

Cette réunion, prévue depuis la fin novembre, ne pouvait pas mieux tomber, pour deux raisons, qui sont, d'ailleurs, liées. Les dirigeants socialistes avaient bien besoin, d'abord, de démontrer qu'ils représentent la seule force effective, mobilisable, aujourd'hui, aux côtés du président de la République et du gouvernement. Tout se passe ensuite comme si, face à l'adversité et dans la confusion régnant autour de la question : qu'est-ce que la gauche aujourd'hui ?, le plus sûr avait paru de s'en remettre aux militants et à leurs convictions simples. Rien n'est aussi rassurant, en définitive, à huit semaines d'un scrutin, qu'une assistance chaleureuse, aux applaudissements faciles, venue de toute la France, parfois dans des cars ayant roulé une partie de la nuit, pour entendre énoncer à la tribune quelques motifs de croire que la vérité est toujours de son côté.

Vérifier que les militants sont toujours là, même moins nombreux, et que le parti est capable d'organiser le rassemblement de ses cadres locaux, surtout si, comme l'a dit M. Fabius, cela ne s'était jamais fait, vaut bien de supporter les inévitables manifestations de basisme qui font le charme du «terrain».

«Il n'y aura pas de couac»

L'un propose de voter une *«motion de défiance»* envers la direction du parti, suggestion accueillie par des huées. Un autre réclame *«une définition claire de la laïcité»*, revendication soutenue par une partie de la salle, que la réponse non compromettante de la tribune ne satisfait pas vraiment. Un troisième, plus embarrassant, demande si, par partage du travail, on entend la réduction de sa durée légale ou bien l'extension du travail à temps partiel. L'arrivée du premier ministre, qui se rend immédiatement derrière le pupitre réservé aux grands orateurs de la journée, dispense de répondre à la question.

Le Parti socialiste est-il, aujourd'hui, dans la situation qu'avait connue son prédécesseur, la SFIO, lorsqu'elle s'était intégrée, pour les élections législatives de 1967, à la Fédération de la gauche démocrate et socialiste, préfiguration de sa disparition dans un nouveau parti, qui naîtrait quatre ans plus tard? La réponse est non. M. Christian Pierret, directeur de la campagne législative du PS, devait le savoir, car il a commencé la matinée en affirmant que les socialistes représentent *«la gauche»*, qu'ils sont *«fiers de leur identité politique»* et que la force qu'ils constituent, sans être *«exclusive»* ni *«arrogante»*, est *«au cœur»* du combat qu'engage la majorité sortante. M. Henri Emmanuelli a renchéri en qualifiant de *«contresens historique»* l'idée de *«faire du PS une sous-marque»*, étant entendu que les socialistes ne doivent *«refuser aucune bonne volonté* (...) *fréquentable»*.

C'était un signe, mais il demandait confirmation. Elle a été apportée, à la fin de la réunion, par M. Bérégovoy, puis par M. Fabius, à peu près dans les mêmes termes. *«Le Parti socialiste est la force principale de la majorité sortante*, a dit le premier. *Personne ne le conteste.»* M. Bérégovoy a expliqué que l'Alliance des Français pour le progrès (ADFP) a une fonction purement symbolique, destinée à montrer que l'«ouverture» de 1988 n'est pas abandonnée. Les dirigeants socialistes n'ont pas voulu qu'elle devienne autre chose (*le Monde* des 8 et 9 janvier). M. Bérégovoy – qui a précisé : *«Je ne revendique rien. Je ne suis pas candidat ni virtuel ni potentiel, à de nouvelles fonctions»*, – a exposé la règle du jeu de l'ADFP. *«Le Parti socialiste*, a-t-il dit, *le Mouvement des radicaux de gauche, le Mouvement des réformateurs de M. Jean-Pierre Soisson coordonneront leur action au sein de l'Alliance sous leur propre autorité. De mon côté, je coordonnerai l'action des ministres, qui doivent s'engager pleinement dans la campagne électorale auprès de nos candidats.»*

M. Rocard : «L'histoire ne s'achève pas en 1993»

«Il était légitime que la question du rôle du Parti socialiste dans la campagne fût posée. Elle ne le sera plus, a souligné M. Fabius. *Nous y avons répondu de façon convergente.»* Pour le premier secrétaire, le gouvernement et le PS partageant le *«bilan»*, le *«projet»* et les *«valeurs»*, ne peuvent être que *«solidaires»*. *«Il n'y aura pas de couac, il n'y aura pas d'imprévu*, a-t-il assuré. *Nous agirons ensemble, ce qui ne veut pas dire repliés sur nous-mêmes. Nous avons des alliés. Nous devons respecter les accords que nous avons passés avec eux. Quant à l'Alliance des Français pour le progrès, les termes en ont été définis, les modalités de fonctionnement aussi.»* Le discours de la main tendue est revenu à M. Rocard, qui n'a pas hésité, lui, à mettre en garde ses auditeurs contre le *«simplisme»* consistant à faire campagne en affirmant que l'on détient *«la vérité»* et que *«les autres sont des menteurs»*.

L'ancien premier ministre, soucieux de ménager les chances d'un rassemblement futur autour de sa candidature à la présidence de la République, souhaite que, plutôt que de *«parler à l'adversaire ou de l'adversaire»*, les socialistes cherchent à se faire entendre de *«tous ceux qui ne* [leur] *sont pas forcément ni définitivement hostiles»*, ce qui suppose d'*«aller à leur rencontre, non pas, évidemment, la corde au cou, mais l'oreille grande ouverte, non pas bardés de certitudes, mais faisant profession de modestie»*.

M. Rocard s'est essayé, comme les autres orateurs de la journée, à réchauffer le cœur des militants. Il leur a donné des raisons de se battre ou, en tout cas, d'espérer. *«Nous pouvons perdre les législatives? Peut-être! Ce ne serait ni la première fois*, a-t-il observé, *ni la dernière. Ce serait une alternance. Lorsque nous accédons au pouvoir, nous savons bien que ce n'est pas pour toujours. Si nous le perdons, sachons que ce n'est pas à jamais.* (...) *Une défaite électorale des socialistes n'est pas l'échec du socialisme.»* L'ancien premier ministre n'a donc pas attendu le soir du second tour pour tenir le discours consolateur qui avait fait son succès après les élections de mars 1978. Les données de son problème n'ayant pas changé depuis quinze ans – M. Mitterrand, déjà, – M. Rocard a invité les socialistes à considérer que, ayant déjà perdu dans les sondages, ils ont *«tout à gagner»* dans la campagne, à condition de se montrer *«dignes d'une histoire qui* [les] *dépasse tous, qui n'a pas plus commencé en 1971 ou 1981 qu'elle ne s'achèvera en 1993»*.

Complémentairement, M. Pierre Mauroy a expliqué qu'en se *battant pour les législatives»* les socialistes se battent *«aussi pour la présidentielle»*, mais il a assuré, lui, qu'*«il ne s'écoulera pas beaucoup d'années avant qu'il existe une mythologie des septennats de M. Mitterrand»*. M. Claude Bartolone, responsable des relations extérieures du PS, a fait observer aux militants que, s'ils n'engagent pas le débat, ce n'est pas la droite non plus que les écologistes qui y entreront d'eux-mêmes, l'une et les autres ayant intérêt à l'*«éviter»*, car, *«dès qu'ils parlent, ils se divisent»*. M. Fabius a encouragé les socialistes à *«débusquer les projets de la droite»*, mais aussi à défendre les leurs, par exemple le *«partage négocié et harmonieux»* du travail, qu'il faut substituer à son actuel partage *«sauvage»* entre actifs et chômeurs. Est-ce là ce que M. Rocard avait appelé l'*«utopie fertilisée par la raison»*?

PATRICK JARREAU

POINT DE VUE

La mort prétendue des idéologies

par Georges Sarre

Après MM. Max Gallo, Yves Cochet, Bernard Stasi, Mme Janine Mossuz-Lavau, MM. Laurent Cohen-Tanugi et Charles Fiterman (*le Monde* des 16, 24, 27-28, 29 décembre, 1er et 10-11 janvier), M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux, président du club Rassembler à gauche, répond à notre enquête sur «la crise morale de la politique» publiée dans *le Monde* du 12 décembre.

S'IL y a crise morale de la politique, c'est aussi qu'il y a tromperie sur la marchandise. Trop nombreux sont les leaders politiques qui ne veulent pas admettre que la politique est un engagement impliquant la référence à des idéologies, à des traditions et à un combat. Ce faisant, ils suscitent une crise de nature de la politique.

Sous le prétexte du désengagement des intellectuels et de la mort du communisme, un poncif fait son chemin : les idéologies auraient disparu, la frontière gauche-droite serait obsolète et le combat politique ne serait plus qu'un «gentleman's agreement». Il y a là une confusion évidente entre une pratique du débat politique, qui s'est effectivement dépassionnée, et la réalité des fractures qui divisent encore les groupements politiques sur la plupart des grands sujets.

Cette confusion est coupable à plus d'un titre : d'abord parce qu'elle nourrit le dégoût de nombreux citoyens qui ont l'impression qu'aux programmes se sont définitivement substituées les manœuvres politiciennes. Ensuite, parce qu'elle n'est pas innocente. Par une identification de l'idéologie à l'extrémisme et finalement au crime (crime communiste, crime fasciste), certains laissent croire qu'il existerait une manière de faire de la politique sans engager une vision globale du devenir de la société.

Ce n'est pas un hasard si les hommes de droite sont les premiers à célébrer la mort prétendue des idéologies. Charles Millon, à l'occasion de l'enquête du *Monde*, ne déclarait-il pas : *«L'idéologie avait étouffé la morale»*, avant de définir l'idéologie comme un *«débat sur les moyens»* de l'action, ce qui s'apparente à une prouesse logique.

Conformément à une vieille tradition, les conservateurs et les libéraux ont besoin de faire admettre que tout est naturel, pourvu qu'on ne fasse rien : l'harmonie sociale, la régulation du marché et même le chômage. C'est ainsi qu'ils opposent le culte de l'ordre établi aux volontés intempestives des «idéologues».

Il faut revenir à plus de sérieux et à plus d'honnêteté : la politique c'est, par essence, l'occasion d'un affrontement des représentations du monde tel qu'il est et tel qu'il devrait être. Comme le rappelait Janine Mossuz-Lavau, les citoyens *«s'intéressent aux grands enjeux du moment : chômage, exclusion, échec scolaire, immigration, faim dans le monde»*, mais *«dans leur discours, il n'y a pas trace de dépolitisation»*.

Les citoyens entendent qu'on s'occupe de ce qui importe, et qu'on leur épargne les querelles d'ambitieux et les faux enjeux. Mais ils veulent avoir le choix des solutions et attendent des hommes politiques qu'ils jouent leur rôle, en fixant des objectifs de long terme. Il est important, quand on est électeur, de savoir pour quels projets on se prononce et ce qu'on soutient réellement par son vote.

Répondre à la crise de la politique, ce n'est pas se donner pour horizon indépassable un moralisme lénifiant, comme si l'inaction et la bonne conscience étaient nécessairement des voies neutres de tout présupposé.

M. Balladur ne voit «aucune raison de dévaluer le franc»

Invité de «L'heure de vérité» sur France 2, dimanche 10 janvier, M. Edouard Balladur, député (RPR) de Paris, s'est, à nouveau, présenté comme un partisan de la cohabitation dont il n'est, a-t-il toutefois précisé, *«ni le fanatique, ni le théoricien, ni le maniaque»*.

Après avoir souhaité, dans l'hypothèse d'une large victoire de l'opposition aux législatives, que M. François Mitterrand en tire les conclusions, M. Balladur a ajouté : *«On ne peut pas se présenter à des élections, proposer quelque chose aux citoyens, et lorsque les citoyens vous approuvent, dire qu'on préfère rester sur le banc»*.

«Compte tenu de la situation dans laquelle se trouve notre pays et compte tenu du fait qu'il y aura une élection présidentielle dans deux ans, la crainte véritable, a-t-il dit, *c'est que nous ne soyons dans l'obligation ou bien de ne rien faire* (...) *parce qu'il va y avoir une campagne présidentielle ou bien de faire ce que nous devons faire et de courir le risque d'être critiqués. Il nous appartiendra de tenter d'allier le courage à l'habileté et à l'imagination.»*

Interrogé sur la politique monétaire, M. Balladur a affirmé : *«Je ne vois, pour ma part, aucune raison de dévaluer le franc. J'irai même plus loin : je considère que sur le plan de notre intérêt national, ce serait profondément regrettable.* (...) *Nous avons réussi à installer en Europe un système monétaire à peu près stable, et qui permet à ce grand marché de fonctionner. Nous n'allons pas y porter atteinte sans motif. Non seulement je ne le souhaite pas, mais je ferai tout en ce qui me concerne pour que l'on ne dévalue pas le franc.»* Selon l'ancien ministre de l'économie et des finances, une telle décision ne provoquerait pas une baisse des taux d'intérêt. *«Je crois même*, a-t-il souligné, *que les taux d'intérêt à long terme – qui sont ceux qui comptent pour l'investissement – risqueraient de monter.»*

Se prononçant pour une loi-cadre sur l'emploi prévoyant une réduction du coût du travail avec un allègement des charges sociales et des mesures pour développer l'apprentissage et le temps partiel, M. Balladur a assuré que *«des centaines de milliers de contrats emploi-solidarité et de petits boulots vont arriver à échéance en avril prochain, de même que l'heureux effet des mesures d'aide budgétaire à l'UNEDIC»*.

Rhône : le maire de Lyon en point de mire

L'UDF et le RPR se livrent à une lutte confuse pour les investitures, misant sur un affaiblissement de M. Michel Noir

LYON

de notre bureau régional

Sont-ils saisis par l'ivresse de la victoire certaine, ou n'est-ce que l'expression d'*«ambitions bien humaines»*, comme le constate, avec un peu de distance, le président de l'UDF du Rhône, M. Michel Mercier? En tout cas, la carte du ciel électoral de la droite lyonnaise est brouillée par un tel chassé-croisé de candidatures que ses responsables ne paraissent pas en mesure de maintenir un cap (1). Un postulant RPR profite-t-il de la cérémonie des vœux pour présenter son suppléant UDF qu'un autre membre de cette formation annonce, quelques heures plus tard, sa candidature dans la même circonscription, promettant un suppléant gaulliste. Les sondages circulent en sous-main, où les taux de notoriété se disputent aux intentions de vote, mais toujours dans l'intérêt de ceux qui les ont financés.

«Nous sommes déjà passés six fois devant la commission nationale d'investiture, on est en train de se tailler une sacrée réputation», reconnaît le secrétaire départemental du RPR, le député de la dixième circonscription, M. Jean Besson. Lui-même n'est pas à l'abri d'une surprise sur ses terres, puisqu'un maire CDS, M. Michel Thiers, a clairement laissé entendre qu'il ferait un excellent candidat.

Cette confusion est parfois judicieusement entretenue par des confidences glissées çà et là. M. Jean-Pierre Calvel, président du Parti radical du Rhône, candidat de l'UDF dans la septième circonscription, dont le député sortant est M. Jean-Jack Queyranne (PS), a perdu un peu de sérénité depuis que le nom de M. Alexandre Basdereff, a été opportunément lâché comme celui d'un possible prétendant.

M. Alain Mérieux sera-t-il candidat ?

Le ballet auquel se livrent l'UDF, ses multiples composantes, et le RPR, s'exécute avec en toile de fond l'affaire Botton. Chacun suppute les éventuels développements politiques et judiciaires que pourrait entraîner l'instruction du dossier du gendre de M. Michel Noir, qui fut le financier et le directeur de sa campagne en mars 1989. En attendant d'en connaître les aboutissements, le RPR a entrepris une stratégie d'encerclement en tentant de récupérer certains des anciens compagnons qui s'étaient fourvoyés dans l'éphémère aventure de Nouvelle Démocratie, le mouvement lancé par le maire de Lyon à son départ du RPR.

Ainsi, le maire de Chassieu, une commune de la banlieue, M. Jacques Paoli, a-t-il été investi par le mouvement gaulliste dans la treizième circonscription, aujourd'hui détenue par M. Jean Poperen (PS), qui ne se représente pas. Et Mme Marie-Thérèse Geoffroy, conseillère régionale, maire du cinquième arrondissement de Lyon, ancien secrétaire national du parti de M. Chirac, ne cache pas qu'elle est prête à solliciter les suffrages des électeurs de la première circonscription, *«si le RPR* [lui] *donne le feu vert»*. Elle serait alors opposée à Mme Bernadette Isaac-Sibille, député UDC.

Mais ces mouvements restent secondaires face au principal enjeu du scrutin lyonnais : M. Alain Mérieux, président du RPR du Rhône, ira-t-il en découdre contre M. Noir, dans la deuxième circonscription? Son engagement signifierait alors que le RPR s'est décidé à un affrontement direct avec le maire de Lyon. Après une rencontre avec M. Jacques Chirac, lors de la venue de celui-ci à Saint-Etienne, le président-directeur général de l'Institut Mérieux devrait enfin faire connaître ses intentions vers le 20 janvier. Aura-t-il le soutien de l'UDF, et contre quelles compensations? Cette circonscription a une telle valeur symbolique, pouvant aller jusqu'à préfigurer les contours des prochaines municipales, que les négociations risquent fort d'être particulièrement difficiles.

M. Noir, constatant *«cette agitation brouillonne et partisane»*, persuadé qu'elle justifie auprès des Lyonnais le bien-fondé de sa rupture de 1990, vient néanmoins de prendre les devants en annonçant le nom de son suppléant : M. Gabriel Caillet, maire du quatrième arrondissement et membre officiel du parti de M. Chirac, qui l'avait sollicité, il y a quelques mois, pour être candidat contre le maire de Lyon. *«Ce n'est pas sous la pression que j'ai fait ce choix*, nous a déclaré M. Caillet. *J'ai accepté cette suppléance pour arranger les choses, en espérant que mon parti ne présentera pas de candidat.»*

Dans ce jeu de cartes, entre bonneteau et poker menteur, c'est le RPR qui semble avoir la main. Ainsi il a soufflé à l'UDF M. Bruno Vincent, le président de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, en l'investissant dans la troisième circonscription, face à M. Jean-Michel Dubernard, député (ex-RPR), proche de M. Noir. L'UDF en garde quelques rancunes, aussi ses responsables expliquent désormais que des primaires ne porteraient finalement pas ombrage à l'union. Car la formation de M. Valéry Giscard d'Estaing n'apprécie guère la tentative de redéploiement du RPR dans une ville qu'elle considère de culture démocrate-chrétienne.

L'UDF sait aussi qu'elle ne trouvera pas de renfort auprès de M. Raymond Barre. L'ancien premier ministre entreprend, à son rythme, la campagne pour sa réélection dans la quatrième circonscription, assuré, comme le confiait M. Mérieux à une militante gaulliste, que *«le RPR le laisserait tranquille»*.

BRUNO CAUSSÉ

(1) La droite détient neuf des quatorze circonscriptions du Rhône.

□ **M. Juppé est favorable à une adoption rapide de la réforme du code de la nationalité.** – Interrogé, dimanche 10 janvier sur France 3, M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a indiqué que *«dès les premières semaines de la future législature, il faudra faire voter par l'Assemblée la réforme du code de la nationalité qui a déjà été votée par le Sénat»*. Il a également évoqué la mise au point d'une *«véritable politique familiale»*, avec une *«allocation de libre choix pour les mères de famille»*.

□ **M. Toubon (RPR) juge que M. Mitterrand est «dans une situation de faiblesse désespérée».** – Invité de Radio-J, dimanche 10 janvier, M. Jacques Toubon, député (RPR) de Paris, a estimé que le débat sur le cohabitation est *«nul au sens exact du mot c'est-à-dire qu'il est néant»*. *«Je pense que nous devons gouverner de manière tranquille avec une force tranquille car, comme chacun sait, M. Mitterrand est aujourd'hui dans une situation de faiblesse désespérée. C'est Machiavel dont les griffes ont été rognées et dont les dents sont tombées»*, a dit M. Toubon.

□ **M. Baudis redoute que le prochain gouvernement ait *«les mains liées par le président»*.** – Dans un entretien au *Quotidien de Paris* du lundi 11 janvier, M. Dominique Baudis se demande comment l'opposition, en cas de victoire aux élections législatives, pourra accomplir les efforts nécessaires au redressement du pays *«si le gouvernement a les mains liées par le président qui l'a nommé»*. Selon le président exécutif du CDS, la cohabitation est *«une fatalité, si l'on s'en remet à la seule décision de M. Mitterrand»* et *«si l'opposition pratique la politique de l'autruche et ajourne la question»*. *«En revanche*, explique-t-il, *si l'ensemble de l'opposition venait à décider que les conditions du redressement de la France ne seraient pas réunies sans une alternance franche, le débat serait vraiment ouvert et les Français pourraient le trancher.»*

POLITIQUE

La préparation des élections législatives

Les Verts ratifient l'accord intervenu avec Génération Ecologie

Le conseil national inter-régional des Verts a ratifié, dimanche 10 janvier, à une large majorité (81,5 %) la liste des candidats aux élections législatives, arrêtée trois jours auparavant par la commission paritaire d'arbitrage national (*le Monde* du 8 janvier). Compte tenu des nouveaux rapports de forces internes hérités de la dernière assemblée générale de Chambéry, la difficile élection de M. Jean-Louis Vidal au secrétariat du mouvement a failli, en revanche, mettre en péril la cohésion des Verts.

BON, ON A TOUT: LES ALLIANCES LES COURANTS, LES DISSIDENTS, LE PROGRAMME.

LE CHAMPAGNE?

PESSIN

Alors qu'en milieu de semaine une longue nuit de négociations avec les anciens «frères ennemis» de Génération Ecologie avait finalement permis d'aboutir à un accord quasi complet sur l'attribution de quelque 550 circonscriptions aux prochaines élections législatives, deux réunions du conseil national inter-régional des Verts (CNIR) et pas moins de sept tours de scrutin n'ont pas suffi pour que l'un des plus proches conseillers de M. Antoine Waechter accède au poste de secrétaire national du mouvement. Déjà, peu après l'assemblée générale des Verts à Chambéry, qui avait consacré l'érosion de la majorité interne des amis de M. Waechter, M. Jean-Louis Vidal, ancien conseiller de Paris, avait manqué d'une voix son élection à ce poste (*le Monde* du 1er décembre 1992).

Samedi 9 janvier, après trois nouveaux tours de scrutin, M. Vidal n'atteignait encore que 59,8 % des voix, sachant que, dans l'univers impitoyable des Verts, la double majorité requise est de 50 % des votants (y compris les refus de vote) et de 60 % des suffrages exprimés. Pour tenter de trouver une issue, les amis de Mme Dominique Voynet avaient accepté au préalable la candidature de M. François Lalande, auteur d'un audit sur le fonctionnement des Verts et considéré comme un *«waechtérien soft»*.

Mais, contraint désormais de devoir composer avec les membres les plus radicaux de son propre mouvement (opposés notamment à l'accord passé avec Génération Ecologie), M. Waechter ne voulait pas céder sur la place qu'il entendait réserver à son ancien directeur de campagne. Au cours d'une réunion de son propre courant, il était lui-même mis en minorité (d'une voix) par la fraction la plus dure. *«Une partie des Verts prend le risque de créer une crise institutionnelle»*, déclarait solennellement un autre de ses proches, M. Christian Brodhag, tandis que la plupart des waechtériens quittaient la salle, en dénonçant *«le blocage créé par la minorité»*.

Venu en observateur, le délégué aux élections de Génération Ecologie, M. Jean-Jacques Porchez, commençait alors à s'inquiéter sérieusement des conséquences que ce moment de tension pourrait avoir sur la ratification des accords intervenus en vue des élections législatives. Mais, pour calmer les esprits, un président de séance avisé proposa de passer à un sujet plus consensuel, le partage du travail : les Verts ont confirmé qu'il ne pourrait que s'accompagner d'une réduction différenciée des plus hauts revenus (à partir de deux à deux fois et demi le SMIC).

Enfin, après d'ultimes tractations et une nuit de réflexion, un compromis put être trouvé, dans la matinée de dimanche : M. Vidal sera officiellement *«cosecrétaire national adjoint»*, aux cotés de Mme Marie-Françoise Mendez (tendance Voynet) et de M. Alain Fousseret (non aligné), qui avaient déjà été élus en novembre dernier (1).

En contrepoint de cette longue et vigoureuse empoignade, la ratification des candidatures «vertes» aux élections législatives est apparue par la suite comme une aimable formalité. En dépit d'une dizaine de cas jugés encore litigieux, celle-ci a été acquise à une majorité de 70,9 % des votants et de 81,5 % des suffrages exprimés, puis saluée par une longue ovation.

Contre l'avis de la base, le CNIR a cependant désavoué la candidature de M. Henri Farrény, conseiller régional de Midi-Pyrénées suspendu des Verts au printemps dernier, dans la troisième circonscription de Haute-Garonne. Des difficultés subsistent encore dans les Bouches-du-Rhône, en Charente-Martime, dans l'Eure-et-Loir, le Loiret, la Marne, et dans l'Essonne.

M. Lionel Stoléru contesté

Mais surtout, devant la détermination des Verts de Picardie, le CNIR a demandé *«solennellement et dans un but d'apaisement»* à Génération Ecologie de retirer la candidature de M. Lionel Stoléru dans la cinquième circonscription de l'Oise, faute de quoi il pourrait bien y avoir une vraie primaire entre les deux mouvements. C'est là le principal point d'achoppement du nouvel accord passé au sein de la famille écologiste : outre le parcours jugé *«sinusoïdal»* de l'ancien ministre de MM. Barre et Rocard, les Verts de toutes tendances reprochent à M. Stoléru d'avoir signé *«l'appel de Heidelberg»* qui, à la veille du sommet de la Terre à Rio, avait adressé une mise en garde aux chefs d'Etat contre *«l'émergence d'une idéologie irrationnelle qui s'oppose au progrès scientifique et industriel. et nuit au développement économique et social»*.

En revanche, dans la onzième circonscription du Val-de-Marne, face à M. Georges Marchais, l'économiste des Verts, M. Alain Lipietz, a accepté de prendre comme suppléant Mme Samial Charhabil, la compagne de M. Patrice Hernu (Génération Ecologie), avec lequel il était en concurrence jusqu'à ces derniers jours. La proposition de réserver cinq circonscriptions au Mouvement Action-Egalité de M. Harlem Désir a d'autre part été agréée, bien que, localement, les candidats volontaires pour s'effacer au profit des amis du fondateur de SOS-Racisme tardent toujours à se faire connaître.

Il est vrai que même chez les partisans de *«la politique autrement»*, les effets pervers des nouvelles dispositions sur le financement des partis politiques n'ont pas tardé à se faire jour : si les membres des Verts et de Génération Ecologie cherchent aujourd'hui à avoir, chacun pour son propre compte, le maximum de candidats, c'est aussi parce que le nouveau système de financement profite au parti qui aura le plus grand nombre d'électeurs. Un seul chiffre, de ce point de vue, n'a véritablement cessé, ces derniers jours, d'intéresser les négociateurs écologistes : celui de 5,20 F, prix promis par l'Etat, chaque année, pendant toute la durée de la future législature, pour toute voix recueillie par chacun des partis en présence.

JEAN-LOUIS SAUX

(1) Après l'élection de M. Vidal comme cosecrétaire national adjoint, puis celles de MM. Didier Anger, délégué aux relations avec les Verts européens et planétaires, François Berthout, délégué aux campagnes et actions, et de Mme Claudine Rouillé, déléguée aux associations, la composition du collège exécutif des Verts, selon les diverses sensibilités en présence, est la suivante : sept «waechtériens», six «voynetistes», deux «non-alignés», deux proches de M. Didier Anger et un représentant de la tendance dite des «six souffles».

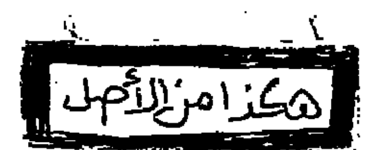
Le Mouvement des réformateurs prône la modération

Réuni samedi 9 janvier, le conseil politique du Mouvement des réformateurs a réaffirmé son soutien à *«une politique d'ouverture»* et au respect des échéances constitutionnelles en manifestant *«le souci que le président de la République poursuive son mandat sans affrontement politique qui conduirait le pays à la régression»*. Privilégiant *«les accords locaux»*, la formation que préside M. Jacques Pelletier, médiateur de la République, a également décidé de laisser à ses fédérations départementales le soin de définir leur participation aux élections législatives.

Quant à l'Alliance des Français pour le progrès, dans laquelle M. Pierre Bérégovoy voulait regrouper les partis et les personnalités de la majorité sortante, le Mouvement des réformateurs a pris acte des réticences exprimées par le Parti socialiste. Son conseil politique, dont c'était la première réunion depuis la création du Mouvement, le 10 octobre dernier, a toutefois donné *«la liberté à ses ministres et à ses parlementaires de participer à la coordination qui sera mise en place par le premier ministre»* et a décidé de laisser le soin à son bureau exécutif de poursuivre les contacts avec les formations politiques. Ces différents points ont fait l'objet d'une motion qui a été adoptée à la quasi-unanimité, M. Michel Gillet, responsable de la région Aquitaine, ayant voté contre.

Le Mouvement des réformateurs, qui prévoit de présenter cinquante candidats (seuil qui, d'après la loi, devrait permettre l'aide de l'Etat au financement politique), souhaite, au cours de la campagne législative, prôner la modération. Le secrétaire général du Mouvement, M. Jean-Pierre Soisson, a déploré le clivage qui apparait au sein du PS comme dans l'opposition entre les modérateurs qui tentent de *«calmer les pulsions»* et ceux qui, au contraire, durcissent le ton et recherchent l'affrontement.

A. Ch.



Vœux pour Le Nôtre le génial créateur de la Terrasse de Saint-Germain-en-Laye.

Malgré un jugement du 22 septembre 1992, les aménageurs tentent de poursuivre la construction de l'autoroute A14 au pied de la Terrasse, pourtant classée monument historique et site naturel protégé. La défiguration de cet ensemble irremplaçable peut être évitée en prolongeant le tunnel. Des solutions alternatives existent donc. Nombreux sont ceux qui les appellent de leurs vœux.

"... Une autoroute comme cela, qui va crever la Terrasse de Saint-Germain-en-Laye, l'un des plus beaux paysages... cela me choque, cela me blesse..."

François Mitterrand
(TF1 - 14 juillet 1990)

"... Considérant que l'ensemble de cette construction est donc de nature à altérer l'aspect et le caractère du monument concerné... Qu'au surplus, le parti d'aménagement (de la future A14)... par son opposition volontaire au principe de Le Nôtre... portera une grave atteinte à l'intérêt et au caractère du monument en cause..."

(extrait du jugement du Tribunal administratif de Versailles du 22 septembre 1992)

Vœux de tous les élus et de toutes les associations de la région.

Responsables, il ne s'agit pas pour eux de refuser l'A14, ni de la déplacer ailleurs, mais de la faire autrement ! Ils souhaitent que le tunnel soit prolongé de la Terrasse jusqu'à la Seine et que le franchissement du fleuve se fasse en souterrain.

Vœux des millions de promeneurs, franciliens et étrangers.

Que ne soient pas dégradés le panorama de *notre Terrasse* et la magnifique perspective sur la plaine parisienne.
Que l'A14 soit enfouie et qu'elle passe en tunnel sous la Seine.

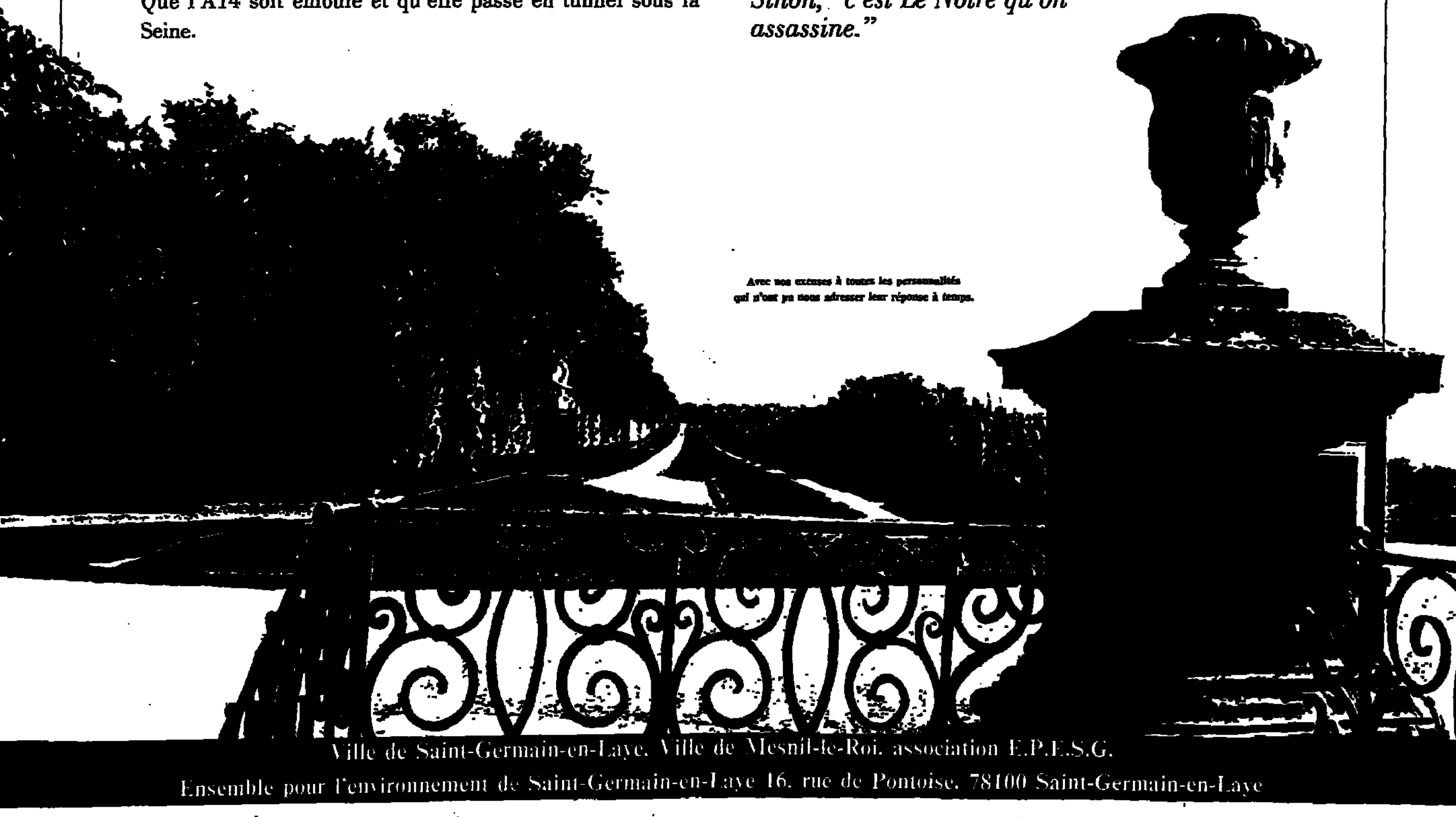
Vœux des personnalités.

Que soit respectée *l'intégrité* du monument et du site de la Terrasse, repère essentiel de l'identité nationale, patrimoine et histoire de la France et de l'Europe, promenade publique unique !

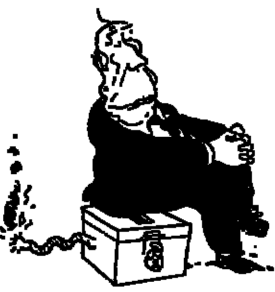
Edouard Balladur • Raymond Barre • Jacques Chirac • Pierre Bergé, *Opéra de Paris* • Michel Cantal-Dupart, *urbaniste* • Etienne Dailly, *vice-président du Sénat* • Marc Ferro, *directeur de l'IMSECO* • André Fosset, *sénateur, ancien ministre de la Qualité de la vie* • Jean Foyer, *ancien ministre, de l'Institut* • Jörg Gamer, *université de Hanovre* • Alfred Grosser *de l'Institut d'Etudes Politiques* • Paul Guth, *écrivain* • André Holleaux, *conseiller d'Etat honoraire, ancien directeur de cabinet d'André Malraux* • Peter Jordan, *expert-paysagiste en Allemagne* • Ladislas Kijno, *artiste-peintre* • Marcel Landowski, *secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts* • Jacques Moulin, *architecte en chef des Monuments Historiques* • Michel Parent *de l'Institut, ancien président du Patrimoine mondial à l'UNESCO* • Louis Pauwels *de l'Institut* • Robert Poujade, *ancien ministre* • Jacqueline de Romilly *de l'Académie Française* • Erika Schmidt, *présidente de DGGL (Allemagne)* • Guy Sorman, *écrivain* • Haroun Tazieff, *ancien ministre* • Jean Tibéri, *Mairie de Paris* • Robert Turcan *de l'Institut* • Stanislas Fiszer, Jean-Marc Ibos, Alain Sarfati, Jean-Paul Viguier, *architectes* • *La section d'Architecture de l'Académie des Beaux-Arts en son entier :* Marcel Landowski, Henri Bernard, Marc Saltet, Jacques Couelle, Christian Langlois, Marc Novarina, André Remondet, Bernard Zehrfus, Roger Taillibert, Carol Heitz, professeur, prix du patrimoine 1992.

Tous ces vœux peuvent encore être exaucés. Sinon, "c'est Le Nôtre qu'on assassine."


Avec nos excuses à toutes les personnalités qui n'ont pu nous adresser leur réponse à temps.



POLITIQUE



Bilan d'une législature

Suite de la première page

Pour autant, si les socialistes n'ont pas détenu la totalité des postes ministériels dans les équipes de M. Michel Rocard, de Mme Edith Cresson et de M. Pierre Bérégovoy, si le Parti socialiste n'a certes pas gouverné seul, aucune autre formation disposant d'un groupe parlementaire n'est venue se joindre à lui.

Il n'a trouvé – ou on ne lui a imposé – comme alliés ministériels que des individualités que n'accompagnait aucune troupe. Diverses tentatives d'organisation du centre gauche, autour de M. Jean-Pierre Soisson, n'ont abouti, au total, qu'à fédérer de façon lâche quelques députés non inscrits autour du gouvernement, ainsi sauvé de la censure lorsque les communistes la votaient, comme ce fut le cas en novembre 1990 contre la contribution sociale généralisée (CSG).

A défaut de partager l'exécutif, les socialistes ont accepté, de bon ou de moins bon gré, de n'être pas toujours seuls à légiférer. M. Rocard en avait fait une règle de conduite, qu'il avait – autre innovation – énoncée et détaillée dans une directive destinée aux membres du gouvernement et publiée au *Journal officiel* (27 mai 1988). *« Vous vous efforcerez*, écrivait M. Rocard à ses ministres, *(...) de laisser au Parlement le temps de débattre et de faire adopter les textes par la majorité la plus large. (...) Vous ne négligerez d'utiliser aucune procédure de concertation, vous ne refuserez d'explorer aucune voie de compromis acceptable. »* Cette recommandation paraissait d'autant plus opportune que les centristes du CDS, intégrés depuis 1978 dans le groupe UDF, décidaient de former leur propre groupe à l'Assemblée nationale, l'Union du centre (UDC).

La cohabitation, pendant deux ans, d'un président socialiste et d'une majorité hostile, et la réélection de M. Mitterrand à la faveur, notamment, de la division de la droite et du centre, avaient créé les conditions d'un nouvel équilibre entre la présidence et le Parlement. Il revenait au chef du gouvernement de rechercher des majorités variables, ou de structurer une majorité stable, dans une Assemblée qui ne lui garantissait, *a priori*, que la sécurité aléatoire résultant de la difficulté qu'auraient ses opposants de la droite, du centre et du Parti communiste à s'unir.

L'assise parlementaire du gouvernement tendait ainsi à devenir, par la force des choses, aussi importante pour lui que la confiance présidentielle (encore que cette tendance ait été finalement démentie dans le cas de M. Rocard...). Les données politiques de la nouvelle période, parmi lesquelles la personnalité du premier ministre, cherchant à dessiner les contours d'une future majorité présidentielle à son propre usage, incitaient elles aussi à libérer davantage le débat parlementaire et à attribuer aux négociations en commission, voire aux tractations de couloirs, une noblesse que les fondateurs de la Ve République – et les socialistes première manière – avaient eu plutôt tendance à leur dénier.

Un jeu de bascule

Pendant les trois premières années de la législature, les regards se sont donc portés souvent vers les députés centristes, objets de toutes les attentions du premier ministre et de son cabinet. De même que les nominations de hauts fonctionnaires ou de dirigeants d'entreprises publiques, en conseil des ministres, obéissaient à la directive de M. Mitterrand, dans la *« lettre »* qu'en tant que candidat il avait adressée *« à tous les Français »* – *« éliminons les mauvaises mœurs de la chasse aux sorcières »*, – de même, le travail parlementaire était inspiré par un souci inverse de celui qui avait dominé les premières années de la législature 1981-1986. Comme M. Rocard n'allait cesser de le répéter, notamment, à des socialistes dubitatifs, voire irrités, une bonne réforme n'est pas celle qui fait hurler l'adversaire, mais plutôt celle sur laquelle l'éthique de responsabilité peut amener divers groupes à s'entendre. Cette recommandation a été suivie d'effet sur des projets tels que le revenu minimum d'insertion (RMI), qui a donné lieu à un vote quasi unanime, le 12 octobre 1988, seuls trois députés UDF votant contre et une dizaine de membres du groupe RPR s'abstenant.

En décembre, le premier plan du gouvernement pour l'emploi, ainsi que le crédit-formation – l'une de ces réformes que M. Rocard cite en exemple de sa méthode – ont bénéficié de l'abstention centriste. Le vote du budget pour 1989 a offert le premier exemple d'un jeu de bascule qu'on allait observer à maintes reprises pendant la législature : la première partie (impôts) était adoptée grâce à l'abstention des centristes et des communistes ; la seconde partie (crédits) n'était plus favorisée que de la bienveillance communiste, l'UDC rejoignant le RPR et l'UDF dans le vote contre. Par la suite, les budgets allaient passer «au 49-3», M. Rocard, puis Mme Cresson et M. Bérégovoy devant se résigner à user de cette procédure pour éviter d'avoir à choisir entre les demandes des centristes et celles des communistes.

Le règlement du conflit en Nouvelle-Calédonie, premier acte du nouveau gouvernement, devait trouver son aboutissement dans une procédure non parlementaire, le référendum du 6 novembre 1988 (encore le Parlement a-t-il eu à en connaître par le biais de l'aministie prévue dans les accords de Matignon, votée à la quasi-unanimité par l'Assemblée nationale). A cette exception près, il n'est pas de grande question qui ait échappé à l'examen, sinon à la décision des députés. Les innovations introduites dans le fonctionnement de l'Assemblée à l'initiative de celui qui l'a présidée pendant quatre ans, M. Laurent Fabius, y ont contribué. Même si leur portée est restée mince, des réformes telles que la publicité des commissions d'enquête ou l'ouverture de l'ordre du jour aux propositions de loi d'origine parlementaire ont renforcé le rôle de l'Assemblée comme débouché naturel des problèmes soulevés dans le débat public. En témoignent les travaux de la commission d'enquête sur le financement des partis politiques, en 1991, ou la loi renforçant les dispositions pénales contre le racisme et la xénophobie, adoptée en juin 1990 à partir d'une proposition d'un député communiste, M. Jean-Claude Gayssot.

Les rapports entre l'argent et la politique ont terni, néanmoins, l'image des députés et empêché que leur travail puisse être apprécié à sa juste valeur. La loi du 15 janvier 1990 sur le financement des campagnes électorales et des formations politiques a été retenue, surtout, pour son article d'amnistie, qui n'aura finalement servi qu'à un seul homme, M. Christian Nucci, ainsi arraché à la procédure qui devait normalement aboutir à son jugement en Haute Cour. Harcelé, à chaque séance de questions du mercredi après-midi, par les interpellations de l'opposition visant, notamment, M. Henri Nallet, alors ministre de la justice et ancien trésorier de la campagne de M. Mitterrand en 1988, menacé par une motion de censure à l'automne de 1990, le gouvernement a dû se résigner à la création, proposée par le premier secrétaire du PS, M. Pierre Mauroy, d'une commission d'enquête sur le financement des partis. Présidée par M. Jean-François Deniau (UDF), cette commission a abouti à un rapport, rédigé par M. Jean Le Garrec (PS), des plus instructifs sur la persistance de *« pratiques occultes »* malgré les dispositions de la nouvelle loi.

Le lieu d'exercice de la démocratie

L'Assemblée et sa majorité ont ainsi montré qu'elles étaient capables de prendre en charge les interrogations de citoyens, même dirigées contre les politiques. Les députés ont ressenti, aussi, la nécessité de mieux justifier leur rôle. Ils ont été nombreux à admettre que leur absence trop fréquente de l'hémicycle, même si elle s'explique par les mécanismes institutionnels, ne pouvait que heurter les électeurs. Ils ont accepté la restauration du vote personnel, à l'initiative de M. Fabius, mettant fin à la «danse des crabes» des quelques présents allant de pupitre en pupitre tourner les clés de leurs collègues absents lors des scrutins publics. L'idée, même, d'une nouvelle limitation du cumul des mandats, pouvant aller jusqu'à rendre obligatoire pour un parlementaire de se contenter de cette fonction-là, n'a pas paru hérétique. Elle ne figure pas, toutefois, dans les propositions de réforme constitutionnelle faites par M. Mitterrand en novembre dernier.

Les députés n'ont pas manqué d'occasions de prouver que le Parlement, s'il est peut-être *« à refaire »*, selon le diagnostic radical de M. Jean-Michel Belorgey, président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée et l'un des «pères» du RMI, demeure le lieu principal d'exercice de la démocratie. Les sessions extraordinaires convoquées sur des sujets brûlants, comme la guerre du Golfe (en août 1990 et en janvier 1991) et l'affaire Habache (février 1992), les débats fréquents sur des questions telles que la politique européenne, l'agriculture, la défense, ont permis l'expression des positions des différentes forces politiques. La réforme de la Constitution, rendue nécessaire par le traité de Maastricht, a consacré, avec la réunion du Congrès en juin dernier, le rôle du Parlement, puisque le chef de l'Etat a préféré lui confier cette révision plutôt qu'organiser un référendum, cette procédure ayant été réservée à la ratification du traité lui-même.

S'ils ont débattu, en effet, les députés ont aussi et surtout légiféré, ces cinq années étant caractérisées par la part relativement importante que les parlementaires ont prise dans les textes législatifs, en ne se bornant pas à donner leur aval à la production des administrations et des cabinets ministériels. L'élaboration du nouvau code pénal et du nouveau code de procédure pénale est l'exemple le plus parfait de ce bonheur retrouvé de légiférer et du *« sentiment d'exercer une responsabilité déterminante à l'égard des Français »*, dont M. Jacques Toubon (RPR) a parlé à propos d'un autre projet de loi, relatif à la bioéthique.

PATRICK JARREAU

Prochain article :

« La découverte de l'Europe »

Les barouds d'honneur du PC

Dans une Assemblée au sein de laquelle les quelque 270 députés socialistes et apparentés (275 au début de la législature, 266 à la fin) ne disposaient que d'une majorité relative et devaient compter sur le soutien d'une partie des non-inscrits pour échapper à la censure de l'opposition, les 26 élus communistes pouvaient être tentés d'utiliser leur pouvoir de groupe charnière. En réalité, ils ne se sont associés à la droite pour censurer le gouvernement qu'en deux circonstances : le 19 novembre 1990, à l'occasion du vote de la contribution sociale généralisée présentée par M. Michel Rocard, et le 1er juin 1992, à l'occasion de la réforme de la politique agricole commune défendue par M. Pierre Bérégovoy. Dans les deux cas, le premier ministre a réussi à éviter la défaite. Il s'en est fallu de cinq voix la première fois, de trois la seconde.

S'il n'a pas cherché à empêcher l'adoption, chaque année, du projet de loi de finances, le PC a mené, en revanche, des barouds d'honneur sur trois textes : la réforme du statut de la régie Renault en avril 1990, celle des postes et télécommunications en mai 1990 et celle du statut des dockers en mai 1992.

Le 11 avril 1990, le conseil des ministres adoptait un projet de loi, présenté par M. Roger Fauroux, alors ministre de l'industrie, qui transformait la régie Renault en une société anonyme, détenue à 75 % par l'Etat. Cette opération devait permettre à la firme suédoise Volvo d'acquérir le quart de l'entreprise française.

Guérilla parlementaire

Le PCF condamnait aussitôt ce qu'il appelait la *« privatisation »* de la Régie ; M. Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT, dénonçait un *« abandon national »* et les députés communistes annonçaient leur volonté de recourir à toutes les motions de procédure pour ralentir la discussion parlementaire : exception d'irrecevabilité, question préalable, renvoi en commission, dépôt de mille trois cents amendements.

Le débat s'ouvrait à l'Assemblée nationale le 26 avril. M. Jacques Brunhes, au nom du PCF, jugeait *« irrecevable »* ce projet *« antisocial et antinational »* et ses amis entamaient une efficace guérilla parlementaire. Pour y mettre fin, M. Rocard engageait le surlendemain la responsabilité de son gouvernement en stigmatisant la *« volonté délibérée d'obstruction »* du PC et son *« combat d'arrière-garde »*. Aucune motion de censure n'était déposée, le texte était adopté sans vote. Il était également adopté en deuxième et en dernière lecture les 15 et 28 juin, la droite s'abstenant ou ne prenant pas part au vote.

Le 10 mai, les députés entamaient l'examen de la réforme des postes et télécommunications, deuxième tabou transgressé par le gouvernenemt Rocard au cours du même conseil des ministres du 11 avril. Le projet, qui séparait La Poste et France Télécom, substituait les règles du droit commercial à celles du droit administratif pour les deux nouvelles entités, suscitant la colère des syndicats. La CGT réclamait le *« retrait pur et simple »* du texte et les communistes, de nouveau, multipliaient les manœuvres de procédure. En vain, puisque l'abstention des élus de l'opposition permettait l'adoption de la loi, le 12 mai en première lecture, le 19 juin en deuxième lecture et le 27 juin en dernière lecture.

Troisième grand projet symbolique, troisième assaut donné par le gouvernement à un bastion syndical, troisième protestation bruyante des communistes : la réforme du statut des dockers, adoptée par le conseil des ministres le 15 avril 1992 et soumise aux députés le 13 mai, est vivement critiquée par la CGT, qui crie à la *« casse »* du vieux statut de 1947 et appelle à la grève. M. Guy Hermier dénonce, à l'Assemblée nationale, *« un projet régressif d'inspiration patronale »* qui constitue, selon lui, *« une véritable déclaration de guerre contre les dockers »*. Toutefois, les élus du PCF, tout en défendant, sans succès, une question préalable, renoncent à livrer une bataille d'obstruction. Ils se contentent de voter contre le texte, que l'Assemblée nationale et le Sénat approuvent dans les mêmes termes, les 15 et 26 mai.

THOMAS FERENCZI

455 lois, 18 motions de censure

Au cours des cinq années de la neuvième législature, le Parlement a adopté 455 lois (48 en 1988, 102 en 1989, 115 en 1990, 94 en 1991 et 96 en 1992). 60 de ces lois sont d'origine parlementaire (3 en 1988, 17 en 1989, 20 en 1990, 14 en 1991, 6 en 1992).

Le gouvernement a engagé deux fois sa responsabilité sur des déclarations de politique générale, en application de l'article 49, alinéa 1, de la Constitution : la déclaration de M. Michel Rocard sur la guerre du Golfe, le 16 janvier 1991, a été approuvée par 523 voix contre 43, et celle de M. Pierre Bérégovoy, le 25 novembre 1992, sur le volet agricole des négociations du GATT l'a été par 301 voix contre 251.

Le gouvernement a engagé 39 fois sa responsabilité sur le vote d'un texte, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

L'opposition a répliqué à huit reprises par le dépôt d'une motion de censure, quatre fois en 1989 (le 5 octobre sur le projet de loi de programmation militaire, le 21 octobre sur la première partie du projet de loi de finances, le 17 novembre sur la deuxième partie et l'ensemble du projet de loi de finances, le 19 décembre sur le projet portant diverses dispositions relatives à la Sécurité sociale et à la santé), une fois en 1990 (le 16 novembre sur la contribution sociale généralisée), deux fois en 1991 (le 13 juin sur le projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le 16 novembre sur la deuxième partie et l'ensemble du projet de loi de finances), une fois en 1992 (le 18 novembre sur le projet de loi de finances, en première lecture).

Avec 284 voix pour une majorité requise de 289, c'est la motion de censure du 19 novembre 1990, sur la CSG, qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Les autres ont rassemblé entre 159 voix (le 9 octobre 1989) et 265 voix (les 21 décembre 1989 et 17 juin 1991).

Dix motions de censure ont d'autre part été déposées en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, sans que le gouvernement ait engagé sa responsabilité. Celle du 1er juin 1992, sur la réforme de la politique agricole commune, a recueilli 286 voix, alors que la majorité requise était de 289 voix. C'est celle qui a été la plus proche du succès. Pour les autres, le nombre des suffrages a varié entre 192 (le 16 mai 1989) et 264 (les 6 juin 1989 et 24 octobre 1991).

Neuf commissions d'enquête ont été constituées : une en 1989 sur les opérations de privatisation d'entreprises et de banques ; deux en 1990 sur la pollution de l'eau et l'aménagement des ressources hydrauliques et sur le fonctionnement du marché de la viande ovine et bovine ; deux en 1991 sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales, et sur la situation et les perspectives de l'industrie automobile française ; quatre en 1992 sur la situation et les perspectives de la presse et de l'audiovisuel ; sur l'aménagement de la Loire ; sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France ; et sur l'état des connaissances scientifiques et les actions menées à l'égard de la transmission du sida au cours des dernières années. Depuis 1991, ces commissions procèdent à des auditions partiellement ou entièrement publiques, à l'exception de la commission d'enquête sur la Mafia, qui s'est réunie à huis-clos.

Deux commissions de contrôle ont été créées : l'une en 1990 sur la gestion du Fonds d'action sociale, l'autre en 1991 sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires.

Trois missions d'information ont été consacrées respectivement à l'intégration des immigrés (1989), la bioéthique (1990), la situation et les perspectives du monde rural. Deux missions d'évaluation se sont penchées sur la législation concernant le logement et l'urbanisme (1990) et sur les lois de décentralisation en matière d'éducation nationale (1991). Commun à l'Assemblée nationale et au Sénat, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, créé en 1983, a publié treize rapports.

L'Assemblée a été saisie de quatre demandes de levée d'immunité parlementaire. Trois concernaient M. Jean-Michel Boucheron, député PS puis non-inscrit de la Charente : la première n'a pas été discutée, les deux autres ont abouti. La quatrième demande portait sur M. Jacques Farran, député UDF des Pyrénées-Orientales : elle n'a pas été discutée.

L'Assemblée a élu le 18 novembre 1992 ses douze juges titulaires et ses six juges suppléants à la Haute Cour de justice. Elle n'a pas adopté, le 17 décembre 1992, la proposition de résolution, adoptée par le Sénat, renvoyant Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé devant la commission d'instruction de la Haute Cour, mais a approuvé, le 19 décembre, par 518 voix contre 1, une proposition de résolution portant saisine de ladite commission d'instruction pour M. Laurent Fabius, Mme Dufoix et M. Hervé.



VISITEZ NOS MAGASINS

A PARIS
61, RUE FROIDEVAUX
75014 PARIS - TEL. : (1) 43.20.13.00
(à 300 m de la gare Montparnasse).

Métro : Montparnasse - Denfert-Rochereau - Gaîté - Edgar-Quinet — Autobus : 28-38-58-68 — RER : Denfert-Rochereau — SNCF : Gare Montparnasse.

Magasin ouvert le lundi de 14 h à 19 h 30 et du mardi au samedi inclus de 9 h 30 à 19 h 30 sans interruption.

EN RÉGION PARISIENNE
ARPAJON 91290 : "Ambiances Plus" 13, Rte Nat. 20 (200 m avant la sortie Arpajon-centre). Tél. (1) 64.90.05.47.
ENGHIEN-LES-BAINS 95880 : "Scènes d'intérieur" 10, rue de la Libération. Tél. (1) 39.64.45.71.
VERSAILLES 78000 : 64-70, rue des Chantiers. Tél. (1) 39.53.66.09

ET DANS TOUTE LA FRANCE
ALSACE : STRASBOURG 67000 : 11, rue des Bouchers. Tél. 88.36.73.78

AQUITAINE : BORDEAUX 33000 : 10, rue Bouffard. Tél. 56.44.39.42. PAU 64000 : 27, rue Henri-Faisans. Tél. 59.30.20.41

AUVERGNE : CLERMONT-FERRAND 63000 : 22, rue Georges-Clemenceau. Tél. 73.93.97.06

BOURGOGNE : DIJON 21000 : 100, rue Monge. Tél. 80.45.02.45

BRETAGNE : RENNES 35000 : 59, bd de la Tour-d'Auvergne. Tél. 99.30.56.07. BREST 29200 : 23, rue de la 2e DB. Tél. 98.80.67.03. QUIMPER 29000 : "Idées Maison" 17, av. de la Libération. Tél. 98.90.63.33

CENTRE : TOURS 37000 : 5, rue Henri-Barbusse (près des Halles). Tél. 47.38.63.66

LANGUEDOC-ROUSSILLON : MONTPELLIER 34000 : 8, rue Sérane (près gare). Tél. 67.58.19.32. PERPIGNAN 66000 : 17, cours Lazare-Escarguel. Tél. 68.35.61.54

LIMOUSIN : LIMOGES 87000 : 57, rue Jules-Noriac. Tél. 55.79.15.42. BRIVE 19100 : "Ambiances" 30, rue Louis-Latrade. Tél. 55.74.07.32

LORRAINE : NANCY 54000 : 8, rue St-Michel (face St-Epvre). Tél. 83.32.84.84

MIDI-PYRÉNÉES : TOULOUSE 31000 : 1, rue des Trois-Renards (près place St-Sernin). Tél. 61.22.92.40

NORD : LILLE 59800 : 88, rue Esquermoise. Tél. 20.55.69.39

NORMANDIE : ROUEN 76000 : 43, rue des Charrettes. Tél. 35.71.96.22

PAYS-DE-LOIRE : NANTES 44000 : 2 bis, rue du Château. Tél. 40.47.74.38. ANGERS 49000 : "Espace Samo" 87, av. du Général-Patton. Tél. 41.48.44.99

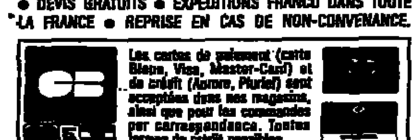
POITOU-CHARENTES : POITIERS 86000 : 42, rue du Moulin-à-Vent. Tél. 49.41.68.46

PROVENCE-CÔTE-D'AZUR : MARSEILLE 13006 : 109, rue Paradis (métro Estrangin). Tél. 91.37.60.54. NICE 06000 : 2, rue Offenbach. Tél. 93.88.84.55. AVIGNON 84145 : "Hemes" Route de Marseille, Zone Commerciale "La Cristole". Tél. 90.87.72.48. DRAGUIGNAN 83300 : Zac de St-Hermentaire. Tél. 94.67.33.19

RHÔNE-ALPES : LYON 69001 : 9, rue de la République (métro Hôtel-de-Ville/Louis-Pradel). Tél. 78.28.38.51. GRENOBLE 38000 : 59, rue Saint-Laurent. Tél. 76.42.55.75. SAINT-ÉTIENNE 42100 : 40, rue de la Montat. Tél. 77.25.91.46

Magasins régionaux ouverts du mardi au samedi inclus.

• CRÉDITS PERSONNALISÉS (après acceptation du dossier) • DEVIS GRATUITS • EXPÉDITIONS FRANCO DANS TOUTE LA FRANCE • REPRISE EN CAS DE NON-CONVENANCE.



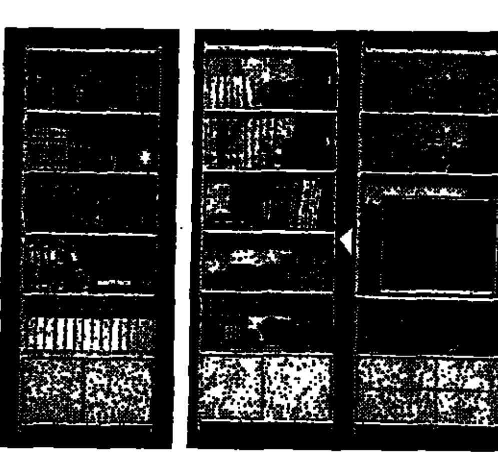
Les cartes de paiement (carte Bleue, Visa, Master-Card) et de crédit (Aurore, Pluriel) sont acceptées dans nos magasins, ainsi que pour les commandes par correspondance. Toutes formes de crédit possibles.

A.T.R. S.A. au capital de 2.040.400 F

La maison des BIBLIOTHEQUES

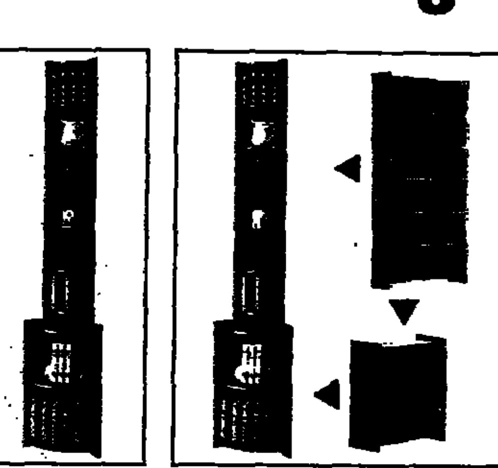
61, RUE FROIDEVAUX - PARIS 14e

présente en permanence le plus grand choix de BIBLIOTHEQUES JUXTAPERPOSABLES®
pouvant former des ensembles à la mesure de vos besoins, de votre espace, de votre budget

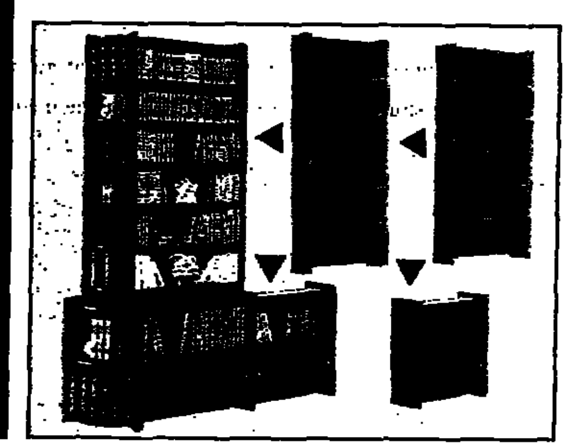




PAR SIMPLES
JUXTAPOSITION
ET
SUPERPOSITION
SANS FIXATION MURALE
DONC
AISEMENT DEMONTABLES
DEMENAGEABLES A VOLONTE
ET AGRANDISSABLES
AU FIL DU TEMPS
ET SUIVANT VOS BESOINS.

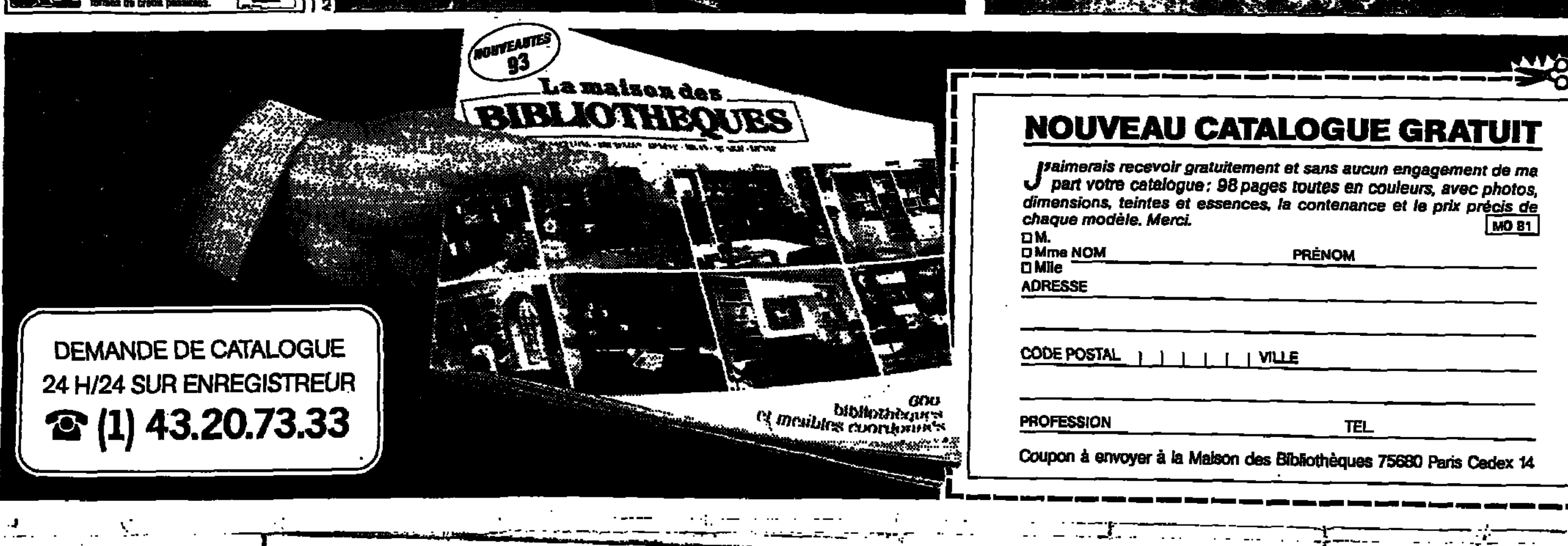








Exemples de créations avec la ligne "STANDARD".
A gauche, bibliothèque de coin salon/salle à manger, en frêne clair, composée de 6 éléments juxtaposés. A droite, bibliothèque avec TV incorporée et portes coulissantes en partie basse, en acajou, composée de 10 éléments superposés et juxtaposés. La ligne "STANDARD" est la ligne la plus vendue et toujours suivie depuis plus de 30 ans.



NOUVEAU CATALOGUE GRATUIT

J'aimerais recevoir gratuitement et sans aucun engagement de ma part votre catalogue : 98 pages toutes en couleurs, avec photos, dimensions, teintes et essences, la contenance et le prix précis de chaque modèle. Merci. MO 81

☐ M.
☐ Mme NOM ______ PRÉNOM ______
☐ Mlle
ADRESSE ______
______
CODE POSTAL | | | | | | VILLE ______
______
PROFESSION ______ TEL ______

Coupon à envoyer à la Maison des Bibliothèques 75680 Paris Cedex 14

SOCIÉTÉ

ÉDUCATION

Un accord entre le gouvernement et l'enseignement catholique

Le recrutement et la formation des professeurs du public et du privé seront harmonisés

Le ministre de l'éducation nationale et de la culture, M. Jack Lang, les responsables de l'enseignement catholique, ainsi que la plupart des syndicats d'enseignants et chefs d'établissements privés sous contrat, ont signé, lundi 11 janvier, un accord sur le recrutement et la formation des professeurs des collèges et lycées privés.

C'est une petite révolution. Mais *«rien que le respect de la parole de l'Etat»*, précise M. Lang en renvoyant à l'accord qu'il avait signé le 13 juin 1992 avec le Père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique, pour apurer l'ensemble du contentieux avec l'enseignement privé. Après avoir soldé, en juin dernier, la question de la «dette» liée au forfait d'externat (1,8 milliard de francs versés sur six ans), après avoir assuré la prise en charge des documentalistes du privé et accordé des décharges de service aux directeurs d'école (décrets du 31 décembre dernier), après avoir enfin reconsidéré la question des retraites des enseignants du privé, l'Etat vient de remettre totalement à plat la question de la formation et du recrutement des enseignants du privé.

Réglée pour le premier degré en raison de l'existence de «centres de formation privés», la formation des maîtres demeurait un problème pour les enseignants des lycées et collèges privés. Ceux-ci sont recrutés directement par les chefs d'établissement, sur titre, sans reconnaissance de niveau et sans formation spécifique; et ils sont, encore aujourd'hui, rémunérés sur l'échelle des maîtres auxiliaires.

Réclamant à cor et à cri la parité à tous égards avec le public, les responsables de l'enseignement privé n'avaient cessé de multiplier les demandes de révision du système mis en place, à la rentrée 1991, des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) publics.

Le nouveau dispositif leur donne très largement satisfaction. Il prévoit tout d'abord une reconnaissance du niveau de recrutement par la création, dans chaque discipline, d'un *«concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître des établissements d'enseignement privés du second degré»*. Ce concours, qui requiert les mêmes conditions d'inscription que les concours publics, n'est pas un concours de la fonction publique. Il n'y a pas de garantie d'emploi. D'ailleurs, le lauréat devra impérativement trouver une embauche dans les trois mois, sous peine de perdre le bénéfice de son concours. Cependant, *«les épreuves de ces concours seront organisées le même jour, en même temps que les épreuves des concours publics correspondants (CAPES, CAPET, etc). Les sujets et les jurys seront communs»*.

Le futur enseignant devra opter au préalable pour l'une des deux filières (publique ou privée) et ne pourra pas s'inscrire simultanément aux deux types de concours. A ce propos, le système des allocations d'enseignement distribuées en première année d'IUFM sera réservé aux concours publics car, précise-t-on au ministère, *«il s'agit bien d'un élément incitatif de recrutement dans l'enseignement public»*. En revanche, les maîtres du privé recrutés grâce au nouveau système seront désormais rémunérés, suivant le principe de parité, sur l'échelle des titulaires lauréats des concours correspondants de l'enseignement public.

Concernant le recrutement, le texte prévoit le respect de la spécificité du privé reconnue par la loi Debré : les principaux de collège et proviseurs de lycée conserveront la maîtrise du recrutement et choisiront directement leurs enseignants parmi les lauréats inscrits sur les listes d'aptitude, selon les disciplines. Ce nouveau mode de gestion obligera ainsi les responsables de l'enseignement privé à mettre en œuvre une véritable gestion prévisionnelle des besoins afin de négocier chaque année avec l'Etat le nombre de «contrats» mis au concours.

Enfin, l'accord signé par le ministre de l'éducation nationale et l'enseignement catholique instaure désormais une véritable formation des maîtres du second degré privé. L'Etat se pose même désormais en *«garant de la cohérence et de la qualité de la formation des enseignants, que ceux-ci soient affectés dans les établissements publics ou privés sous contrat, associés au service public»*. La mission de formation des enseignants relevant des IUFM, l'accord prévoit donc la mise en place d'une formation pour les maîtres du privé organisée de façon contractuelle entre l'Etat et les représentants des établissements d'enseignement privés.

Une convention nationale signée entre l'Etat et l'UNAPEC (Union nationale pour la formation pédagogique promotionnelle dans l'enseignement catholique), qui gère la formation permanente des formateurs du privé, fixera le cadre général de ce partenariat. Des conventions locales seront conclues académie par académie entre les IUFM, les ARPEC (branches régionales de l'UNAPEC) et les recteurs.

500 millions de francs

Dans chaque académie, la formation «scientifique», par discipline, des futurs enseignants du privé se fera donc, pour ceux qui le souhaitent, et comme pour les candidats aux concours publics, en IUFM. La formation professionnelle relèvera de la responsabilité conjointe des IUFM et des ARPEC, qui sont appelés à travailler la main dans la main. Les stages *«en situation»* dans les établissements, en revanche, seront gérés entièrement par l'enseignement privé. Enfin, respectant également la parité, les lauréats de la filière privée bénéficieront, en deuxième année de formation, d'un contrat provisoire afin d'être rémunérés au même titre que les professeurs stagiaires du service public.

Acceptées à une très large majorité par le Conseil national de l'enseignement catholique (CNEC), mais refusées par le SNEC-CFTC, partisan d'IUFM privés, les nouvelles dispositions devraient s'appliquer, pour quelques disciplines, dès les concours 1994 et être ensuite généralisées sur trois ans. Leur montant, une fois le dispositif totalement installé, est estimé à 100 millions de francs pour le seul surcoût lié à l'organisation de la formation dans les IUFM et à 400 millions de francs pour le paiement des *«contrats provisoires»* des élèves de deuxième année, lauréats de la *«filière privée»*. Le flux de recrutement des futurs professeurs de l'enseignement privé est évalué à près de 2 200 enseignants par an.

J.-M. Dy.

La fin d'un mythe

par Jean-Michel Dumay

UN à un, les bastions laïques tombent. Avec l'alignement de la formation des maîtres du second degré privé sur celle de l'enseignement public, c'est encore un mythe qui s'éteint. Celui qui préservait la différence du service public, toujours prêt à brandir, après l'arme idéologique, celle de «sa» formation.

L'Etat veut être *«le garant de la cohérence et de la qualité de la formation des enseignants, que ceux-ci soient affectés dans les établissements publics ou privés sous contrat, associés au service public»*. L'accord du 13 juin 1992 érigeait officiellement l'enseignement privé en partenaire de l'Etat, au nom du service public. Aujourd'hui, c'est le principe de parité contenu dans la loi Debré de 1959 qui se trouve porté à son achèvement. Au nom du service public, encore, est enterré, après douze ans de bruit et de fureur, le vieux rêve de la gauche laïque et républicaine de voir l'enseignement privé absorbé par un... grand service public, unifié et laïque de l'éducation nationale.

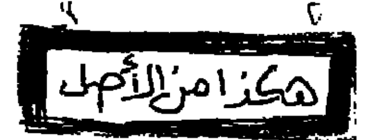
En juin dernier, M. Lang n'a pas hésité à payer la note (1,8 milliard de francs sur six ans) pour éteindre le feu électoral qui couvait à nouveau. Aujourd'hui, il règle, en juriste, le «volet social» des revendications de l'enseignement privé. Avec l'espoir manifeste que l'association du privé aux instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) préserve ces derniers de toute remise en cause par la droite.

Reste à analyser le revirement. Outre le *«respect de la parole donnée»* qui a conduit à boucler à tout prix des dossiers que la droite elle-même avait à peine osé ouvrir, on peut s'interroger, à terme, sur la réalité des différences qui subsisteront entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Le caractère propre, au sein de l'enseignement catholique, est lui-même en quête d'identité. Est-ce le privé qui se rapproche du public ou le public du privé ? A chacun son miroir.

EN BREF

□ **Nouvelle manifestation des Parisiens mal logés.** – Une quarantaine de personnes – notamment des Maliens – appartenant à des familles mal logées ont occupé, samedi 9 janvier, durant deux heures le pavillon de l'Arsenal, appartenant à la Ville de Paris. Le pavillon abrite actuellement une exposition sur l'histoire du logement social dans la capitale. Les manifestants, qui avaient déjà occupé l'hôtel George-V le jour de Noël, étaient accompagnés par le généticien Albert Jacquard, membre du Haut Comité pour le logement des plus défavorisés.

□ **Les lauréats du Prix CEA pour 1992.** – Le Commissariat à l'énergie atomique a pour la sixième année consécutive décerné ses prix scientifiques, d'un montant de 50 000 F, qui récompensent des personnes ou des équipes du CEA dont les travaux ont contribué aux progrès scientifiques et industriels. Quatre domaines d'activité ont été couronnés par le jury : le nucléaire avec Claude Prunier, André Chalony, Michel Boidron, François Boussard, Lothar Koch, Michel Coquerelle, Jean-François Gueugnon et Karl Richter, pour leurs recherches sur l'incinération et la transmutation de certains déchets radioactifs; la biologie avec Philippe Pradelles et Jacques Grassi, pour la mise au point de méthodes de dosage enzymo-immunologiques à partir de l'acétycholinestérase; la médecine avec Corinne Mestais pour le développement d'une gamma-caméra utilisée en médecine nucléaire; l'électronique enfin avec Michel Bruel, Claude Jaussaud, Jean-Michel Lamure et Jacques Margail pour la mise au point d'un matériau silicium sur isolant.



RELIGIONS

Alors que les musulmans ont répondu à l'invitation du pape

Les orthodoxes ont boudé le sommet interreligieux d'Assise

Plus d'une cinquantaine de personnalités chrétiennes, évêques de toutes les conférences épiscopales d'Europe, responsables des Eglises protestantes et anglicane, un rabbin venu de Jérusalem et une trentaine de dignitaires musulmans (1) ont participé autour du pape, samedi 9 et dimanche 10 janvier, à Assise (Ombrie), à un rassemblement interreligieux pour la paix dans l'ancienne Yougoslavie et dans les Balkans. Mais les responsables orthodoxes de Constantinople et de Belgrade n'avaient pas fait le déplacement.

ASSISE

de notre envoyé spécial

Toute comparaison avec Assise I était bien sûr malvenue. Le 27 octobre 1986, dans une nuée de saris, de turbans, de châles de prière et de calottes rouges et violettes, plus de deux cents dignitaires religieux de tous les continents – bouddhistes, musulmans, juifs, shintoïstes, sikhs, protestants, orthodoxes, anglicans, catholiques – s'étaient rendus à l'invitation du pape dans la cité de saint François transformée, pour un jour de *« trêve »*, en une sorte d'*« ONU des religions »*. A défaut d'une impossible « prière commune », ils avaient prié « en commun », ce qui n'avait pas empêché les partisans de Mgr Lefebvre de crier au *« syncrétisme »*, à l'*« apostasie »* et à l'*« imposture »*.

Par rapport à ce rassemblement d'il y a six ans, Assise II, dans les mêmes ruelles de pierre, cette fois enneigées, de la cité de l'Ombrie, a gagné en gravité et en spontanéité ce qu'il a perdu en représentativité. Trois ans avant l'effondrement du bloc communiste, dont on devinait alors les premiers craquements, Assise I avait été le symbole d'une espérance. Assise II restera celui d'une Europe angoissée et chaotique, y compris pour des confessions que l'explosion des nationalismes ne laisse pas indemnes.

Ce sentiment d'oppression était directement lié, bien sûr, aux événements dans l'ex-Yougoslavie. Devant un pape aux traits tirés par la récente maladie, par l'âge et l'émotion, qui, sous les voûtes du couvent de Saint-François, avait pris soin de ne pas entrer dans le vif du débat politique, résonnaient, comme autant de coups de poing, les récits des délégations venues de Bosnie-Herzégovine. Comme celui du mufti de Sarajevo, le cheikh Jacub Selimoski, pleurant *« un pays noyé dans le sang des créatures innocentes de Dieu »*, accusant les *« agresseurs serbes »* d'avoir exterminé deux cent mille musulmans, abattu six cent mosquées, déplorant que *« l'Europe s'en lave les mains avec tranquillité et indifférence »*.

L'archevêque de Sarajevo lui-même, Mgr Vinko Puljic, n'a pas craint de rompre l'atmosphère spirituelle du lieu et de la rencontre pour reprocher aux hommes politiques, sans plus de précisions, de *« ralentir la solution du problème, cherchant toujours de nouvelles raisons d'éviter une intervention efficace »*. Et lui aussi d'évoquer la litanie des crimes commis. Sur cent quarante-quatre paroisses dont il avait la charge avant la guerre, soixante-deux ont été rayées de la carte de Sarajevo. Comme les mosquées, des églises, des sanctuaires, des monastères ont été rasés. *« Notre beau pays, où vivaient en harmonie les Musulmans, les Serbes, les Croates, est devenu une terre dévastée »*, conclut l'archevêque bosniaque, au ton suppliant : *« Aidez-nous, ne nous laissez pas seuls. »*

L'Europe en « survie »

En réunissant ce deuxième sommet de la paix à Assise, Jean-Paul II avait en tête au moins trois objectifs : rappeler à l'Europe tentée par l'intervention militaire que la guerre est toujours *« une aventure sans retour »*, comme il l'avait dit à Noël 1990, avant les premiers bombardements alliés sur Bagdad ; témoigner que les religions ne sont pas faites pour la guerre, contrairement aux leçons de l'Histoire, mais pour la paix ; montrer, enfin, que les trois grandes traditions, juive, chrétienne et musulmane, *« présentes depuis des siècles sur ce continent où elles ont contribué toutes trois, hier comme aujourd'hui, à sa lente formation »*, sont capables de contribuer à la *« reconstruction »* d'une Europe en état de *« survie »*. Ce dernier point n'est pas le moins banal. Le chef de l'Eglise catholique a souvent été accusé de monopoliser, au seul bénéfice du christianisme, les racines et l'identité culturelle de l'Europe.

Jamais sans doute, même aux pires heures de Solidarité en Pologne, ou de la guerre du Golfe, ce pape n'était apparu aussi accablé que ce jour à Assise, par l'évolution d'une Europe où il avait applaudi la désintégration du communisme, mais qui, sur son flanc oriental, semble aujourd'hui menacée de dislocation. *« On ne peut rester indifférent devant une telle tragédie. On ne peut dormir. Il nous faut veiller et prier »*, dit-il, reprenant les mots du Christ au Jardin des Oliviers, et en citant Pascal : *« Le Christ est en agonie jusqu'à la fin du monde. »*

Dans la basilique de Saint-François, face aux fresques de Giotto racontant la vie du *Poverello*, écrasées ce soir-là par la lumière des projecteurs, Jean-Paul II a su trouver les mots pour rappeler *« les blessures, créées par l'intolérance religieuse entre tous les croyants du Dieu unique, qui ont ensanglanté l'Europe »* et pour inviter tous les fidèles, de quelque expression que ce soit, à se tourner vers Dieu, *« face aux instruments de destruction et de mort, face à la violence et à la cruauté »*. Le lendemain, il devait se livrer à une sombre méditation sur *« l'abîme »* dans lequel a plongé *« l'homme européen »* du vingtième siècle *(lire encadré ci-dessous)*.

Invitant les négociateurs de Genève au *« courage »*, le pape s'est gardé de toute ingérence politique. Rappelant une doctrine constante du Vatican, il a seulement évoqué *« le droit de chaque nation à l'autodétermination »*. Ce droit peut se réaliser, a-t-il ajouté, *« par une souveraineté politique propre, soit dans le cadre d'une fédération ou d'une confédération avec d'autres nations. L'une ou l'autre modalité pouvait-elle être sauvegardée entre les nations de l'ex-Yougoslavie ? Il est difficile de l'exclure. Cependant, la guerre qui s'est déchaînée semble avoir éloigné une pareille possibilité »*.

S'il sera difficile de tirer une leçon directement politique de cette rencontre interconfessionnelle d'Assise, celle-ci aura, en revanche, témoigné, paradoxalement, des tensions fortes dans le dialogue œcuménique que la fin du communisme et le retour aux libertés religieuses en Europe ont fait germer.

Réticences juives

Si la partie musulmane, impliquée dans le conflit yougoslave, avait massivement répondu à l'invitation du pape, les réticences juives et surtout orthodoxes ont été les plus remarquées.

Juifs et orthodoxes avaient sans doute de bonnes raisons de s'excuser, les premiers invoquant le choix, sans doute maladroit, du Vatican, d'un jour de sabbat, les deuxièmes la proximité des fêtes de Noël orthodoxe (7 janvier). Même compensé par l'envoi de messages chaleureux, que Mgr Duprey, secrétaire du Conseil pontifical à l'unité devait lire dans la basilique à la demande du pape (2), l'impact de cette deuxième rencontre d'Assise a souffert de l'absence de tout représentant du patriarcat œcuménique de Constantinople et de l'Eglise orthodoxe de Serbie. Le patriarcat de Moscou n'avait même pas daigné répondre à l'invitation du pape. A un rang modeste, le seul représentant de l'orthodoxie figurait dans une délégation venue de Skopje.

Le poids de la délégation musulmane s'est trouvé de ce fait surévalué. Celle-ci a multiplié les gestes d'affection envers le pape, qui l'a reçue en privé. Il était prévu que les prières soient dites dans des lieux de culte séparés. Mais bousculant le protocole, les dignitaires musulmans ont investi la basilique dès l'ouverture de la veillée chrétienne, bien avant les invocations finales, dans toutes les langues, auxquelles ils devaient se joindre.

Au banc des invités, ils ont donc sagement écouté les lectures et l'Evangile, avant de se précipiter sur le pape pour l'échange des baisers de paix. Pour comble de malaise, il suffisait de lire la composition de cette délégation musulmane pour comprendre que la plupart représentaient des communautés aidées par la Ligue islamique et l'Arabie saoudite, dont on sait le goût particulier pour la tolérance et le respect de la liberté de culte.

HENRI TINCQ

(1) Une cinquantaine de cardinaux et d'évêques catholiques étaient présents à Assise, ainsi que des représentants des Eglises méthodiste d'Angleterre, luthérienne de Finlande et de Suède, anglicane d'Angleterre, réformées de Suisse, vieille-catholique d'Utrecht, etc. Le judaïsme n'était représenté que par le rabbin David Rosen, du B'Nai Brith de Jérusalem, et l'islam par une trentaine de dignitaires musulmans d'Europe. Plusieurs délégations étaient venues de diocèses de l'ex-Yougoslavie (Banja-Luka, Sarajevo, Belgrade, Mostar, Skopje). Pour la France, participaient Mgr Joseph Rozier, évêque de Poitiers et président de Pax Christi, ainsi que M. Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris.

(2) Dans son message, le patriarche Pavle de Belgrade exprime son désir de rencontrer le pape.

Jean-Paul II : « L'homme européen est-il capable de se relever de l'abîme ? »

Recevant samedi 9 janvier, au couvent de Saint-François à Assise, les délégations chrétiennes et non chrétiennes, le pape a déclaré : *« Chacun de nous sait que sa croyance religieuse est pour la vie et non pour la mort. Elle est pour le respect de chaque être humain, et non pour l'oppression de l'homme par l'homme. Elle est pour la paisible convivialité des ethnies, des peuples, des religions, et non pour les affrontements violents, ni pour la guerre. »*

Puis il a appelé les différentes confessions à *« montrer à tous que seule l'acceptation de l'autre constitue le secret d'une humanité réconciliée, d'une Europe digne de sa vocation véritable. Aux guerres et aux conflits, nous voulons opposer le spectacle de notre concorde, dans le respect de l'identité de chacun »*.

Avant un départ de centaines de jeunes munis de flambeaux, à travers les rues d'Assise, le pape a présidé une longue veillée de prières, réunissant les délégations chrétiennes : *« Les conflits qui surgissent autour de nous,* **a-t-il dit,** *la faim, les privations et les souffrances qui affligent tant d'êtres humains constituent un défi pour tous ceux qui se déclarent disciples du Christ. Tant de malheurs ne sont-ils pas la conséquence de la lutte qui affronte le mal au bien, qui oppose une société fondée sur l'égoïsme et sur la cupidité à la civilisation de l'amour ? »*

« Comment est-il possible, **ajoute Jean-Paul II,** *de priver un homme du droit à la vie et à la sécurité, parce qu'il n'est pas l'un de nous, parce qu'il est l'« autre » ? De priver une femme du droit à son intégrité et à sa dignité, parce qu'elle n'est pas l'une de nous, parce qu'elle est l'« autre » ? Et encore de priver un enfant du droit à un toit qui l'abrite et du droit à se nourrir, parce que c'est un enfant qui se trouve du côté des « autres ». Nous, eux, ne sommes-nous pas tous les enfants d'un seul Dieu ? (...) »*

Dimanche 10 janvier, enfin, au cours d'une célébration, le pape a élargi sa méditation à tous les conflits qui ont déchiré l'Europe au vingtième siècle : *« Quelles terribles expériences de guerre a connues le vingtième siècle ! Ce siècle a été marqué par la haine et par un mépris profond à l'égard de l'humanité, haine et mépris qui ne renoncent à aucun moyen ni à aucune méthode pour anéantir et exterminer l'autre (...), de sorte que l'on peut se demander, avec peur, si l'homme européen est capable de se relever de l'abîme dans lequel l'a poussé une folle avidité de pouvoir et de domination aux dépens des autres hommes, des autres nations. »*

CATASTROPHES

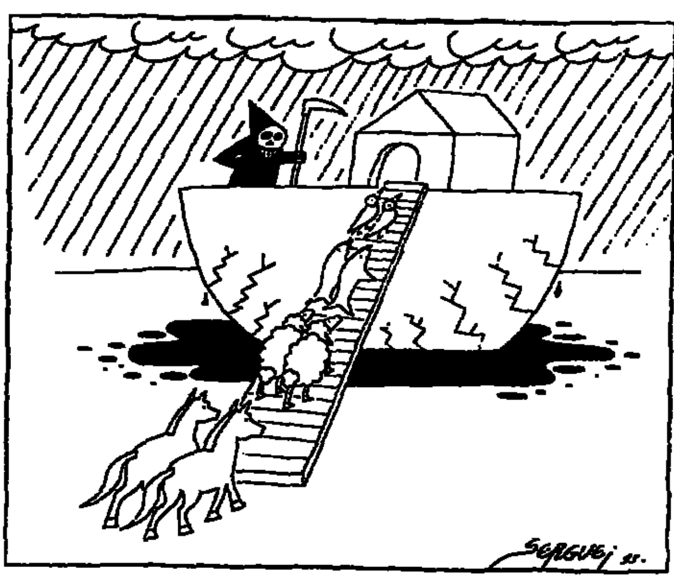
Après le naufrage du pétrolier « Braer »

Une partie de la population des Shetland est placée sous surveillance médicale

LONDRES

de notre correspondant

Comme prévu, la détérioration des conditions météorologiques au cours du week-end a interdit de procéder à la mise en place des opérations de pompage dans les soutes du pétrolier *Braer*. Lundi 11 janvier, la tempête faisait toujours rage sur les îles Shetland, où s'est échoué, le 5 janvier, le navire libérien. Le mauvais temps empêche de se rendre compte de l'état exact du bateau et de l'apparition ou non de nouvelles déchirures dans sa coque. Sans avoir fortement empiré, la marée noire gagne cependant sans cesse du terrain, se prolongeant maintenant jusqu'à 40 kilomètres le long de la côte ouest de la principale île de l'archipel.



Les effets de cette pollution marine sont multiples et préoccupent particulièrement les autorités médicales. Les habitants sont de plus en plus nombreux à se plaindre de maux de tête, de diarrhées et d'irritation de la gorge et des yeux. La mise en place de tests systématiques (analyses du sang et des urines) a donc été décidée afin d'évaluer les conséquences toxiques de cette « brume pétrolière », lesquelles pourraient se manifester dans le foie et les reins. Des masques de protection ont aussi été mis gratuitement à la disposition de la population dans deux magasins de Sumburgh. Mais seuls les asthmatiques et les policiers chargés de la sécurité autour de l'épave les utilisent déjà.

Pour l'instant, ces mesures ne concernent que les quelque six cents îliens qui vivent dans un rayon de trois kilomètres autour de l'épave. Il est, d'autre part, conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de rester chez eux. Enfin, l'eau potable est systématiquement analysée.

Le nombre des animaux tués par la pollution s'allonge : environ 600 oiseaux morts ont été dénombrés jusqu'à présent – cormorans et canards surtout, – mais la tempête cache probablement un bilan plus lourd. Plusieurs centaines de phoques en détresse (une dizaine d'animaux seraient morts), le corps couvert de substances huileuses, sont visibles sur les rivages proches du *Braer*. Mais le mauvais temps empêche les équipes de sauveteurs de leur porter secours. Enfin, les éleveurs, inquiets du sort des fameux poneys des Shetland, ont pris des mesures pour les éloigner des pâturages contaminés.

LAURENT ZECCHINI

SOCIÉTÉ

DÉFENSE

Au terme de sa réorganisation en 1997

L'armée de terre ne devrait aligner qu'un combattant pour trois hommes

En 1997, au terme de la réorganisation qu'elle vient d'entreprendre, l'armée de terre française ne comptera qu'un homme sur trois dans ses grandes unités de combat, placées au contact d'un adversaire éventuel, les deux autres servant dans les éléments d'appui ou dans l'environnement des forces. Ce ratio, *grosso modo* d'un combattant sur trois hommes, témoigne de la lourdeur des armées modernes, en raison de la logistique ou du soutien qu'elles requièrent. Il figure dans un document confidentiel, interne à l'état-major de l'armée de terre.

En l'état présent des réflexions sur le contour prévisible des forces à l'horizon 1997, les effectifs militaires de l'armée de terre devraient atteindre 225 000 hommes, au lieu de 261 000 actuellement, sans compter quelque 36 000 civils. Pour 1997, ces évaluations incluent 110 000 personnels de carrière ou sous contrat et 115 000 appelés du contingent

A ce total de 225 000 hommes, il faut enlever 33 800 hommes qui sont indisponibles parce qu'ils servent – que cela soit reconnu ou dissimulé – dans différentes administrations ou qu'ils sont à l'instruction (les fameuses « classes » suivies par les recrues). De même, il faut défalquer 43 200 autres hommes, qui constituent le soutien central ou territorial (administration et infrastructures de la défense) et les formations de perfectionnement ou de spécialisation. Si bien que les forces proprement dites ne réunissent plus que 148 000 hommes, c'est-à-dire les deux tiers des effectifs militaires.

L'ensemble de ces forces se répartit en trois grandes catégories : d'une part, quelque 11 400 hommes pour des missions dites *« spécifiées »*, comme les troupes qui servent outre-mer (10 200) et la force d'ultime avertissement (1 200), qui est responsable du gardiennage de la vingtaine de lanceurs de missiles Hadès stockés en camp et non déployés selon une décision du chef de l'Etat ; d'autre part, quelque 10 800 hommes des forces de défense du territoire, puisqu'il est prévu de mettre sur pied une dizaine de régiments dans les circonscriptions militaires de défense (à commencer, dès 1993, par le 8e régiment d'infanterie à Noyon, pour la circonscription de Lille, et le 27e régiment d'infanterie à Dijon, pour la circonscription de Besançon) ; enfin, les quelque 125 800 hommes restants, pour le corps de manœuvre et le corps européen (qui devra être opérationnel en 1995).

Des éléments disparates groupés en forces cohérentes

Avec le corps de manœuvre et le corps européen, on est au cœur du dispositif de l'armée de terre tel qu'il sera en 1997. Ce sont ces deux corps qui pourront être engagés en Europe ou hors d'Europe, sous un commandement national ou interallié.

Mais, en réalité, cet ensemble de 125 800 hommes comprend lui-même des éléments disparates, groupés en forces cohérentes selon le type de leurs missions ou les théâtres d'opérations.

Une première partie rassemble les éléments dits organiques de corps d'armée, de la force d'action rapide ou des brigades de renseignement, soit quelque 37 480 hommes. Ces unités sont chargées des communications, de la défense sol-air, de la mobilité, de la logistique ou de l'artillerie en profondeur (lance-roquettes multiples). Une deuxième « composante », avec 13 660 hommes, réunit les appuis propres au corps de manœuvre et les renforts levés à partir de l'encadrement des écoles.

C'est la troisième et dernière partie qui, à proprement parler, constitue les forces combattantes, dites de contact, c'est-à-dire celles qui seraient engagées face à un agresseur éventuel. Il s'agit de huit divisions (quatre divisions du corps blindé mécanisé et quatre autres divisions de la force d'action rapide), auxquelles il faut ajouter la brigade mixte franco-allemande existante. Le corps blindé mécanisé est à vocation européenne, avec trois divisions blindées et une division d'infanterie pour le combat en zone urbaine ou dans des régions difficiles. La force d'action rapide, avec deux divisions d'infanterie, une division aéromobile (à base d'hélicoptères) et une division légère blindée, est plus spécialement orientée vers les opérations menées outre-mer.

Au total, selon le document interne à l'état-major de l'armée de terre, ces grandes unités de combat spécialisées devraient aligner quelque 74 660 hommes en 1997. Soit, par rapport à un ensemble du dispositif français fort de 225 000 hommes, un combattant au contact pour deux hommes ailleurs.

Dans les milieux militaires, on affirme que ce ratio d'un combattant sur trois hommes n'est ni étonnant ni particulier à l'armée française. D'autres forces modernes dans le monde, à commencer par l'armée des Etats-Unis, présenteraient un tel rapport, qui ne serait, dit-on, déconcertant qu'en apparence. Il n'en demeure pas moins que ce ratio traduit la lourdeur et la complexité des armées dans les pays développés, ce qui suppose un environnement administratif, un soutien et une logistique mobilisant des effectifs et des moyens importants.

La nouvelle organisation, qui devrait voir le jour en 1997, vise à mettre sur pied *« de gros régiments »*, selon l'expression du chef d'état-major de l'armée de terre, le général Amédée Monchal, pour disposer d'unités autour d'un millier d'hommes. *« Ce sera le cas*, a-t-il récemment expliqué à un auditoire d'officiers à l'Ecole de guerre, *des régiments d'infanterie mécanisés à six compagnies de combat, au lieu de quatre actuellement ; des régiments blindés à quatre-vingts chars, au lieu de cinquante-deux ou soixante-dix, et des régiments d'artillerie à trente-deux canons, contre vingt aujourd'hui. »*

En même temps qu'elle dissoudra certaines unités pour constituer ces nouvelles formations plus denses, l'armée de terre va récupérer des cadres (officiers et sous-officiers) et, à terme, accroître son taux d'encadrement qui est, avec 27 % des effectifs sous les drapeaux, l'un des plus faibles, si on le compare à celui en vigueur dans des armées comparables. *« Par le réinvestissement d'une grande partie des cadres rendus disponibles à l'occasion des dissolutions*, a prédit le général Monchal, *ce taux d'encadrement devrait atteindre 31 % en 1993. »*

JACQUES ISNARD

HISTOIRE

Des leçons sur l'exclusion et la solidarité

M. Bronislaw Geremek au Collège de France

L'historien et homme politique polonais Bronislaw Geremek a inauguré, vendredi 8 janvier, la chaire internationale qui vient d'être créée au Collège de France.

Député à la Diète polonaise, responsable historique, aux côtés de M. Lech Walesa, de Solidarité, proche à présent de l'ancien premier ministre, M. Tadeusz Mazowiecki, M. Bronislaw Geremek est aussi un médiéviste reconnu, dont plusieurs ouvrages ont été traduits en français. C'est à ce titre qu'il a été appelé à occuper pour un an la chaire internationale qui vient d'être créée au Collège de France, à côté de la chaire européenne (dont l'actuel titulaire est Umberto Eco).

« Histoire sociale : exclusions et solidarités », tel est le thème choisi par M. Geremek pour cette série de leçons, tous les mardis à 10 heures, au Collège de France. A partir d'une interrogation sur l'origine des exclusions médiévales depuis le douzième siècle, l'historien cherchera à comprendre les motifs et la nature de l'exclusion dans l'Europe communiste et postcommuniste, et la difficulté à traduire dans les faits une morale démocratique.

Le Monde des débats de janvier propose des extraits de cette leçon, qui sera publiée intégralement par le Collège de France.

MÉDECINE

□ **Nouvelle greffe d'un foie de babouin sur l'homme aux Etats-Unis.** – Une équipe de chirurgiens de l'hôpital de l'université de Pittsburgh (Pennsylvanie) a greffé, dimanche 10 janvier, un foie de babouin sur un homme âgé de soixante-deux ans, souffrant d'une hépatite virale B. Les mêmes médecins avaient réalisé une opération similaire le 28 juin dernier (*le Monde* du 1er juillet 1992), qui s'était soldée par un échec. – *(AFP, AP, Reuter.)*

□ **L'Association de défense des victimes de la transfusion sanguine demande une loi d'indemnisation.** – Au lendemain de la diffusion du rapport sur les hépatites virales post-transfusionnelles de type C (*le Monde* du 9 janvier), l'Association de défense des victimes de la transfusion sanguine (ADVTS) a demandé, dans un communiqué publié samedi 9 janvier, le vote d'une loi d'indemnisation des personnes contaminées par le virus de l'hépatite C à la suite d'une transfusion. L'ADVTS réclame également que ces malades puissent bénéficier de la carte d'invalidité à 100 %.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 9 janvier 1993 :

DES LOIS

– N° 93-22 du 8 janvier 1993 modifiant le code civil, relative à l'état civil, à la famille et aux droits de l'enfant, et instituant le juge aux affaires familiales ;

– N° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

– N° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques.

UN DÉCRET

– N° 93-26 du 8 janvier 1993 modifiant le décret n° 86-317 du 3 mars 1986 portant création d'une délégation interministérielle pour la sécurité des systèmes d'information, modifié par le décret n° 87-862 du 26 octobre 1987.

LOTO — SAMEDI 9 JANVIER 1993

19H55 : 11 14 16 22 31 40 — complémentaire 32

6 bons numéros	3	4 598 495 F
5 bons numéros + complémentaire	[illegible]	109 565 F
5 bons numéros	[illegible]	6 125 F
4 bons numéros	[illegible]	142 F
3 bons numéros	[illegible]	15 F

20H35 : 8 9 17 32 36 37 — complémentaire 34

6 bons numéros	2	25 228 870 F
5 bons numéros + complémentaire	[illegible]	245 075 F
5 bons numéros	444	9 720 F
4 bons numéros	[illegible]	192 F
3 bons numéros	[illegible]	16 F

LOTO SPORTIF — RÉSULTATS OFFICIELS

13 [illegible]	[illegible]	112 380 F
12 [illegible]	3 1??	918 F
11 [illegible]	41 ??0	70 F

7

MATCHS DU JOUR

MARSEILLE	TOULON	[illegible]	752 F
MONACO	[illegible]	[illegible]	298 F
NANTES	LYON	[illegible]	25 F

CARNET DU Monde

Naissances

Olga Boïco, Michel Trebitsch,
et Maxime
ont la joie d'annoncer la naissance de

Emma,

le 17 décembre 1992, à Paris.

Le professeur Olivier GOHIN et Mme,
Guillaume et Marie-Pia,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Victoria,

le 20 décembre 1992, à Paris.

31, rue d'Estienne-d'Orves,
92500 Rueil-Malmaison.

Anniversaire de naissance

Rachida, Mila,
et leur maman,
invitent

Abbès

à un anniversaire, le 14 janvier 1993, à Limoges.

Décès

– Mme Suzanne Saint-Louis Azouvi,
Mme Nissim Azouvi,
M. et Mme Alain Azouvi,
Leurs enfants
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Gérard AZOUVI,

survenu le 9 janvier 1993, à l'âge de cinquante ans.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Xavier CORMENIER

nous a quittés.

« Avec celui que nous aimons, nous avons cessé de parler, et ce n'est pas le silence. Qu'en est-il alors ? Nous savons, ou croyons savoir. Mais seulement quand le passé qui signifie s'ouvre pour lui livrer passage. Le voici à notre hauteur, plus loin, devant.

» A l'heure de nouveau contenue où nous questionnons tout le poids d'énigme, soudain commence la douleur, celle de compagnon à compagnon, que l'archer, cette fois, ne transperce pas. »

René Char.

– Mme Madeleine Pradeilles Dussert,
Les familles Bouvard et Rondot,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre DUSSERT,
grand officier de la Légion d'honneur,
grand croix
de l'ordre national du Mérite,
ancien déporté de la Résistance
au camp de Neuengamme,

leur père et parent,

survenu le 9 janvier 1993, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée à Antony (Hauts-de-Seine), en l'église Saint-Saturnin, rue de l'Eglise, le mercredi 13 janvier, à 14 heures.

L'inhumation suivra, au cimetière d'Antony.

Cet avis tient lieu de faire-part.

92, rue du Colonel-Fabien,
92160 Antony.

– Mme Alexandre Goossens,
M. et Mme Michel Goossens
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Goossens
et leurs enfants,
Mme Françoise Goossens-Papiniot
et ses enfants,
M. Jean-Pierre Berger,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Alexandre GOOSSENS,

le 8 janvier 1993, dans sa soixante-neuvième année.

Une cérémonie religieuse a été célébrée en l'église Saint-Etienne de Bassac, le samedi 9 janvier.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16120 Bassac.
1, rue Monticelli,
75014 Paris.
64, boulevard Soult,
75012 Paris.
23, rue de l'Eure,
75014 Paris.

– Mme Annette Coltin,
sa mère,
Stéphane et Laurent Bergstrasser,
ses enfants,
Rachel Jeanson,
sa nièce,
Jean Bergstrasser,
font part du décès, le 1er janvier 1993, de

Danièle JEANSON.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, à Bouzy (Marne), le 5 janvier.

24, rue Le Brun,
75013 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Le conseil d'administration,
L'amicale des anciens,
Le personnel,
Les jeunes
de l'association Jeunesse, culture, loisirs et technique,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert LEVILLAIN,
fondateur de l'association,
directeur général de 1960 à 1989,

survenu le 7 janvier 1993, dans sa soixante-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 janvier, à 10 heures, en l'église de Nouzilly (Indre-et-Loire).

Selon les vœux de Robert Levillain, vous pouvez poursuivre son œuvre au Sénégal en vous adressant à la Fondation de France, 40, avenue Hoche, 75008 Paris, compte 60 0586.

Association Jeunesse, culture, loisirs et technique,
21, rue Saint-Fargeau,
75020 Paris.

– Mme Danielle Levu-Cofler,
M. Hao Levu,
Béatrice et Isabelle
Et les familles Belloni, Cofler, Levu, Martineu, Monpetit, Wouters,
Ainsi que leurs proches
Et amis,
ont la douleur de faire part de la disparition accidentelle à Eloy (Tuscon, Etats-Unis) de

Laurence LEVU,

dans sa dix-neuvième année.

Réunion en l'église Notre-Dame-de-Lozère, à Palaiseau, le mercredi 13 janvier 1993, à 14 heures.

Inhumation au cimetière de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

– M. et Mme Paul Lugagne,
M. et Mme Pierre Lugagne
et leurs enfants,
Ses parents
Et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Francine LUGAGNE,

survenu à Neuilly, le 7 janvier 1993.

La cérémonie religieuse aura lieu à la paroisse du Bousquet-d'Orb (Hérault), et l'inhumation au tombeau familial à Saint-Xist.

Mme Harold NEEL,
née Rachel Fischbacher,

nous a quittés brusquement, le 8 janvier 1993, à son domicile.

Ses enfants,
Et toute la famille,
vous prient d'assister ou de vous unir d'intention à la messe qui sera célébrée le jeudi 14 janvier, à 10 h 45, en l'église Saint-Romain de Sèvres, pour lui dire adieu ensemble.

A l'église, un registre tiendra lieu de condoléances.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Sèvres.

25 *bis*, rue Brancas,
92310 Sèvres.

– M. et Mme Philippe Pattegay,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme François Pattegay
et leurs enfants,
M. et Mme Yves-Michel Pattegay
et leurs filles,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henri PATTEGAY,
née Georgette Soulier,

survenu le 5 janvier 1993, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale, le 8 janvier, à Montmorency.

6, rue de l'Ermitage,
95160 Montmorency.

– Sa famille,
Ses amis,
ont le chagrin de faire part du décès de

Aymée ROLLAND,
née Leriche,

survenu le 8 janvier 1993, à son domicile, 96, boulevard Raspail, Paris-6e.

Le service religieux aura lieu à 8 h 30, le mercredi 13 janvier, en l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard du Montparnasse, Paris-6e.

Il sera suivi de l'inhumation à 15 heures, au cimetière de Bucquoy (Pas-de-Calais).

Remerciements

– Très émus par les marques d'estime et d'amitié témoignées à

Jean-Pierre GUYOT,
ambassadeur de France,

lors de son décès accidentel à Mascate,

Mme Jean-Pierre Guyot
Et ses enfants
remercient très sincèrement les personnes qui leur ont manifesté leur sympathie.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée le vendredi 15 janvier 1993, à 10 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, à la mémoire du

**général d'armée aérienne
Michel FOURQUET,**

décédé le 20 novembre 1992.

– On nous prie d'annoncer qu'une cérémonie œcuménique réunira, le mercredi 20 janvier 1993 à 11 heures, en l'église de la Madeleine, à Paris-8e, les familles, proches et collègues des victimes de l'accident du

MONT SAINT-ODILE,

survenu il y a un an.

Anniversaires

– Le 11 janvier 1988,

Alexis GRJEBINE

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

– Le 12 janvier 1992,

René GUÉDON

nous quittait.

Ceux qui l'aimaient pensent à lui.

– Il y a dix ans,

Yves de LA HAYE

quittait les siens.

Pour sa famille et ses nombreux amis, il est toujours présent parmi eux.

– Voilà cinq ans disparaissait

M. François VILLATTE,
préfet honoraire.

Tous ceux qui l'ont connu et estimé s'en souviennent.

Communications diverses

– L'assemblée générale du Club alpin en Ile-de-France aura lieu le jeudi 14 janvier 1993, à 20 heures, au siège de l'association : 24, avenue de Laumière, Paris-19e.

– Mercredi 13 janvier 1993, à 20 h 30, centre Medem, 52, rue René-Boulanger, Paris-10e, soirée-débat. Alain Finkielkraut : « La France, les juifs et le conflit dans l'ex-Yougoslavie ».

Soutenances de thèses

– Le mardi 12 janvier 1993, à 14 heures, Mlle Dominique Diard soutiendra sa thèse : « L'Eden errant ou l'Amérique latine des cosmopolites français de la première moitié du XXe siècle », à l'université Paris-VII (Jussieu).

Thèse de doctorat dirigée par Mme Marie-Claire Dumas.

– Université Paris-IV, Geneviève André-Acquier : « Henri Michaux et l'Orient », 13 janvier 1993, à 14 h 30, salle des Actes, 1, rue Victor-Cousin, Paris-5e.

– Institut d'études politiques de Paris, jeudi 14 janvier 1993, à 15 heures, salle 401, 56, rue des Saints-Pères, Paris-7e, M. Jean-Marc Coicaud : « Légitimité et politique. Contribution à l'étude du droit et de la responsabilité politiques ».

Doctorat d'État en science politique.

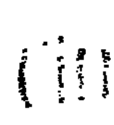
– M. Claude Loupiac soutiendra sa thèse de doctorat d'histoire de l'art à l'université Paris-I (Panthéon-Sorbonne) : « L'architecture théâtrale en France à la Belle Epoque », le jeudi 14 janvier à 15 heures, à la Sorbonne, salle 113.

– *La thèse de Jacqueline Proust*, née Le Tohic, intitulée « Médecins et chirurgiens anglais à l'époque de la Renaissance, de *1530 à 1640* », sera soutenue à titre posthume, le samedi 16 janvier 1993, à 14 heures, à l'université Paris-Sorbonne-Paris-IV (amphithéâtre Couchy, 3e étage, 17, rue de la Sorbonne). Cette thèse de doctorat, préparée sous la direction de Mme Jones Davies, sera soutenue par le frère de l'auteur, le docteur Emmanuel Le Tohic.

– Institut d'études politiques de Paris, lundi 18 janvier 1993, à 14 heures, salle André-Siegfried, 30, rue Saint-Guillaume, Paris-7e ; M. Frédéric Wehrle : « La pérennité du problème tchécoslovaque : facteur national et politique en Tchécoslovaquie, 1918-1992 ».

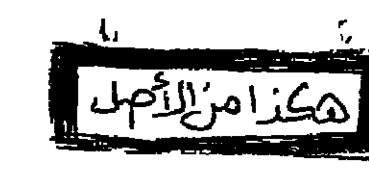
Doctorat en science politique.

– Tite Renter soutiendra sa thèse : « Réalité et plénitude chez Peter Handke » (sous la direction de E. Tunner), le lundi 18 janvier 1993, à 14 h 30, à Paris-XII-Créteil.









SPORTS

RALLYE-RAID : Paris-Dakar

Citroën dans le collimateur

Avant d'entrer en Mauritanie lundi 11 janvier, les rescapés du rallye-raid Paris-Dakar ont bénéficié d'une journée de repos à Adrar (Algérie). La première semaine de course a été marquée par l'étape entre Beni-Ounif et El Goléa, où près du tiers des concurrents n'ont pu franchir les dunes et les pistes cassantes au nord du Grand Erg occidental algérien. Le week-end a été particulièrement agité pour l'équipe Citroën, avec l'évacuation sanitaire de l'Irlandais Fred Gallagher, coéquipier du Finlandais Timo Salonen, dans l'étape Tamanrasset-Adrar, et la suspicion de ravitaillement interdit de Pierre Lartigue dans cette même étape. D'abord mis hors course par la direction de course, le vainqueur du Paris-Moscou-Pékin a finalement été autorisé à poursuivre le rallye au bénéfice du doute par le collège des commissaires sportifs.

ADRAR

de notre envoyé spécial

Dimanche était jour de marché à Adrar. Venus de toute la région du Taout, les hommes en djellaba blanche s'étaient rassemblés le matin sur la grande place carrée, ceinte de bâtiments aux murs d'argile rouge de style soudanais. Dimanche, cette ultime ville-étape avant la grande traversée vers le sud du Tanezrouft, le «désert des déserts», était aussi devenue le point de ralliement du Paris-Dakar. Arrivés en provenance d'El Goléa ou de Bordj-Omar-Driss, les éliminés des premières étapes algériennes avaient profité de la journée de repos pour couper au plus court et rejoindre les soixante-dix autos et camions et les quinze motos encore en course qui venaient d'en finir avec la plus longue spéciale de l'histoire du rallye : 1 180 kilomètres entre Tamanrasset et Adrar à travers le Tanezrouft.

Tristement célèbre depuis 1809, où il avait coûté la vie à une caravane de quelque deux mille hommes et mille huit cents chameaux, morts de soif et retrouvés momifiés au soleil, le Tanezrouft, dans des circonstances heureusement moins dramatiques, aurait pu décider de la victoire finale dans le Dakar 93 pour un problème de ravitaillement en... carburant. En survolant la spéciale, l'hélicoptère de la direction de course a aperçu au kilomètre 120 les deux Citroën de Pierre Lartigue, deuxième de la course, et de Timo Salonen, troisième, arrêtées à proximité de deux Toyota, dont un immatriculé dans les Bouches-du-Rhône.

L'hélicoptère à peine posé, les pilotes des deux Citroën sont repartis, mais Gilbert Sabine, Marc Roy, le directeur de course, et Marc Ducros, le responsable autos de TSO, ont pu constater que les deux Toyota diesel transportaient dix bidons de super (1). Trois ou quatre étaient vides. Un peu plus tard, au kilomètre 230, Timo Salonen, lancé à plus de 120 kilomètres-heure, négociait mal une cuvette très abrupte. La voiture encaissait bien le choc mais Fred Gallagher, le copilote irlandais, devait être transporté en hélicoptère jusqu'à Tamanrasset, puis rapatrié par avion en France avec un tassement vertébral au niveau de la charnière dorso-lombaire.

Guy Fréquelin, directeur de Citroën Sport, n'était pas au bout de ses peines. Dès le samedi soir, il était entendu par la direction de course, ainsi que Pierre Lartigue et Michel Perin, son copilote, suspectés de ravitaillement interdit. Les trois hommes niaient, mais, dimanche après-midi, la direction de course leur notifiait leur mise hors course. Plus longue spéciale de l'histoire du rallye avec 801 kilomètres chronométrés, cette ancienne piste des caravanes pouvait poser des problèmes d'autonomie de carburant. A l'arrivée, Hubert Auriol (Citroën) disait d'ailleurs qu'il avait dû rouler *«à l'économie»*. Lors de son arrêt pour l'accident de Salonen, Ari Vatanen avait vidé dans son réservoir l'un des deux bidons de réserve (32 litres) de son compatriote pour *«s'assurer une marge de sécurité»*.

Dans l'heure qui a suivi la notification de la mise hors course, Guy Fréquelin portait réclamation. Après douze heures de réunion et de vérifications portant notamment sur la capacité des réservoirs de Pierre Lartigue (519 litres, soit *a priori* une capacité suffisante pour cette spéciale), le collège des commissaires sportifs a décidé, lundi à 4 heures du matin, de maintenir la ZX dans le classement et de l'autoriser à poursuivre la course. *«L'ensemble des éléments recueillis laisse un doute sur la réalisation effective de l'acte de ravitaillement.* (...) *Le doute profite au concurrent»*, précise le collège des commissaires sportifs dans ses attendus.

Polémique sur les reconnaissances

«Une autre décision aurait été pour nous insoutenable», commentait Guy Fréquelin, visiblement soulagé. Cette décision sauve l'intérêt sportif du Dakar 93. Après sa large victoire dans la deuxième spéciale, la traversée par le nord du Grand Erg occidental algérien, entre Beni-Ounif et El Goléa (950 kilomètres), fatale à près d'un tiers des concurrents (vingt-huit des quarante-six motos et vingt-quatre des cent huit autos et camions), Bruno Saby (Mitsubishi) aborde la deuxième et dernière semaine de course avec un seul rival, Pierre Lartigue. Le Japonais Kenjiro Shinozuka, troisième, comptant plus de quatre heures de retard.

Cette suspicion de ravitaillement non autorisé laisse toutefois planer un doute sur la régularité des rallyes tout-terrain. Avant le départ, la polémique avait repris sur les reconnaissances, interdites par le règlement, que Citroën et Mitsubishi ont effectuées en Algérie. A la veille de la mise hors course momentanée de Pierre Lartigue, la marque française avait déjà reçu un avertissement. Jean Todt, directeur des activités sportives du groupe PSA, avait survolé la spéciale en hélicoptère. Or, ce survol dans un appareil qui n'appartenait pas à l'organisation aurait pu lui permettre d'assister éventuellement une ZX.

Cette suspicion est, surtout, préjudiciable à l'image du groupe PSA, déjà confronté dans le passé à plusieurs polémiques, avec Peugeot, sur le Paris-Dakar : victoire jouée à pile ou face dès Gao entre Ari Vatanen et Jacky Ickx en 1989 ; mise hors course du Finlandais l'année précédente après le mystérieux vol de sa 405 Grand Raid à Bamako entraînant un départ hors délais.

Fâcheux concours de circonstances, cette suspicion a coïncidé avec la visite sur le rallye de Jacques Calvet, venu encourager l'équipe Citroën entre Tamanrasset et Adrar. Avant de s'envoler pour Paris, quelques heures avant l'annonce de la décision de la direction de course, le président du groupe PSA avait réitéré sa confiance dans la victoire d'une ZX à Dakar. Il avait aussi insisté sur la nécessité de réunir organisateurs et constructeurs afin d'établir un calendrier et de fixer des *«règlements très précis»* pour assurer le succès d'un vrai championnat du monde des rallyes tout-terrain, indispensable à la survie de cette discipline.

GÉRARD ALBOUY

(1) Les ZX Grand Raid marchent normalement avec de l'avgaz, un carburant destiné à l'aviation, mais le super peut être dilué sans dommages dans l'avgaz.

FOOTBALL

Monaco prend la tête

La reprise du championnat de France de football, samedi 9 janvier, a été marquée par la prise de pouvoir de l'AS Monaco. Grâce à quatre buts de leur avant-centre Jürgen Klinsmann, qui semble avoir oublié sa méforme du début de saison, les Monégasques ont largement dominé Auxerre dans le match au sommet de cette vingtième journée. A l'issue de ce match, le défenseur William Prunier, qui avait été mis en cause lors du match aller pour des brutalités sur l'Allemand Klinsmann et qui a été conspué pendant tout le match par le public du stade Louis-II, a annoncé qu'il quittait son club et le football français, avant de revenir sur sa décision le lendemain. Outre l'exploit de Klinsmann, tous les attaquants qui occupent la tête du classement des buteurs ont marqué. A Marseille, l'Allemand Rudi Völler a inscrit trois buts et le Croate Alen Boksic, deux. Le leader du classement, le Caennais Xavier Gravelaine, a marqué deux fois.

JUDO : les championnats de France

Le club du tournant

Les championnats de France de judo, qui ont eu lieu, samedi 9 et dimanche 10 janvier à Paris, en l'absence de la plupart des médaillés olympiques, ont été marqués par la domination d'un nouveau club : le PSG-Alliance 77 a obtenu huit médailles, dont trois d'or, devant l'US Orléans (sept médailles dont trois titres).

Est-ce le talent du comédien, le métier qu'il exerce aujourd'hui ? Lorsqu'on lui apprend que son club vient de s'adjuger le plus grand nombre de récompenses des championnats de France, devant des institutions comme l'US-Orléans ou le Racing-Club de France, aucune euphorie ne perce sur le visage de Thierry Rey. Comme si l'invasion des tatamis par les judokas du PSG-Alliance 77 était trop massive pour ne pas se révéler un peu gênante. Thierry Rey est de toute manière habitué depuis longtemps à l'insolence des victoires précoces. La trajectoire du nouveau président de club ressemble à celle, fulgurante, de l'ancien judoka, devenu champion du monde à l'âge de dix-neuf ans, avant de s'adjuger le premier titre olympique français, avec Angelo Parisi, à Moscou.

Il y a un peu plus d'un an que Thierry Rey a pris la tête de l'Alliance 77, une structure qui rassemble les meilleurs athlètes issus de quatre clubs de Seine-et-Marne. Mais la formation n'est vraiment née qu'à la fin de l'été dernier, avec son entrée dans la nébuleuse du PSG omnisports, conduit par Canal Plus.

«Un vrai statut social»

L'ancien judoka venait de commenter, pour le compte de la chaîne cryptée, les exploits de ses successeurs sur les tatamis de Barcelone. *«Dans la foulée des Jeux, j'ai proposé aux dirigeants de Canal Plus de participer à la naissance d'un grand club, tout en remédiant aux manques de moyens financiers de la discipline*, explique Thierry Rey. *Nous avons donc fondé la première société à objet sportif (SAOS) du judo, qui verse un salaire mensuel à nos meilleurs athlètes.»*

La dissociation entre le club proprement dit et la SAOS permet surtout de traiter les judokas en professionnels, tout en continuant à respecter les statuts d'un sport qui reste tant bien que mal amateur. Car l'arrivée du PSG coïncide avec un tournant du judo français, où les athlètes de haut niveau n'hésitent pas à se montrer de plus en plus exigeants. Certes, ils perçoivent depuis des années de l'argent sous forme de bourses versées par l'Etat ou, pour les plus renommés, par des entreprises auxquelles ils sont liés par des conventions. *«Mais ce que nous réclamons aussi*, dit Cécile Nowak, *c'est un vrai statut social, puisque nous vivons notre sport comme des professionnels. Les rémunérations mensuelles ont au moins l'avantage de nous assurer une affiliation à la Sécurité sociale et d'en finir avec les périodes de flou.»* Arrivée au PSG après la dissolution de la section féminine de son club de Boulogne-Billancourt, la championne olympique gagnerait dans sa nouvelle formation environ 15 000 F par mois.

Aller au plus offrant

Le PSG-Alliance 77 est également le symptôme d'une autre évolution dans le monde du judo tricolore. A côté des salaires, un autre terme, familier des footballeurs, est apparu dans le vocabulaire des judokas : les transferts. Les judokas n'hésitent plus désormais à aller vers le plus offrant. Certes la pratique est, là encore, ancienne. *«L'US-Orléans ou le Racing ne nous ont pas attendus pour recruter les meilleurs éléments en vue de la Coupe d'Europe des clubs»*, dit Thierry Rey. Mais la constitution de sa nouvelle formation a provoqué des remous à l'intersaison, qui n'ont pas fini de faire grincer des dents. Le PSG a ainsi cherché à recruter quatre des meilleurs judokas du club d'Alfortville.

Au prix d'un compromis élaboré avec le concours de la Fédération, il n'en a arraché que trois, jusqu'à la prochaine tentative. Au club d'Alfortville, on se dit très amer des procédés employés. On se demande si les athlètes qui ont quitté le club n'ont pas sacrifié leur reconversion professionnelle au profit de bénéfices plus immédiats. Conscient du problème, le nouveau président de la Fédération, Michel Vial, a mis en place une commission chargée de réfléchir à un nouveau règlemnt sur les transferts. Pour que l'argent sur les tatamis n'écorne pas les valeurs morales de la discipline.

JÉRÔME FÉNOGLIO

Les résultats

FOOTBALL

PREMIÈRE DIVISION
(20e journée)

*Nantes b. Lyon	1-0
*Marseille b. Toulon	5-1
Paris-SG b. *Sochaux	3-1
*Caen b. Lille	4-3
*Lens et Nîmes	0-0
*Monaco b. Auxerre	4-0
*Bordeaux b. Le Havre	3-0
*Strasbourg et Valenciennes	0-0
Toulouse b. *Montpellier	1-0
*Saint-Etienne b. Metz	2-0

Classement : 1. Monaco et Nantes, 28 points ; 3. Marseille, 27 ; 4. Paris-SG et Auxerre, 26 ; 6. Bordeaux, 23.

DEUXIÈME DIVISION
(Dix-neuvième journée)

GROUPE A

*Mulhouse b. Perpignan	3-0
*Ajaccio b. Istres	4-1
*Charleville b. Rodez	3-1
Créteil b. *Epinal	1-0
*Louhans-Cuiseaux et Bastia	1-1
*Martigues b. Nancy	2-1
*Nice et Valence	0-0
*Cannes et Sedan	2-2
*Alès et Annecy	1-0

Classement : 1. Martigues, 27 points ; 2. Sedan, 24 ; 3. Bastia, 23 ; 4. Charleville, 22.

GROUPE B

*Angers b. Rouen	2-0
*La Roche-sur-Yon et Niort	0-0
*Rennes b. Guingamp	3-0
*Tours et Beauvais	0-0
*Le Mans et Dunkerque	1-1
*Châteauroux et Red Star 93	0-0
Laval b. *Amiens	2-1
*Ancenis et Bourges	1-1
Gueugnon b. *Lorient	3-0

Classement : 1. Rouen, 28 points ; 2. Rennes, 26 ; 3. Angers et Niort, 25, 5. Beauvais, 24.

RALLYE-RAID

Paris-Dakar
Classements généraux à Adrar

Autos : 1. Saby-Serieys (Fra, Mitsubishi), 10 h 33 min 30 s de pénalité ; 2. Lartigue-Périn (Fra, Citroën), à 1 h 38 min 24 s ; 3. Shinozuka-Magne (Jap-Fra, Mitsubishi), à 4 h 4 min 38 s.

Motos : 1. Peterhansel (Fra, Yamaha), 20 h 39 min 23 s ; 2. Charbonnier (Fra, Yamaha), à 1 h 1 min 41 s ; 3. Riba (Esp, K2), à 1 h 50 min 13 s.

BASKET

Série A1 masculine
(Sixième journée retour)

Levallois b. *Racing-PSG	87-84
*Le Mans b. Dijon	65-62
*Pau-Orthez b. Limoges	61-55
Cholet b. *Châlons	85-67
*Lyon CRO b. Roanne	91-90
*Montpellier b. Villeurbanne	73-67
*Gravelines b. Antibes	89-78

Classement : 1. Limoges, 37 points ; 2. Pau-Orthez, 34 ; 3. Cholet et Antibes, 33 ; 5. Gravelines, 32.

ECHECS

La finale du Tournoi des candidats

Première partie nulle entre Timman et Short

La finale du Tournoi des candidats au titre de champion du monde d'échecs a commencé dimanche 10 janvier à l'Escurial, près de Madrid. Avec les Blancs, Jan Timman n'a obtenu que la nullité face à Nigel Short. Les deux grands maîtres ont quatorze parties pour se départager, le vainqueur devant rencontrer, titre en jeu, le champion du monde Garri Kasparov.

Le Néerlandais Timman, âgé de quarante et un ans, est dix-huitième au classement ELO du 1er janvier, avec 2 635 points. Il a éliminé en quart de finale Kortchnoï, puis, en demi-finale, Youssoupov. C'est sa deuxième finale des candidats après celle de 1990, où Karpov l'avait battu.

L'Anglais Short, vingt-sept ans, est treizième joueur mondial avec 2 655 points (juste devant Joël Lautier, quatorzième avec 2 645 points !). Il a réussi l'exploit de «sortir» Karpov en demi-finale après avoir battu Guelfand en quart.

SKI ALPIN : Coupe du monde

La montagne des revenants

Vainqueur, samedi 9 janvier, du slalom de Garmisch-Partenkirchen (Allemagne), l'Italien Alberto Tomba a signé sa première victoire de la saison. Dimanche, la descente a vu le retour d'un autre revenant, le Suisse Franz Heinzer, champion du monde de la discipline, en 1991. Déception pour le Français Patrice Bianchi, qui est sorti dès la première manche du slalom.

GARMISCH-PARTENKIRCHEN

de notre envoyée spéciale

Alberto Tomba a la victoire vengeresse. Dans la salle de presse, l'Italien agresse ses compatriotes journalistes. Il les accuse de l'avoir enterré trop vite, de l'avoir fustigé parce qu'il ne gagnait plus, se «contentant» de trois deuxièmes places depuis le début de la saison. *«En Italie, la deuxième marche du podium pour Tomba est considérée comme une cuisante défaite»*, plaisante un Transalpin. Du vainqueur de la Coupe du monde de slalom 1992, médaillé d'argent de la discipline et champion olympique du géant à Albertville, on exigeait tout, et tout de suite. En six semaines, la vedette aura appris qu'il était parfois aussi très agaçant d'être un héros national.

La technique indispensable

Les journaux à sensation n'y sont pas allés de main morte, qui ont mis ces «défaites» sur le compte de la vie privée de l'Italien, fiancé à la belle Martina Colombari, ex-miss Italia. *«Rien à voir»*, tonne-t-il. Depuis ses performances à Albertville, Alberto Tomba n'a cessé de travailler. Passant des heures dans les salles de musculation, il a encore étoffé sa carrure d'haltérophile et avoue qu'il s'est infligé un entraînement trop sévère à Sestrières, au mois de novembre. *«Après ma double victoire en slalom et en géant lors des Jeux olympiques de Calgary, en 1988, j'avais fait la fête et bien picolé. J'ai eu du mal à m'en remettre. Cette fois, j'ai été trop sérieux et j'ai mis plus d'un mois avant de retrouver la forme.»*

Et de quelle manière ! Piteux septième, à l'issue de la première manche, l'Italien a surclassé ses adversaires dans les dernières vingt secondes de la deuxième partie de l'épreuve, en skiant furieusement, là où les autres ont vu leur élan brisé sur une piste difficile et verglacée. Alberto Tomba est coutumier de ces victoires à la hussarde. Huitième à l'issue de la première manche aux Jeux olympiques, il enlevait donc la médaille d'argent devant des coureurs interloqués, quasi dégoûtés. Ainsi skie Tomba, au détriment du chronomètre et des pronostics, à la grande joie de son tonitruant fan-club, qui lui réserve un «bœuf» à chaque arrivée d'une épreuve de la Coupe du monde.

Star adulée un jour et jetée aux orties le lendemain, il aura montré, en ce début de saison, qu'il était un sportif comme les autres. Un garçon de vingt-six ans qui ne peut ignorer la pression – terme sportif certes commun mais bien réel, – cet espoir que des millions d'amateurs placent sur un champion qu'ils voudraient invincible. La pression, Franz Heinzer ne l'a pas supportée. Champion du monde de descente à Saalbach en 1991 et premier de la Coupe du monde de la spécialité en 1992, il était favori pour la médaille d'or aux Jeux olympiques d'Albertville. Sixième, le Suisse a eu le revers amer, honteux d'avoir «trahi» son pays. Onze mois après, réconcilié avec lui-même, il a renoué, dimanche, avec la victoire.

Depuis six semaines, Heinzer faisait un peu n'importe quoi. Filant toujours aussi élégamment sur les murs des descentes, il semblait s'interdire la victoire en multipliant des actes manqués troublants : lors des précédentes épreuves de Coupe du monde, le Suisse s'est ingénié à chausser des skis peu adaptés à la neige du moment quand la technique est devenue indispensable pour grappiller quelques centièmes de seconde aux adversaires. Personne ne l'attendait plus vraiment. Parti, dimanche, en embuscade derrière deux favoris, les Autrichiens Patrick Ortlieb et Leonhard Stock, Heinzer, a cette fois choisi les bonnes planches.

Franck Piccard vingtième

Dimanche, à Garmisch-Partenkirchen, il y avait encore un héros un peu oublié, tapi dans l'ombre glaciale d'une piste sans soleil : Franck Piccard. Le médaillé d'argent de la descente aux Jeux olympiques d'Albertville n'a guère brillé depuis les Jeux. Vingtième de la descente de Garmisch, le Français affichait pourtant une joie sans artifices. Depuis quelques mois, il a la paix. Sous contrat avec la firme Salomon depuis août 1992, il peut travailler sur son nouveau matériel en toute quiétude, loin des podiums et des conférences de presse. Franck Piccard n'a cure de cette ingratitude. La pression, il l'a subie à Albertville et il lui doit sans doute d'avoir manqué l'or. Cette satanée pression qui a monté la tête de Patrice Bianchi, samedi, dans le slalom, selon ses dires. *«J'y suis allé trop fort*, regrettait le Français, vainqueur à Garmisch il y a un an et à Madonna-di-Campiglio, en décembre, *parce que tout le monde m'attendait.»*

Pour gagner encore, il faudrait renouer avec ses rêves de jeune skieur qui guette sa première victoire, et puis perdre la mémoire, oublier l'heure divine du triomphe. *«Il faut aborder chaque course l'une après l'autre.»* Ces mots banals des coureurs témoignent de cette amnésie contrôlée. Vainqueurs ou vaincus, Tomba, Heinzer, Piccard ou Bianchi refusent de s'étendre sur leurs chances lors des championnats du monde qui se disputeront du 3 au 14 février à Morioka.

BÉNÉDICTE MATHIEU

Nouvelle victoire de Carole Merle

La Française Carole Merle a remporté son deuxième slalom géant d'affilée, en s'imposant, dimanche 10 janvier, à Cortina-d'Ampezzo (Italie). Première dans les deux manches, elle a devancé nettement l'Autrichienne Anita Wachter et l'Italienne Deborah Compagnoni. C'est la vingtième victoire en Coupe du monde de Carole Merle, qui avait battu, la semaine dernière, le record des victoires françaises de Jean-Claude Killy. Samedi, la Française s'était classée quatrième de la descente gagnée par l'Allemande Regina Haeusl. Grâce à ces performances, elle est désormais deuxième du classement de la Coupe du monde derrière l'Autrichienne Anita Wachter.

CULTURE

MUSIQUES

Brochette de chefs

Trois orchestres en mutation, trois styles de direction

ORCHESTRE NATIONAL DE FRANCE
ORCHESTRE NATIONAL DE LYON
au Théâtre des Champs-Elysées
CONCERTGEBOUW D'AMSTERDAM
au Châtelet

En cinq jours se sont succédé à Paris des concerts marquants de trois formations symphoniques aux destins divergents. Toutes trois étaient dirigées par leur chef titulaire. Et donc en situation de montrer ce qu'elles savent faire. Ce qui advint.

L'Orchestre national de France devrait se refaire une santé depuis qu'il a hérité, l'an dernier, d'un chef titulaire en la personne de Charles Dutoit. Ambitieux pour deux, comme il se doit. La tête pleine de projets pour cet orchestre de grande tradition, mais passé de main en main durant des années. Soucieux de ne pas ternir à Paris sa bonne réputation, parti de l'Orchestre de la Suisse romande pour aboutir à l'issue d'un parcours sans faute à la tête du Symphonique de Montréal, ce natif de Lausanne a fait des merveilles depuis quinze ans au Canada. Il enregistre chez Decca, et, passé cinquante-cinq ans, n'a manifestement pas l'intention de s'apesantir sur les légendaires états d'âme de notre phalange nationale. Dutoit est un «battant», pas vraiment habité semble-t-il par des angoisses existentielles. Avec lui, on le sent déjà, ça passera ou ça cassera.

Et c'est passé haut la main, mercredi 6 janvier. Dans une *Première Symphonie* de Tchaïkovski qui, malgré son sous-titre («Rêves d'hiver») ne laissa à personne le loisir de rêver, et surtout pas aux musiciens. Voyageant en sûreté entre les amusants cahots du premier mouvement, on n'eut d'angoisse, dans le second, que pour le cor solo. Mais il déclina sans l'ombre d'un canard un thème à s'époumoner. Le scherzo passé en un éclair, on parvint au vif du sujet, à ce final fugué et syncopé que Dutoit choisit exprès de diriger un peu vite, en bon entraîneur sportif. L'orchestre vacilla parfois mais parvint à ne pas sombrer. C'est ainsi, peut-être, qu'on acquiert la confiance en soi.

Un Italien aux Pays-Bas

Dutoit entamait avec cette tonique rêverie le cycle Tchaïkovski qu'il réserve cette saison à Paris. Il devrait y préciser au fil des symphonies ce style objectif et sans mièvreries qui rappelle assez Markevitch. Il accompagnait aussi Alicia de Larrocha (autre artiste Decca) dans le *Premier Concerto pour piano* de Beethoven. L'orchestre et le piano n'étaient-ils pas accordés un peu bas? En tout cas, le brillant n'y était pas.

Briller, c'est la spécialité de Riccardo Chailly depuis qu'il a succédé à Bernard Haitink aux commandes d'un des plus beaux orchestres du monde, le Concertgebouw d'Amsterdam. Et cette formation naguère si sobre, à la sonorité dense et profonde, à l'exactitude sans ostentation, est devenue elle aussi brillante, à l'exemple de son capitaine de quarante ans. Le son est toujours d'une homogénéité miraculeuse. Mais il est devenu plus péremptoire, plus violent : spectaculaire. Italien de Milan, Chailly partage son temps entre Amsterdam et l'Opéra de Bologne. Et cette «italianité» – cette théâtralité – a fait des siennes, dimanche 10 janvier au Châtelet, dès l'«ouverture» de *Coriolan*. Oui, même dans Beethoven, son répertoire traditionnel avec Mahler, Bruckner et Brahms, le Concertgebouw a perdu sa retenue, son sens de l'euphémisme, ce rien de puritanisme qui faisait son style. En contrepartie, Chailly a considérablement élargi le répertoire de l'orchestre, et chacun s'en félicite.


ARCHIVES BARTOK/BUDAPEST

Béla Bartok : le théâtre du Châtelet lui consacre tout un cycle

On garde en mémoire ses *Gurrelieder* de Schoenberg, un très beau disque Zemlinsky, on vient de recevoir, toujours chez Decca, l'intégrale des *Kammermusiken* d'Hindemith où il dirige ses musiciens néerlandais dans des géométries variables; on n'oubliera jamais un *Sacre du printemps* qui fit trembler les moulures en bois de la salle batave. Mais confier à un orchestre aussi vénérable cette danse du ventre en Cinémascope qu'est *Shéhérazade* de Rimski-Korsakov, ce n'est pas raisonnable. Même si l'orchestration est magistrale et qu'«on ne peut pas y résister», comme on dit dans la publicité.

Riccardo Chailly et ses musiciens tout souriants ont donc reçu l'ovation escomptée d'un Théâtre du Châtelet plein à craquer. Ce concert dominical entamait, avec le *Premier Concerto pour violon* (soliste Konstanty Kulka) un cycle Bartok qui se prolongera jusqu'à l'été. Ce *Premier Concerto* n'est certes pas le chef-d'œuvre du musicien hongrois. Mais la suite du programme (une intégrale des quatuors à cordes par le Quatuor de Tokyo, par exemple) promet bien des joies. Pour Dutoit et le National, des rangs clairsemés aux Champs-Elysées. Pour Emmanuel Krivine et son orchestre lyonnais, tous les balcons occupés et une ambiance de fête. La crise d'audience des concerts symphoniques à Paris ne touche ni les formations étrangères ni les orchestres de région! Le National de Lyon, après quelques vicissitudes, est devenue l'équipe de Krivine, une belle discipline dans un climat d'affection mutuelle, soit la promesse de tous les progrès possibles dans les années qui viennent.

Les Lyonnais attaquent

Rarement, la partie d'orchestre du *Concerto en fa mineur* de Chopin aura été prise à ce point dans l'élan du piano. Le jeu de Maria-Joao Pires possède, il est vrai, l'envolée et l'énergie qui manquent souvent à cette virtuosité ouvragée. Qui a dit que le Chopin de Pirès manquait de passion? C'est une boule de feu.

Krivine, qui fut violoniste avant de se consacrer à la direction d'orchestre, est resté à la tribune un musicien individualiste, un idéaliste. Qu'importe si ses interprètes n'ont pas tout à fait les moyens techniques de ses ambitions. Krivine a dans la tête une version précise des œuvres et n'entend pas y renoncer pour des questions d'intendance. L'Ouverture de *Manfred* constituait ainsi le moment le plus passionnant du concert du 8 janvier. On entendait – mentalement – le Schumann vibrant, onirique, joué de bout en bout à la corde, on reconnaissait les phrasés rageurs, la lyrique grandeur de Furtwangler dans l'un de ses plus beaux disques (avec la *Quatrième Symphonie*, DG). Et si le National de Lyon n'a ni les cordes ni le son de la Philharmonie de Berlin, on en arrivait presque à l'oublier.

ANNE REY

► **Prochain concert Bartok au Théâtre du Châtelet le 13 janvier : *Danses populaires roumaines*, avec des œuvres de Haydn, Ligeti et Martinu par l'Ensemble orchestral de Paris et le Trio Wanderer, à l'Auditorium, 19 heures. Tél. : 40-28-29-29.**

Les nominations aux Victoires de la musique et aux Grammys Awards

Les huitièmes Victoires de la musique seront remises le 8 février au Palais des congrès de la porte Maillot, lors d'une cérémonie retransmise en direct sur France 2. Les nominations ont été annoncées samedi 9 janvier.

Alain Bashung en a remporté cinq (meilleur artiste masculin, deux fois meilleure chanson – *Osez Joséphine* et *Madame rêve* – deux fois meilleure vidéo). Jacques Dutronc et Michel Jonasz ont également été nommés. Maurane, Vanessa Paradis et Véronique Sanson sont proposées au titre de meilleure interprète féminine tandis que Pow Wow, les Innocents, les Négresses vertes et FFF le sont à celui de meilleur groupe.

Côté révélations, on trouve Arthur H., Dany Brillant et Pascal Obispo chez les hommes et Mathilda May, Princesse Erika et Zazie chez les femmes. Outre les deux titres de Bashung, *le Chat* de Pow Wow concourt pour la meilleure chanson de l'année. Les votants devront choisir le meilleur album entre *Caché derrière* de Laurent Voulzy, *Regagner les plaines* de Pow Wow et *Paris ailleurs* d'Etienne Daho. Parmi les nominations classiques, on relève celle de l'enregistrement de *Lulu* d'Alban Berg dans la version dirigée par Jeffrey Tate au Châtelet.

Les Grammys Awards, décernés par les professionnels américains, seront remis aux meilleurs artistes de toutes catégories le 24 février à Los Angeles.

Nommé à neuf reprises, grâce entre autres à la chanson *Tears In Heaven*, le guitariste britannique Eric Clapton arrive devant le groupe irlandais The Chieftains et les chansons et les interprètes du dessin animé de Walt Disney *la Belle et la Bête* qui reçoivent cinq nominations chacun. Peter Gabriel et la chanteuse K. D. Lang ont été distingués quatre fois.

Parmi les nouveaux venus, le chanteur de country Billy Ray Cyrus et le groupe de rap Arrested Development ont été sélectionnés. Avec plus de soixante catégories (dont les meilleures notes de pochette et le meilleur album de polka), les Grammys couvrent l'ensemble de la production discographique américaine. On remarque la présence des Gipsy Kings dans la catégorie *world music* ainsi que celle de l'Orchestre de l'Opéra-Bastille dirigé par Myung Whun Chung pour son enregistrement de la *10e Symphonie* de Schumann.

CINÉMA

Remous aux Césars

La décision de réserver les récompenses aux films en français suscite de vives réactions

En annonçant, dans *le Film français* du 8 janvier, que les Césars (hormis celui du meilleur film étranger) seraient désormais réservés aux films d'expression française, le cinéaste Robert Enrico, président d'honneur de l'Académie des arts et techniques du cinéma qui décerne les récompenses annuelles, a allumé un fameux brûlot. Deux personnalités de premier plan du cinéma français, Claude Berri et Jean-Jacques Annaud, ont aussitôt annoncé leur démission de l'académie.

Cette décision élimine en effet de la compétition plusieurs films en vue cette année : *l'Amant* (réalisé par Jean-Jacques Annaud et produit par Claude Berri), plus gros succès signé d'un cinéaste français en 1992, mais aussi *Lune de fiel*, de Roman Polanski (distribué par Claude Berri), *Fatale*, de Louis Malle, et *1492 Christophe Colomb*, réalisé par Ridley Scott, mais coproduction pilotée par le Français Alain Goldman, avec Gérard Depardieu en vedette. Jusqu'à présent, tous les films de production française, ou les coproduction «d'initiative française», étaient éligibles.

Monsieur Klein, de l'Américain Joseph Losey, avait ainsi reçu le César du meilleur film en 1976, *Providence*, d'Alain Resnais, tourné en anglais, celui de 1977, et Jean-Jacques Annaud avait obtenu la même récompense en 1981 pour *la Guerre du feu*, mais le César du meilleur film étranger pour *le Nom de la rose*, coproduction germano-italienne, en 1987. Au-delà du mécontentement de concurrents avertis en cours de compétition de la modification des règles (mécontentement partagé par les chaînes partenaires de ces films, en particulier France 2, coproductrice de *l'Amant* et de *1492* – et diffuseur de la cérémonie des Césars), ce sont deux stratégies contradictoires qui s'opposent. D'un côté, les tenants d'une ligne «économique», emmenée par Claude Berri et Jean-Jacques Annaud, privilégient le combat pour les parts de marché, éventuellement au détriment de l'identité nationale des produits.

Danger de fracture

De l'autre, les représentants d'une ligne «corporatiste» (Robert Enrico, vice-président de la Société des réalisateurs de films, a reçu le soutien de son président, Denys Granier-Deferre), mettent en avant la défense des professionnels sous l'égide *«des films d'expression originale française»*.

Georges Cravenne, fondateur des Césars, et Daniel Toscan du Plantier, président en exercice de l'Académie, ont convoqué, pour jeudi 14 janvier, une réunion d'urgence afin d'essayer de concilier les points de vue. En effet, si la menace de Claude Berri de retirer de la compétition l'an prochain *Germinal*, qu'il réalise actuellement, et *la Reine Margot*, qu'il produira au printemps prochain (réalisé par Patrice Chéreau avec Isabelle Adjani dans le rôle principal), est inapplicable – les films ne pouvant pas plus être retirés qu'ils ne sont inscrits en compétition, – il existe un véritable danger de fracture au sein d'une profession jusqu'à présent relativement unie dans la défense d'une des rares cinématographies survivantes face à la concurrence américaine. Unité dont la soirée des Césars était précisément la rituelle célébration.

JEAN-MICHEL FRODON

DESIGN

Voyage immobile

Retour à la nature et au naturel à la Biennale des éditeurs de la décoration

Couleur, lumière, naturel au Grand Palais pour la 15e Biennale des éditeurs de la décoration. Six mille mètres carrés de surface de stand, cent un exposants, quarante quatre mille visiteurs attendus. On entre, on palpe. Chez Deshemaker, les jacquards «lagon», «cabestan», sont tendus comme des voiles au-dessus de la malle d'un bourlingueur. Chez Rubelli, une allée de statues mène à une villa pompéienne en stuc. Thème de l'année : le voyage en Italie au dix-neuvième siècle. Ailleurs, on embarque à bord d'un vaisseau immobile. Tout est prétexte, tout est faux, tout est neuf mais l'illusion est là, sous le signe du voyage.

Mais plus de Santa-Fé caricatural, de folklore trop visible. Chez Souleïado, le Ralph Lauren de la Provence, qui réalise 35 % de son chiffre d'affaires à l'exportation, Serge Destruel, directeur financier, affirme : *«On essaie de sortir de cette image provençale. Nous voulons conserver nos racines sans tomber dans le culte du petit santon, du petit jupon d'où, cette année, des graphismes discrètement inspirés de l'Amérique du Sud mais également des piqués de coton évoquant à peine les jupons de mariée du pays d'Arles.»*

Après les femmes beige, et invisibles de la mode, après les nourritures saines et pures, voici les textures naturelles dont on nous dit qu'elles ont *«l'innocence d'une toile de peintre»* (Dolfus et Mieg). Ici la collection dite «grandeur nature» comprend plus d'une dizaine d'écrus. Chez Nobilis, l'équipe de Robert Le Héros a signé un très beau «retour aux îles» proche d'une carte du Tendre peinte à l'aquarelle. Chez Etamine, on vise astucieusement la clientèle des jeunes citadins en mal de chlorophylle. Proposés à moins de 300 F le mètre, les nouveaux tissus en serge de coton «bisé» ont pour nom «Court la vigne», «Au pied du grand chêne». Les papiers peints sont non polluants et recyclables. Le long des allées, on ne compte plus les natures mortes avec citrouille et torchon amidonné, les vasques en terre cuite près desquelles gît un recueil de poèmes de Kenneth White. Chez Houlès, le roi de la passementerie, on lance même des embrasses aux couleurs de la mousson et du désert. Tout un programme.

La crise? Comment la deviner alors qu'on propose ici des nouvelles tringles à rideau signées Garoust et Bonetti vendues entre 4 000 et 9 000 F? Tout au plus, on la remarque dans l'absence de risques, la multiplication de tissus passe-partout, la profusion des jacquards. Des faux unis qui s'adaptent à tous les décors et permettent de créer à moindre prix une sensation de confort : portes capitonnées, envers de rideau, repose-pied, coussins grands comme des taies d'oreiller, plaids à tout couvrir (Canovas, Nobilis, Etamine).

Enfin, le dix-huitième siècle – revu par le dix-neuvième – est à l'honneur. Avec ses scènes de genre, ses vergers fleuris et ses alcôves galantes, le dix-huitième n'en finit pas d'inspirer les rêves d'une vie de château (Fardis, Nobilis ou encore Boussac). La toile de Jouy est cette année l'un des documents les plus cités par les éditeurs. De quoi oublier qu'elle fut produite entre 1760 et 1843 par la plus grosse manufacture d'Europe (mille trois cents personnes) et que, aujourd'hui, elle est fabriquée partout sauf à Jouy, qui abrite un musée...

LAURENCE BENAÏM

► **Biennale des éditeurs de la décoration au Grand Palais, jusqu'au 13 janvier de 10 heures à 19 heures. Lundi 11 janvier, nocturne jusqu'à 23 heures. Entrée : 75 F.**

EN BREF

□ **Préavis de grève pour «les Indes galantes» à Favart.** – Un préavis de grève a été déposé vendredi 8 janvier par le personnel SNACFEN de la salle Favart pour le 19 janvier, de 0 à 24 heures. Cette date correspond à la première représentation des *Indes galantes*, de Rameau, dans la mise en scène d'Alfredo Arias déjà présentée au Festival d'Aix-en-Provence, qui devaient être reprises pour huit soirées. Le syndicat entend ainsi protester contre les *«acrobaties»* auxquelles se livrerait la direction en raison de la nouvelle autonomie de la salle par rapport à Garnier et des coûts administratifs qui s'ensuivraient. Les effectifs permanents des catégories de personnel auraient ainsi été limités, les acquis sociaux réduits, les conditions de travail et de sécurité aggravées.

□ **Les représentations du *Désir sous les ormes* sont reportées.** – Le comédien Jean-Marc Stehle, interprète du *Désir sous les ormes* d'Eugène O'Neill aux Amandiers de Nanterre ayant dû être hospitalisé, les représentations sont reportées et reprennent à partir du 22 janvier à 20 h 30. Les spectateurs peuvent soit changer leurs réservations, soit se faire rembourser en écrivant au théâtre (7, avenue Pablo-Picasso, à Nanterre) ou en téléphonant au 46-14-70-00.

□ **RECTIFICATIF.** – Contrairement à ce qui était écrit dans la critique consacrée au film *Vieille Canaille* (*le Monde* du 9 janvier), la comédie avec Pierre Richard *Bienvenue à bord* a été réalisée par Jean-Louis Leconte, et non par Patrice Leconte.

هكذا من الأصل

CULTURE

THÉATRE

Les rois du gag

Un auteur-interprète mythique ressuscité par Jourdheuil et Peyret

CABARET KARL VALENTIN
à la Maison de la culture de Bobigny

« Oui, jeter un coup d'œil, ça, on peut », lance un électricien appelé à la rescousse par le patron d'un cabaret munichois, inquiet qu'à quelques heures de l'ouverture de sa salle un projecteur soit tombé en panne. En une phrase, tout l'art de Karl Valentin, auteur-interprète de cabaret qui connut en Allemagne entre les deux guerres une gloire sans précédent, un art fait de désinvolture, de drôlerie, de burlesque – que maniaient alors en virtuoses ses cousins d'Amérique, Charlie Chaplin, Buster Keaton ou les Marx Brothers, – un burlesque qui ne s'effrayait ni du grotesque ni de la méchanceté ou de l'absurde.

Jean Jourdheuil et Jean-François Peyret, duo philosophico-théâtral germanophile à qui l'on doit surtout l'investigation soignée des œuvres de Heiner Müller, n'ont pas résisté à la tentation de « jeter un œil », eux aussi, au répertoire de cet Allemand né en 1882 dans le faubourg populaire de Munich dont on dit qu'il n'a eu ni devanciers ni successeurs. Fils de camionneur, roux et maigre, Karl Valentin, après plusieurs années d'apprentissage – l'un des thèmes récurrents de son théâtre – dans l'atelier d'un menuisier, décide de se lancer d'abord dans la chanson (il avait bricolé un big band de vingt instruments qu'il actionnait lui-même). Il trouvera sa voie dans le spectacle à sketches en compagnie de celle qui allait devenir sa partenaire et son âme damnée, Elisabeth Wellano, dite Liesl Karlstadt (« la ville de Karl », la vie de Karl...).

L'œuvre de Karl Valentin s'inspire de son environnement immédiat, les petites gens de la ville et tous ceux qui sont amenés à s'y croiser, commerçants, artisans, médecins, juges et autres petits-bourgeois souvent médiocres mais source inépuisable de situations drolatiques. Tout est arme : une choucroute ou des saucisses, une échelle ou un outil, un appareil photographique ou... un billet de théâtre. Tout est geste aussi, une façon de se colleter aux objets, une mise en jeu, mise en danger des mouvements apparemment les plus simples. Tout est parole enfin, une manière de martyriser les mots, les phrases, la syntaxe pour en faire surgir les sens les plus inattendus et toujours les plus cocasses.

Jourdheuil et Peyret ont voulu, en compagnie de l'un de nos meilleurs décorateurs, Gilles Aillaud, retrouver un peu de ces cabarets disparus où, en compagnie de voisins de fortune, on cherchait, sous les formes parfois les plus distrayantes, à comprendre un peu mieux quelle place il fallait tenir dans ce monde. Le public de Bobigny est donc convié à s'installer autour de vraies tables de bistrot posées sur un superbe parquet de bois. Bouquets de fleurs, bouteilles de vin rouge, trois estrades de part et d'autre, la petite salle de Bobigny ressemble comme une sœur au dancing de la Coupole.

Presque au centre, un piano, dont on s'apercevra très vite qu'il a été soigneusement « préparé », sur le clavier duquel s'active, plus qu'il ne joue, le compositeur des airs de ce spectacle, Stéphane Leach. Une tête de premier communiant dont il fallait évidemment se méfier. Plusieurs de ses compositions – *Et alors, qu'est-ce qu'on fait?, la Choucroute, Là où tu l'as mis hier, la Belle Robe tachée...* – seront des petits chefs-d'œuvre d'économie pianistique.

Un trio vif et concret

Enfreignant le dessein original de Karl Valentin dans le souci de *« ne pas l'imiter »*, les metteurs en scène ont choisi de distribuer non deux rôles mais trois. Ils les ont confiés à un trio d'un incroyable brio : François Chattot, Michel Kullmann et Anne Durand, souvent travestie en jeune garçon. Ces trois-là ont, dit-on, eu un peu de mal à trouver leurs marques. Au milieu, en parfaite complicité plutôt avec les spectateurs, ils étaient, lors de la quatrième représentation, irréprochables, plus même, brillantissimes. Qu'ils assassinent la photographie de mariage dans la chambre noire d'un artisan autoritaire, s'échinent à réparer sans succès un projecteur, préparent leur première sortie au théâtre ou diffusent sur les ondes de la radio bavaroise les poèmes d'un acteur ramenard, ils sont vifs, concrets, irrésistibles.

D'autant que Jourdheuil et Peyret signent une mise en scène rapide et précise, deux qualités qui ont fait les belles heures du slapstick, dont ils ont parfaitement appris la leçon. C'est la première fois que ces deux « intellos » sont aussi drôles à la scène qu'à la ville, c'est-à-dire vraiment très, très drôles. Ils se moquent de tout et d'eux-mêmes, de nous bien sûr aussi, enchaînant les gags dans le seul but de nous faire ouvrir les yeux, tendre l'oreille pour mieux voir et mieux entendre l'œuvre d'un poète disparu dont les textes grinçants (1) n'ont jamais paru aussi vivants.

OLIVIER SCHMITT

(1) Deux des quatre sketches de Karl Valentin présentés à Bobigny viennent d'être réédités, parmi une vingtaine d'autres, par les éditions Théâtrales sous le titre *la Sortie au théâtre et autres textes*. 96 pages, 90 F.

▶ Jusqu'au 24 janvier. Du mardi au samedi à 21 heures. Dimanche à 16 heures. Puis du 2 au 28 février, à 20 heures, avant *Fantaisies Kafka*, spectacle qui sera créé le 26 janvier. Les deux spectacles sont sur titrés *le Loup et les sept Blanche-Neige*.

Une voix qui porte si loin

Trois Turcs ovationnés soir après soir pour des paroles éternelles de Nazim Hikmet

LE NUAGE AMOUREUX
à la Maison des cultures du monde

Une rareté : le grand acteur turc Genco Erkal est pour quelques semaines en France. Sur la scène de la Maison des cultures du monde, à Paris, il joue *le Nuage amoureux*, de Nazim Hikmet. Genco Erkal est un artiste d'une présence incomparable. C'est tout à fait étrange, sa voix est plutôt égale, tempérée, ses gestes sont plutôt retenus, il diffuse une légère gaieté d'imagination plus qu'une conscience malheureuse, et pourtant il irradie – c'est intense – l'histoire de sa terre, de son peuple. Sans intention de jeu apparente, les mains et les paroles de Genco Erkal ont une lumière, une mélodie personnelles qui donnent immédiatement vie à ces protagonistes que Nazim Hikmet, dans un de ses textes, appelle *Eux*.

Ces poèmes (1) sont si réels, si vrais que, voyageant dans toutes les langues, ils restent aussi beaux. Ils ont été écrits presque tous en prison : Nazim Hikmet y fut détenu trente-cinq années d'affilée : une intervention internationale obtint sa liberté en 1950.

Le Nuage amoureux est comme une fable merveilleuse racontée par une lanterne magique. Toutes les vies de la Turquie dansent là dans le soleil, et les blés, et les oiseaux, et les maisons, et les unes et les autres, et même lorsque l'air s'assombrit *(« On va le pendre sur la place du Sultan-Ahmet, Il sera trempé s'il continue à pleuvoir »)*, le poète Nazim Hikmet ne pleurniche pas *(« Les larmes sont un poison dans mon vin »)*.

Le metteur en scène Mehmet Ulusoy, aussi Turc de la tête aux pieds que Genco Erkal et Nazim Hikmet, avait déjà présenté, il y a vingt ans, *le Nuage amoureux*, et ce spectacle fit le bonheur d'une multitude de publics, dans le monde entier. La nouvelle présentation est plus entraînante encore, puisque, c'est dit et compris, le fabuleux Genco Erkal est cette fois-ci de la fête; un peu plus fiévreuse aussi, car, après chaque histoire racontée-mimée par Erkal, le public piétine et tape des mains longtemps.

Par moments, la présence de cet acteur – comme de ses partenaires irrésistibles aussi (Sylvaine Eneleda, Jülide Kwal, Ayse Emel, Mesçi, Fatos Sezer Ulusoy), – est un petit peu brouillée par les coups de tonnerre de tambours, les avalanches de bidons vides et les chocs de fers forgés que Mehmet Ulusoy, sorte de Lucifer-Vulcain enragé, fait bondir et tonitruer dans tous ses spectacles quels qu'ils soient. C'est plus fort que lui : mettrait-il en scène *« Am-stram-gram-pic-et-pic-et-collegram »*, ou *« il est né le divin enfant »*, ce serait toujours un « cyclone-tremblement-de-terre » capable de réduire en poudre une demi-douzaine de nos départements.

Mais comment se passer de Mehmet Ulusoy, puisque seul il sait nous toucher fort et nous ravir en nous faisant connaître Genco Erkal (qui joue en français, bien sûr), et en nous donnant à entendre les pages aussi proches qu'éternelles de Nazim Hikmet : *« Le matin, lorsqu'il appelait à la prière, sa voix portait très loin, jusqu'aux manèges de chevaux de bois. »*

MICHEL COURNOT

(1) Les traductions françaises des poèmes de Nazim Hikmet, comme *Paysages humains*, sont publiées par les éditions La Découverte.

▶ Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, 75006, Paris. Tél. : 45-44-72-30. Jusqu'au 14 février.

Eclats sans éclat

La juste colère de Michel Deutsch ne passe pas la rampe

IMPRÉCATION II
au Théâtre de la Bastille

En scène, l'un des tandems les plus attachants des scènes françaises, un philosophe-auteur-metteur en scène et un acteur, Michel Deutsch et André Wilms, tous deux talentueux, farfelus, risque-tout. Deux hommes en colère qui sont bien décidés à toucher le théâtre là où ça fait mal : le conformisme. Michel Deutsch a ouvert les hostilités en publiant au printemps de 1991, aux éditions de l'Arche, un recueil incendiaire, *Imprécation dans l'abattoir* : dans un monde sans âme, écrivait Deutsch six mois avant la réactivation de l'horreur en Yougoslavie, les dieux ont cédé la place aux bouchers, hiérarques qui vivent du sang des faibles ravalés au rang de bêtes.

Ecrire ne suffisait pas, il fallait dire et représenter. Deutsch dirigea donc lors du Festival d'Avignon 1991, un « chantier », à la demande de Théâtre Ouvert, intitulé *Aujourd'hui*. Il reprenait l'épilogue sanglant d'*Imprécation*. André Wilms, déjà, donnait de la voix au service de la cause du philosophe. *« Il faut cogner ! »*, s'exclamait dans ces colonnes l'auteur d'*Imprécation*. Cogner sur le barbare qui sommeille en chacun des hommes d'un monde dit civilisé; sur les armes qui partout surgissent pour les pires raisons; sur la machine à laquelle chacun se soumet; sur le théâtre lui-même, aussi, ronronnant de fadeurs joliment mises en scène et jouées trop souvent par des mercenaires qui passent de bras en bras sans plus se poser de questions.

Deutsch et Wilms ont décidé d'enfoncer le clou avec *Imprécation II*, en compagnie cette fois de l'actrice Gabrielle Forest et du groupe Sentimental Trois 8. Un prologue, un dialogue, une succession de *songs* dans la tradition brechtienne, nouveau dialogue et épilogue musical. Construction simple pour discours autrement compliqué. Michel Deutsch reprend les thèmes d'*Imprécation* et les augmente d'une ambition plus affirmée. Même pauvreté pourtant que lors du « chantier » : pas de décor, sinon la cage de scène mise à nue du Théâtre de la Bastille, réchauffée çà et là d'éclats de lumière; pas de costumes à proprement parler; mais un duo d'acteurs et un groupe de six musiciens qui vont tenter de dire et chanter d'une même voix que l'heure de la rébellion a sonné.

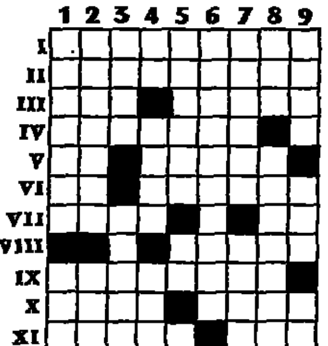
Malheureusement, compte tenu de l'enjeu dramatique – une mise en pièces sévère des discours dominants sur l'amour, l'argent, la guerre, le retour de l'esprit de Vichy, entre réel et représentation, – et du ton choisi par Michel Deutsch – le souci d'une certaine légèreté, d'un humour qui ne se méfierait pas du grotesque, – l'entreprise aurait nécessité démesure et burlesque. Rien de cela sur scène. Pourtant André Wilms y met un gros cœur, une énergie sincère, tout comme deux des musiciens, le batteur Mathieu Bauer et Joachim Latarjet au trombone : ils montrent non seulement une réelle habileté musicale mais une belle présence d'acteurs. Pourtant, la symbiose entre musique et théâtre se fait mal, la représentation – courte – s'étire. La violence du propos en est amoindrie, elle devient presque démonstrative. Il y a dans *Imprécation II* un choix qui n'est pas fait entre ce qu'on appelle la « mise en espace », à qui l'on pardonne ses manques car elle ne prétend pas à l'achèvement, et la mise en scène, qui est, elle, beaucoup plus exigeante.

O. S.

▶ Jusqu'au 31 janvier. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 43-57-42-14. De 55 F à 100 F.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5952



HORIZONTALEMENT

I. Qui est peut-être passé au bureau. – II. Un homme qui sait bien diriger. – III. Animal. Membrure. – IV. Vu d'Orléans, est à l'occident. – V. On se réjouit quand on en voit le bout. Qui pourraient évoquer des souvenirs aux vieilles poules. – VI. Qui a fait son apparition. Faire un travail de laboureur. – VII. Prit à la gorge. Symbole. – VIII. On peut en avoir ras le bol. – IX. Endroit envahi par les moucherons. – X. Pas libre. Une prune. – XI. Tamise. D'un auxiliaire.

VERTICALEMENT

1. Comme un feu continu. Individu un peu vulgaire. – 2. Qui a besoin d'être redressée. On y trouve le mot pour rire. – 3. Agir comme un innocent. Plus coulants. – 4. Partie de la Suisse. Dans un alphabet étranger. Instruments du hasard. – 5. Bien joué. En France. – 6. Est généralement réglé avant la tournée. – 7. Beaux, peuvent être assimilés aux fleurs. Imite un dormeur. – 8. Pas décorés. Se mettent à courir quand on les laisse échapper. – 9. De grosses tranches. A fourni des scènes pittoresques. Conjonction.

Solution du problème n° 5951

Horizontalement

I. Déshabillage. Us. – II. Eraillé. Ironise. – III. Loie Fuller. Clic ! – IV. Is. Mât. Reflet. – V. Vise. Erdre. Eh ! – VI. Rogne. Aïe ! Emu. – VII. Anatomie. Amende. – VIII. Lu. Scie. Ion. – IX. Châle. Cellule. – X. Eyre. Folie. Ise. – XI. Ge. Ut. Ré. N.B. – XII. Arlésienne. Us. – XIII. Golmote. Tardifs. – XIV. Ameute. Jésuite. – XV. Râ. Es. Testateur.

Verticalement

1. Délivrance. Agar. – 2. Erosion. Hygroma. – 3. Sai. Sganarelle. – 4. Hiement. Le. Emue. – 5. Alfa. Eole. Sots. – 6. Blute. Mu. Fuite. – 7. Iei (Lei). Raï. Cotée. – 8. Diesel. Je. – 9. Lierre. Clientes. – 10. Arrée. Aile. East. – 11. Go ! Emeu. Rua. – 12. Enclume. Lieu-dit. – 13. Ile. Unies. Site. – 14. Usité. Do. En. Feu. – 15. Sec. Hyène. Bis !

GUY BROUTY

COMMUNICATION

Un rapport prévoyant de sanctionner les excès de la presse à scandale

Les journaux britanniques s'insurgent contre « une volonté de censure » du gouvernement

Le rapport de Sir David Calcutt, qui prévoit de sévères restrictions à la liberté de la presse, est unanimement dénoncé par les éditeurs de journaux, qui y voient une *« volonté de censure »*.

LONDRES

de notre correspondant

Au plus fort de la polémique créée ces derniers mois par les « révélations » à caractère scandaleux de la presse populaire, dite « tabloïd », le gouvernement avait laissé s'exprimer les partisans et les adversaires d'une limitation de la liberté de publication de la presse. Aucune mesure concrète n'était cependant attendue tant que Sir David Calcutt, haut magistrat chargé d'un rapport sur ce sujet, n'aurait pas remis ses conclusions. Celles-ci, annoncées samedi 9 janvier, ont immédiatement provoqué une levée de boucliers de la part des éditeurs des principaux journaux. Sir David propose d'infliger de lourdes amendes aux publications qui ne respecteraient pas les règles d'un code de bonne conduite déontologique, établi statutairement.

Un tribunal composé d'un juge et de deux assesseurs, serait également institué : lorsqu'un journal aura été reconnu coupable, cette instance pourra fixer l'énoncé et la forme des correctifs et excuses auquel le titre concerné devra se soumettre. Enfin, des restrictions pourront être mises à l'utilisation d'équipements sonores (comme les écoutes téléphoniques) et photographiques (téléobjectifs).

Ce n'est pas la première fois que, à la demande du gouvernement, Sir David se livre à une enquête sur les excès journalistiques, lesquels sont essentiellement le fait des publications que les Britanniques rangent dans la catégorie de la presse « de caniveau ». En 1990, le « comité Calcutt » avait effectué un travail similaire et ses recommandations avaient débouché sur la création de la commission des plaintes en matière de presse. Parallèlement, les journaux se voyaient offrir l'opportunité de s'autodiscipliner sans qu'il soit nécessaire de légiférer. Dans l'ensemble, ces règles ont été ignorées par la presse populaire. Avec quelque 12 millions d'exemplaires quotidiens, celle-ci représente un pouvoir considérable. Traditionnellement, les principaux titres, le *Sun*, le *Daily Mirror*, *Today* et le *Daily Mail*, se livrent à une farouche guerre des tirages sur la base de « scandales » divers.

L'année dernière, cette compétition a paru atteindre une sorte de paroxysme avec la publication de photos et d'informations particulièrement intimes sur la vie des membres de la famille royale, en particulier la princesse de Galles et la duchesse d'York. Les hommes politiques ne sont pas épargnés. Le premier ministre, M. John Major, avait dû accepter la démission de M. David Mellor, son ami personnel : le ministre chargé du patrimoine national n'avait pas résisté à la publication de révélations scabreuses sur son aventure extra-conjugale avec une jeune actrice.

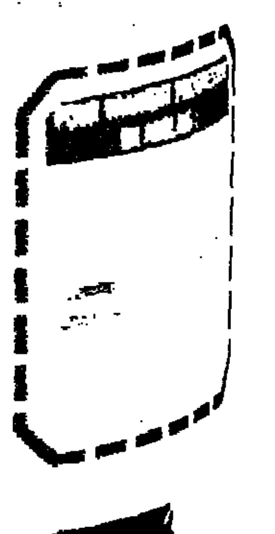
Les politiques sont circonspects

Peu à peu, les appels se sont donc multipliés pour demander qu'il soit mis un terme à la publication d'informations paraissant dépasser le cadre des activités relevant de la liberté de la presse. Le rapport de Sir David, commandé à l'intéressé en juin 1992, doit être dans un premier temps étudié par M. Peter Brooke, le secrétaire d'Etat chargé du patrimoine national, avant d'être éventuellement adopté par le gouvernement, puis par le Parlement. Les premières réactions aux propositions de Sir David sont unanimement hostiles, tant de la part des directeurs de la presse « tabloïd », que de ceux des journaux dits « de qualité », comme le *Times* ou le *Guardian*.

Lord McGregor of Durris, président de la commission des plaintes en matière de presse, a estimé qu'il y avait là, *« pour la première fois en trois cents ans, une tentative de censure directe. L'établissement d'une instance statutaire chargée d'intervenir directement dans les affaires de presse constituerait un désastre majeur pour notre démocratie »*. Les milieux politiques font preuve dans l'ensemble d'une grande circonspection. Sir Norman Fowler, le président du Parti conservateur, a ainsi souligné : *« J'aimerais être sûr que la liberté élémentaire de la presse demeure illimitée, en ce sens qu'elle puisse continuer à exposer des scandales et des questions représentant un intérêt public. »*

LAURENT ZECCHINI





ÉCONOMIE

BILLET

L'indépendance de la Banque de France

Dans la bataille du franc, le gouvernement français a mobilisé, au cours du week-end, une nouvelle arme. M. Michel Sapin, ministre de l'économie, s'est en effet déclaré, samedi 9 janvier lors de l'émission « Questions orales » sur Radio Classique, favorable à une accélération de la modification du statut de la Banque de France, en vue de lui accorder l'indépendance (*le Monde* daté 10-11 janvier).

Les mots, les taux et les réserves : au cours de la semaine écoulée, les autorités monétaires françaises et allemandes avaient eu recours à ces trois armes pour soutenir le couple franc-mark mis à mal par la spéculation. Dans le *Journal du dimanche* du 10 janvier M. Pierre Bérégovoy renouvelait sa détermination en affirmant : *« Tant que je serai premier ministre, le franc ne sera pas dévalué. »* Son successeur « virtuel » à Matignon, M. Edouard Balladur, a abondé dans le même sens, lors de « L'heure de vérité » sur France 2, affirmant qu'il *« ferait tout »* pour qu'on ne dévalue pas le franc.

En jugeant *« souhaitable »* une accélération de la réforme de la Banque de France, M. Sapin donne aux marchés financiers un signal supplémentaire. Certes, en ratifiant le traité de Maastricht, les Français ont accepté le principe de l'indépendance de la banque centrale. Mais les propos de plusieurs responsables français, notamment ceux du président de la République lors de la campagne du référendum de septembre, ont fait naître outre-Rhin un grand scepticisme sur la volonté française en ce domaine. Source de débats, l'indépendance de l'institut d'émission reste, il est vrai, une notion complexe et *« toute relative »* (1).

Si nécessaire donc, Paris serait prêt à accélérer cette réforme jugée essentielle par Francfort, car elle mettrait la monnaie française à l'abri des aléas politiques.

M. Balladur a lui aussi affirmé qu'il faudrait donner *« plus d'autonomie à la Banque de France »* et que cela se fera *« avant le mois de juillet »*, si l'opposition l'emporte. Une réforme du statut de la Banque serait-elle possible avant les législatives de mars ? Il faudrait une loi, une session parlementaire exceptionnelle et un vote majoritaire. Des conditions nombreuses et difficiles à satisfaire. Pour l'instant, le gouvernement espère que son intention déclarée – et soutenue par *« ceux qui aspirent à remplacer »* M. Bérégovoy – suffira pour rassurer les marchés. Quitte à faire, en cas de besoin, de nouvelles déclarations ou... à passer aux actes.

ERIK IZRAELEWICZ

(1) Le dernier numéro de la *Revue d'économie financière* est consacré à « L'indépendance des banques centrales ». Le Monde Editions, numéro 22, automne 1992.

Le renflouement budgétaire de la Sécurité sociale

Les partenaires sociaux saisis d'une réforme du régime des retraites

M. Michel Sapin, ministre de l'économie, a confirmé samedi 9 janvier, que 20 milliards de francs seront prochainement transférés du budget à la Sécurité sociale par l'intermédiaire d'un décret d'avance. *« Ce renflouement*, a assuré le ministre, *n'approfondira pas le déficit budgétaire car il sera gagé par des économies sur le budget de l'Etat. »*

Cette disposition va permettre la prise en charge des cotisations d'assurance-vieillesse des chômeurs, qui, jusqu'à présent, était assurée par la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) de la Sécurité sociale. En contrepartie, les partenaires sociaux seront invités à donner leur accord à un allongement de la durée de cotisation à quarante ans (contre trente-sept et demi actuellement), nécessaire pour obtenir une pension à taux plein. Dans les tout prochains jours, M. René Teulade, ministre des affaires sociales, recevra officiellement les syndicats et le patronat pour des entretiens bilatéraux.

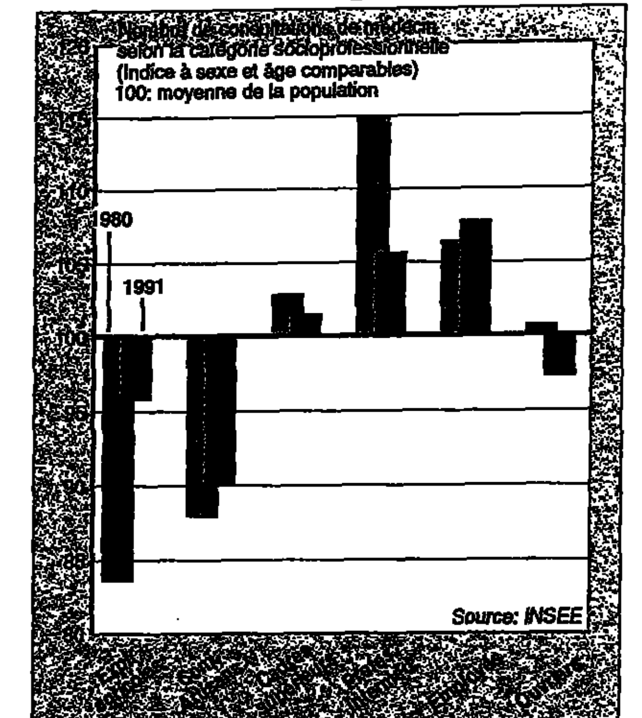
L'objectif est d'obtenir leur accord – sous la forme d'un relevé de conclusions signé avant la fin du mois ou début février au plus tard – en faveur d'une telle réforme. Celle-ci les amènerait également à assurer la gestion des dépenses d'assurance-vieillesse (notamment le calendrier de l'allongement de la durée de cotisation et le mode de revalorisation des pensions), celles relevant de la solidarité étant financées par le budget.

Interrogé dimanche 10 janvier par Sud-Radio, M. Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, s'est *« félicité »* de la décision du gouvernement tout en estimant qu'il s'agissait d'une *« rustine »*. Selon lui, il convient d'aborder *« le problème des retraites pour les années qui viennent »*. Pour sa part, M. Jean-Yves Chamard, porte-parole de l'opposition RPR-UDF pour les affaires sociales, a demandé la convocation d'une session extraordinaire du Parlement.

Quant à M. Edouard Balladur, il a proposé d' *« affecter certaines recettes fiscales au financement d'un fonds de solidarité »*. Il pourrait s'agir de la taxe sur les produits pétroliers ou sur les alcools ou encore d'un demi-point de TVA. Le financement de la protection sociale, a-t-il souligné, sera *« un des grands points qu'il faut mettre à l'étude pour les cinq ans à venir »*.

J.- M. N.

L'évolution des dépenses de santé



Entre 1980 et 1991, les disparités socioprofessionnelles se sont réduites en ce qui concerne le recours au médecin. Les non-salariés se sont rapprochés de la moyenne nationale et, parmi les salariés, les écarts se sont comblés, les professions intermédiaires (agents de maîtrise, enseignants) n'ayant plus un comportement atypique. En revanche, les inégalités se sont accrues en matière de prise en charge des dépenses. Ainsi, l'écart entre le nombre de séances moyen dans les milieux modestes et aisés s'est accru dans le domaine des soins dentaires alors que « le déficit de recours au médecin a plus que doublé » en dix ans pour les familles de chômeurs. Plus généralement, note l'INSEE, les consultations ont progressé de 2,2 % par personne et par an entre 1980 et 1991 au lieu de 4,5 % au cours de la décennie antérieure. Le recours au dentiste a fléchi de 1 % par an, à cause de la faiblesse des remboursements de ce type de soins. En 1991, les Français ont consulté en moyenne six fois leur médecin, plus d'une fois leur dentiste, acheté trente-six boîtes de médicaments et se sont fait prescrire 1,4 analyse biologique.

Chômage à gauche chômage à droite

Suite de la première page

Une expression du ministre du travail résume d'ailleurs cette attitude : *« Ce n'est pas parce qu'on est à quelques mois d'une échéance électorale qu'il faut s'arrêter de réfléchir »*. Mises sur la table, presque toutes les hypothèses se recoupent et se répondent terme à terme, bien sûr avec des nuances, mais aussi avec des divergences qui n'épousent pas nécessairement les clivages de partis. A chaque fois, il est question de coût du travail, de partage du travail et des perspectives qu'offriraient les services si, pour reprendre le mot de M. Laurent Fabius, la *« course au productivisme »* était abandonnée dans ces secteurs.

Ainsi M. Pierre Bérégovoy se fait-il modeste quand il propose comme objectif de *« ramener le taux de chômage de 10,5 % à 8 % »* pour la période de 1993-1998, et qu'il préconise *« un nouveau pacte de solidarité entre les Français »* pour y parvenir, grâce à un programme de *« partage du travail et des revenus »*.

Mais le premier ministre reçoit aussi le soutien de M. Edouard Balladur, qui a *« approuvé »* les mesures d'exonération de charges sociales, passées le 7 janvier de 30 à 50 %, lors de l'embauche de salariés à temps partiel (*le Monde* du 9 janvier). Pourtant, cette disposition est critiquée à gauche, et assez mal accueillie par Mme Aubry. En effet, le risque est énorme de voir s'accélérer, par cette disposition, la substitution du travail à temps plein par de l'emploi à temps partiel. Déjà, un grand groupe de distribution a estimé que, par le biais des seuls départs naturels, il économiserait ainsi 80 millions de francs.

Pour autant, les désaccords subsistent, derrière les thèmes abordés. M. Balladur évoque une *« loi cadre sur l'emploi »* et souhaite abaisser le coût du travail par l'allégement des charges sociales. Méfiante, Mme Aubry ne croit pas que la baisse des charges des entreprises suffise à créer un mouvement d'embauche. En réaffirmant que *« le coût du travail est globalement compétitif dans notre pays »*, elle pense en revanche que *« les charges sociales sont trop lourdes sur les bas salaires »*, et répète sa suggestion d'un *« reprofilage »* des cotisations *« par un système d'abattement forfaitaire compensé par un alourdissement des charges sociales sur les hauts salaires »*. Dans ce cas, un abattement de 1 000 francs favoriserait l'emploi de bas salaires.

De même, à propos du partage du travail, toutes les positions ne sont pas équivalentes. Si M. Balladur se tait, le PS et M. Fabius se prononcent favorablement, sans dire clairement si les revenus seront proportionnellement réduits. M. Bérégovoy, lui, le laisse entendre. Mme Aubry, de son côté, fait une double observation. *« On ne coupera pas »* à ce choix, explique-t-elle, mais elle *« ne croit pas »* à une mesure générale et autoritaire. Selon elle, il faudra négocier dans les branches et les entreprises.

Toutefois, et en dépit des réserves que suscitent cette recherche depuis la tentative de M. Philippe Séguin en janvier 1988, dénigrée sous son appellation de « petits boulots », ce sont les emplois dans les services qui sont apparus les plus prometteurs, au cours de ce week-end riche en réflexions. Le colloque de Mme Aubry – quatre ans plus tard et dans les mêmes circonstances électorales – a permis de surmonter un blocage. En reprenant la procédure déjà employée pour les entreprises d'insertion, le ministre du travail s'appuie désormais sur un « groupe de suivi » constitué de chefs d'entreprise (MM. Antoine Guichard, Philippe Francès, Michel Bon, Jean Peyrelevade et... Edmond Maire, notamment). Ce qui donne un autre crédit à la démarche et montre que, au-delà des « emplois de proximité », des activités traditionnelles pourraient faire le pari du service, créateur d'emplois. Quand la masse salariale représente 2 % du prix final d'un litre d'essence, le retour du pompiste permettrait l'embauche de milliers de personnes si le consommateur acceptait d'en payer le prix, par exemple...

M. Georges Chavannes, maire d'Angoulême, proche de l'opposition, s'est déclaré plus qu'enthousiaste et veut lancer des opérations en ce sens dans sa ville, estimant que des services peuvent être offerts pour le bien-être de ses concitoyens et que les impôts locaux pourraient y subvenir. D'une certaine façon, et au-delà du rendez-vous de mars, le témoin a ainsi été passé : les emplois de services ont trouvé un défenseur pour l'alternance.

ALAIN LEBAUBE

Devant le tribunal administratif de Lyon

Deux chômeurs de longue durée obtiennent le maintien d'un revenu de remplacement

LYON

de notre bureau régional

Deux chômeurs de longue durée, soutenus par l'union départementale CFDT du Rhône, viennent d'obtenir du tribunal administratif de Lyon l'annulation de décisions de l'adjoint du directeur départemental du travail et de l'emploi, qui les avait privés de revenus de remplacement, en mars 1992, en raison de classements dans de nouvelles catégories de demandeurs d'emploi. A propos de Mme Marie-Rose Mathon, l'administration soutenait (*le Monde* du 8 décembre 1992) que l'intéressée ne pouvait prétendre à un poste de travail, en raison d'un handicap physique qui ne l'avait pourtant pas empêchée d'occuper, par le passé, un emploi de manutentionnaire. A l'encontre de M. Domingos Da Costa, l'administration invoquait une insuffisance de justifications de démarches auprès des employeurs.

Le tribunal, présidé par M. Jean-Pierre Lukaszewicz, a estimé que ces décisions ne pouvaient intervenir sans que les personnes concernées aient pu fournir leurs observations écrites. En outre, l'administration n'a pas fourni d'éléments de fait relatifs à la situation des deux demandeurs. L'Etat est condamné à payer à chacun d'eux la somme de 3 000 francs. Cette jurisprudence revêt un intérêt particulier, en raison de la montée du chômage et de l'exclusion, face aux difficultés du système d'indemnisation.

G. B.

Après la mise en cessation de paiement du groupe Torras

Le KIO porte plainte contre ses anciens dirigeants en Espagne

MADRID

de notre correspondant

Le groupe KIO (Kuwait Investment Office) a entamé, à la fin de la semaine dernière, une action judiciaire contre l'ancienne équipe dirigeante de KIO en Espagne pour un détournement de 100 milliards de pesetas (4,8 milliards de francs). Cette procédure vise M. Javier de la Rosa, ancien vice-président du holding Torras, le représentant de KIO en Espagne, et six autres administrateurs, parmi lesquels figurent deux koweïtiens, M. Fahad al Sabaj, ex-président de Torras, et M. Fouad Jaffar, ex-directeur général de KIO à Londres.

Les accusations portées contre l'ancienne équipe de direction, qui a démissionné en juin dernier, vont du faux en écritures publiques et de l'escroquerie aux délits fiscaux en passant par l'abus de confiance. Les autorités de l'émirat ont également demandé à la justice espagnole la saisie des biens et le blocage des comptes bancaires des sept anciens hauts responsables de KIO.

M. Javier de la Rosa, qui rejette les accusations, a annoncé son intention d'intenter à son tour des actions légales contre les dirigeants actuels de Torras, de KIO, voire, *« si c'est nécessaire, contre le gouvernement du Koweït »*. L'homme d'affaires catalan attribue ces poursuites à *« des manœuvres personnelles et politiques »*. Quant à M. Fouad Jaffar, il a démenti avoir transféré ses capitaux aux Bahamas, comme l'avait affirmé un journal koweïtien.

La déconfiture de KIO en Espagne s'est traduite par des premières mesures de licenciements. La direction du groupe chimique Ercros, l'une des filiales du holding, a annoncé 1 900 suppressions d'emploi, la fermeture de cinq usines et une réduction d'activité dans les autres centres.

MICHEL BOLE-RICHARD

□ **La monnaie du Nicaragua est dévaluée de 20 %.** – Le gouvernement du Nicaragua a annoncé dimanche 10 janvier la dévaluation de sa monnaie, le cordoba, de 20 % par rapport au dollar. Cette mesure, réclamée par les pays donateurs, les Etats-Unis, le Japon et Taïwan notamment, vise à stimuler les exportations et à soutenir l'économie. Le cordoba s'échange dorénavant à 6 contre un dollar, au lieu de 5 auparavant. Le Nicaragua a enregistré en 1992 un taux de croissance de 1 % seulement, au lieu des 4 % prévus. Le pays, qui compte 4 millions d'habitants, est confronté à un grave problème d'emploi, le chômage touchant 60 % de la population active. – *(Reuter.)*

INDICATEURS

ITALIE

• **Budget : déficit de 592 milliards de francs en 1992.** – Selon les premières estimations publiées samedi 9 janvier par le ministère du Trésor, le déficit budgétaire de l'Italie a atteint l'an dernier 163 000 milliards de lires (590 milliards de francs et plus de 10 % du PNB), alors qu'un déficit de 127 000 milliards avait été annoncé en septembre 1991, rectifié à 155 000 milliards en juillet 1992. En 1991, le déficit budgétaire s'était établi à 152 000 milliards de lires. Le ministère rappelle cependant que l'amorce des privatisations des grands holdings d'Etat devrait rapporter 7 000 milliards de lires, qui n'ont pas encore été intégrés dans les comptes de 1992.

MEXIQUE

• **Inflation : + 11,9 % en 1992.** – L'inflation a atteint 11,9 % au Mexique au cours de l'année 1992, soit la plus faible augmentation des prix enregistrée dans ce pays depuis 1975, selon des chiffres publiés par la banque centrale mexicaine. Les prix des produits alimentaires de base n'ont augmenté que de 8,1 % au cours de l'année passée.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex



ÉCONOMIE

SOCIAL

Soumis au secrétaire d'Etat à la mer

L'accord conclu entre dockers et employeurs marseillais implique un plan social de 800 millions de francs

MARSEILLE

de notre correspondant régional

L'accord conclu entre dockers et patronat marseillais (*le Monde* daté 10-11 janvier) doit entrer en vigueur le 1er mars, mais est subordonné au financement d'un plan social coûteux.

Deux mois après celui, avorté, du 4 novembre 1992, le nouveau protocole d'accord présente, cette fois, toutes les garanties d'une solution minutieusement négociée. Mais si elle s'est engagée à appeler la base à le ratifier, la CGT a toutefois fait figurer dans le texte une condition suspensive relative au financement du plan social. De même les patrons ont indiqué qu'ils *« ne signeraient pas, tant qu'il n'y aura pas de bouclage financier »*. Car l'accord coûte beaucoup plus cher que prévu (800 millions de francs au lieu de 500).

Pour faire partir deux cents dockers de plus, il a fallu étendre le bénéfice des congés de conversion à trois tranches d'âge supplémentaires, celles des ouvriers âgés de 47, 48 et 49 ans au 31 décembre 1993 (1). Or cette mesure onéreuse n'était pas envisagée dans le plan social intitial. Et, de plus, l'accord a été conclu bien au-delà de l'ultime délai du 31 octobre fixé par le gouvernement.

Que va faire le secrétaire d'Etat à la mer? Une délégation des milieux économiques marseillais, conduite par le président de la chambre de commerce de Marseille, M. Henri Roux-Alezais (2), sera reçue, mardi 12 janvier par M. Charles Josselin. *« Nous espérons*, nous a déclaré M. Georges Chapus, président du syndicat des employeurs de manutention, *que le ministre tiendra compte de nos efforts pour parvenir à un accord qui ne laisse aucun point dans l'ombre. La mensualisation doit instaurer de nouveaux rapports sociaux qui vont créer les conditions de la fiabilité. Celle-ci favorisera le retour des trafics que nous avons perdus et permettra, à terme, une baisse des prix. Cet enjeu mérite bien un coup de pouce du gouvernement. »*

Sur les 800 millions du plan social, 300 devront être mobilisés dès la première année, un peu plus de 100 en 1994 et le reste sur une dizaine d'années. La communauté portuaire devrait donc être surtout aidée dans la première phase de la mise en œuvre de la réforme. L'Etat avait promis, au départ, 200 millions de francs. Les professionnels comptent, aussi, sur la participation de leurs partenaires locaux, le port autonome, la chambre de commerce, le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le conseil général des Bouches-du-Rhône, voire la ville de Marseille...

GUY PORTE

(1) Ils devraient percevoir, dans les mêmes conditions que les dockers âgés de 50 ans, 65 % de leur salaire au moins jusqu'à cinquante ans.

(2) Accompagné des présidents du conseil économique et social régional, de l'Union maritime, du port autonome, de l'Union nationale des industries de la manutention (UNIM) et des manutentionnaires marseillais.

PECHE

Tension entre Paris et Ottawa

Les équipages des deux chalutiers de Saint-Pierre-et-Miquelon consignés à bord à Terre-Neuve

Les équipages des deux chalutiers de Saint-Pierre-et-Miquelon arrêtés samedi 9 janvier par les autorités canadiennes, ont été consignés à bord, dans le port de Saint-Jean-de-Terre-Neuve (*le Monde* daté dimanche 10 et lundi 11 janvier). Faute de place dans les prisons de la capitale de la province maritime du Canada, les cinquante-quatre pêcheurs et élus de l'archipel français, qui sont en état d'arrestation pour entrée et pêche illégales dans les eaux canadiennes, sont demeurés enfermés à l'intérieur du *Goëlette* et du *Marmouset*.

Les deux navires de la société Interpêche avaient été arraisonnés, le 7 janvier, par les autorités canadiennes après avoir été abordés par le Zodiac des gardes-pêche. Pêcheurs et élus de l'archipel entendent réaffirmer leurs droits conformément au traité franco-canadien de 1972 et veulent qu'Ottawa réévalue les quotas de morue accordés à la France.

Le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, a indiqué le 10 janvier que Paris *« avait pris toutes les dispositions pour que les pêcheurs – s'ils devaient être emprisonnés à Terre-Neuve – soient sortis de prison le plus rapidement possible »*.

(Lire pages 28 et 29 le dossier du « Monde l'Economie » consacré à la pêche).

INDUSTRIE

Siemens et Philips renoncent à leur projet de coopération dans les câbles

Le projet de coopération Philips-Siemens dans les câbles de télécommunications et les fibres optiques a fait long feu. Les deux partenaires ont annoncé vendredi 8 janvier qu'ils renonçaient purement et simplement à leur mariage. Au nom, arguent-ils, d'une perception désormais différente de l'évolution du secteur. *« L'analyse sectorielle qui justifiait l'opération n'est plus valable »*, explique un communiqué commun. C'est en décembre 1991 que le néerlandais Philips avait engagé des discussions avec l'allemand Siemens pour lui céder ses activités dans les câbles et fibres optiques, un ensemble dégageant un chiffre d'affaires de 550 millions de florins, un peu plus de 1,6 milliard de francs. La formule initiale avait évolué, les deux groupes discutant plus récemment sur l'opportunité de créer une société commune dans ce domaine.

Il y a deux semaines, la Commission de Bruxelles avait annoncé qu'elle étudierait en détail les modalités d'un rapprochement Philips-Siemens dans les câbles, craignant que cette nouvelle opération de concentration ne fausse le jeu de la concurrence dans ce secteur.

Selon une enquête de l'INSEE

Les perspectives de production continuent à se détériorer en Europe

Les perspectives de production dans l'industrie européenne poursuivent leur recul, selon la dernière enquête européenne de conjoncture de l'INSEE publiée vendredi 8 janvier et réalisée en novembre 1992 à partir du témoignage de chefs d'entreprise interrogés dans six pays de la CEE (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique, Italie, France). Cette détérioration des perspectives de production est notamment sensible en Allemagne occidentale, où elles se sont *« nettement dégradées »*, note l'INSEE, en particulier pour les biens d'équipement et les biens intermédiaires.

Des perspectives qui *« se redressent toutefois en Italie dans les secteurs des biens de consommation et des biens intermédiaires »*, ajoute l'Institut national de la statistique. Les industriels portent un jugement tout aussi sombre sur leurs carnets de commandes, qui accusent eux aussi une dégradation.

FINANCES

Après la reprise de la BPS par le Crédit suisse

Le procureur public de Zurich ouvre une enquête préalable pour présomption de délit d'initié

Le procureur public de Zurich a décidé d'ouvrir une enquête préalable pour présomption de délit d'initié en relation avec la récente prise de contrôle de la Banque populaire suisse (BPS) par le Crédit suisse (*le Monde* du 7 janvier). M. Christian Weber, procureur chargé des délits économiques, a également précisé, vendredi 8 janvier, qu'une procédure pénale serait ouverte si *« les présomptions de délit d'initié s'avéraient fondées »*.

Avant Noël, le cours de la part sociale de la BPS était de 680 francs suisses à Zurich. Le 29 décembre, elle était montée à 755 FS, soit une progression de 11 % en trois jours. A la réouverture des marchés, après les fêtes de fin d'année, la BPS avait demandé la suspension de la cotation de tous ses titres, indiquant qu'elle annoncerait *« une bonne nouvelle »* deux jours plus tard. Vendredi, la part BPS a clôturé à 1 045 francs suisses. L'offre d'échange de titres qu'a fait le Crédit suisse holding (3 de ses actions nominatives contre 1 part sociale) a été estimée généreuse et les investisseurs se ruent depuis lors sur les titres de la Banque populaire, dont la cotation a repris dès mercredi.

EN BREF

□ **Renault Clio, modèle le plus vendu en France en 1992.** – La Renault Clio a été la voiture la plus vendue en France en 1992, devant la Renault 19 et la Peugeot 205, a annoncé vendredi 8 janvier le Comité des constructeurs français d'automobiles. Avec 233 209 exemplaires vendus en France sur un marché de 2 105 700 voitures, en hausse de 3,7 %, la pénétration de la Clio a été de 11,1 %. La Renault 19, avec 148 382 unités, a eu une part de marché de 7,1 % et la Peugeot 205, avec 129 546 voitures, de 6,2 %. La Renault 21 (107 289 unités et 5,1 %) vient en quatrième position, devant la Peugeot 405 (104 318 et 5 %). La Citroën ZX et la Peugeot 106, avec environ 98 000 exemplaires chacune, représentent 4,7 % du marché total. La première voiture étrangère est la Golf de Volkswagen avec 83 400 unités immatriculées (4 % du marché), suivie de la Ford Fiesta (79 500 unités et 3,8 %).

□ **Le quota d'autolimitation des exportations de voitures nippones vers les Etats-Unis demeurera inchangé en 1993.** – Les exportations de voitures japonaises vers les Etats-Unis seront plafonnées pour l'année budgétaire 1993 (d'avril à mars) à 1,65 million d'unités, a annoncé, vendredi 8 janvier, à Tokyo, le ministre japonais du commerce extérieur et de l'industrie (MITI), M. Yoshiro Mori. C'est un chiffre identique à celui de 1992, sensiblement inférieur au quota de 1991 (2,3 millions), bien que le MITI table sur une nette reprise du marché américain en 1993.

VIE DES ENTREPRISES

Après sept ans à la tête de la compagnie aérienne

M. Carl Icahn démissionne de TWA

Le financier new-yorkais Carl C. Icahn, cinquante-six ans, a officiellement démissionné, vendredi 8 janvier, de la présidence de la compagnie aérienne Trans World Airlines. Sept ans après avoir pris la tête de TWA, le raider part sur un constat d'échec. Il n'a pas su sortir de l'ornière la compagnie, dont la situation financière n'a cessé de s'aggraver ces dernières années.

Ce champion des OPA inamicales s'était emparé de la firme à l'issue d'une offre publique d'achat lancée au printemps 1985. Il l'avait emporté sur M. Frank Lorenzo, alors à la tête de Texas Air. Mais, curieusement, plutôt que de revendre 45,5 % des actions qu'il détenait, comme il procédait habituellement dans ses rachats, M. Icahn avait préféré s'assurer le contrôle de TWA. Quoi de plus prestigieux pour cet homme avide de pouvoir que d'être aux commandes de la célèbre compagnie aérienne?

La société, qui affichait déjà une perte de 193 millions de dollars en 1985, était provisoirement redevenue bénéficiaire en 1987 et 1988 avant de plonger définitivement dans le rouge. Sa situation financière, aggravée par la crise du transport aérien et la guerre des tarifs, lui avait valu d'être placée sous la protection de la loi sur les faillites au début de 1992. Le passif de TWA s'élevait alors à 3,47 milliards de dollars et ses actifs à 2,68 milliards, une partie de l'endettement provenant de son rachat par M. Icahn et de sa sortie de Bourse en 1988.

Aujourd'hui, le raider cède la place à ses créanciers et à ses employés. Selon le plan de réorganisation qu'examinera le juge des faillites en février, la compagnie serait contrôlée à 55 % par ses créanciers et à 45 % par les salariés. En contrepartie, les premiers renonceraient à 1 milliard de dollars de dettes et les seconds s'engageraient à une réduction de la masse salariale et à des avantages sociaux de l'ordre de 200 millions de dollars annuels. La direction de TWA sera désormais assurée par deux de ses responsables, MM. Robin Wilson et Glenn Zander.

Carl Icahn, qui avait déboursé 469 millions de dollars pour la sortie de Bourse de la société en 1988, a estimé ses pertes à environ 100 millions de dollars. Il s'est par ailleurs engagé à prêter 200 millions de dollars à TWA dans le cadre du plan de restructuration. *« Ce fut une erreur de l'acheter*, a-t-il déclaré à propos de TWA. *Et ce fut une plus grande erreur encore de ne pas vendre. »*

M. La.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CAPITAL

□ **Naf-Naf (habillement) prend 3 % du capital d'Albert SA.** – La société de confection Naf-Naf prend 3 % du capital d'Albert SA pour environ 2,2 millions de francs. Cette entrée de la firme du Sentier dans le tour de table du fabricant choletais de vêtements pour enfants s'accompagne d'une reconduction, jusqu'au 31 décembre 1999, de la licence Naf-Naf enfant qu'Albert SA détenait jusqu'à fin 1994. Une licence qui a généré, selon le directeur général de la société de Cholet, M. Bernard Bienaimé, un chiffre d'affaires d'environ 94 millions de francs en 1992, en hausse de 20 % sur l'année précédente.

□ **Ciba-Geigy va prendre le contrôle à 51 % du britannique Bunting.** – Le groupe suisse Ciba-Geigy a annoncé vendredi 8 janvier qu'il allait prendre le contrôle à 51 % du britannique Bunting, spécialisé dans la protection phytosanitaire biologique. Le prix de la transaction n'a pas été révélé. Bunting a réalisé en 1992 un chiffre d'affaires de 3,5 millions de livres sterling (30 millions de francs). Simultanément, le groupe suisse a annoncé qu'il avait définitivement conclu la reprise des activités d'automédication du britannique Fisons aux Etats-Unis.

□ **Strafor-Facom : Parfinance franchit le seuil des 10 % des droits de vote.** – Parfinance, contrôlée par la société Pargesa Holding, a franchi le seuil des 10 % des droits de vote de la société Strafor-Facom (mobilier de bureau, fonderie, outillage à main...) et en détient 10,13 % selon un avis publié par la Société des Bourses françaises (SBF).

LICENCIEMENTS

□ **Pioneer (Japon) met 35 cadres supérieurs à la retraite anticipée.** – Le groupe japonais Pioneer a demandé à ses 35 chefs de service de prendre leur retraite anticipée et a menacé de les licencier fin janvier s'ils refusent, a indiqué, vendredi 8 janvier, un porte-parole de la firme. Le producteur de matériel audio a proposé à ses 35 employés, qui ont tous la cinquantaine, de compléter leur pension de retraite par des indemnités supplémentaires, l'âge normal de la retraite chez Pioneer étant de soixante ans. Cette mesure, tout à fait inhabituelle dans une société japonaise, est rendue nécessaire par les mauvais résultats de la firme, selon le porte-parole. Pioneer a annoncé pour le deuxième trimestre de 1992 des bénéfices avant impôts en baisse de 38,5 % par rapport à la période correspondante de 1991, à 9,9 milliards de yens (426 millions de francs).

□ **France Ebauches (horlogerie) licencie 67 salariés.** – La société France Ebauches, sixième fabricant mondial de mouvements d'horlogerie, va licencier 67 des 477 salariés qu'elle emploie sur ses trois sites de production français de Valdahon, Maîche et Besançon (Doubs). France Ebauches rencontre depuis quelques mois des difficultés sur le marché de Hongkong, où elle réalisait jusqu'à présent 45 % de son chiffre d'affaires, contre 55 % en Europe et aux Etats-Unis. Ces difficultés avaient déjà contraint la direction à mettre quelque 250 salariés en chômage technique, dix jours par mois, au dernier trimestre de l'année dernière. En 1991, France Ebauches avait fabriqué 10,5 millions de mouvements à quartz pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 230 millions de francs. Le bénéfice, non communiqué, était qualifié de *« raisonnable »*.

TRANSFERT

□ **M. Jean-Louis Vinciguerra quitte le groupe Pechiney et rejoint Rothschild et Cie.** – M. Jean-Louis Vinciguerra, jusqu'alors directeur général adjoint de Pechiney, vient de quitter le groupe public spécialisé dans l'aluminium et l'emballage, pour rejoindre Rothschild et Cie comme associé gérant. Agé de quarante-huit ans, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de la Harvard Business School, M. Vinciguerra a effectué toute sa carrière chez Pechiney.

CONTRAT

□ **Cap Gemini Sogeti gérera l'informatique de la Banque d'Angleterre.** – La Banque d'Angleterre a confié à Hoskyns, filiale de Cap Gemini Sogeti en Grande-Bretagne, un contrat de *facilities management* de 60 millions de francs pour la gestion de son système informatique central, a annoncé vendredi 8 janvier, dans un communiqué, la firme française. Cette décision de la Banque centrale britannique s'inscrit dans sa volonté de passer d'une informatique centralisée à une informatique plus départementale. Hoskyns est l'une des principales sociétés de services informatiques en Grande-Bretagne, avec un chiffre d'affaires de 200 millions de livres (1,7 milliard de francs) prévu en 1992.

NOMINATION

□ **Nouveau président pour l'Association des compagnies aériennes européennes.** – Le président de la compagnie Swissair, M. Otto Loepfe, a été nommé président de l'Association des compagnies aériennes européennes (AEA), dont le siège est à Bruxelles. M. Loepfe, cinquante-six ans, qui présidera l'AEA pendant un an, succède à M. Giovanni Bisignani, président d'Alitalia. Il a précisé qu'il comptait poursuivre l'engagement de son prédécesseur en faveur de la libéralisation du trafic aérien en Europe. *« Nous devons faire en sorte que les bénéfices du processus de libéralisation du trafic aérien en Europe ne soient pas remis en question par des infrastructures insuffisantes ou réduits géographiquement »*, a-t-il précisé.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 11 janvier ⬇

Dégradation

La tendance se dégradait lundi 11 janvier à la Bourse de Paris en dépit de la bonne tenue du franc français sur les marchés des changes. En recul de 0,24 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait vers 11 h 15 une perte de 0,43 %. A la mi-séance, le recul des valeurs françaises s'amplifiait et avoisinait 0,9 %. Plus tard dans la journée, peu avant l'ouverture de la Bourse de New-York, le principal indicateur de la place s'inscrivait en baisse de 1,30 %.

Malgré la meilleure tenue du franc, les taux d'intérêt à court terme restent élevés constatent les investisseurs. En effet, l'argent au jour le jour est négocié à 12 %. Ce niveau de l'argent n'incitait pas les investisseurs à acheter des actions qui, pour nombre d'entre elles, présentent un PER (rapport cours-bénéfice) très élevé. Ils préfèrent plébisciter les sicav monétaires.

Par ailleurs, un opérateur rapportait que les valeurs étaient également en baisse sous l'effet d'arbitrages sur les grandes capitalisations boursières et de prises de bénéfice tout en notant que la tendance fondamentale du marché reste bonne. Selon lui, le marché était assez technique et les prises de bénéfice qui suivaient les belles performances de la fin de l'année ne remettaient pas en cause la bonne tenue fondamentale de la cote.

Du coté des valeurs, Michelin continuait de maintenir un cap haussier avec un gain de 2,6 % pour 285 000 pièces. Les analystes remarquaient que la valeur bénéficiait toujours des perspectives de reprise aux Etats-Unis et des anticipations de baisse des taux. Sur des prises de bénéfice, Hachette perdait 1,5 % et Matra 0,6 %. Le premier avait progressé de 7,5 % en clôture vendredi et le second de 6,7 %.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1992

	31-12-92	8-1-93
Valeurs franç. à rev. variable	103,3	99,8
Valeurs industrielles	105,6	99,3
Valeurs étrangères	87,3	101
Pétrole-Energie	94,2	100,1
Chimie	124,5	99,5
Métallurgie, mécanique	101,7	103,2
Electricité, électronique	114,7	98
Bâtiment et matériaux	97,6	101,4
Ind. de consom. non alim.	115,9	99,3
Agroalimentaire	98,4	97,4
Distribution	106,8	99,6
Transports, loisirs, services	95,1	99,7
Assurances	108,3	101,9
Crédit banque	122,4	100,8
Sicomi	82,8	99,9
Immobilier et foncier	92,1	100
Investissement et portefeuille	91,6	100,9
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	3 958,4	3 948,1
Valeurs étrangères	3 459,7	3 494,6
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	570,9	569,8
Valeurs étrangères	467,8	472,5

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 31 décembre 1981

	18-12-92	24-12-92
Indice général	494,5	483,6
Produits de base	432,7	432,5
Construction	396,5	398,2
Biens d'équipement	242,9	247,1
Biens de consom. durables	487,2	492,9
Biens de consom. non durables	850,3	858,8
Biens de consom. alim.	834,3	809,9
Services	482,2	478,2
Sociétés financières	454,4	458,7
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	350,8	349,2
Valeurs industrielles	496,9	495,8

TOKYO, 11 janvier ⬇

Légère baisse

La Bourse de Tokyo a clôturé en léger repli lundi 11 janvier mais au-dessus de ses plus bas niveaux du jour grâce à des achats programmés en fin de journée. L'indice Nikkei a cédé 45,14 points, soit 0,27 % à 16 589,55 points après un niveau plus bas à 16 552,08. Le volume des titres échangés était de l'ordre de 120 millions d'actions.

La cote a également bénéficié des achats des fonds de retraite et des fonds d'assurance. La plupart des investisseurs ont cependant préféré rester sur la touche.

« Les ordres d'achats n'ont pas été très importants, mais ils ont tout de même fait bouger la cote car les transactions étaient peu fournies », a souligné un boursier.

VALEURS	Cours du 8 janv.	Cours du 11 janv.
Ajinomoto	1 220	1 210
Bridgestone	1 150	1 150
Canon	1 370	1 370
Fuji Bank	1 750	1 740
Honda Motors	1 280	1 270
Matsushita Electric	1 120	1 110
Mitsubishi Heavy	529	527
Sony Corp.	4 180	4 160
Toyota Motors	1 430	1 430

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4400	4330	Interint. Computer	104 50	
B.A.C.	23 70	....	I.P.B.M.	25 50	26
Boiron (Ly)	485	480	Locamic	37 10	40 90 d
Boisset (Lyon)	245	....	Matra Comm.	305	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	745	730	Molex	135 60	.
Calberson	230	....	N.S.C. Schlumberger	790	789
Cardif	801	801	Publ.Filipacchi	480	475
C.E.G.E.P.	190	186	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	317	317
C.F.P.I.	226	230	Select Invest (Ly)	91 80	94 40
C.N.I.M.	941	940	Serbo	135	135
Codetour	281	284 70	Sopra	319	315
Conforama	....	....	TF1	379	378
Creeks	94 50	99	Thermador H (Ly)	300	310
Dauphin	201	205	Unilog	220 10	221
Delmas	970	965	Viel et Cie	112	117 50
Demachy Worms Cie	323	....	Y. St-Laurent Groupe	539	542
Devanlay	1100	1149			
Deville	73 60	....			
Dolisos	101	....			
Editions Belfond	198	....			
Europ. Propulsion	166	171			
Finacor	123	....			
G.F.F. (group fon.f.)	48	....			
G.I.M.	442	442			
Gravograph	130	132			
Guintoli	935	935			
I.C.C.	185	187 80			
Idianova	44	43 10			
Immob. Hôtelière	1029	....			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 8 janvier 1993
Nombre de contrats estimés : 148 757

COURS	ÉCHÉANCES		
	Mars 93	Juin 93	Sept. 93
Dernier	113,10	113,76	113,46
Précédent	112,64	113,34	113,50

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Fév. 93	Mars 93	Fév. 93	Mars 93
113	0,51	0,82	0,55	0,82

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 10 813

COURS	Janv. 93	Fév. 93	Mars 93
Dernier	1 874	1 894,50	1 914
Précédent	1 866	1 887	1 914

CHANGES

Dollar : 5,5565 F ⬇

Le dollar s'inscrivait en léger repli lundi 11 janvier, tandis que le mark progressait faiblement par rapport au franc (à 3,4004 francs). A Paris, la monnaie américaine s'échangeait à 5,5565 francs contre 5,6015 francs au cours indicatif de la Banque de France.

FRANCFORT	8 janv.	11 janv.
Dollar (en DM)	1,6410	1,6330
TOKYO	**8 janv.**	**11 janv.**
Dollar (en yens)	125,42	125,36

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (11 janv.) 11 15/16-12 1/8 %
New-York (8 janv.) 2 13/16 %

BOURSES

PARIS (SBF, *base 100 : 31-12-81*)

	7 janv.	8 janv.
Indice général CAC	485,10	483,60
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 844,47	1 852,63

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	7 janv.	8 janv.
Industrielles	3 268,96	3 251,67

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	7 janv.	8 janv.
100 valeurs	2 816,50	2 799,20
30 valeurs	2 193,30	2 176,80
Mines d'or	62,20	61,90
Fonds d'Etat	93,96	93,83

FRANCFORT

	7 janv.	8 janv.
Dax	1 542,50	1 531,52

TOKYO

	8 janv.	11 janv.
Nikkei Dow Jones	16 634,69	16 589,55
Indice général	1 289,52	1 283,93

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

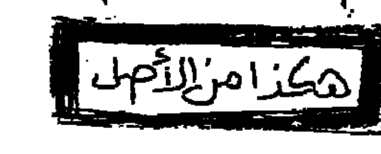
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,5590	5,5620	5,6750	5,6820
Yen (100)	4,4347	4,4408	4,5234	4,5333
Ecu	6,6669	6,6733	6,6908	6,7037
Deutschemark	3,4000	3,4005	3,4280	3,4314
Franc suisse	3,7258	3,7304	3,7883	3,7887
Lire italienne (1000)	3,7035	3,7105	3,6958	3,7066
Livre sterling	8,5875	8,5950	8,6857	8,7006
Peseta (100)	4,7863	4,7946	4,7465	4,7604

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 3/16	3 5/16	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	3 11/16	3 13/16	3 9/16	3 11/16	3 1/2	3 5/8
Ecu	10 1/8	10 3/8	10 1/8	10 1/4	9 13/16	9 15/16
Deutschemark	8 7/16	8 9/16	8 1/4	8 3/8	7 7/8	8
Franc suisse	5 9/16	5 11/16	5 1/2	5 5/8	5 3/8	5 1/2
Lire italienne (1000)	12 3/8	12 7/8	12 3/8	12 7/8	12 3/8	12 7/8
Livre sterling	7 1/8	7 1/4	7 1/16	7 3/16	6 7/8	7
Peseta (100)	15 7/16	15 13/16	14 7/8	15 1/4	14 7/16	14 11/16
Franc français	11 7/16	12	11 5/16	11 7/8	10 1/4	10 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ **NEC mis sous surveillance par Moody's.** – Moody's Investors Service a annoncé, lundi 11 janvier, à Tokyo, avoir mis sous surveillance en vue d'un possible déclassement la notation du groupe informatique japonais NEC Corp., qui s'attend à essuyer des pertes en 1992. *« La rentabilité de NEC et son niveau de liquidités pourraient être affectés plus longtemps que prévu »*, explique l'agence financière américaine en mettant en avant la concurrence accrue dans ses activités principales (semi-conducteurs et ordinateurs) tout comme ses besoins de réinvestissements. NEC, qui a perdu son rang de premier fabricant mondial de puces au profit de l'américain Intel, avait indiqué en novembre dernier s'attendre à essuyer 9 milliards de yen (410 millions de francs) de pertes nettes consolidées au terme de l'exercice 1992 clos le 31 mars prochain.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 11 JANVIER

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5080	C.N.E 3%	5100	5090	5090	- 0 20
825	B.N.P. T.P.	850	850	840	- 1 18
813	Cr.Lyon. T.P.	844	830	830	- 1 66
1814	Renault T.P.	1640	1645	1645	+ 0 30
1650	Rhone Poul. T.P.	1680	1676	1670	+ 0 60
939	Saint Gobain T.P.	1011	1011	1030	+ 1 88
780	Thomson T.P.	800	801	801	+ 0 13
630	ACCOR	612	615	610	- 0 33
790	Air Liquide	775	778	765	- 1 29
875	Alcatel-Alsthom	664	663	656	- 1 20
1610	Als.Superm.	1570	1590	1591	+ 1 34
250	ALSPI	265	268	265 50	+ 0 19
485	AGF Sté Centrale	508	508	515	+ 1 38
73	Avenir H. Média	82 50	82 50	82	- 0 61
1000	Axa (ex Cie Midi)	1051	1040	1032	- 1 81
124	Bafip	138	139	139	+ 0 72
40	Bail-Equipem.	56	57	56 10	+ 0 18
630	Bail Investiss.	633	645	643	+ 1 58
395	Bancaire	413	413	412	- 0 24
600	Bazar H.-V.	632	634	650	+ 2 85
1220	Berger (M)	1220	1237	1237	+ 1 39
375	Bertrand Faure	380	390	380	....
930	Bic	1015	1015	1017	+ 0 20
1070	B.I.P.	1094	1090	1095	+ 0 09
118	BIS	138 40	138 60	139 90	+ 1 08
420	B N P (CI)	444	442	443 50	- 0 11
400	Bollore Tech.	421	424	420	- 0 24
2900	Bongrain	3000	2990	2965	- 1 17
420	Bon-Marché	465	460	465	....
560	Bouygues	569	570	566	- 0 53
82	BP France	84	84	84	....
940	B S N	926	920	913	- 1 40
1090	Canal Plus	1099	1099	1085	- 1 27
156	Cap Gem.S	164 40	164	162	- 1 46
176	Carnaudmetalbox	187 70	184 10	186 90	- 0 43
2310	Carrefour	2395	2375	2362	- 1 38
147	Casino	154	152 50	153 30	- 0 45
96	Casino ADP	98	98	97	- 1 02
475	Castorama D.I.	490	490	489 90	- 0 02
210	C.C.F.	228 80	226	224 40	- 1 92
25	CCMC Ly	31	30	31	....
395	C.D.M.E.	398	400	400	+ 0 50
115	C.E.G.I.D.	127	127	130	+ 2 36
42	Centrest (Ny)	50	50	49 50	- 1 00
290	C.E.P. Comm.	305	297 50	296	- 2 95
70	Cerus	76 90	76	75 20	- 2 21
920	Cetelem	1055	1058	1058	+ 0 28
315	CF Int.	244	230	231	- 5 33
275	CGI Info.	273 50	266	265	- 3 11
950	C G I P	964	964	936	- 2 90
600	CGP	665	622	622	- 6 47
1240	Chargeurs S A	1265	1270	1264	- 0 08
220	Christian Dior	218 50	218 50	220	+ 0 68
440	C I C A (M)	441	....	....	....
270	Ciments franç.	262	284	284 50	+ 8 59
475	Clarins	478 90	475	478 90	....
370	Club Méditer.	402	402	398 50	- 0 87
830	Coles	856	850	845	- 1 17
220	Cpt. Entrep.	213	213	214	+ 0 47
1190	Compt Mod.	1250	1240	1250	....
235	CPR (Paris Rée.)	261	264	262	+ 0 38

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
960	Créd. Foncier	985	977	975	- 1 02
335	Crédit Loc France	336	332	330	- 1 79
430	Cr Lyon.(CI)	465	457	462	- 0 65
1080	Crédit Nat	1142	1148	1145	+ 0 26
540	CSEE	506	505	500	- 1 19
3190	Damart	3370	3380	3388	+ 0 53
350	Dassault Aviation	379	380	379	...
180	Dassault Electr.	205	198	200	- 2 44
1220	De Dietrich	1358	1371	1358	....
460	Degremont	464	464	461	- 0 65
33	Dév.P.d.C.(Li)	43 10	41 90	42	- 2 55
45	Dév.R.Sud-Est	58	63 50	60	+ 3 45
260	D M C	270	266 20	266 80	- 1 19
385	Docks France	398	398	390	- 2 01
81	Dynaction	105	110	112 50	+ 7 14
2140	Eaux (Gle)	2150	2160	2161	+ 0 51
700	E.B.F.	700	700	700	....
385	Ecco	410	410	411	+ 0 24
350	Elf Aquitaine	356 20	355	348 40	- 2 19
1100	ElfSanofi(ExSanofi)	1123	1112	1098	- 2 40
225	Erap-Elf (Certif)	244	237 50	237	- 2 87
610	Eridania-Beghin	591	593	590	- 0 17
390	Essilor	417	417	414	- 0 72
177	Essil.Int.(DP)	190	190 20	194	+ 2 11
770	Esso	790	790	785	- 0 63
1310	Eurafrance	1408	1401	1416	+ 0 57
415	Euro RSCG	426 10	....	....	....
62	Eurodisneyland	65 40	66	63 80	- 2 45
770	Europe 1	796	807	802	+ 0 75
27	Eurotunnel	31 10	31 20	30 50	- 1 93
1450	Exor	1450	1450	1450	....
117	Finextel	117	118 80	120	+ 2 56
240	Fives Lille	253	257	263	+ 3 95
605	Fougerolle	622	620	622	....
3380	Fromager. Bel	3645	3645	3640	- 0 14
1780	Gal.Lafayette	1775	....	....	....
330	G.A.N.	341 90	344	345	+ 0 91
320	Gascogne (B)	316	322	315	- 0 32
1240	Gaz et Eaux	1301	1350	1345	+ 3 38
565	Géophysique	560	565	560	....
625	Groupe André SA	644	635	640	- 0 62
415	Groupe Cité	480	471 10	471 10	- 1 85
340	GTM-Entrep.	336 50	340	340	+ 1 04
1410	Guyenne-Gas.	1498	1490	1515	+ 1 13
72 77	Hachette	83 30	83 15	82 05	- 1 50
435	Havas	444 10	442 10	426 10	- 4 05
230	Idia	230	235	228 10	- 0 83
345	Imétal	352	351	356	+ 1 14
135	Immob. Phénix	145	144 90	141	- 2 76
130	Ingénico	142	142	142	....
6900	Inst. Mérieux	7690	7580	7580	- 1 43
415	Interbail	417	420	415	- 0 48
380	Intertechnique	380	390	390	+ 2 63
820	J. Lefebvre	857	851	854	- 0 35
475	Klépierre	480	482	482	+ 0 42
590	Labinal	600	609	609	+ 1 50
325	Lafarge	336 90	333 50	333 20	- 1 10

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
260	Lebon	260	256	260	...
3800	Legrand	4195	4195	4165	- 0 95
2120	Legrand (DP)	2210	2210	2210	. .
132	Legris Industries	137	138	137 70	+ 0 51
705	Locindus	723	705	700	- 3 18
3620	L.V.M.H.	3490	3485	3451	- 0 83
470	Lyon.Eaux/Dumez	471	468	464 10	- 1 46
37	Majorette Ly	37	...	....	...
275	Mar. Wendel	295	298	296	+ 0 34
182	Matra	210	206 50	208 60	- 0 67
78	Metaleurop	83 20	83 20	81	- 2 64
15	Métrologie In.	15 05	15 26	15 05	...
180	Michelin	195 30	198 50	200 30	+ 2 56
80	MMB	85 10	85	85	- 0 12
82	Moulinex	74 10	77 10	74 90	+ 1 08
725	Navig. Mixte	774	768	775	+ 0 13
123	Nord-Est	133	131 10	130 50	- 1 88
215	Nordon (Ny)	205 50	210	215	+ 4 82
41	Olipar	48 30	48 75	49	- 0 41
1010	Oréal	1048	1050	1042	- 0 57
355	Paribas	369	370	369 40	+ 0 11
210	Pechiney Int.	227 90	227	223 30	- 2 02
285	Pechiney (CIP)	314	311	308	- 1 91
360	Pernod Ricard	374	376	368 40	- 1 50
580	Peugeot	590	586	583	- 1 18
284	Pinault	289 80	285	289 80	....
760	Plastic-Omn.	800	795	797	- 0 38
186	Poliet Ex.Lamb.Fr.	201	205	209	+ 3 98
795	Primagaz	910	876	878	- 3 52
639	Printemps	680	675	636	- 6 47
540	Promodes	550	542	541	- 1 64
210	Radiotechn.	223	228 50	228	+ 2 24
6440	Redoute (La)	6490	6450	6440	- 0 77
138	Rémy Cointreau	142 20	145	144	+ 1 27
530	R. Poulenc CIP	539	537	534	- 0 93
34	Rochette(La)	38 60	38 50	38	- 1 55
410	Roussel Uclaf	435	435	425	- 2 30
2700	R. Impé.Ly *	2810	2800	2800	- 0 36
133	Sade (Ny)	130	130	133	+ 2 31
2450	Sagem	2425	2420	2420	- 0 21
505	Saint Gobain	511	508	515	+ 0 78
1140	Saint Louis	1180	1179	1165	- 1 27
1610	Salomon Ly.	1630	1635	1630	...
310	Salvepar (Ny)	305	303	299	- 1 97
1460	S A T	1525	1489	1500	- 1 64
260	Saul. Chât.	283	282	283	...
790	Sanpiquet (Ns)	760	770	770	+ 1 32
590	Schneider	627	625	617	- 1 59
10	SCOA	11 40	11 60	11 45	+ 0 44
380	Scor s.a.	384	379	379	- 1 30
340	S.E.B.	360	368	352	- 2 22
425	Sefimeg	439 80	430	430	- 2 23
128	Selectibanque	126 90	128	126 40	- 0 39
125	Sextant A.	127	126 50	126	- 0 79
510	S F I M	510	496	515	+ 0 98
170	S.G.E.	187	183 60	185	- 1 07
450	Simco	439 90	439	438 60	- 0 32

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
795	Sk. Rossignol	829	820	812	- 2 05
355	Sligos	368	367	360 10	- 2 15
600	Société Géné.	586	582	580	- 1 02
40	Sodecco(B)	40	39	39	- 2 50
66	Sodero(Ns)	70	71	70	. .
975	Sodexho	1042	1065	1035	- 0 67
73	Sogeral(Ny)	75 10	75 10	75 10	
350	Sogerap	355	350	346 50	- 2 39
1090	Sommer-Allib.	1206	1210	1213	+ 0 58
395	SOPHIA	398	398 70	393 10	- 1 23
950	Sovac	983	984	997	+ 1 42
255	SPEP	332 80	330	330	- 0 84
290	Spie-Batignol.	310	309 80	304	- 1 94
575	Strafor Facom.	584	585	582	- 0 34
255	Suez	257	256 40	260 30	+ 1 28
1170	Synthelabo	1183	1180	1176	- 0 59
141	Thomson CSF	150 40	150 50	148 50	- 1 28
220	Total	240	239 10	238 10	- 0 79
140	- (certif)	148 50	148 20	150	+ 1 01
188	Truffaut Fin.	189	178	187 70	- 0 69
475	U.A.P.	512	509	501	- 2 15
179	U F B Locab.	199	200	200	+ 0 50
155	U G C DA (Robur)	166 10	168 30	170	+ 2 35
400	U I C	446	455	455	+ 2 02
485	U I F	460	457	457	- 0 65
770	U I S	760	760	760	.
340	Unibail	345	338 10	340 10	- 1 42
640	Valéo	691	686	698	+ 1 01
140	Vallourec	141	140 50	141	. .
245	Via Banque	263 80	263	263	- 0 30
220	Worms et Cie	232 90	231 50	230 70	- 0 94
1370	Zodiac	1516	1515	1516	.
740	Elf Gabon	823	830	824	+ 0 12
86	Amax	92 50	92 45	92 50	.
161	Amer. Barrick	165 50	164 50	163 10	- 1 45
133	Amer Express	142 10	140	140	- 1 48
275	A.T.T	287	288 90	288	+ 0 35
95	Anglo Amer.C	109 80	112 70	112 70	+ 2 64
161	Amgold	166	167 10	167 10	+ 0 66
210	Banco Santander	208	. .	.	.
700	B.A.S.F.	727	708	708	- 2 61
880	Bayer	895	898	898	+ 0 34
40	Blenheim Plc	44 80	45	45	+ 0 45
23	Buffelsfont.	21 50	21 75	21 50	. . .
151	Chase Manh.	157	156 70	154 20	- 1 78
1780	Daimler Benz	1820	1835	1825	+ 0 27
64	De Beers	75	76 50	76	+ 1 33
2160	Deutsche Bank	2181	2185	2175	- 0 28
1180	Dresdner Bank	1180	1175	1173	- 0 59
34	Driefontein	35 70	35	35 40	- 0 84
260	Du Pont-Nem	265	260	260	- 1 89
220	Eastman Kodak	238	233 90	232 20	- 2 44
6	East Rand	6 25	6 20	6 10	- 2 40
26	Echo Bay	26 10	26	25 90	- 0 77
185	Electrolux	189	....	....	....
141	Ericsson	139	139	139	....
335	Exxon Corp.	345	336 90	336 90	- 2 35

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
225	Ford Motor	252 50	250 60	252	- 0 20
25	Freegold	26 20	27 05	27	+ 3 05
11	Gencor	11 50	11 70	11 75	+ 2 17
475	Gen. Elect.	480 70	485 20	480 90	+ 0 02
175	Gen. Motors	198	197	198 30	+ 0 16
300	Gen. Belgique	323 10	323 10	322 50	- 0 19
33	Gd. Metropol.	37 75	38 25	37 75	
42	Guinness	42	42 30	42 50	+ 1 19
19 50	Hanson P.L.C.	20 60	20 90	20 85	+ 1 21
6 50	Harmony Gold	6 90	6 90	6 90	
350	Hewlett Packard	393 60	396	398	+ 1 12
33	Hitachi	33 60	33 30	33 60	
820	Hoechst	826	823	823	- 0 36
59	Homestake	59	58 65	58	- 1 69
65	I C I	94	95	95	+ 1 06
260	I.B.M.	262	259	260	- 0 76
380	I T T	395	390 60	389 40	- 1 42
164	Ito Yokado	163 20	163 50	161	- 1 35
52	Matsushita	50	49 20	49	- 2 00
265	Mc Donald's	275 90	274 80	277	+ 0 40
265	Merck	232 60	236 60	237	+ 1 89
565	Minnesota M.	551	553	553	+ 0 36
37	Mitsubishi	37 55	37 90	38	+ 1 20
340	Mobil corp	353 10			
365	Morgan J P	353	353	351 70	+ 0 47
4160	Nestlé	4200	4230	4124	- 1 81
121	Norsk Hydro	127 60	127	127	- 0 47
55	OFSL	55 50	56	56 60	+ 0 18
1250	Pétrofina	1255	1242	1243	- 0 96
425	Philip Morris	414 90	413 10	414 30	- 0 14
59	Philips	63 10	62 90	63 60	+ 0 79
61	Placer Dome	64 45	63 15	63 15	- 2 02
295	Procter Gamble	285	275 60	279 80	- 1 82
181	Quilmès	187	189	192	+ 2 67
14 50	Randfontein	14 55	14 20	14 40	- 1 03
250	Rhone Poul. Rorer	249	246 60	245	- 1 61
445	Royal Dutch	451 60	446	447 50	- 0 91
55	R T Z	57 65	57 45	57 45	- 0 35
12 50	Saat & Saatchi	14 75	14 75	14 60	- 1 02
18 50	St Helena	17 75	18	18	+ 1 41
310	Schlumberger	315	311 20	311 20	- 1 21
45	Shell transp	47	46 15	46 15	- 1 81
1970	Siemens	1950	1932	1946	- 0 21
186	Sony	185 10	185	185	- 0 05
84	Sumitomo Bank	79 50	78	78	- 1 89
159	T D K	156 20	153 60	153 60	- 1 66
55	Telefonica	56	55 50	55 10	- 1 61
28	Toshiba	27 60	27 70	27 30	- 1 09
575	Unilever	575	573	570	- 0 87
260	Unit.Techn.	269 60	271 60	268	- 0 59
153	Vaal Reefs	160 20	165	163	+ 1 75
810	Volkswagen	862	863	865	+ 0 35
285	Volvo	291 90	290	300	+ 2 77
51	West. Deep.	53 60	53 20	53 50	- 0 19
430	Xerox Corp	470 30			
114	Yamanouchi	110 60	111	110 10	- 0 45
4 46	Zambia Cop	5 15	5 10	4 98	- 3 69

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	....	4 91
10,80% 79/94	101 20	3 81
Emp.Etat 13,4% 83	103 40	0 77
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 18
10,26% mars 86	105 60	8 57
OAT 10% 5/2000	111 90	6 27
OAT 9,9% 12/1997	107 60	0 78
OAT 9,8% 1/1996	104 60	9 29
PTT 11,2% 85	106 20	1 29
CFF 10,30% 86	106 25	9 04
CFF 10,25% nov 90	111	8 48
CNA 10 % 1979	....	8 04
CNB Bques 5000F	98 80	0 23
CNB Paribas 5000F	97 95	0 23
CNB Suez 5000F	97 60	0 23
CNI 1/82 5000F	99	0 23
CNT 9 % 86	....	6 19
CRH 10,90% déc.85	110 30	0 32
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1070	....
Cepme	2275	....
Alcatel 6 % janv. 89	638	....
Ly. Eaux cv 6,5%	762	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1570	1580
Arbel	450	450
Bains C.Monaco	881	880
B.Hypoth.Europ.	220	....
B.N.P. Intercont.	328	325
Bénédictine	2123	....
Bidermann Internat.	467 50	....
Blanzy Ouest	1001	....
B T P	17 50	17 20
Cambodge	1080	....
Carbone Lorraine	281	283
Case Poclain	2 20	....
C.B.C.	247	247 60
C.E.G.F (Frigor.)	770	....
Centenaire Blanzy	305	309 90
Caragan	23 80	....
Champex Ny	11 60	12 15
CIC (CIP)	145	147
C.I.M.	950	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.T.R.A.M. (B)	2629	....
Comiphos	595	605 -
Cie Industrielle	3245	3750
Cpt Lyon Alemand	290 10	290 10
Concorde	555	580
Constr.Méli.Prov.	10 50	....
Crédit Gén.Ind.	105	105
Cr Universel (Cie)	325	....
Darblay	613	....
Delmas Vieljeux	1726	....
Didot Bottin	564	570
Eaux Bassin Vichy	2910	....
Esso	259 50	259 50
Ent.Mag. Paris	3800	3800
Eridania-Béghin CI	470	459
Fidel	374	375
Finalens	295	300 10
F.I.P.P.	40	....
F.N.A.C.	1721	1750
Foncière (Cie)	460	....
Foncina	320	336
France I.A.R.D.	340 10	....
France SA (La)	1575 -	1850
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	325	334
Genelim	244	240
Gévelot	449	....
G.F.C.	339	350
Groupe Victoire	700	....
G.T.I (Transport)	250	....
Immobail	320 50	311
Immobanque	620	639
Im.Marseillaise	4500	....
Invest.(Sté Cle.)	3000	....
Lambert Frères	....	....
Lille Bonnières	900	920
Locafinancière	500	....
Louis Vuitton	506	584
Louvre	2736	2759
Lucia	290	....
Machines Bull	18 50	....
Mag.Uniprix	153	....
Magnant	640	....
Métal Déployé	336	....
Mors	48 20	48
Navigation (Nle)	154	154
Opeorg	272	....
Oréal (CI)	672	667
Origny-Desvroise	500	....
Palais Nouveauté	1022	1050
Paluel Marmont	450	....
Parfinance	183	181
Paris France	202	....
Paris Orléans	179	182
Parisbens Invest	188	....
Pathé Cinéma	....	....
Piper Heidsieck	601	....
Porcher	235 50	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	344	....
Publicis	545	545
Rochefortaise	115	....
Rosario	135 30	....
Rougier	185	185
S.A.C.E.R.	632	....
S.A.F.A.A.	200	....
S.A.F.I.C Alcan	165	....
Saga	340	....
Saint Dominique (F.)	124	123 70
Salins du Midi	540	539
Savoisienne M.	145	....
S.C.A.C.	690	....
Senelle	570	560
S.Etud.Part. (M)	152	....
Silic	575	572
S.I.P.H.	100	100
S.M.C.I.	14	....
Sofal	475	....
Soffo	165	166 30
Soficai	1019	990
Soltaim (ex Satam)	68 90	66
Sofragi	2240	....
Soudure Autogène	645	645
Sovabail	272	272
Speni	636	....
Taittinger	2135	2140
Testut-Aequitas	100	....
Tour Eiffel	222	....
Ufiner	957	....
Vicat	450	447
Viniprix	1505	1500
Vizax	110	109
Maroc Sté Brasserie	200	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	510	....
Akzo Nv Sico	402	....
Alcan Aluminium	96	96 10
American Brands	195	....
Arbed	241 10	....
Asturienne Mines	81	....
Banco Popular Espa.	523	539
B.Reglements Int.	20300	....
Can.Pacifique	71 10	70
Chrysler Corp.	199	203
C I R	2 55	....
Commerzbank	825	....
Dow Chemical	324 50	320
Fiat	13 65	13 65
GBL (Brux Lamb.)	430	430
Gevaert	830	....
Glaxo Holdings Ltd	65	66
Goodyear Tire	380	....
Grace and Co (WR)	201	200
Honeywell Inc. Im.	165 60	283
Johannesburg	53 75	....
Koninklijke Pakhoed	76 95	....
Kubota	23 70	22 75
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	77 10	....
Olivetti priv.	4 25	4 20
Pfizer Inc.	370 20	375 30
Ricoh	22 50	22
Robeco	299	286 70
Rodamco NV	143 30	146 20
Rolinco	295 40	293 80
Saipem	3 50	....
Sema Group	26 80	25 80
SKF Aktiebolaget	52 90	54 60
Tenneco Inc.	209	....
Toray Ind.	28 10	....
West Rand Cons.	4 05	4 05

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	310	....
Calciphos	52 50	....
C G H Cogedor	7	....
Coparex	580	....
Drouot Assurances	....	....
Electro-Banque	....	....
Europ. Accum.	77 60	....
Europ Soutiens Ind.	13	....
Guy Degrenne	254	255
Lecteurs du Monde	210 10	....
Nicolas	1100	...
Particip. Perrier	250	....
Quadrant	40	....
Rorento N.V.	243 80	245
St-Gobain-Emballage	1685	....
Schlumberger Ind.	526	....
S.E.P.R.	1380	....
S.M.T. Goupil	0 48	....
S.P.R. act. B	230	....
Waterman	1100	....

SICAV (sélection) 8/1

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	202 14	196 73
Actimonétaire C	30132 37	30132 37
Actimonétaire D	30132 37	30132 37
Améri-gan	7897 47	7593 72
Amplitude	644 09	625 33
Associc	1168 59	1168 59
Atout Futur	424 60	414 24
Aurecic	1092 45	1060 63
Avenir Alizes	1748 91	1714 62
Axa Capital	181 77	176 48
Axa Court Terme	8439 11	8439 11
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	931 53	904 40
Axa.Ep.Fr.Ex Agepargi	768 44	746 06
Axa Europe	126 38	122 70
Axa Investiments	109 91	106 71
Axa NPI	122 60	119 03
Axa Ob.Fr.Exmos	150 04	145 67
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se.	141 14	137 03
Axa Prem.Ex.Agepre	123 11	119 52
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	149 46	145 11
Axa Valeurs PER	122 52	118 95
Cadence 1	1078 11	1056 97
Cadence 2	1065 58	1044 69
Cadence 3	1056 07	1035 36
Capimonétaire	6852 88	6846 23
Capioblig	6860 60	6725 06
Capitocic	1409 71	1388 88
Cosmia	1398 69	1384 77
Comptavalor	3722 94	3717 36
Convertimmo	334 23	327 68
Credinter	450 19	437 08
Credit Mutuel Capital	1354 09	1327 54◆
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	706 54	706 54◆
Cred.Mut.Ep.Indus.	95 59	93 03
Cred.Mut.Ep.J.	73682 12	73682 12
Cred.Mut.Ep.long.T.	198 02	192 72
Créd.Mut.Ep.Monde	1184 20	1152 51◆
Cred.Mut.Ep.Quatre	1102 01	1072 52◆
Dieze	1370 73	1337 30
Drouot France	844 46	819 86
Drouot Sécurité	237 91	230 98
Ecocic	1079 83	1048 38
Ecupar	127 71	123 99
Ecur. Capitalisation	2727 03	2700 03◆
Ecur. Expansion	508497 96	507736 38◆
Ecur. Géovaleurs	2364 35	2295 49◆
Ecur. Investissement	153 81	149 33
Ecur. Monepremière	71161 52	71161 52◆
Ecur. Monétaire	41702 28	41702 28◆
Ecur. Trésorerie	2572 44	2572 44
Ecur. Trimestriel	2059 12	2038 73
Elanciel	112 63	109 35
Energie	272 28	269 93
Eparcic	3823 37	3823 37
Eparcourt-Sicav	4567 63	4556 24
Epargne Associat.	26791 15	26486 10
Epargne Capital	11510 43	11398 47
Epargne Croissance	1743 14	1695 49
Epargne Obligat.	208 41	202 83
Epargne-Unie	1322 65	1290 39
Epargne Valeur	447 14	435 17
Eufi Cash capi	8371 54	8371 54◆
Eufinvest capi	597 78	580 37◆
Euro Solidarité	1093 41	1082 58
Eurocic Leaders	1016 66	987 05
Eurodyn	1148 99	1120 97
Euro Gan	6045 56	5813 04
Fonsicav	15300 39	15300 39◆
France-gan	9757 97	9382 66
France Garantie	278 87	276 32◆
France Obligations	502 07	497 10
Francic	448 54	435 57
Francic Pierre	100 49	97 56

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic-Regions	1076 67	1045 31
Fruco-Associations	37 27	37 27
Fructi-Capi	45 10	44 43
Fructidor	242 35	238 77
Fructifrance action C	915 96	893 62
Fructifrance action D	895 52	873 68
GAN Rendement	5305 43	5227 02
Gestilion	15754 54	15676 16
Gest.Associations	173 66	169 84
Horizon	1266 15	1229 27◆
HLM Monétaire	14788 43	14788 43
Indicia	1040 34	1019 79◆
Indust.Fse.Court.T.	1562 29	1562 29◆
Interépar	108033 86	105858 12
Interoblig	15019 95	14725 44
Intersélection Fce	528 53	516 21
Japacic	147 78	143 48
Jeunepargne	299 97	295 54
Latitude	2384 38	2380 81
Lion Association	11942 73	11942 73
Lion Institution	31741 79	31662 63
Lionplus	1052 76	1032 12
Lion Trésor	2269 25	2246 78
Lion 20 000	27740 06	27740 06
Livret Bourse Inv.	569 59	553
Livret Portefeuil.	719 27	698 32
Méditerranée	169 86	164 91
Mensuel CIC	10217 11	10115 95
Moneden	72283 97	72283 97
Mone.J	38407 14	38407 14◆
Monévalor	86969 12	86969 12
Mutualité dépôts	14293 63	14265 10
Natio Court Terme	100734 00	100433
Natio Court Terme2	302021 00	302021
Natio-Epargne	18823 78	18637 41
Natio-Ep. Ret.	126 44	123 06
Natio Eparg Trésor	8280 33	8263 80
Natio-Fran.index	1008 31	981 32
Natio-Imm.	1123 04	1092 98
Natio-Inter	1545 65	1504 28
Natio-Monétaire	26736 62	26736 62
Natio-Opportunités	989 75	963 28
Natio-Patrimoine	1309 02	1273 98
Natio-Perspectives	1041 01	1013 15
Natio-Placements	63660 26	62880 26
Natio-Revenus	1065 01	1044 56
Natio Sécurité	11735 43	11735 43
Natio-Valeurs	872 39	849 04
Nippon-Gan	4898 33	4700 32
Nord Sud Develop.	1878 20	1874 85
Obli-Associations	162 72	161 11
Oblicic-Mondial	2738 42	2697 95
Oblicic-Régions	1079 80	1063 84
Oblifutur	3037 26	2953 18
Oblig. très cné	186 05	183 30
Oblilion	1468 61	1453 97
Oblisécurité Sicav	13708 24	13708 24
Oraction	1045 56	1020 06
Orvalor	7397 06	7252 02
Paribas Capitalisation	1602 93	1579 24
Paribas Opportunités	127 22	122 03
Paribas Patrimoine	579 58	555 95
Patrimoine Retraite	236 30	231 67
Parvalor	627 71	615 40
Placement A	1464 11	1435 40◆
Placement J	7656 31	7641 03◆
Placement M	71116 55	70974 60◆
Placement Nord	926 95	908 77◆
Plénitude	139 50	135 44◆
Poste Croissance	23058 16	23033 13
Poste Gestion	69778 07	69778 07◆
Première Oblig.	11209 13	11197 93
Prévoy. Ecureuil	117 61	116 45◆

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Priv'Associations	31189 77	31189 77◆
Proficus	990 87	966 70
Quartz	135 30	132
Réalvalor	734 77	720 36
Rentacic	163 36	160 95
Revenus Trimestr.	5404 47	5350 96
Revenu-Vert	1179 14	1150 38
St Honoré Vie & Santé	985 57	940 88
St Honoré Bons du Tr	11885 18	11826 05
St Honoré Invest.	774 24	739 13
St Honoré Pacifique	602 31	575
St Honoré Real	15874 64	15811 39
Sécuricic	1841 47	1841 47
Sécuri-Gan	12501 29	12256 17
Sécuritaux	1472 75	1472 75
Sicasden	726 89	716 15
Sicav Associations	1952 67	1952 67
SFI-CNP Assur.	674 74	655 09
S.G. Fr opport C et D	1120 61	1098 64
Sicav 5 000	442 24	430 40
S.I. Est	1328 69	1289 99
Sinafrance	682 21	663 85
Sivam	399 61	388 91
Sivarente	221 50	217 16
Siventer	438 19	428 45
S N I	1088 53	1056 83
Sogeifrance C et D	1152 70	1130 10
Sogépargne	311 54	305 43
Sogevar	979 82	960 61
Sogeinter	1300 02	1274 53
Soleil Investissements	598 56	575 54
Solsace	2203 92	2198 42
State Street Act. Eur.	9224 25	8912 32◆
State Street Act. Fran.	10202 93	9905 66
St. Str. Act.Japon	10314 58	9965 78
State Street Emer. Mkts	12688 08	12078 08
St.Street OAT Plus	11059 49	10842 64
Stratégie Actions	840 42	808 10
Stratégie Rendement	1493 05	1446 05
Technocic	1011 64	982 17
Techno-Gan	5734 54	5513 98
Thesora	701 01	694 07◆
Trésor Plus	1377 47	1363 83
Trésor Trimestriel	1052 59	1042 17
Trésoricic	138025 69	138025 69
Trilion	5219 45	5152 47
UAP Investissements	432 04	416 42
UAP Actions France	584 11	563
UAP Act. Select.	618	595 66
UAP Aedificandi	538 84	519 36
UAP Altaïr	215 27	207 49
UAP Alto Sicav	168 18	162 10
UAP Moyen Terme	149 79	144 38
UAP Première Cat.	11520 02	11103 63
Uni-Associations	119 42	119 42◆
Uni-Foncier	1210 94	1181 40
Unifrance	574 93	560 91
Uni Régions	1196 61	1167 42
Univar	248 72	248 72◆
Univers Actions	1268	1237 07
Univers Obligations	1874 37	1828 65
Valorg	2167 29	2165 12
Valrea	56532 31	56504 06
Winterthur St-Honoré	223 87	213 72

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ◆ : prix précédent - ■ : marché continu

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 11/1	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 801	....	....	....
Ecu	6 663	....	....	....
Allemagne (100 dm)	340 110	....	....	....
Belgique (100 F)	16 533	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	302 610	....	....	....
Italie (1000 lires)	3 685	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 850	....	....	....
Gde-Bretagne (1 L)	8 553	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 547	....	....	....
Suisse (100 f)	372 320	....	....	....
Suède (100 krs)	75 170	....	....	....
Norvège (100 k)	79 510	....	....	....
Autriche (100 sch)	48 335	....	....	....
Espagne (100 pes)	4 788	....	....	....
Portugal (100 esc)	3 785	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 367	....	....	....
Japon (100 yens)	4 465	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/1
Or fin (kilo en barre)	59000	58600
Or fin (en lingot)	59100	58900
Napoléon (20f)	337	336
Pièce Fr (10 f)	399	.....
Pièce Suisse (20 f)	338	336
Pièce Latine (20 f)	337	340
Souverain	436	438
Pièce 20 dollars	2270	2395
Pièce 10 dollars	1080	1080
Pièce 5 dollars	800	.....
Pièce 50 pesos	2225	2180
Pièce 10 florins	352	354

AGENDA

MUSIQUE

CONCERTS

AMPHITHÉATRE RICHELIEU. *La Mauruche* : 12 h 30 ven.

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Dezso Ranki : 19 h mer. Piano. Haydn, Brahms, Bartok Ensemble InterContemporain : 19 h lun. Kathryn Magestro, Luisa Castellani (soprano), Dagmar Peckova (mezzo-soprano), Didier Henry (baryton), Christoph Anders (récitant). Groupe vocal de France, David Robertson (direction). Sciarrino, Rihm Quatuor Guarneri, Elisabeth Leonskaja : 19 h mar. Piano. Dvorak, Chostakovitch.

AUDITORIUM DU LOUVRE (40-20-52-29). Mitsuko Shirai, Hartmut Höll : 20 h 30 sam. Mezzo-soprano, piano, Josef Protschka, Christoph Spath, Kor-Jan Dusseljee (ténors), David Wilson-Johnson (baryton), Peter Lika (basse), Würtembergischer Kammerchor de Stuttgart, Dieter Kurtz (direction). Wolf Quatuor Auryn, Mitsuko Shirai, Hartmut Höll : 20 h 30 lun. Mezzo-soprano, piano. Schoenberg, Webern, Mahler, Berg Dietrich Fischer-Dieskau, Christoph Poppen : 20 h 30 jeu. Baryton, violon, Manuel Fiescher-Dieskau (violoncelle), Emmanuel Pahud (flûte), Hartmut Höll (piano). Haydn, Weber, Beethoven.

AUDITORIUM SAINT-GERMAIN (46-33-87-03). Alexandre Lagoya : 20 h 30 ven. Guitare. Granados, Granados, Sor, Tarrega Académie de l'île Saint-Louis : 20 h 30 jeu., sam. Lluis Claret (violoncelle). Ensemble vocal Patrick Marco, Bertrand de Billy (direction). Casterede, Schubert.

LE CERCLE (43-22-50-46). Tangolied : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. José Luis Barreto (chant), Stéphane Spira (piano). Gardel, Piazzola, Blasquez Vienne Express Trio : 13 h dim. Anne Thomas (piano), Michel Ripoche (violon), Eric Fonteny (violoncelle). Brahms, J. Strauss, Dvorak.

CHAPELLE SAINT-LOUIS-DE-LA-SALPÊTRIÈRE. Trio de flûtes Quadrifolium : 17 h dim.

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Quatuor Parisii : 12 h 45 mer. Beethoven Melanie Armistead, Thomas Dewey : 12 h 45 ven. Soprano, piano. Prokofiev, Tchaïkovski, Walton Steven Osborne : 12 h 45 lun. Piano. Schubert, Beethoven, Debussy, Chopin.

EGLISE DE LA MADELEINE. Chœur et orchestre philharmonique européen : 20 h 45 mar. Hugues Reiner (direction). Schubert, Mahler, Verdi. Concert au bénéfice de Médecins sans frontières.

EGLISE DE LA TRINITÉ. Valérie Aimarde : 12 h 45 mer. Violoncelle. Bach. Participation libre.

EGLISE DES BILLETTES (42-46-06-37). Gilles Harle : 10 h dim. Orgue. Brahms, Boëly.

EGLISE NOTRE-DAME-DES-BLANCS-MANTEAUX. Collegium Vocale de Gand : 20 h 30 mer. Philippe Herreweghe (direction). Purcell Chœur de chambre Accentus : 20 h 30 ven. Laurence Equilbey (direction). Martin, Schoenberg.

EGLISE SAINT-EPHREM-LE-SYRIAQUE. Iakovos Pappas, Elizabeth Matiffa : 18 h 30 sam. Clavecin, viole de gambe. Couperin, Marais Thérèse Hindo : jusqu'au 24 janvier 1993. 18 h 30 dim. Chant Ensemble Almasis : 21 h sam. Monteclair, Clérembault, Gervais.

EGLISE SAINT-EUSTACHE. Michel Deneuve, Dominique Patris : jusqu'au 15 janvier 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven. Cristal Baschet, contrebasse, Marie-Ange Petit, Marc-Antoine Millon (percussions). Deneuve et poèmes de Rilke.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Orchestre symphonique de jeunes en Ile-de-France : 21 h jeu. Chœurs Elisabeth Brasseur, Laurent Brack (direction). Requiem de Verdi.

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Orchestre Bernard Calmel : 20 h 30 ven. Ghislaine Petit (harpe), Bernard Chapron (flûte). Ensemble vocal Manelle Rousseau, Ensemble vocal François Bataille, Bernard Calmel (direction). Jolivet, Debussy, Lemeland, Tchaïkovski Les Trompettes de Versailles : jusqu'au 30 janvier 1993. 21 h sam. Haendel, Vivaldi, Telemann Philippe Larguèze : 20 h 30 mar. Piano. Bach, Liszt, Moussorgski.

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Lluis Claret : 20 h 30 mer., ven. Violoncelle. Bach Ensemble instrumental Parenthèse : 20 h 45 sam. Chorale le Lyriade de Versailles, Laurent Brack (direction). Mozart, Vivaldi Orchestre symphonique de jeunes en Ile-de-France : 20 h 30 mar. Chœurs Elisabeth Brasseur, Laurent Brack (direction). Requiem de Verdi.

EGLISE SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS. Jean Boyer, Laure Colladant-Carda : 20 h 30 jeu. Orgue, pianoforte. Relson, Couperin, Dandrieu, Balbastre, Boëly, Mendelssohn.

EGLISE SAINT-SÉVERIN. Ensemble vocal Michel Piquemal : 20 h 30 lun. Jacqueline Mayeur (mezzo-soprano), Vincent Le Texier (baryton), Michel Bouvard (orgue), Orchestre de la Cité, Michel Piquemal (direction). Duruflé.

EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN. Chœur de chambre Accentus : 20 h 30 mer. Laurence Equilbey (direction). Martin, Schoenberg.

INSTITUT POLONAIS (42-25-10-57). Nina Woronicka, Aleksander Woronicki : 20 h 30 sam. Chant, piano. Chopin.

IRCAM (44-78-48-16). Brenda Mitchell, Quatuor Arditti : 20 h 30 ven. Soprano. Ferneyhough, Stroppa.

LE MADIGAN (42-27-31-51). Claire Vergnori-Mion, Karine Jean-Baptiste : 22 h 30 mer. Clarinette, violoncelle, Hélène Calef (piano). Zemlinsky, Glinka Olim Sadoullaiev, Simon Ohanian : 22 h 30 jeu. Basse, piano. Glinka, Moussorgski, Tchaïkovski, Rachmaninov Paul Julian, Ludmilla Jankowska : 22 h 30 ven. Violoncelle, piano. Chostakovitch, Schumann, Chopin Mié Akiyama, Haruko Ueda : 22 h 30 sam. Violon, piano. Prokofiev, Ravel Haik Davtian, Gayanee Oganessian : 22 h 30 lun. Violon, piano. Prokofiev, Stravinsky.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). Elisabeth Zapolska, Eva Osinska : 20 h 30 mer. Mezzo-soprano, piano. Mélodies polonaises Solistes de l'Orchestre de Radio-France : 19 h ven. Prokofiev, Stravinsky, Chostakovitch, Janacek Jean-Marc Phillips, Marie-Josèphe Jude : 19 h lun. Violon, piano. Chausson, Ysaye, Lekeu, Saint-Saëns, Ravel.

MUSÉE D'ORSAY (40-49-48-27). Yuri Bashmet, Mikhail Muntian : 20 h 30 jeu. Alto, piano. Vieuxtemps, Schumann, Berlioz, Brahms.

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Quatuor Lark : 20 h jeu. Schoenberg, Von Emlinsky, Bartok. Amphithéâtre.

SALLE GAVEAU (49-53-05-07). Philipe Corre, Edouard Exerjean : 20 h 30 jeu. Piano, Paul Boufil, Cyrille Tricoire (violoncelle), Daniel Catalanotti (cor), Richard Vieille (clarinette), Michel Denize (basson). Poulenc, Schumann Gisèle et Chantal Andranian : 18 h sam. Piano à quatre mains. Rimski-Korsakov, Rachmaninov, Chopin, Tchaïkovski, Moszkowski Monserrat Caballé : 20 h 30 lun. Soprano, Manuel Burgueras (piano) Stephen Hough : 20 h 30 mar. Piano. Grieg, Beethoven. Corigliano, Chopin, Liszt.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre de Paris : 20 h 30 mer., jeu. Maria Tipo (piano), Gilbert Varga (direction). Mendelssohn, Schumann, Bartok Chœur et orchestre philharmonique de Radio-France : 20 h 30 ven. Anna Tomawa-Sintow (soprano), Jadwiga Rappe (alto), Peter Seiffert (ténor), Hans Sotin (basse), Marek Janowski (direction). Beethoven Marc Duprez, Jean-Claude Bouveresse : 17 h 30 sam. Violon, Philippe Dussol, Joël Soultanian (aolto), Paul Bouffil (violoncelle). Mozart, Mendelssohn Orchestre Pasdeloup : 17 h 30 sam. Regis Pasquier (violon), Hokotaro Yazaki (direction). Beethoven, Brahms Orchestre des Concerts Lamoureux : 17 h 45 dim. Peter Guth (direction). J. Strauss Orchestre national d'Ile-de-France : 20 h 30 sam. Wilhelmenia Fernandez (soprano), Jacques Mercier (direction). Puccini, Boccherini, Respighi.

SCHOLA CANTORUM (43-54-56-74). Orchestre à cordes de la Schola Cantorum : 20 h 30 mar. Jean-Luc Tingaud (piano), Michaël Cousteau (direction). Mozart, Grieg.

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (49-52-50-50). Felicity Lott, Graham Johnson : 20 h 30 mer. Soprano, piano. Poulenc Quatuor Orlando : 20 h 30 dim. Beethoven, Schubert.

THÉATRE DU JARDIN (40-67-97-86). Adrienne Krausz : 20 h 30 jeu. Piano. Chopin.

THÉATRE GRÉVIN (43-58-75-10). Carolyn Watkinson, Glenn Wilson : 11 h dim. Mezzo-soprano, pianoforte. Haendel, Haydn, Monteverdi Brian Ganz : 20 h 30 lun. Piano. Dutilleux, Ravel, Debussy.

Périphérie

COURBEVOIE. ESPACE CARPEAUX (46-67-70-00). Claude Kahn : 17 h dim. Piano. Chopin, Liszt, Schumann.

DRAVEIL. ESPACE VILLIERS (69-40-94-90). Orchestre national d'Ile-de-France : 21 h ven. Wilhelmenia Fernandez (soprano), Jacques Mercier (direction). Puccini, Boccherini, Respighi.

NEUILLY-SUR-SEINE. AUDITORIUM DEBUSSY-RAVEL. *Trio Chostakovitch* : 20 h 30 mar. Haydn, Mendelssohn, Chostakovitch.

NEUILLY-SUR-SEINE. LES FEUILLES LIBRES (46-24-41-41). Lorenzo Cipriani : 21 h ven. Clavecin. Cimarosa, Bach, Scarlatti, Couperin, Frescobaldi.

POISSY. MAIRIE (39-79-03-03). Orchestre de chambre Alexandre Stajic : 17 h dim. Alexandre Stajic (direction). Rossini.

POISSY. THÉATRE (39-79-03-03). Abdel Rahman el-Bacha : 20 h 30 jeu. Piano. Beethoven.

SARTROUVILLE. THÉATRE (39-14-23-77). Jordi Savall : 21 h mar. Viole de gambe.

SCEAUX. EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE (46-60-35-40). Mozarteum Quartett de Salzbourg : 20 h 45 sam. Haydn, Beethoven, Mozart.

VERSAILLES. PALAIS DES CONGRÈS. Orchestre philharmonique de Versailles : 17 h 45 dim. Thérèse Dussaut (piano), Trajan Popesco (direction). Mozart.

VILLIERS-SUR-MARNE. CINÉMA DE LA GARE (45-03-42-82). Ensemble Laborintus : 21 h mar. Berio, Cage, Stravinsky. Dans le cadre du Festival Sons d'hiver.

OPÉRAS

BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). Impressions de Pelléas : jusqu'au 23 janvier 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., mar. ; 15 h 20 h 30 sam. D'après Pelléas et Mélisande de Debussy. Avec Jean-François Lapointe, Gérard Théruel (barytons), Thomas Randle (ténor), Jungwon Park, Kyoko Saito, Ai Lan Zhu (sopranos), Armand Arapian, Wojciech Drabowicz, Vincent Le Texier, Jean-Clément Bergeron (barytons-basses), Roger Soyer (basse), Norma Lerer, Sylvia Schlüter (mezzo-sopranos), Jeff Cohen, Claude Lavoix, Vincent Leterme, Olivier Reboul (piano), Peter Brook (mise en scène), Marius Constant (réalisation musicale).

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Elektra : jusqu'au 22 janvier 1993. 19 h 30 mer., sam., mar. Opéra de R. Strauss. Janis Martin, Gwyneth Jones, Nadine Secunde (sopranos), Sheila Nadler (contralto), Kenneth Riegel (ténor), Philippe Rouillon (baryton), Orchestre de l'Opéra de Paris, Jiri Kout (direction), David Pountney (mise en scène).

OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Les Indes galantes : jusqu'au 29 janvier 1993. 19 h 30 mar. Ballet héroïque de Rameau. Claron McFadden, Isabelle Poulenard, Sandrine Piau, Noémi Rime (sopranos), Jérôme Corréas, Nicolas Rivenq (barytons), Miriam Ruggeri (mezzo-soprano), Howard Crook, Jean-Paul Fouchécourt (ténor), Jacques Bona (baryton-basse), Bernard Delètre (basse), Compagnie Ris et Danceries, les Arts florissants, William Christie (direction), Alfredo Arias (mise en scène), Ana Yepes (chorégraphie).

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (49-52-50-50). Le Fou : 19 h 30 sam. Opéra de Landowski. Nikolaï Kopylov (baryton), Vladimir Vaneev (basse), Vladimir Loukianov (ténor), Larissa Tedtoeva (mezzo-soprano), Chœur et orchestre de l'Opéra national de Saint-Pétersbourg, Andreï Anikhanov (direction), Stanislas Gaoudassinski (mise en scène) Yolanta : 19 h 30 mar. Opéra de Tchaïkovski. Vladimir Vaneev (basse), Lydia Tchernikh (soprano), Alexandre Nenadovski, Nikolaï Kopylov (barytons), Viktor Pichaev (ténor), Larissa Tedtoeva (mezzo-soprano), Chœur et Orchestre de l'opéra national de Saint-Pétersbourg, Andreï Anikhanov (direction), Andreï Bachlovkine (mise en scène).

THÉATRE DU LIERRE (45-86-55-83). Archéologie du XXe siècle : jusqu'au 7 février 1993. 20 h 30 ven., sam. ; 16 h dim. Edwige Bourdy (soprano), Daniel Soulier (comédien), Ensemble Clément Janequin, Mireille Laroche (mise en scène). Musique de Monteverdi, Gesualdo, Banchieri, Caccini, Peri.

THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). La Servante maîtresse : jusqu'au 6 février 1993. 18 h 45 mer., jeu., ven., sam., dim., mar. Opéra de Pergolèse. Igor Lewis Borg, Guy Vives (barytons), Simine David, Marie-Claire Leblanc (soprano), Pierre Muller, Sandra Boyer (piano), Elisabeth Navratil (mise en scène).

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). La Légende du serpent blanc : jusqu'au 24 janvier 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; 17 h dim. Opéra du Sichuan. Troupe nº 3 de Changdu, Cheng Lisheng (direction), Li Zenglin (mise en scène).

Périphérie

AULNAY-SOUS-BOIS. ESPACE JACQUES-PRÉVERT (48-68-00-22). Archéologie du XXe siècle : 21 h mar. Edwige Bourdy (soprano), Daniel Soulier (comédien), Ensemble Clément Janequin, Mireille Laroche (mise en scène). Musique de Monteverdi, Gesualdo, Banchieri, Caccini, Peri.

BONNEUIL. SALLE GÉRARD-PHILIPE (49-80-37-48). Il Signor Bruschino : 20 h 30 mar. Opéra de Rossini. Didider Frédéric, Jacques Péroni (basses), Valérie Hornez (soprano), Olivier Grand, Nikola Todorovitch (ténors), Orchestre national d'Ile-de-France, Denis Dubois (direction), Adriano Sinivia (mise en scène).

NOISIEL. LA FERME DU BUISSON (64-62-77-77). Il Signor Bruschino : 20 h 30 jeu., sam. Opéra de Rossini. Didider Frédéric, Jacques Péroni (basses), Valérie Hornez (soprano), Olivier Grand, Nikola Todorovitch (ténors), Orchestre national d'Ile-de-France, Denis Dubois (direction), Adriano Sinivia (mise en scène).

NOISY-LE GRAND. ESPACE MICHEL-SIMON (49-31-02-02). La Bohème : 21 h mer. Opéra de Puccini. Il Teatro Lirico Arturo Toscanini di Milano Mireille : 15 h dim. Opéra de Gounod. Françoise Tison (soprano), Geneviève Voguet (mezzo-soprano), Thierry Migliorini (ténor), Jean-Philippe Marlière (baryton), Michel Bouvier (basse), Chœur la Lyriade, Orchestre symphonique Pro Arte de Paris, Jean Brebion (direction), Bruno Streiff (mise en scène), Aline Roux (chorégraphie).

SUCY-EN-BRIE. SALLE DES FÊTES (45-90-25-12). La Bohème : 20 h 45 lun. Opéra de Puccini. Il Teatro Lirico Arturo Toscanini de Milan.

BATACLAN (47-00-55-22). La Papesse : 21 h lun. De Jean-Claude Petit. Avec Jean-Luc Borg, Martine Fontanille, Paskal Vallot, Marie-Anne Tran, Jean-Luc Atlan, Jean-Luc Borg (mise en scène).

ELDORADO (42-49-60-27). Rose de Noël : jusqu'au 31 janvier 1993. 14 h 30 mer., jeu., ven. ; 14 h sam., dim. Opérette de Franz Lehar. Avec Richard Finell, Kriss Keller, Eliane Varon, Philippe Béranger, Jean-Paul Queret, Gilles Biot, Christian Blain, Luc David, Sylvie Van Der Meulen, Richard Finell (mise en scène), Laetitia Pozzo (chorégraphie).

JAZZ, POP, ROCK

L'ARBUCI JAZZ CLUB (44-41-14-14). Philippe Petit Trio : jusqu'au 26 janvier 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. Piano, Pierre Maingourd (contrebasse), Eric Dervieu (batterie) ; Jam Session : jusqu'au 27 janvier 1993. 22 h 30 mer., mar.

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). Babik Reinhardt, Emmanuel Bex, Simon Goubert : 22 h 30 mer., jeu. ; Hal Singer Quartet : 22 h 30 ven., sam. ; Avram Fefer, Vincent Segal, John Silverman : 22 h 30 dim. ; Belmondo Big Band : jusqu'au 25 janvier 1993. 22 h 30 lun. ; Jam Session : jusqu'au 26 janvier 1993. 22 h 30 mar.

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Jam Session : 22 h 30 mer. ; Les Standardistes : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Captain Mercier : 22 h 30 lun. ; Patrick Taleb Quartet : 22 h 30 mar.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Bruce Anthony Henri Quartet : jusqu'au 17 janvier 1993. 22 h 45 mer., jeu., ven., sam., dim. ; Georges McIntosh Quartet : 22 h 45 lun., mar.

BOUFFONS THÉATRE (42-38-35-53). Bleu Virgule : 16 h sam.

CAFÉ BALTARD (42-33-74-03). Belhair et les Réverbères : 23 h sam. ; Deka et le Zika Lô : 23 h ven.

CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). John Morgan : 22 h 30 mer., jeu. ; Soul Time : jusqu'au 31 janvier 1993. 22 h 30 ven., sam., dim. ; Sax Machine : 22 h 30 lun., mar.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Patrick Saussois Quintet : 21 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar.

LE CERCLE (43-22-50-46). Rochelle Robertson, Roger Hutman Trio : 20 h 30 lun., mar.

LA CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24). Les Poubelles Boys : jusqu'au 3 mars 1993. 20 h 30 mer. ; Azuquita : jusqu'au 25 février 1993. 20 h jeu. Salsa ; Frankie Vincent : jusqu'au 26 janvier 1993. 20 h mar.

CINQUIÈME AVENUE (45-00-00-13). Pep Jet : 0 h mer. ; Solo : 0 h jeu.

CITY ROCK (47-23-07-72). Shaking Blues : 0 h mer. ; Soul Food : 0 h jeu. ; Ze Boom : 0 h ven. ; After Eight : 0 h sam. ; Honky Tonk : 0 h dim. ; Fly Tox : 0 h lun. ; Modern Blues Quartet : 0 h mar.

FRONT PAGE (42-36-98-69). Ze Boom : 22 h 30 mer. ; Mauro Serri & Friends : 22 h 30 jeu. ; Alain Berquez Blues H : 22 h 30 ven. ; Shakin Blues : 22 h 30 sam. ; House Band : justqu'au 31 janvier 1993. 22 h 30 dim. ; Frogmouth : jusqu'au 25 janvier 1993. 22 h 30 lun. ; Paul Breslin : 22 h 30 mar.

GIBUS (47-00-78-88). Soirée Power Station : 23 h mer. ; Dod's Kaden : 23 h ven., sam. ; FMR : 23 h mar.

HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Trio Jazz Middle : jusqu'au 29 janvier 1993. 21 h ven. ; Trio New Orleans : 21 h sam.

JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). Carmen Bradford : jusqu'au 23 janvier 1993. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar. Chant, Louis Van Taylor (saxophone), Henry Johnson (guitare), George Gaffney (piano), Marlene Rosenberg (basse), Garryck King (batterie) ; Maxim Saury Big Band : jusqu'au 31 janvier 1993. 12 h dim. Jazz sur brunch.

LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Cheikh Tidiane Fall Trio : 22 h 30 mer. ; Marc Thomas Quartet : 22 h 30 jeu. ; Makinto ; 22 h 30 ven., sam. ; Bruno Brown Band : 22 h 30 mar.

LOCOMOTIVE (42-57-37-37). John Morgan : 23 h ven. ; Tender Trap : 23 h mar.

LE MONTANA (45-48-93-08). Trio Fabrice Eulry : 22 h 30 mer., jeu. ; Jean-Paul Amouroux Trio : 22 h 30 ven., sam. ; Chris Henderson Band : jusqu'au 31 janvier 1993. 22 h 30 dim. ; Trio René Urtreger : 22 h 30 lun., mar.

NEW MOON (49-95-92-33). Les Ambassadeurs : 20 h 30 mer. ; A défaut d'overdose : 20 h 30 jeu. ; Dirty Hands : 23 h ven. ; Malaval and the BBB & B : 23 h sam.

NEW MORNING (45-23-51-41). Andy Sheppard, Steve Lodder Duo : 21 h mer. ; Archie Shepp, Horace Parlan, Wayne Dockery : 21 h jeu. Saxophone, piano, basse, Steve McCraven (batterie) ; Eric Le Lann, Lionel Belmondo, Richard Bona : 21 h ven. Trompette, saxophone, basse, Stéphane Vera (batterie), N'Guyen Le (guitare) ; Xalam : 21 h sam. ; Nat Adderley Quintet : 21 h mar.

LE NOUVEAU CAFÉ (43-21-65-29). Faton Cohen, Claire Gillet, Philippe Makaïa : 21 h jeu., ven., sam. Piano, contrebasse, percussions.

OPUS CAFÉ (40-38-09-57). Catscratch : jusqu'au 27 janvier 1993. 22 h 30 mer. ; Groove Company : jusqu'au 29 janvier 1993. 22 h 30 ven. ; Be Bop Bandits : jusqu'au 25 janvier 1993. 22 h 30 lun. ; Numidia Vaillant, Oscar Lopez : jusqu'au 26 janvier 1993. 22 h 30 mer. Chant, piano, percussions.

PARC DE LA VILLETTE. Arthur H : jusqu'au 14 février 1993. 20 h 30 jeu., ven., sam. ; 17 h dim.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). La Kumpania Zelwer : 22 h mer., jeu., ven., sam.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Les Etoiles : 21 h mer., jeu. ; Les Dixie Brothers 6 : 21 h ven. ; Dixie Stompers : 21 h sam. ; Sequence : 21 h mer.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Benny Bailey Quartet : 21 h mer., jeu. ; Five O'Clock : 21 h ven. ; Orphéon Celesta : 21 h sam. ; Irène Amar Challenge Quartet : 21 h lun. ; Claude Luter Quintet : 21 h mar.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Christian Vander Trio : 22 h 45 mer., jeu., ven. ; Trio Evidence : 22 h 45 ven., sam. ; Alain Jean-Marie Trio : 22 h 45 mar.

PIGALL'S. Alawanababa : 20 h ven.

REX CLUB (45-08-93-89). Fast Unity : 23 h mer. Soirée Metallic Jungle.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Spanky Wilson Trio : 18 h 30 mar.

SLOW CLUB (42-33-84-30). Howling Winds : 21 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; René Franc Hot Jazz Sextet : 21 h 30 mar.

SUNSET (40-26-46-60). Jungle Be Bop : 22 h 30 mer. ; Caroll Morin Quartet : 22 h 30 jeu. ; Alain Debiossat Trio : 22 h 30 ven., sam. ; Jean-Michel Pilc Trio : jusqu'au 25 janvier 1993. 22 h 30 lun. ; Le Carré des Lombs : 22 h 30 mar.

TOURTOUR (48-87-82-48). Flag Mamy : 22 h 15 mar.

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (40-26-28-58). Gérard Di Giusto Trio : jusqu'au 6 février 1993. 22 h 30 ven., sam.

LA VILLA (43-26-60-00). Laurent De Wilde-Eddie Henderson Quartet : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar.

Périphérie

CRÉTEIL. 186• AVENUE (48-99-75-40). Laeta : 21 h ven.

CRÉTEIL. CINÉMA DU PALAIS (42-07-60-98). Mamady Keïta : 21 h ven.

FRESNE. CENTRE SOCIO-CULTUREL. Mister Gang : 21 h sam.

LE KREMLIN-BICÊTRE. ESPACE CULTUREL ANDRÉ-MALRAUX (49-60-62-16). Didier Levallet Tentette : 21 h ven.

MAISONS-ALFORT. THÉATRE CLAUDE-DEBUSSY (43-75-72-58). Nina Simone : 20 h 45 sam.

MONTREUIL. INSTANTS CHAVIRÉS (42-87-25-91). Les 3 Shadocks : 21 h ven. ; Lalangue Blues Band : 21 h sam. ; Double Face : 21 h mar. ; Ivan Yakovlef Quartet : 21 h jeu.

SAINT-DENIS. *MJC* (42-43-44-33). Chihuahua, Marc Mira, Torpedo : 20 h sam.

SARTROUVILLE. THÉATRE (39-14-23-77). Manu Dibango : 21 h ven., sam.

TREMBLAY-EN-FRANCE. ESPACE JEAN-ROGER-CAUSSIMON (48-61-09-85). Xavier Vilsek : 20 h 30 sam.

VILLECRESNES. SALLE POLYVALENTE (45-99-09-09). Big Band Antony : 20 h 30 sam.

VITRY. THÉATRE JEAN-VILAR (46-82-84-90). *Jef Sicard Quartet*, Lietuva Jazz Quartet : 21 h sam.

CHANSON

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Lovato Groupe : 20 h 30 lun.

BATEAU-THÉATRE (40-51-84-53). Lacoursure : 20 h 30 lun.

BOBINO (43-27-24-24). Clovis : 15 h mer. Les Enfants d'abord.

MAISON DE LA POÉSIE (42-36-27-53). Le Mal Aimé : jusqu'au 13 février 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 16 h dim. Spectacle musical de Michel de Maulne. D'après Apollinaire. Avec Michel de Maulne, Ophélie Orecchia, Jean Valière.

PALAIS OMNISPORTS DE PARIS-BERCY (40-02-60-02). Michel Sardou : jusqu'au 31 janvier 1993. 21 h mar.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Jean-Christophe Mary et Alain Lubrano : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Hold-up : jusqu'au 23 janvier 1993. 20 h mer., jeu., ven., sam., mar. *Polar musical* de Luce Klein.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Christian Milleret : 19 h jeu., ven., sam. ; 17 h dim.

THÉATRE TRÉVISE (48-45-27-77). Zaniboni : jusqu'au 7 février 1993. 20 h 30 mar.

TOURTOUR (48-87-82-48). Les Pinces à linge : jusqu'au 15 janvier 1993. 22 h 15 mer., jeu., ven. ; *Ingrid Kubat* : 20 h 30 dim.

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (40-26-28-58). Emile Lloret : 20 h mer., jeu., ven., sam. *Les Amours violentes.*

Périphérie

BOBIGNY. MAISON DE LA CULTURE (48-31-11-45). Cabaret Karl Valentin : jusqu'au 24 janvier 1993. 21 h mer., jeu., ven., sam., mar. ; 16 h dim. Spectacle de Jean Jourdheuil et Jean-François Peuret. Musique de Stéphane Leach, avec François Chattot, Anne Durand, Michel Kullmann, Stéphane Leach.

IVRY-SUR-SEINE. THÉATRE (46-70-21-55). Juliette : jusqu'au 30 janvier 1993. 20 h 30 jeu., ven., sam.

LONGJUMEAU. THÉATRE ADOLPHE-ADAM (69-09-40-77). C. Jérôme : 15 h dim.

PUTEAUX. THÉATRE DES HAUTS-DE-SEINE (47-72-09-59). Gérard Lenorman : 20 h 45 ven.

TREMBLAY-EN-FRANCE. CENTRE CULTUREL ARAGON (49-63-70-50). Sapho : 21 h ven. La Traversée du désir.

VILLEJUIF. THÉATRE ROMAIN-ROLLAND (47-26-15-02). Francis Lalanne : 20 h 30 ven.

BALLETS

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Sonya Bezubka, Elaine Konopka : 20 h 30 mar.

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). The Paul Taylor Dance Company : 19 h 30 mar. Esplanade, Private Domain, Company B, Paul Taylor (chor.).

PALAIS DES CONGRÈS. Ballet national d'Ukraine : jusqu'au 31 janvier 1993. 20 h 30 ven., sam., mar. ; 15 h dim.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Compagnie Anonyme : 20 h 30 ven., sam. L'Erosion du provisoire, Sidonie Rochon (chor.) Compagnie la Liseuse : 20 h 30 mar. F., Georges Appaix (chor.).

Périphérie

FRANCONVILLE. CENTRE SAINT-EXUPÉRY (34-13-54-96). Théâtre chorégraphique de Rennes et de Bretagne : 21 h jeu. Saxographie, Gigi Caciuleanu (chor.).

MONTREUIL. STUDIO BERTHELOT (48-70-64-63). Compagnie Ballet Jazz Art : 21 h ven., sam. ; 16 h dim. Les Sœurs Brontë, l'Intruse. Marathon Jazz, Raza Hammadi (chor.).

RUEIL-MALMAISON. THÉATRE ANDRÉ-MALRAUX (47-32-24-42). Casse-noisette : 16 h dim. Ballet de Tchaïkovski. Avec Anne Broquet, Audrey Friche, Eloise Haag, Candice Foata, compagnie Ballet d'enfants, Isabelle Stanlowa (chor.).

SURESNES. THÉATRE JEAN-VILAR (46-97-98-10). Steps Ahead Tap Trio, Hot Foot Tap Trio : 21 h sam. ; 17 h dim.

MUSIQUES DU MONDE

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Mohammad Reza Lofti, Mohammad Ghavihelm : 19 h ven. Musique traditionelle d'Iran Shah Mirza Moradi, Shah Reza Moradi : 19 h sam. Zurna, Dohol, Ali Sharafi, Saeed Shanbezadeh (ney). Musique traditionnelle iranienne.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Brigitte Menon, Egmont Grisoni : 20 h 30 jeu. Sitar, tabla. Musique de l'Inde du Nord Amina Alaoui, Henri Agnel, Kevan Chemirani : 20 h 30 ven. Musique arabo-andalouse Henri Agnel, Kevan Chemirani : 20 h 30 sam. Musiques médiévales.

Nous publions le lundi (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

PARIS EN VISITES

MARDI 12 JANVIER

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés ». 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Les impressionnistes au Musée d'Orsay. Confrontation de leurs œuvres à celles de leurs rivaux pompiers. 10 h 30, 1, rue de Bellechasse, sous l'éléphant (P.-Y. Jaslet).

« Maisons anciennes et ateliers d'artistes qui vont disparaître au faubourg Saint-Antoine ». 10 h 45, métro Nation, sortie avenue Dorian (M. Banassat).

« La Sorbonne et l'histoire de l'Université parisienne » (téléphoner le matin au 45-74-13-31, la visite peut être annulée), 14 heures, 46, rue Saint-Jacques (E. Romann)

« Les fastes de l'Opéra Garnier. Le mystère du fantôme ». 14 h 30, dans le hall, sous la statue de Lulli (Arts et caetera).

« Le Musée Cognacq-Jay ». 14 h 30, 8, rue Elzévir (M. Hager).

« Hôtels et jardins du Marais sud. Place des Vosges ». 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé)

« Les salons Directoire de l'hôtel de Bournonne, spécialement ouverts ». 14 h 30, 58, rue d'Hauteville (C. Merle).

« L'Hôtel-Dieu, l'ancêtre des hôpitaux parisiens, et la médecine autrefois ». 14 h 40, entrée de l'Hôtel-Dieu, côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

Exposition : « Fragonard et le dessin français », au Petit Palais, 15 heures, entrée (D. Bouchard).

« La Sorbonne. Histoire de l'Université et du Quartier latin », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

CONFÉRENCES

6, rue Albert-de-Lapparent, 14 h 30 et 17 heures : « Anatolie et Iran antique : La côte lycienne, une Grèce inconnue », par O. Boucher (Antiquité vivante).

Maison des Mines, 270, rue Saint-Jacques, 14 h 30 : « Un roi francophile, Charles VI : le faste d'un règne », par C. Barrière (Clio).

Salle Notre-Dame-des-Champs, 92 *bis*, boulevard du Montparnasse, 15 heures : « L'aventure d'Abou Simbel » (Paris et son histoire).

Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 18 heures : « Les instruments d'astronomie », par G. Oudenot (Cours d'astronomie pratique).

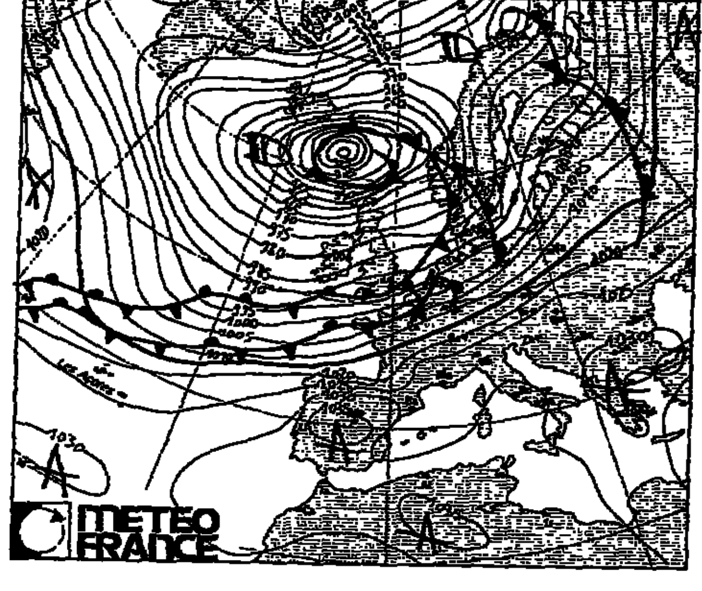
Galerie nationale du Jeu de Paume, place de la Concorde, 18 h 30 : « Les dilemmes de la modernité », avec J.-P. Criqui et G. Didi-Huberman (L'Art contemporain en question).

Ecole supérieure de commerce de Paris, 79, avenue de la République, 18 h 30 : « Médias et déontologie », avec A. du Roy, E. Plenel, P.-L. Séguillon et F.-H. de Virieu. Entrée libre (Tribunes E.S.C.P.).

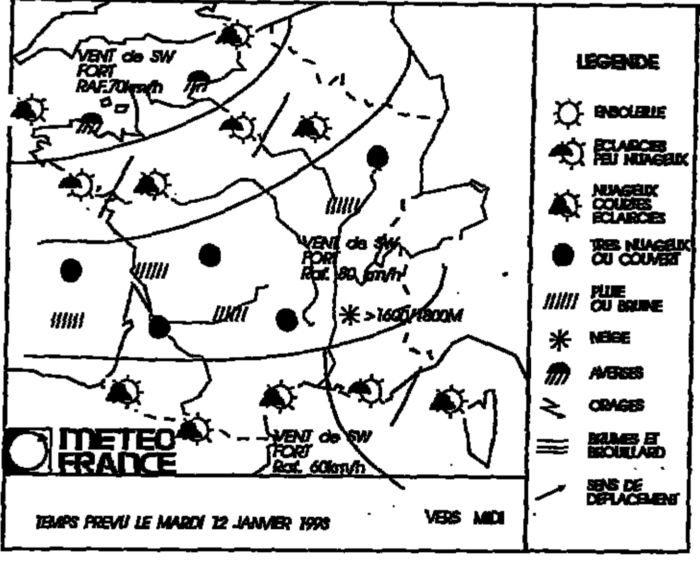
146, rue Raymond Losserand, 20 h 30 : « Cesser de fumer par hypnose et autohypnose », par D. Varma. Entrée libre (Soleil d'or).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 11 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 12 JANVIER 1993



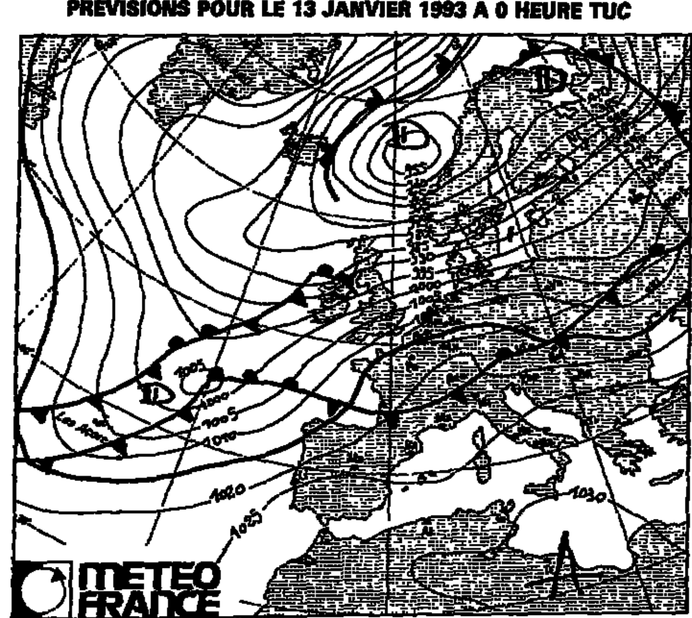
Mardi : amélioration au nord, pluies et vent plus au sud. – Les pluies et le vent fort balayeront le matin les régions de la Vendée et du Bordelais au Centre, le nord du Massif Central, et tout le nord-est du pays. Les rafales de vent de SW atteindront encore 70-80 kilomètres à l'heure. L'après-midi, les pluies s'espaceront sur les régions du Centre-Ouest, et le vent fléchira. Sur le nord des Alpes, il neigera à partir de 1 600-1 800 mètres ; mais la limite pluie/neige s'abaissera à 1 200 mètres en soirée.

Sur les régions méridionales, des éclaircies persisteront au pied des Pyrénées, dans l'intérieur de la Provence et en Corse ; mais ailleurs, les nuages bas seront fréquents.

Au nord de la Loire, une amélioration se développera dès le matin, avec un ciel variable et quelques averses en Manche. Le vent d'Ouest ne sera plus que modéré. Ces éclaircies gagneront peu à peu les pays de Loire, l'Ile-de-France et la Champagne, puis une petite moitié nord du pays en soirée.

Le matin, les températures seront pratiquement partout comprises entre 7 et 10 degrés, sauf sur les Alpes où il fera un peu moins. L'après-midi, les températures maximales avoisineront 10 degrés au nord de la Loire, 12 à 14 degrés ailleurs. Quelques exceptions tout de même, localement 16-17 degrés au pied des Pyrénées et en Corse ; inversement, sous les nuages bas dans le Languedoc, le thermomètre pourra plafonner à 6-8 degrés.

PRÉVISIONS POUR LE 13 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 11-1-93

Valeurs extrêmes relevées entre le 10-1-1993 à 6 heures TUC et le 11-1-1993 à 6 heures TUC

FRANCE

AJACCIO	16	10	N
BIARRITZ	17	13	C
BORDEAUX	13	9	P
BOURGES	12	10	P
BREST	12	–	P
CAEN	13	11	P
CHERBOURG	12	10	P
CLERMONT-FER.	14	11	C
DIJON	9	7	P
GRENOBLE	9	0	C
LILLE	10	10	P
LIMOGES	9	7	P
LYON	11	11	C
MARSEILLE	11	6	N
NANCY	10	8	P
NANTES	13	11	P
NICE	14	7	D
PARIS-MONTS.	12	10	C
PAU	16	5	C
PERPIGNAN	12	8	C
POINTE-A-PITRE	29	22	D
RENNES	13	12	P
ST-ETIENNE	14	11	C
STRASBOURG	12	8	C
TOULOUSE	14	5	C
TOURS	12	10	P

ÉTRANGER

ALGER	19	4	D
AMSTERDAM	13	9	C
ATHÈNES	9	2	D
BANGKOK	34	24	D
BARCELONE	13	5	D
BELGRADE	4	-5	B
BERLIN	10	9	N
BRUXELLES	12	9	P
COPENHAGUE	6	4	C
DAKAR	23	19	C
GENÈVE	10	6	C
ISTANBUL	6	0	C
JÉRUSALEM	6	1	P
LE CAIRE	16	8	N
LISBONNE	8	7	N
LONDRES	13	9	P
LOS ANGELES	13	10	D
LUXEMBOURG	10	7	P
MADRID	10	0	B
MARRAKECH	17	4	N
MEXICO	24	11	N
MILAN	11	4	B
MONTRÉAL	-17	-21	C
MOSCOU	-1	-3	C
NAIROBI	28	13	N
NEW-DELHI	20	11	N
NEW-YORK	1	-5	*
PALMA	16	3	D
PÉKIN	-1	-11	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	14	6	C
ROYAL OBS.	–	–	–
SÉVILLE	14	-1	D
SINGAPOUR	31	25	C
STOCKHOLM	4	2	D
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	8	7	C
TUNIS	17	6	D
VARSOVIE	5	4	P
VENISE	8	3	B
VIENNE	9	0	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

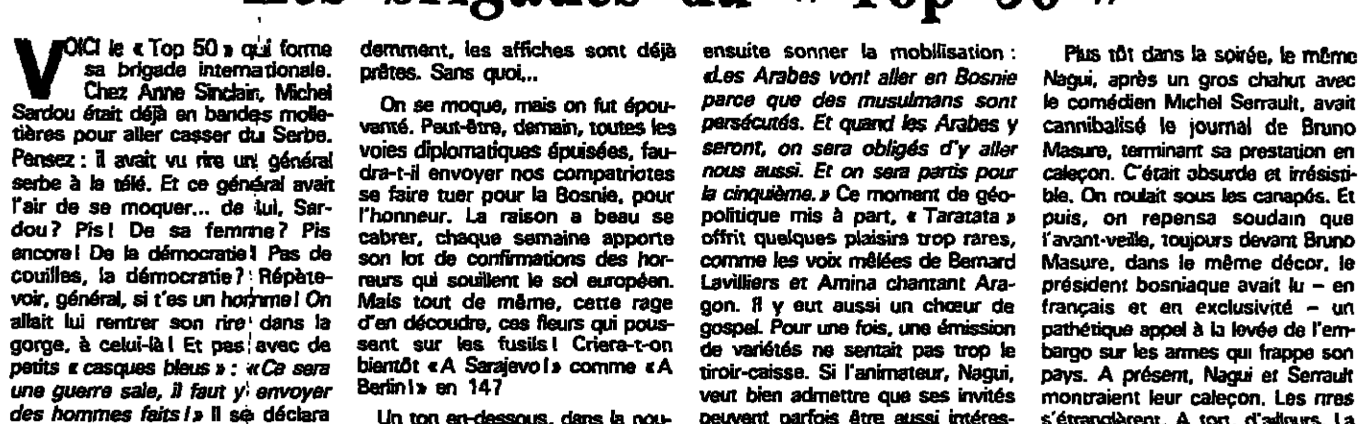
TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN



Les brigades du « Top 50 »

VOICI le « Top 50 » qui forme sa brigade internationale. Chez Anne Sinclair, Michel Sardou était déjà en bandes molletières pour aller casser du Serbe. Pensez : il avait vu rire un général serbe à la télé. Et ce général avait l'air de se moquer... de lui, Sardou ? Pis ! De sa femme ? Pis encore ! De la démocratie ! Pas de couilles, la démocratie ? Répète-voir, général, si t'es un homme ! On allait lui rentrer son rire dans la gorge, à celui-là ! Et pas avec de petits « casques bleus » : *« Ca sera une guerre sale, il faut y envoyer des hommes faits ! »* Il se déclara même prêt, *si l'on comprit bien*, à partir lui-même. Après Bercy, évidemment, les affiches sont déjà prêtes. Sans quoi...

On se moque, mais on fut épouvanté. Peut-être, demain, toutes les voies diplomatiques épuisées, faudra-t-il envoyer nos compatriotes se faire tuer pour la Bosnie, pour l'honneur. La raison a beau se cabrer, chaque semaine apporte son lot de confirmations des horreurs qui souillent le sol européen. Mais tout de même, cette rage d'en découdre, ces fleurs qui poussent sur les fusils ! Criera-t-on bientôt « A Sarajevo ! » comme « A Berlin ! » en 14 ?

Un ton en-dessous, dans la nouvelle émission « Taratata », de France 2, Florent Pagny vint ensuite sonner la mobilisation : *« Les Arabes vont aller en Bosnie parce que des musulmans sont persécutés. Et quand les Arabes y seront, on sera obligés d'y aller nous aussi. Et on sera partis pour la cinquième. »* Ce moment de géopolitique mis à part, « Taratata » offrit quelques plaisirs trop rares, comme les voix mêlées de Bernard Lavilliers et Amina chantant Aragon. Il y eut aussi un chœur de gospel. *Pour une fois*, une émission de variétés ne sentait pas trop le tiroir-caisse. Si l'animateur, Nagui, veut bien admettre que ses invités peuvent parfois être aussi intéressants que lui, on pourrait se laisser régulièrement tenter.

Plus tôt dans la soirée, le même Nagui, après un gros chahut avec le comédien Michel Serrault, avait cannibalisé le journal de Bruno Masure, terminant sa prestation en caleçon. C'était absurde et irrésistible. On roulait sous les canapés. Et puis, on repensa soudain que l'avant-veille, toujours devant Bruno Masure, dans le même décor, le président bosniaque avait lu – en français et en exclusivité – un pathétique appel à la levée de l'embargo sur les armes qui frappe son pays. A présent, Nagui et Serrault montraient leur caleçon. Les rires s'étranglèrent. A tort, d'ailleurs. La Bosnie et le caleçon de Nagui, cela fait toujours deux scoops.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 11 janvier

TF 1

20.45 Variétés : Stars 90. Emission présentée par Michel Drucker. Avec Patrick Sébastien, Alain Prost, Olivier Grouillard, Erik Comas, Eric Bernard, Paul Belmondo, Thierry Boutsen, Bertrand Gachot, Frank Williams, Guy Ligier, Nigel Mansell, Demon Hill, l'équipe Renault-Sport, les candidates au titre de Miss France, Mylène Farmer, Jean-Louis Murat, Philippe Lavil, Kim Wilde, Frédéric François, Sylvie Vartan.
22.35 Magazine : Mea culpa. Présenté par Patrick Meney. La dame en blanc.
23.45 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
0.40 Divertissement : Le Bébête show.

FRANCE 2

20.50 Téléfilm : La Cavalière. De Philippe Monnier, avec Ilaria Borrelli, Daniela Poggi (2e partie).
22.25 Magazine : Savoir plus. Présenté par Martine Allain-Regnault et François de Closets. L'homme artificiel : la peau, les os, les vaisseaux sanguins, l'aorte, la main, le cœur, des implants pour les sourds, pour les incontinents urinaires, des prothèses osseuses et d'articulations.
23.40 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.
0.00 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 Cinéma : Catherine et Cie. ■ Film français de Michel Boisrond (1975).
22.35 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.
23.10 Magazine : A la une sur la 3. Présenté par Christine Ockrent.
23.40 Hommage à Rudolf Noureev. Petrouchka, ballet de Stravinsky, chorégraphie de Serge Golovine, avec Rudolf Noureev, Noëlla Pontois, Charles Jude, le corps de ballet et l'Orchestre de l'Opéra de Paris, dir. : Manuel Rosenthal.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : L'Amie mortelle. □ Film américain de Wes Craven (1986).
22.00 Flash d'informations.
22.05 Le Journal du cinéma.
22.10 Cinéma : L'Amour nécessaire. □ Film franco-italien de Fabio Carpi (1991).
23.50 Cinéma : High Spirits. ■ Film américain de Neil Jordan (1988). Avec Peter O'Toole, Steve Guttenberg, Daryl Hannah (v.o.).
1.25 ▶ Cinéma : Les Mystères de Paris. □ Film italo-français de Fernando Cerchio (1957).

ARTE

20.40 Cinéma : Cash-Cash. ■■ Film américain de Richard Lester (1984). Avec Michael O'Keefe, Beverly D'Angelo, Louis Gossett Jr (v.o.).
22.10 Documentaire : Ich liebe dich. Casque d'or, de Patrick Jeudy. *Courte rencontre avec une star mythique. Vingt rendez-vous de 2 minutes 30, une série réalisée à partir d'archives.*
22.15 Cinéma : Le Piège de Vénus. ■ Film allemand de Robert Van Ackeren (1987) (v.o. ; 96 min).

M 6

20.45 Cinéma : Brubaker. ■ Film américain de Stuart Rosenberg (1980).
22.30 Téléfilm : L'Homme aux effets spéciaux. De Gary Nelson.
0.30 Informations : Six minutes première heure.
0.40 Magazine : Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.30 L'Histoire en direct. 29 avril 1945 : le premier vote des femmes (2). Avec Anne-Marie Cocula, Janine Mossuz-Lavau, Mariette Sineau, Jean-Pierre Azéma, Jean Tulard.
21.30 Pour Robert Walser (3).
22.40 La Radio dans les yeux. L'actualité du théâtre. Avec Bernard Sobel et Georges Lavaudant.
0.05 Du jour au lendemain. Mémoires de Goldoni, avec Norbert Jonard.
0.50 Musique : Coda. Boris Vian, critique de jazz (jusqu'au 15 janvier).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de Brno) : Quatuor à cordes n° 2, de Sixta, par le Quatuor de Brno (Lubomir Cermak, Harel Heijl, violons ; Bohuslav Fiser, alto ; Martin Svejda, violoncelle) ; Chants pour mezzo-soprano et clarinette sur des textes en vieux français et vieil espagnol, d'Istvan, par Helena Jankovska, mezzo-soprano, Lubomir Barton, clarinette ; Quatuor à cordes n° 5, de Kopelent, par le Quatuor de Brno ; loci pastorales, de Novak, par Milan Kanak, hautbois, Milan Polak, clarinette, Milan Mrazik, cor, Vladimir Veleba, basson.
23.09 Ainsi la nuit. Par Roubina Saidkhanian. Septuor pour clarinette, basson, cors, violon, alto et violoncelle en mi majeur, de Weber ; Sonate pour violoncelle et piano n° 1, de Martinu ; Trio pour piano, clarinette et violoncelle en la mineur op. 114, de Brahms.
0.33 L'Heure bleue. L'actualité internationale du jazz, par Henri Renaud. Le piano des années 40 ; Count Basie.

Mardi 12 janvier

TF 1

15.10 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.05 Feuilleton : Santa Barbara (et à 0.40).
16.30 Club Dorothée. Huit ça suffit ; Clip ; Jeux.
17.30 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.00 Série : Hélène et les garçons.
18.30 Jeu : Une famille en or.
18.55 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Michèle Laroque.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Cinéma : La Vie dissolue de Gérard Floque. ■ Film français de Georges Lautner (1986).
22.15 Magazine : Jury d'honneur. Présenté par Gérard Carreyrou et Charles Villeneuve. Invité : Bernard Tapie.
23.55 Magazine : Le Club de l'enjeu.

FRANCE 2

15.30 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Spécial Alain Barrière et Marie Myriam.
16.20 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.50 Feuilleton : Beaumanoir.
17.15 Magazine : Giga.
18.50 Jeu : Score à battre.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.
20.00 Journal, Rallye Paris-Dakar, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Le Coup du parapluie. ■ Film français de Gérard Oury (1980).
22.25 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. J'ai flambé ma vie : des drogués du jeu se confient. Reportages : Laurent et les courses, d'Agnès Galletier et Ariel Piasecki ; Moscou, rien ne va plus, de Jean-Yves Huchet ; Poker corse, de Martine Lupi et Pierre Evrard ; Extrait de l'émission « le Passé retrouvé : Alice Sapritch en Turquie », de Mireille Dumas.
23.30 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.
23.55 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.35 Série : La croisière s'amuse.
16.25 Magazine : Zapper n'est pas jouer.
17.55 Magazine : Une pêche d'enfer. Spécial Rallye Paris-Dakar, en direct.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.55 Un livre, un jour. *Francoscopie 1993*, de Gérard Mermet.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie. De Jean Beaudin, d'après le roman d'Arlette Cousture (7e épisode).
21.35 Magazine : Planète chaude. Irak, 5 000 ans et 6 semaines, d'Annie Tresgot.
22.30 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.
23.05 Téléfilm : Milena. De Vera Belmont (dernière partie).

CANAL PLUS

15.15 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.15 Cinéma : High Spirits. ■ Film américain de Neil Jordan (1988).
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon. Présenté par Valérie Payet.
18.50 Le Top. Présenté par Yvan Le Bolloc'h et Bruno Solo.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
20.30 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano.
20.35 Cinéma : Les Affranchis. ■■■ Film américain de Martin Scorsese (1990).
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : L'Affaire Wallraff. □ Film franco-américain de Bobby Roth (1990) (v.o.).
0.35 Cinéma : Rien que des mensonges. □ Film français de Paule Muret (1991).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Cecilia Bartoli. De David Thomas (rediff.).
17.50 Opéra : Le Château de Barbe-Bleue. De Bela Bartok, par l'Orchestre philharmonique de Londres. (rediff.).
19.00 Magazine : Rencontre. Alfred McCoy/Jean-Christophe Rufin.
19.30 Documentaire : Les Hauts Lieux de l'histoire, Ljubljana. De Hans Emmerling.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Un seul monde.
20.45 ▶ Téléfilm : La Marche vers l'Europe. De David Wheatley.
22.15 Débat.
22.35 Musique : Un monde, une voix. De Kevin Godley (120 min). *Un reportage sur cette fameuse chaîne de l'amitié, la mélodie de Sting, reprise aux quatre coins du monde. Suivi du concert auquel participèrent, entre autres, Peter Gabriel, Lou Reed, Youssou N'Dour, Salif Keita, Bob Geldorf, Laurie Anderson, Avelha Guarda da Portela, Johnny Clegg...*

M 6

14.15 Magazine : Destination musique.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Les Aventures de Tintin. L'Affaire Tournesol (1re partie).
18.00 Série : Equalizer.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.30 Jeu : Le saviez-vous ?
20.35 Le Mardi c'est permis.
20.45 Téléfilm : Lassie, opération sauvetage. De James E. Clark.
22.30 Série : Amicalement vôtre. Regrets éternels.
23.25 Série : Soko, brigade des stups.
0.20 Informations : Six minutes première heure.
0.30 Musique : Flashback.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. Sciences et femmes. Avec Françoise Balibar, Jeanne Peiffer, Houriya Sinaceur, Karine Chemla, Michèle Leduc.
21.30 L'allemand et le français en Europe. 2. Deux destins solidaires dans l'Europe de demain.
22.40 Les Nuits magnétiques. Guyane (1).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 1er septembre 1992 lors du Festival de la Chaise-Dieu) : Symphonie n° 36 en ut majeur K 425, de Mozart ; La Mort d'Adam, de Le Sueur, par le Chœur d'enfants Guillaume Bony, le Chœur et l'Orchestre philharmonique de Katowice, dir. Jean-Louis Jam.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Elen Dosia, soprano ; Richard Tauber, ténor.
23.09 Ainsi la nuit. Sonate pour violon et piano en ré mineur op. 9, de Szymanowski ; Sonate pour piano n° 3 en fa dièse majeur op. 23, de Scriabine ; Mythes, poèmes pour violon et piano op. 30, de Szymanowski.
0.33 L'Heure bleue.

Le Monde

La reprise des négociations de Genève sur la Bosnie-Herzégovine

En attendant le président serbe, M. Milosevic...

Les négociations de paix sur la Bosnie-Herzégovine ont été ajournées, dimanche soir 10 janvier, jusqu'à lundi matin après de premières discussions directes entre les représentants des belligérants. Le président de Serbie, M. Slobodan Milosevic, est arrivé lundi à Genève, ville que le président bosniaque Alija Izetbegovic a quittée pour une brève visite à Dakar avant de regagner lundi soir les rives du Léman.

GENÈVE

de notre envoyé spécial

« Nous nous efforçons de cerner, de clarifier les problèmes existants et nous espérons faire saisir à M. Slobodan Milosevic les vertus du compromis... ». Dimanche soir 10 janvier, lord Owen, coprésident de la conférence de paix de Genève, résumait ainsi, à sa façon laconique, très « Foreign Office », le peu de progrès enregistré, au cours de l'après-midi, dans les pourparlers sur l'avenir de la Bosnie-Herzégovine.

Les discussions vont être *« très dures car les divergences demeurent substantielles »*, renchérissait son collègue Cyrus Vance, qu'il appelle volontiers *« Cy »*, et les deux hommes paraissaient un peu compter sur un « coup de main » du président serbe, attendu lundi 11 janvier au Palais des nations, pour débloquer – éventuellement – des négociations buttant à la fois sur les futures institutions et le redécoupage en dix provinces de cette République, proposés par les médiateurs.

La reprise de la conférence avait certes mal commencé : épais brouillard autour des aéroports de Belgrade et de Genève, incertitude – passagère – sur la participation du président bosniaque, M. Alija Izetbegovic, après l'assassinat de son vice-premier ministre à Sarajevo. Le premier arrivé, le président croate Franjo Tudjman, épargné par les intempéries, espérait qu'il ne serait pas *« tout seul »* dans la salle. Les travaux devaient débuter à 11 heures, mais la séance plénière ne s'est ouverte que dans l'après-midi et n'aura duré qu'environ deux heures, avant d'être ajournée. Le temps quand même pour le dirigeant croate de Bosnie, M. Mate Boban, de rappeler en quelques phrases que sa communauté avait déjà accepté, pratiquement sans objections, le plan Vance-Owen, à l'issue de la première réunion, mardi 4 janvier ; le temps, aussi, pour les Musulmans de M. Izetbegovic, de dire « oui » au cadre constitutionnel d'un Etat unitaire *« décentralisé »* envisagé par les médiateurs, « oui » également au retrait des armes lourdes sous supervision des Nations unies, mais « non » aux frontières des provinces suggérées dans la nouvelle carte.

« Un Etat dans l'Etat »

Tout cela était prévu. En fait, les coprésidents de la Conférence de Genève attendaient surtout la réponse à leurs propositions des Serbes de Bosnie et de leur chef, M. Radovan Karadzic. Ces derniers contrôlent environ 70 % du territoire, et se déclarent certes prêts à en céder une partie, mais revendiquent une forme ou une autre d' « Etat serbe » au sein de la République de Bosnie-Herzégovine. Cette réponse, MM. Vance et Owen l'ont reçue : une contre-proposition, distribuée par M. Karadzic aux participants, qui ne marque guère d'infléchissements. *« J'ai toujours l'impression*, estimait l'ancien responsable de la diplomatie américaine, *que les Serbes continuent à vouloir un Etat dans l'Etat* (...) *et c'est un obstacle. »*

Selon le projet initial de future Constitution, soumis le 2 janvier aux trois communautés par lord Owen et M. Vance, la Bosnie-Herzégovine est *« un Etat décentralisé, dont la plupart des fonctions gouvernementales sont assurées par ses provinces »*. Il précise que *« les* [dix] *provinces ne jouissent pas d'une personnalité juridique internationale et ne sont pas habilitées à conclure des accords avec des Etats étrangers ou des organisations internationales. »*

Suisse, Canada ou Australie...

Les Serbes de Bosnie, désirant avoir des relations directes avec la Serbie de Belgrade (et, implicitement, leur rattachement à plus ou moins longue échéance) ont tout simplement supprimé, dans leur contre-proposition, ce dernier point, jugé absolument *« vital »* par les médiateurs pour maintenir l'unité et la souveraineté de la Bosnie, *« reconnue par la communauté internationale et membre de l'ONU »*. Car, estiment-ils, si l'on cède sur ce paragraphe précis, la partition de la République, la *« division en trois »*, sera consacrée : les Croates de Bosnie imiteront immanquablement les Serbes, en passant des accords avec Zagreb, et les Musulmans, sans « mère patrie », se retrouveront en quelque sorte enclavés sur des territoires dont ils contestent, entre autres, la viabilité économique.

Les pourparlers de dimanche ont tourné uniquement autour de cette question constitutionnelle. Pédagogiquement, lord Owen a tenté de dire à M. Karadzic que son idée d'*« Etat serbe de Bosnie »* n'était pas des meilleures et que, dans le projet défendu par des médiateurs, les dix provinces proposées (trois étant à très large dominante serbe) jouissent quand même d'une très large autonomie (justice, police, etc.) – à l'exclusion des questions de politique étrangère. Il lui a cité des exemples d'Etats qui fonctionnent très bien de cette façon : *« La Suisse, pays ô combien décentralisé, a rejeté, en décembre, par référendum national, son adhésion à l'Espace économique européen. Le canton de Genève a, en revanche, voté largement en sa faveur mais cela ne lui donne pas pour autant le droit de passer des accords séparés avec l'EEE. »*

A cet argument, les Serbes de Bosnie lui ont apparemment répliqué qu'il existait un autre modèle qu'ils préfèrent : le Canada, où le Québec peut avoir une Délégation permanente à Paris et nouer divers accords bilatéraux avec la France. Se livrer à de telles comparaisons entre la Suisse, le Canada ou l'Australie... et la Bosnie-Herzégovine meurtrie semble bien audacieux, de part et d'autre, et peu compatible avec la manière de raisonner dans les Balkans. Toutefois, elle dénote une petite concession des Serbes – *« des frémissements »*, selon un diplomate – allant dans le sens, non plus de la conception d'un « Etat dans l'Etat », mais d'une fédération ou d'une confédération de Bosnie. M. Karadzic parle maintenant, dans sa contre-proposition et après consultation des dirigeants de Belgrade, d' *« Etat composite* .

Sur la question des frontières des dix provinces, dont certaines sont encore fortement contestées par les Musulmans et les Serbes, ces derniers ont présenté, dimanche, une deuxième « contre-proposition », sans carte, mais en cinq points, que les participants n'ont pas en le temps de discuter. Pour régler les litiges – actuels ou à venir – ils lancent l'idée de référendums « locaux », jugée bien entendu totalement inacceptable, tant par leurs adversaires que par les médiateurs de Genève, en raison du « nettoyage ethnique » déjà réalisé, des destructions sur le terrain et du peu de chances de voir, dans ces conditions, les populations chassées regagner leur domicile.

Impasse totale ? Plutôt cache-cache, jusqu'à présent. Dimanche après-midi, le président bosniaque Alija Izetbegovic a quitté – comme il l'avait préalablement annoncé – le Palais des nations pour Dakar, où il doit assister à une réunion du bureau directeur de l'OCI (Organisation de la conférence islamique), consacrée prioritairement à la question palestinienne. Il devait revenir lundi soir à Genève, quelques heures après l'arrivée de M. Slobodan Milosevic, le président serbe, dont la position – plus ou moins intransigeante, c'est la question – sera déterminante pour la suite des négociations. *« Nous avons toujours souhaité*, a dit laconiquement le porte-parole de la conférence, *que le maximum de parties prenantes au conflit soient présentes dans les négociations. »*

ALAIN DEBOVE

Après plusieurs semaines de tractations

Le Parti travailliste irlandais accepte de former une coalition avec le Fianna Fail de M. Reynolds

Le Parti travailliste irlandais de M. Dick Spring a approuvé à la quasi-unanimité, dimanche 10 janvier, la participation à un gouvernement de coalition avec le Fianna Fail (nationaliste) du premier ministre sortant, M. Albert Reynolds. Le nouveau gouvernement devrait être formé après une réunion, mardi, du Dail (Parlement). Celui-ci, selon toutes probabilités, devrait reconduire M. Reynolds, qui apparaissait pourtant comme le grand perdant des élections législatives du 25 novembre, au poste de premier ministre.

DUBLIN

de notre correspondant

Pour la première fois depuis la fondation de la République d'Irlande, le Parti travailliste rompt ainsi avec son hostilité traditionnelle à l'égard du Fianna Fail et de sa politique économique et sociale, jugée conservatrice. Au lendemain des élections, il paraissait plus probable que le Parti travailliste accepte la proposition de M. John Bruton, dirigeant de la formation principale de l'opposition, le Fine Gael (centriste), qui souhaitait former une coalition « arc-en-ciel » incluant aussi la petite formation des démocrates progressistes.

Le Parti travailliste et le Fine Gael avaient déjà formé deux coalitions de centre-gauche entre 1973 et 1977 et entre 1983 et 1987. Mais les pourparlers entre M. Spring et M. Bruton ont abouti à un échec. De plus, les députés travaillistes se sont prononcés avec véhémence contre une alliance qui comprendrait des démocrates progressistes – qui ont appartenu à la coalition sortante – considérés comme trop à droite.

La mésentente parmi ses adversaires a encouragé le Fianna Fail, toujours pragmatique – et en particulier M. Reynolds, dont l'avenir politique paraissait très incertain après sa défaite humiliante de novembre, – à courtiser les travaillistes en leur offrant une politique commune et une participation significative au gouvernement. Tout porte donc à croire que le Parti travailliste, avec ses 33 sièges, occupera 6 des 15 postes ministériels, y compris celui des affaires étrangères.

La bataille pour la monnaie

Le nouveau gouvernement aura la majorité la plus importante jamais vue au Parlement, avec 101 des 166 sièges . On s'attend qu'il restera au pouvoir quatre ou cinq ans. Cependant, en dépit du rapprochement des deux formations sur les questions de société, telles que la libéralisation des lois sur le divorce, l'avortement et l'homosexualité, et sur les problèmes économiques (notamment la création d'emplois et le rôle qu'y jouera le secteur public), des différences idéologiques demeurent. Dans la conjoncture économique actuelle, les marges de manœuvre sont restreintes, et le gouvernement ne pourra pas se permettre de s'éloigner beaucoup de la politique d'austérité de ces dernières années.

Les assauts continus contre la livre irlandaise, qui ont contraint la Banque centrale à dépenser des sommes énormes pour la défendre et la maintenir dans le SME, les taux d'intérêt déjà très élevés et qui risquent de monter en flèche, constitueront le problème le plus grave et le plus urgent que devra affronter la nouvelle équipe. Dimanche, le premier ministre a réitéré la détermination du gouvernement de ne pas dévaluer la monnaie. Mais le patronat et plusieurs institutions financières redoutent une situation désastreuse, et notamment de très importantes pertes d'emplois, si le problème des taux d'intérêt – 100 % actuellement pour les emprunts à court terme destinés à l'industrie – n'est pas résolu dans un avenir proche.

JOE MULHOLLAND

Naufrage d'un bateau transportant 400 boat people haïtiens

Les autorités cubaines ont informé, dimanche 10 janvier, les garde-côtes américains qu'elles avaient secouru au large de leurs côtes huit réfugiés haïtiens affirmant être les seuls survivants du naufrage de leur bateau, qui transportait environ quatre cents boat people.

Le bateau, *Virgen Mirach*, à coque de bois, aurait quitté Haïti trois semaines plus tôt à destination de la Floride, et aurait coulé fin décembre. – *(UPI, AFP.)*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « L'Économie » folioté 25 à 36

Le numéro du « Monde » daté 10-11 janvier 1993 a été tiré à 520 204 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Sciences-Médecine » : ces oiseaux qui font peur aux avions

Les oiseaux aiment les havres de tranquillité que sont pour eux les aéroports. Corbeaux, étourneaux, mouettes ne sont pas les derniers à fréquenter le béton des pistes et leur environnement. Tous ces volatiles abondent aux endroits où les avions circulent en grand nombre et cette proximité peut se révéler dangereuse. Afin d'éviter des catastrophes, on en est venu à devoir les effaroucher.

EN BREF

□ **M. Jean-Noël Tassez, directeur général, lance un appel à une privatisation rapide de RMC.** – Dans un entretien accordé à *Libération*, le 11 janvier 1993, M. Jean-Noël Tassez, directeur général de Radio Monte-Carlo (RMC), déclare que la fin du monopole dans le sud de la France a placé RMC en position de déficit structurel. Une recapitalisation par la voie d'une privatisation s'avère donc nécessaire, M. Tassez estimant que *« trop de temps a déjà été perdu »*. *« Les candidats existent, il faut passer aux actes »*, conclut M. Tassez.

□ **Série d'attentats à l'explosif à Nice.** – Plusieurs attentats à l'explosif ont été commis, entre le 8 et le 10 janvier, dans différents quartiers de Nice (Alpes-Maritimes). Dimanche 10 janvier, peu avant minuit, une bombe a explosé devant l'entrée du palais de justice, provoquant de légers dégâts matériels. Les vitres d'un immeuble situé en face du bâtiment ont volé en éclats. La veille au soir, deux attentats avaient été commis contre deux magasins de matériel photo et de location de cassettes vidéo. Vendredi soir, une bombe avait également explosé devant l'entrée d'un immeuble abritant les bureaux de plusieurs avocats niçois, provoquant d'importants dégâts matériels. Aucune de ces actions n'a été revendiquée et rien n'indique qu'elles soient liées.

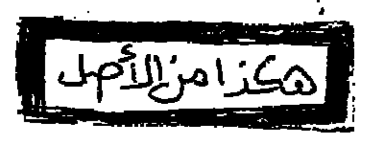
□ **Attentat contre le laboratoire de la préfecture de police de Paris.** – L'organisation autonomiste basque Iparretarrak a revendiqué son premier attentat dans la capitale, samedi matin 9 janvier dans le XVe arrondissement, contre le laboratoire scientifique de la préfecture de police de Paris. De légers dégâts matériels ont été produits par l'explosion d'un engin de fabrication artisanale. Des tracts de l'organisation, rédigés en langue basque, ont été retrouvés sur les lieux. Le laboratoire de la rue de Dantzig est notamment chargé des expertises réalisées dans le cadre de la lutte antiterroriste, centralisée à Paris sous la conduite de la 14e section spécialisée du parquet. Cet attentat intervient peu après l'annonce de la prochaine comparution, devant la cour d'assises spéciale de Paris, de plusieurs membres d'Iparretarrak, dont Philippe Bidart, notamment accusé d'avoir tué deux gendarmes, en 1983 et 1987, dans les Landes.

□ **Manifestation pour protester contre l'agression d'un Marocain à Mont-de-Marsan (Landes).** – A l'initiative du MRAP et de la Ligue des droits de l'homme, plusieurs centaines de personnes ont défilé, samedi 9 janvier, à Mont-de-Marsan (Landes), pour protester contre l'agression dont avait été victime, la veille de Noël, Hocine Ladjarii, Marocain de vingt-six ans, roué de coups et blessé aux yeux (*le Monde* du 29 décembre). Les trois agresseurs, des skinheads armés de battes de base-ball, de barres de fer et d'un pistolet à grenaille, avaient décidé de s'en prendre *« Au premier Arabe venu »*. Ils ont été inculpés de coups et blessures volontaires et les deux majeurs du groupe incarcérés.

□ **Violents incidents entre une centaine de jeunes et des policiers à Cannes.** – Trois voitures de police ont été endommagées et deux policiers (dont une femme) légèrement blessés, dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 janvier, lors d'une bagarre générale devant une discothèque située à proximité de la Croisette, à Cannes (Alpes-Maritimes). Peu après 2 heures, des échauffourées ont éclaté entre une centaine de jeunes gens sortant de la boîte de nuit le Blitz et des agents de la brigade de surveillance de nuit (BSN), qui ont dû faire appel à des collègues. Un lycéen âgé de dix-neuf ans, Dimitri Denis, domicilié à Antibes, a été placé en garde à vue au commissariat de Cannes. Environ trois cents jeunes, particulièrement excités, se sont alors rassemblés devant le poste de police pour demander, en vain, sa libération.

□ **Un ancien porte-parole des fils de harkis de Reims a été écroué après un vol.** – Hafid Elhaoussine, l'un des porte-parole des fils de harkis qui s'était fait connaître lors des événements qui avaient suivi l'acquittement de la boulangère de Reims (*le Monde* daté 15-16 novembre 1992), a été écroué, vendredi 8 janvier, pour le vol d'un coffre-fort contenant 5 000 francs, dans un garage rémois. Le jeune homme, âgé de vingt ans, a été interpellé en compagnie de deux complices présumés. Etudiant en droit, il faisait partie de la délégation reçue, le 19 novembre, par Mme Danielle Mitterrand, présidente de France Libertés, M. Kofi Yamgnane, secrétaire d'Etat à l'intégration, et M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale.

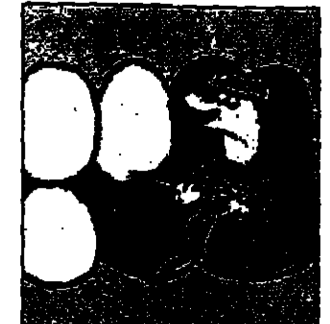
□ **Un accident de la route fait au moins cinquante morts en Argentine.** – Une cinquantaine de personnes – selon un premier bilan – ont été tuées et quatre-vingts autres blessées, dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 janvier, en Argentine, lors d'une collision entre trois autocars dans la province de Corrientes, à 750 kilomètres au nord-est de Buenos Aires. – *(AFP.)*



هكذا من الأصل

Le Monde

High-tech chez les Papous



La troisième mine d'or du monde est située à Porgera, au cœur de la Papouasie, où l'éloignement, les conditions climatiques et la violence latente de la population locale imposent des conditions extrêmes d'exploitation.

page 27

Les entreprises et le nouveau code pénal



Le droit français reconnaît désormais la responsabilité pénale des personnes morales (entreprises, associations, syndicats), qui pourront donc être poursuivies, condamnées voire dissoutes par la justice. Dossier.

page 32

L'Europe et la crise monétaire



Pour sortir le franc et le SME des turbulences actuelles, économistes et praticiens des marchés ne manquent pas d'idées : anticiper l'indépendance de la Banque de France, dévaluer, accélérer l'UEM ou l'ajourner...

pages 34-35

L'ECONOMIE

Froid, eux ? Jamais !

Avec sa fameuse formule, Damart s'est taillé un empire dans le douillet, l'anti-mode et... le troisième âge

« FROID, *moi? Jamais!* » Déjà vingt ans et pourtant, qui ne se souvient de ce célèbre spot télévisé et ne l'associe immanquablement à Damart? Ces scénarios humoristiques, vite devenus populaires, ont fait la notoriété de cette entreprise du Nord. Elle a trouvé des ambassadeurs de prestige comme Lady Di qui, au grand dam de la cour d'Angleterre, s'exclama un jour : *« Je suis une publicité vivante pour Damart ! »* Et si les hommes politiques se promènent toujours en costume-cravate lors de visites diplomatiques aux pays du froid, n'est-ce pas parce qu'eux aussi en portent? Le catalogue Damart au Japon va d'ailleurs jusqu'à suggérer en couverture que même François Mitterrand en serait un adepte.

Malgré son image vieillotte, l'entreprise n'a que quarante ans. C'est dans les années 50 que les trois frères Despature, héritiers de l'entreprise lainière familiale, comprennent qu'il leur faut choisir entre innover ou décliner lentement. C'est alors qu'une nouvelle fibre, la chlorofibre, fait son apparition. Les frères Despature en découvrent les propriétés calorifiques et en imaginent l'usage. Désormais, ils fabriqueront des sous-vêtements qui, tricotés à base de chlorofibre, protègent du froid et de l'humidité. Autre innovation, ils vendront leurs produits directement aux consommateurs par le biais de petits catalogues. 1953 : Damart est né.

Anne-Laurence Fitère

Lire la suite page 30

S.O.S. poissons !



On a longtemps cru la mer inépuisable. Mais après des décennies d'exploitation irresponsable, avec des méthodes « industrielles » frôlant le massacre écologique, aggravée par la pollution et les marées noires – comme aujourd'hui celle du « Braer » dans des eaux parmi les plus poissonneuses d'Europe –, cette ressource naturelle présente des signes d'épuisement biologique alarmants. En 1990, la pêche a vu sa production mondiale chuter, non faute de débouchés, mais faute de... poissons ! La menace force les gouvernements à limiter les prises et aiguise les conflits sur les eaux territoriales.

Lire les articles de François Grosrichard, Philippe Lemaitre, Catherine Leconte et Bruno Adrian pages 28 et 29

Les mues de la CLT

Passée à la caméra sans lâcher le micro, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion organise son destin de multinationale du petit écran

LUXEMBOURG
de notre envoyé spécial

ROMAIN SCHROEDER est luxembourgeois, Tom Reeve britannique. L'un porte des lunettes, l'autre pas. Ensemble, ils dépassent à peine soixante ans, et dirigent Delux productions, une filiale commune de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) et du producteur néerlandais Joop Van den Ende, créée en juin 1991. Dans un grand hangar spartiate de la banlieue de Luxembourg, aménagé en studio par Delux, ils surveillent le tournage par une équipe néerlandaise d'une série de vingt-deux épisodes sur la vie d'une prison de femmes. Quand les caméras vidéo travaillent, une lumière rouge signale au « Garage américain » contigu, qui a donné son nom à l'emplacement, d'éviter les bruits trop stridents.

Cette série télévisée bénéficie, comme tous les projets de Delux, des incitations fiscales de l'Etat luxembourgeois en faveur de la production (en moyenne, 20 % des budgets). C'est une commande de la télévision RTL 4, officiellement luxembourgeoise (elle dispose d'une fréquence au Grand-Duché), en fait destinée aux Pays-Bas. Si tout va bien, Delux gardera les mêmes décors pour retourner la même série en changeant de langue, cette fois pour la télévision privée allemande RTL Plus, une autre filiale à 48 % de la CLT, lancée avec Bertelsmann en 1984 et elle aussi en tête des télévisions commerciales de son pays.

Rajeunissement, partenariat, télévision, multilinguisme et synergies européennes, soutien de l'Etat mais pragmatisme du privé : Delux condense les grands traits du nouveau visage de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, après quelques années de croissance et de mues spectaculaires.

Si la CLT d'aujourd'hui est bien la continuatrice de la vénérable Compagnie luxembourgeoise de radiodiffusion, qui reçut la concession officielle des fréquences du Grand-Duché en 1931, elle n'a plus grand-chose à voir avec la CLT (ainsi rebaptisée au lancement de sa première télévision, RTL, en Lorraine, en 1954) d'il y a à peine cinq ans.

DÉVELOPPEMENT • En 1987 encore, quand arrivait à sa tête Gaston Thorn, l'ancien président de la Commission européenne et du gouvernement du Grand-Duché, la CLT n'avait pratiquement que deux pôles, Luxembourg et Paris, une activité principale, la radio, qui lui amenait plus de 50 % de ses revenus et l'essentiel de ses bénéfices, un territoire d'élection : le monde francophone, et notamment la France à travers la radio RTL (Radio-Télé-Luxembourg), son fleuron de la rue Bayard.

Certes, elle avait aussi développé de très longue date d'autres radios (RTL Radio vers la RFA, Radio-Luxembourg vers la Grande-Bretagne, sans oublier bien sûr la radio nationale du Grand-Duché), et lancé des activités de production et de presse.

Mais la maison mère rassemblait encore les deux tiers des quelque 3,15 milliards de francs de chiffre d'affaires du groupe. En 1991, le chiffre d'affaires consolidé frise les 8,2 milliards de francs, dont à peine le cinquième pour la société mère. Et, surtout, sa répartition dessine le nouveau profil du groupe : celui d'une société de télévision (aux trois quarts) dont le centre de gravité est sur le marché allemand (la moitié de son activité), opérant dans plusieurs pays d'Europe, à travers des chaînes dont elle doit partager la propriété avec de puissants partenaires locaux.

Michel Colonna d'Istria

Lire la suite page 31
ainsi que l'article de Thibault Romain sur les études d'audience télévisée page 30

ENVIRONNEMENT

Evaluer le patrimoine naturel

N'ayant en principe ni propriétaire ni valeur marchande, la nature a tout de même un prix. Il est difficile à évaluer, mais le nouvel Institut français de l'environnement s'attelle à la tâche

NE prenant pas plus en compte l'environnement que la qualité de la vie (le «bonheur national brut», selon une expression qui fit naguère fortune), le produit intérieur brut (PIB), qui traduit la croissance économique au cours de l'année, est-il un bon indicateur de développement? Bertrand de Jouvenel écrivait déjà en 1966 : *«Selon notre façon de compter, nous nous enrichirions en faisant des Tuileries un parking payant et de Notre-Dame un immeuble de bureaux.»* Les valeurs esthétiques et culturelles n'étant pas comptabilisées, leur transformation en biens et services marchands dégageant un profit augmenterait ainsi le PIB, alors que celle-ci constituerait, en fait, une perte pour la capitale, même sur le strict plan économique (en réduisant son attrait pour les visiteurs).

Les grands agrégats de la comptabilité nationale sont tout aussi incapables de rendre compte de la dégradation des milieux naturels. Un pays comme l'Indonésie, où la production de matières premières joue un rôle clé dans le PIB (43,9 % en moyenne sur la période 1983-1987), fournit une excellente illustration du problème. Entre 1971 et 1984, le PIB y a crû en moyenne de 7,1 % par an. Mais, si l'on déduisait la dépréciation des «actifs» naturels dans seulement trois domaines (pétrole, forêt et sol), ainsi que l'a fait Robert Repetto (1), la croissance ne serait plus que de 4 %! L'intérêt de cette étude de cas – qui mériterait d'être répétée dans tous les pays du même type, – allié à la nécessité de disposer d'informations suivies, cohérentes et complémentaires pour la gestion des ressources naturelles, milite en faveur d'une véritable comptabilité du patrimoine naturel (2).

TRANSFORMATIONS • L'élaboration de «comptes du patrimoine naturel» a été entamée en France dès 1978 : il s'agit de concevoir, sur le modèle de la comptabilité économique nationale, un système de comptes capable de décrire l'état du milieu naturel et ses transformations au cours du temps, en particulier celles résultant des activités sociales et économiques.

Mais qu'entend-on au juste par patrimoine naturel? La commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel le définit comme *«l'ensemble des éléments naturels et des systèmes qu'ils forment et qui sont susceptibles d'être transmis aux générations futures»*. En d'autres termes, les ressources non renouvelables présentes dans le sous-sol (pétrole, minerais), les milieux physiques (le sol, l'air, l'eau, l'atmosphère, les climats), les organismes vivants (la faune et la flore), et les relations qu'ils entretiennent entre eux.

Les comptes français du patrimoine naturel de l'Hexagone – il en existe d'autres – comportent trois parties. La première, intitulée «comptes d'éléments», a pour but de décrire l'état du patrimoine (eau, sol, air, faune, flore, etc.) en termes quantitatifs (débit d'eau d'une rivière, par exemple) et qualitatifs (son degré de pollution) et ses variations au cours du temps.

La deuxième, dite «comptes d'écozones», enregistre les modifications de l'occupation de l'espace (zones forestières, urbaines, cultivées), grâce à des photographies prises par satellite, et l'évolution de l'état de santé des écosystèmes. Enfin, les «comptes d'agents» décrivent l'impact – positif ou négatif – de l'activité humaine : progrès de la déforestation comme dépenses engagées pour défendre l'environnement.

COLLECTE • Mais si la méthode est au point, les comptes sont «vides» : sauf dans quelques expériences pilotes déjà anciennes – pour les eaux continentales, la faune, la flore et la forêt (*le Monde* du 1er janvier 1987), – ils n'ont pas été effectués, faute de crédits. Cependant, la récente création de l'Institut français de l'environnement (IFEN) permet d'espérer qu'ils vont connaître un second souffle. Créé pour rassembler, valider et analyser le plus grand nombre d'informations sur l'environnement, l'IFEN s'est donné pour première tâche de réaliser les trois comptes d'«éléments», d'«agents» et d'«écozones» pour l'eau, d'ici à 1995, et de les élargir ensuite à l'ensemble du patrimoine naturel (faune, flore, sol, etc.).

Il faudra cependant encore des années d'un travail titanesque de collecte de données pour obtenir un ensemble complet et fiable. Mais, une fois bouclée, la comptabilité du patrimoine naturel constituera un puissant instrument d'analyse au service des politiques d'environnement. Les problèmes d'environnement étant internationaux par... nature, il serait nécessaire d'étendre un tel dispositif à bien d'autres pays, notamment aux pays en voie de développement, dont l'économie repose souvent sur l'exploitation de leurs ressources naturelles. C'est précisément un des moyens d'élaborer ces fameuses politiques de développement économique *«supportables» (sustainable)*, c'est-à-dire compatibles avec l'environnement.

Xavier Harel

(1) Robert Repetto, *Ressources and Economic Accounts*, OCDE, Paris, 1989.

(2) On trouve une présentation générale des comptes de patrimoine naturel, dans A. Comolet et J.-L. Weber, «Un instrument de connaissance et d'aide à la décision : les comptes de patrimoine naturel français», *Revue économique*, mars 1990, et une présentation complète dans *les Comptes du patrimoine naturel*, Collections de l'INSEE, nº 137-138, décembre 1986.

HUMEUR • par Josée Doyère

Dépenses induites

MARGUERITE – la maman de mon amie Sonia – est exaspérée. Elle en a jusque-là des dépenses à répétition que lui imposent des tas d'objets qu'on achète, au fil du temps, et qui ne peuvent marcher... que si on les nourrit d'autres objets, indispensables à leur fonctionnement.

Je m'explique. Vous achetez une montre... Bien sûr, vous n'avez plus à la remonter, chaque soir. Mais le jour où elle affiche des signes de faiblesse, il faut se précipiter pour... faire changer la pile.

Votre baladeur fonctionne parfaitement, mais... au milieu d'un opéra que vous aimez – ou de la retransmission d'un concert de hard rock – le son s'affaiblit, s'affaiblit et vous vous apercevez avec horreur que vous avez oublié de racheter les deux piles indispensables pour redonner du soufle à Ruggero Raimondi.

La plupart des jouets de nos chers petits sont désormais truffés de ces fameuses piles, sans lesquelles ils redeviennent ce qu'ils étaient autrefois : du bois, du métal, du tissu, de la peluche.

Mais, côté jouets, il y a mieux. Les jeux électroniques, consoles et autres, qui coûtent déjà une petite fortune à l'achat, ne vivent que si vous les alimentez de logiciels nouveaux, de programmes inédits... Et ces trucs-là, c'est hors de prix!

Vous avez la télé, comme tout le monde. Bon, les chaînes publiques et privées, en clair, ne posent pas de problèmes. Vous payez la redevance tous les ans, mais le reste du temps on vous fiche la paix. Mais il y a eu Canal + et maintenant le câble. Et chaque fois, il faut s'abonner. Pour peu qu'on ait l'esprit éclectique et des goûts variés, c'est une rente mensuelle que coûte l'étrange lucarne.

Dans le reste de la maison, ce n'est pas mieux. On s'est habitué à racheter avec obstination des filtres à café. Mais le brave fer à repasser, lui-même, ne fonctionne que si vous remplissez son ventre replet d'eau déminéralisée, achetée en litres (et c'est fou ce qu'il en consomme!) ou produite par une cartouche spéciale, que bien sûr il faut remplacer assez souvent.

Votre banque, qui a réussi à vous coller une Carte bleue – que vous payez tous les ans, – n'a d'autre souci que de vous fourguer une nouvelle «carte» qui vous coûte bien sûr tous les ans trois ou quatre fois le prix de la Carte bleue...

On va plus loin encore. Les verres de contact, c'est bien, et beaucoup plus élégant que les lunettes. On les fait maintenant jetables, ce qui est le fin du fin. On vous propose donc... un abonnement, *«qui ne coûte que 50 francs par semaine»*. Ce qui fait quand même 2 600 francs par an!

Moi, je comprends Marguerite. C'est agaçant à la fin de ne pas connaître le coût d'usage d'un produit, quel qu'il soit. En additionnant toutes les mensualités qu'on s'engage à payer, on finira par... ne plus avoir les moyens de vivre, sans avoir vraiment choisi l'art et la manière d'utiliser nos ressources, grandes ou petites. ■

LOIS ET DÉCRETS

Contrôle de la durée du travail

■ Un décret précise les obligations des employeurs concernant les horaires et la durée du travail de leur personnel. L'horaire collectif prévu pour un service ou un atelier, daté et signé par le chef d'entreprise ou son représentant, doit être affiché sur le lieu de travail auquel il s'applique. Les modifications doivent être annoncées dans les mêmes conditions. Ces informations doivent être adressées à l'inspection du travail. Lorsque le temps de travail est organisé par cycle, l'affichage indiquera également le nombre de semaines que comporte le cycle et, pour chaque semaine, la répartition de la durée du travail.

D'autre part, un document mensuel dont le double sera annexé au bulletin de paie doit préciser le cumul des heures supplémentaires effectuées depuis le début de l'année et le nombre d'heures de repos compensateur au cours du mois.

Décret nº 92-1323 du 18 décembre 1992, *Journal officiel du 19 décembre*, pp. 17391 et 17392.

Gîtes ruraux

■ Un décret précise les conditions d'exonération de la taxe professionnelle aux loueurs de gîtes ruraux. Pour bénéficier de cet avantage les gîtes ruraux doivent être classés «Gîtes de France» et ne pas constituer l'habitation principale ou secondaire des locataires. Les conditions antérieures tenant à la durée de la location, à la nature du logement et à la taille de la commune sont abrogées.

Décret nº 92-1325 du 15 décembre 1992, *Journal officiel* du 19 décembre, p. 17393.

LA COTE DES MOTS

Brief

La seconde guerre mondiale (ou la «deuxième», si l'on est moins optimiste) a répandu l'emploi de l'anglicisme *briefing*, terme qui désignait en particulier, à cette époque, les réunions où les équipages des avions de chasse ou de bombardement recevaient, avant de partir en mission, les dernières instructions. En fait, plus généralement, le terme s'appliquait déjà à une constitution de dossier, de *brief* en anglais (notamment un dossier de procédure, confié à un avocat), ou bien à une «mise au courant»...

Mais c'est sans doute l'acception «militaire» qui a entraîné vers les années 50 l'arrivée dans notre langage de *briefing* («bri-fing'») au sens de «réunion d'information ayant pour objet de définir des méthodes, des objectifs...». La signification étant en réalité plus large, il faudrait s'en tenir, le cas échéant, à «réunion d'information», «compte (-) rendu».

Accepté également sans réserve par certains dictionnaires français, mais parfois avec la mention «familier», le verbe *briefer* – prononcer «bri-fé» – a donc pour signification «faire un exposé d'information», «mettre au courant», «renseigner...» : *«Le maire a briefé ses adjoints à propos des dernières réunions du SIVOM.»* (L'emploi transitif direct paraît quelque peu étonnant – on s'attendrait plutôt à un verbe transitif indirect ou employé à la forme absolue...)

En revanche est dédaigné par les dictionnaires français le substantif *brief*, que certains avancent comme substitut de *briefing*. Le terme, semble-t-il, est surtout prôné par des mercaticiens, avec une acception tantôt globale («réunion préparatoire»), tantôt précise (réunion d'information entre un annonceur et une agence de publicité, entre un commanditaire et un prestataire de service, etc.).

L'existence d'une riche palette d'expressions pouvant spécifier la nature des réunions ne nous conduit pas à plaider le... dossier d'un *brief* quasi inutile.

Jean-Pierre Colignon

BLOC-NOTES

D'une semaine...

RMI : LA NOUVELLE LOI ENTRE EN VIGUEUR. Les principales dispositions de la loi du 29 juillet 1992 relative au RMI (gratuité des soins, renforcement du dispositif d'insertion, clarification des responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales) entrent en vigueur le 1er janvier. 552 000 bénéficiaires étaient recensés fin décembre (*le Monde* daté 3-4 janvier).

PAS DE RETOUR DE LA LIVRE AU SEIN DU SME EN 1993. Le premier ministre britannique John Major a exclu cette hypothèse, le 3 janvier, et a mis en cause le *«déséquilibre»* entre les taux de change et les taux d'intérêt en Europe (*le Monde* du 5 janvier).

HAUSSE DES TARIFS DES ASSURANCES. Les compagnies d'assurances annoncent début janvier une hausse de 10 % environ en 1993 de leurs tarifs multirisques-habitation et automobile : cette dernière est motivée, selon eux, par l'augmentation de la fréquence des vols et la réforme du système du bonus-malus (*le Monde* des 5 et 6 janvier).

TEMPÊTE SUR LE FRANC. La reprise de la spéculation sur le franc, le 4 janvier, défie la politique du *«franc fort»* menée par Pierre Bérégovoy. Paris et Bonn ont publié, le 5 janvier, un communiqué commun pour défendre la parité entre le franc et le mark, et la Banque de France a annoncé le relèvement de l'un de ses taux directeurs de 10 % à 12 % (*le Monde* des 6 et 7 janvier).

RENFORCEMENT DU CONTROLE DES PRIX EN RUSSIE annoncé le 5 janvier pour les produits alimentaires de première nécessité (*le Monde* du 7 janvier).

ACCORD AVEC L'ÉTAT SUR LE FINANCEMENT DE L'UNEDIC conclu le 6 janvier, entre les partenaires sociaux et l'Etat : celui-ci apportera au total 4,85 milliards de francs. Le déficit de l'UNEDIC atteint 23,9 milliards de francs (*le Monde* des 7 et 8 janvier).

ACCÉLÉRATION DU REMBOURSEMENT DE LA TVA. Pierre Bérégovoy a annoncé le 7 janvier une accélération à partir de février du remboursement de 10 % de la TVA aux entreprises, actuellement décalé d'un mois en totalité. La mesure va coûter en 1993 11 milliards de francs à l'Etat, qui les récupérera en 1994 (*le Monde* du 9 janvier).

... à l'autre

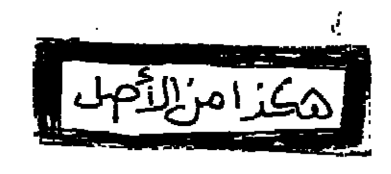
MARDI 12 JANVIER. Lyon. Les troisièmes entretiens monétaires de Lyon sur le thème : «Ecu-dollar-yen : quelle place pour la monnaie unique? Quel rôle dans le système monétaire international?», organisés par l'Institut de l'écu (jusqu'au 13 janvier, 29-31, cours de la Liberté).
Paris. Conférence-débat du Nouveau Contrat social sur le thème : «L'Amérique de Bill Clinton : un nouveau monde, quel enjeu pour la France et l'Europe?» (Assemblée nationale).

MERCREDI 13 JANVIER. Russie. Réunion du Soviet suprême.
Paris. Signature officielle de la convention sur l'élimination des armes chimiques (jusqu'au 15 janvier, UNESCO).
Visite officielle du ministre sud-africain des affaires étrangères, M. Pik Botha.
Sacca (Bangladesh). Sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) (jusqu'au 14 janvier).

JEUDI 14 JANVIER. Grenoble. Journées d'études sur le thème : «Dynamique des marchés mondiaux de matières premières, ajustement structurel et coopération», organisées par le GAMMAP (Groupe d'analyse des marchés de matières premières) et l'Institut de recherche économique sur la production et le développement (jusqu'au 15 janvier, Espace Europe).

VENDREDI 15 JANVIER. Genève/GATT. Nouvelle réunion du Comité des négociations commerciales.
Paris. Demi-journée d'information sur le thème : «Les ouvertures du marché coréen», organisée par la Chambre de commerce de Paris (27, avenue de Friedland).

LUNDI 18 JANVIER. Bruxelles. Conseil «Agriculture» de la CEE (jusqu'au 19 janvier).
Conseil «Economie-finances» et conseil «pêche» de la CEE.
Strasbourg. Session du Parlement européen (jusqu'au 22 janvier).
Paris. Conférence-débat sur le thème : «Loi de finances 1993», organisée par les notaires de France en collaboration avec l'ordre des experts comptables (au Palais des Congrès).



High-tech chez les Papous

La troisième mine d'or du monde est située au cœur de la Papouasie, où l'éloignement et la violence latente de la population locale imposent des conditions extrêmes d'exploitation

PORGERA
(Papouasie-Nouvelle-Guinée)
de notre envoyé spécial

LE petit avion a survolé des sommets de 4 000 mètres ourlés de nuages avant de se poser au fond d'une cuvette, à environ 2 500 mètres d'altitude, au cœur des Highlands, ces hauts-plateaux de Nouvelle-Guinée. Jusqu'en 1962, la zone – découverte en 1938 par une patrouille australienne, qui y trouva les premières pépites – était interdite aux étrangers. Aujourd'hui, Porgera est la troisième mine d'or du monde et la première hors d'Afrique du Sud, avec une production d'une centaine de kilogrammes par jour, soit 1,5 million d'onces en 1992.

Entre l'aéroport et la mine, la route traverse des villages où ont été réinstallés des habitants évacués du site. Il n'est pas rare de rencontrer, descendus de leurs terres, de petits hommes barbus vêtus de quelques branches et d'un coupon de tissu. En quelques années, la tribu des Epili, repoussée par l'ethnie majoritaire de la province, les Enga, vers ce cul-de-sac montagneux, hostile et froid, a vu fondre sur elle *« le progrès »*. La technologie importée à grands frais d'Australie ou du Canada y côtoie une agriculture de subsistance inchangée depuis des millénaires.

ENTRAILLES • Un consortium australo-anglo-canadien exploite le gisement. Derrière le maître d'œuvre, une filiale australienne de la société canadienne Placer Pacific, on retrouve les Britanniques de Renison Goldfields Consolidated Ltd et les Australiens de Highlands Gold Ltd (filiale de Mount Isa Mines), ayant chacun 30 % des parts, et le gouvernement papou avec 10 %, au sein de la Porgera Joint Venture (PJV).

Après dix ans de recherches peu concluantes, puis une décennie d'explorations de plus en plus poussées, la décision d'exploitation fut prise en 1989. Dès août 1990, Porgera fondait ses premiers lingots, au prix de prouesses techniques et d'un coût de 700 millions de dollars.

Porgera se targue d'être la seule mine d'or à avoir produit un million d'onces dès sa première année. Il faut dire que le gisement est attaqué à la fois sous terre et à ciel ouvert : une noria de camions géants taillent la montagne à partir du sommet tandis que des mineurs en forent les entrailles.

Selon Bill Pliley, directeur de la production, les gisements en sous-sol sont les plus riches, avec une teneur allant jusqu'à 120 grammes par tonne, contre 4 à 5 g/t pour le minerai à ciel ouvert. La teneur globale était de 45 g/t en 1992, *« mais la production va rapidement décliner à moins d'un million d'onces avec l'épuisement des filons les plus riches »*, ajoute-t-il. Les réserves sont estimées à 6 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 14,1 g/t pour les filons souterrains, et à 50,3 millions à 4,2 g/t pour le minerai à ciel ouvert. En attendant, grâce aux techniques les plus perfectionnées – *« qui font toute la différence sur le plan de la rentabilité »* – on récupère 95 % du minerai, et *« trois ou quatre ans devraient permettre de rentrer dans nos frais »*.

IMPORTÉ • Ce sera certainement un exploit dans les conditions extrêmes de Porgera. Tout y est importé, souvent par avion ou hélicoptère, à un coût prohibitif. 426 expatriés – sur des effectifs de 1 607, – ingénieurs, cadres, mineurs et contremaîtres, travaillent douze heures par jour pendant vingt jours avant de repartir, pour dix jours, vers leur base arrière de Cairns, en Australie. Pour ajouter à leur isolement, l'alcool est interdit dans la province et la police fouille les sacs à la descente de l'avion. Ce qui n'empêche pas la contrebande d'étancher la soif – en particulier de bière – de la population locale, souvent avec la connivence de ces mêmes policiers. En survolant Porgera, l'audace technique du projet frappe les yeux ; les risques pour l'environnement aussi. Il a fallu raboter la montagne, stabiliser – autant que faire se peut – un sol des plus instables, menacé en permanence de glissements de terrain causés par le ravinement des pluies équatoriales et les tremblements de la terre, pour construire les installations de raffinage du minerai et de traitement des déchets. Une fois rendues *« inoffensives »*, nous assure-t-on, 4 500 tonnes de résidus sont déversées dans la rivière locale, qui se jette dans la Fly River qui, à plus de 1 000 kilomètres de là, se déverse dans le détroit de Torres.

ROUGE • *« Inoffensives »* peut-être, mais visibles car leur couleur ocre qui tranche sur le vert de la forêt a fait surnommer le torrent la *« rivière Rouge »*. *« Ce n'est rien par rapport aux 200 000 tonnes par jour de la mine* (d'or et de cuivre) *d'Ok Tedi »*, ajoute-t-on à Porgera, *« et, de toute façon, il n'y avait guère de poisson ici auparavant »*. Ce qui n'a pas convaincu les défenseurs de l'environnement en Australie tout comme une partie de la population locale. D'autant que l'extension de l'exploitation à ciel ouvert va accroître considérablement la quantité de déchets, que l'instabilité du terrain empêche de stocker sur place. Ok Tedi a essayé, et échoué, au grand dam de l'environnement local, dit-on.

> **Tout, à Porgera, est importé, souvent par avion ou par hélicoptère, à un coût prohibitif.**

En dehors des problèmes techniques, la principale difficulté rencontrée par la PJV aura été la *« compensation »* des quelque six à dix mille Porgerans. Un des fondements de la société papoue est en effet la *« compensation »*.

Après neuf mois de négociations avec un Forum de *« landowners »* (propriétaires fonciers) avec la participation des gouvernements provincial et national, une équipe dirigée par Fritz Robinson – dont la première visite à Porgera date de 1970 – a négocié neuf autres mois, famille par famille, les compensations à accorder et leur répartition.

CONCESSIONS • Le gouvernement de Port-Moresby a obtenu de la PJV qu'elle prenne en charge le développement et la gestion de Porgera, en échange de concessions fiscales. La province d'Enga et les propriétaires locaux se partagent 1,25 % des revenus de la mine. Ce qui fait que le budget provincial est le plus élevé de tout le pays. Mais les Porgerans se plaignent de ne rien voir venir, et la PJV nous dit qu'elle doit tout faire à la place de l'administration provinciale, qui méprise cordialement les Epili.

Une partie des royalties dévolues aux propriétaires sert au développement local, une autre va à leurs enfants. Car la PJV veut éviter une révolte des jeunes générations, frustrées d'avoir vu leurs parents dépenser tout l'argent, comme à Bougainville, dont la mine est fermée depuis des années par une rébellion. La PJV sait que les frustrations d'une jeunesse déracinée et sous-employée, surtout chez une population aussi belliqueuse, peuvent être dangereuses. Ces royalties s'ajoutent aux *« compensations »*, âprement négociées. *« Nous avons compté tous les arbres*, précise Fritz Robinson. *Un hectare de jardin a été indemnisé à 30 000 kinas (1), un hectare de forêt entre 11 000 et 15 000. »*

Il nous emmène vers des villages où les Porgerans ont été réinstallés, *« sur le lieu de leur choix*, affirme-t-il. *Ce sont eux qui ont choisi ces maisons aux murs de tôle plutôt que le modèle en bois que nous leurs proposions. Ils préféraient des murs qui résistent aux flèches, aux coups de hache et aux incendies lors des conflits tribaux. »* Kule, un propriétaire chenu, a touché 130 000 kinas ; il en a donné 30 000 pour la construction d'une église et investi une partie du reste dans une affaire de travaux publics, dont le jeune patron est déjà millionnaire.

Pour assurer sa sécurité, la PJV est donc prête à payer gros – près de 5 % de son budget – et à jouer les assistantes sociales : elle a tiré des lignes d'électricité, fait traduire des livres scolaires en *« tokples »* (dialecte), donne des bourses aux lycéens, forme manœuvres et employés, encourage les initiatives locales – qui auraient créé un millier d'emplois – et s'efforce de régler les petits conflits. Elle finance l'administration locale, dont les responsables sont aussi employés de la mine...

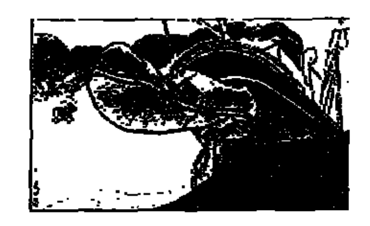
On ne peut malgré tout s'empêcher de sentir une certaine tension dans ce lieu isolé, où la violence est latente, et qui a été secoué par une émeute en octobre. D'autant que, depuis le 1er décembre, les gardes de la mine ne peuvent plus porter d'armes. *« Il y a beaucoup de problèmes, mais c'est gérable »*, affirme Fritz Robinson. Un de ses collègues, moins optimiste, estime que Porgera n'ira pas au bout de ses vingt ans de vie normale.

Mais, pour le moment, l'attention des partenaires miniers est tournée vers l'attitude du premier ministre papou. Paias Wingti affirme avoir été grugé par la PJV qui, selon lui, aurait caché au gouvernement l'ampleur des réserves au moment où il a négocié sa part de 10 % (*le Monde* du 2 janvier). Et de demander aux actionnaires une nouvelle répartition, qui accorderait à Port-Moresby 20 % ou 30 % des parts. La polémique fait rage, la PJV s'inscrivant en faux contre les assertions de Paias Wingti et lui rappelant qu'il est lié par les contrats signés.

Entre-temps, le cours des actions minières s'est effondré, la confiance des investisseurs étrangers vacille tandis que Paias Wingti – qui a besoin d'argent pour créer de nouveaux emplois – souffle le chaud et le froid. Mais, selon Bill Pliley, dans les relations de tous les jours avec les autorités, c'est toujours *« business as usual »*.

Patrice de Beer

(1) Un kina vaut environ 5,50 francs.



La mer épuisée

Victime de méthodes frôlant le massacre écologique, de la pollution et des marées noires, la pêche mondiale est aujourd'hui menacée d'une véritable pénurie et les pays se disputent le contrôle des ressources

LE parallèle vient immédiatement à l'esprit. En quoi l'exploitation de la principale ressource de la mer – les poissons, coquillages, crustacés, mollusques, algues et autres matières vivantes – ressemble-t-elle à l'agriculture ou en diffère-t-elle ?

Dans les deux cas, il s'agit fondamentalement d'activités économiques destinées à fournir de la nourriture. Dans les deux cas, la nature, grâce au renouvellement du cycle des saisons, permet aux plantes de croître et aux animaux marins de se reproduire. Dans l'agriculture comme dans la pêche, le commerce des produits est devenu mondial grâce notamment aux progrès de la logistique, de la congélation et de la surgélation. Paysans et pêcheurs enfin, quel que soit leur pays, font partie de ces catégories sociales fortement chahutées par les temps modernes, pour ne pas dire en voie de marginalisation. Les négociants et les transformateurs, en revanche, gagnent bien leur vie.

Mais les comparaisons s'arrêtent là. L'agriculture a connu des progrès techniques, industriels et génétiques considérables. L'aquaculture en revanche accuse des retards scientifiques encore graves, sauf au Japon, en Norvège... et en Chine pour l'aquaculture d'eau douce. En outre, alors que pour la maîtrise du marché du blé, du soja ou de la viande, les grands pays de l'hémisphère nord s'affrontent dans une guerre commerciale sur fond de subventions, dans le domaine de la pêche, les nations en voie de développement s'affirment, voire tiennent le haut du pavé.

Enfin et surtout, si le marché mondial de la plupart des produits de la terre se caractérise par une surproduction structurellement endémique, la mer montre des signes d'épuisement physique et biologique inquiétants : et les quelque 70 millions de tonnes de prises (pour la seule consommation humaine) sont bien insuffisants pour répondre à une demande en augmentation, qui, selon la FAO (1), pourrait avoisiner 95 millions à la fin du siècle.

Pour la première fois depuis 1977, la production mondiale a baissé en 1990, dernière année où les statistiques sont connues avec une certaine précision. Un recul imputable à la fois à la diminution des captures au large du Japon, du Chili et dans l'Atlantique nord ainsi qu'à la baisse des tonnages de l'ex-URSS.

CUEILLETTE • Globalement, cette inflexion résulte de ce que les experts appellent pudiquement *« une pression excessive sur les stocks »*, mais qui en fait traduit une exploitation trop longtemps déraisonnable – parfois totalement irresponsable – des ressources. Un comportement qui caractérise quasiment tous les pêcheurs, artisans ou industriels, de tous les Etats, qu'ils soient développés ou du tiers-monde. Dans ce domaine, l'Europe n'a pas donné le bon exemple, et la France notamment – principal pays pêcheur avec l'Espagne – a depuis vingt ans manqué de rigueur, les ministres de la mer successifs se comportant trop souvent comme des ministres de « clientèles ».

La pêche reste fondamentalement, dans l'opinion et chez les acteurs économiques, une activité de cueillette. Les populations côtières représentent des masses électorales importantes. Depuis l'arrivée de François Mitterrand à l'Elysée se sont succédé pas moins de quatre ministres bretons, et le moins complaisant dans ce domaine aura sans doute été un « terrien » nordiste, le maire de Béthune, Jacques Mellick.

Pendant des décennies, on a cru la mer inépuisable. Résultat : en quarante ans, le total des prises mondiales a été multiplié par quatre. Il a fallu attendre les dernières années pour que les scientifiques, les professionnels et les gouvernants se préoccupent d'imaginer des engins de capture plus sélectifs et commencent à prendre des mesures contraignantes de surveillance et de gestion.

Le chalutage des poissons de fond au large de la Bretagne, le dragage des coquilles Saint-Jacques, la pêche avec des filets droits de 40 kilomètres de large (véritables murailles de la mort à grande échelle qu'utilisent les Japonais ou les Coréens dans le Pacifique), celle des crevettes en Guyane, l'activité dite « minotière » qui consiste à capturer des petits poissons pour les transformer en farine (qui servira à nourrir des porcs et des poulets) dont le Danemark est devenu le champion provoquent des saignées irréparables sur certaines espèces de poissons qui ne parviennent pas, ensuite, à se reproduire normalement. 30 millions de tonnes de poissons sont utilisées pour l'alimentation animale, à des prix nettement inférieurs à ceux de toute autre protéine.

Bien sûr, la négligence des hommes, la pusillanimité des gouvernants qui écoutent plus leurs intérêts immédiats que les conseils des scientifiques n'expliquent pas tout. Le transport maritime des matières dangereuses au moindre coût et les marées noires – on le voit aujourd'hui avec le naufrage du *Braer* aux îles Shetland dont les parages comptent parmi les zones halieutiques les plus riches du monde – ont une part considérable de responsabilité dans cet appauvrissement de la poule aux œufs d'or.

Lors d'une conférence internationale réunie à Cancun en mai dernier, les experts de la FAO n'ont pas hésité à agiter fort la sonnette d'alarme contre le gaspillage. *« Certains stocks d'encornets, de seiches, de poulpes, les merlus (c'est-à-dire les colins) et les églefins, les poissons plats et les morues de l'Atlantique subissent une pression excessive. (...) Les pêcheries de crevettes ont besoin d'une meilleure gestion presque partout. (...) Les stocks de saumons sauvages de l'Atlantique sont sérieusement appauvris. »* Près de nos côtes européennes, les lottes, les harengs ou les homards se raréfient. A Concarneau, le chiffre d'affaires de la criée a baissé de 8 % l'an dernier et les tonnages débarqués de 9 %.

CONFLITS • Pourtant, les Etats, surtout depuis la mise en place des zones de 200 milles, ont pris les moyens de réglementer les pêcheries et de maîtriser les prélèvements sur les stocks. Mais ces initiatives ont souvent donné lieu à des conflits diplomatiques, voire à des affrontements armés.

La querelle entre Paris et Ottawa sur les droits des pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon est interminable. Les hostilités dans le golfe de Gascogne entre Espagnols, Vendéens et Bretons sont permanentes. Le conflit entre la Russie et le Japon à propos de la souveraineté sur l'archipel des Kouriles a une cause essentielle : la pêche. Et lorsque la CEE trouve un accord avec le Maroc, après d'âpres négociations, elle doit verser à Rabat des royalties élevées pour prix de l'accès des bateaux européens dans les eaux de cet Etat.

L'Australie est citée en exemple par la FAO à propos des crevettes (un produit d'une valeur élevée, très prisé notamment au Japon et aux Etats-Unis) : la décision de retarder l'ouverture de la campagne de pêche a permis de quadrupler les recettes relatives aux captures de gros animaux et de réduire de 50 % les coûts d'exploitation. Contre-exemple : la capture des crevettes grises dans les estuaires exige des filets très fins, lesquels capturent et écrasent des éléments juvéniles de soles ou de turbots.

Quant aux consommateurs italiens ou espagnols, leur « culture gastronomique spécifique » les rend friands de petits merlus longs comme un stylo à bille... que pêchent les Français et qui se vendent très bien. Ce n'est pas du gaspillage mais du massacre écologique pour des motifs commerciaux immédiats.

Tout cependant ne tourne pas complètement au noir. On explique à Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) que des stocks peuvent se raréfier dangereusement ici et reparaître en très bon état ailleurs. Ainsi en va-t-il du cabillaud, qui s'épuise en mer du Nord mais qu'on retrouve abondamment en mer de Barentz.

Ailleurs, de nouvelles espèces seront découvertes. Les pêcheurs de Boulogne ramènent ainsi depuis deux ans des poissons vivant à 1 200 mètres de profondeur entre l'Ecosse et le Groenland, répondant aux noms de grenadier, empereur, cardinal. Leur chair est excellente si leur aspect est... effrayant.

Cette « reconversion » a permis au grand port du Nord de terminer correctement 1992. Mais on ne sait presque rien du cycle biologique de ces « poissons planches de salut ». Sauf que les bestioles vendues à la criée doivent bien accuser entre cinquante et cent ans...

François Grosrichard

(1) Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, dont le siège est à Rome.

Production mondiale des poissons et des coquillages
(en milliers de tonnes)

	1987	1988	1989	1990
Production totale..	**94 399**	**99 062**	**100 333**	**97 246**
Chine..................	9 346	10 359	11 220	12 095
Union soviétique.....	11 160	11 332	11 310	10 389
Japon..................	11 849	11 966	11 173	10 354
Pérou..................	4 587	6 642	6 854	6 875
États-Unis.............	5 986	5 938	5 763	5 856
Chili....................	4 815	5 210	6 454	5 195

Source : FAO

Rigueur au Canada

Pour reconstituer les « stocks » de poissons, le gouvernement a été obligé d'interdire totalement la pêche à la morue de l'Atlantique jusqu'à la fin de 1993

MONTRÉAL
de notre correspondante

POUR les marins pêcheurs canadiens, Noël est la saison des mauvaises nouvelles. Traditionnellement, c'est à la mi-décembre que le ministre fédéral des pêches et océans annonce les quotas de poissons de fond qu'ils sont autorisés à prendre pendant l'année suivante, à l'intérieur de la zone de pêche nationale. Or, depuis 1988, les quotas ne cessent de baisser.

Le plus crucial, le quota de morue alloué aux pêcheurs de l'Atlantique nord, devait être de 185 000 tonnes en 1992 (soit 30 % de moins qu'en 1988). Mais cette année, Noël est arrivé en été : le 2 juillet, le ministre, John Crosbie, a annoncé une interdiction totale de la pêche à la morue sur toute la côte est du Labrador et de Terre-Neuve jusqu'en décembre 1993, pour permettre une reconstitution des stocks.

DÉCLIN • Dès février 1992, le quota avait été, dans un premier temps, ramené à 120 000 tonnes, et les chalutiers hauturiers avaient été interdits de pêche à la morue pour six mois, sur avis du Conseil canadien des pêches de l'Atlantique, le comité scientifique consultatif sur lequel s'appuie le ministère en ces matières. La mesure était moins draconienne qu'il n'y paraissait, puisque, sur un quota autorisé de 190 000 tonnes en 1991, les prises n'avaient en fait atteint que 127 000 tonnes.

En juin, le Conseil confirmait que le déclin du stock de morue à l'est de Terre-Neuve s'était radicalement accéléré depuis dix-huit mois, la persistance exceptionnellement longue des glaces en 1991 étant l'une des hypothèses avancées pour expliquer cette mortalité massive. John Crosbie a donc prolongé les restrictions et les a étendues aux petits bateaux de pêche côtière traditionnelle.

C'est la première fois qu'Ottawa fait passer les morues avant les pêcheurs. Averti il y a cinq ans, notamment par les pêcheurs côtiers, que le nombre et la taille des morues diminuaient sur le littoral atlantique, le gouvernement fédéral avait saisi de ce problème un groupe d'experts indépendants. En 1989, ces derniers rendaient un verdict accablant sur la façon dont le Canada a géré la zone des 200 milles nautiques qu'il s'est octroyée en 1977 : les Canadiens s'y livraient selon eux à une surpêche aussi systématique que celle pratiquée par les Européens (Espagnols et Portugais surtout) en bordure de cette zone, et beaucoup plus lourde de conséquences, puisque la majeure partie du stock de morues se trouve dans la zone canadienne.

Ces experts exhortaient Ottawa à ramener durablement le quota à 125 000 tonnes, soit moins de la moitié du quota de 1988. En décembre 1990, le ministre des pêches, Bernard Valcourt, dénonçant ces « puristes » inconscients des réalités socio-économiques, se refusait à appliquer des recommandations aboutissant à *« jeter au chômage des milliers de travailleurs sans aucune possibilité d'emploi »* à Terre-Neuve et en Nouvelle-Ecosse.

C'est pourtant ce que son successeur s'est résigné à faire. Le moratoire de deux ans decrété par John Crosbie sur la pêche à la morue de l'Atlantique a condamné à l'oisiveté 9 000 pêcheurs et 10 000 ouvriers des usines de transformation du poisson de Terre-Neuve, province où le taux de chômage approche 22 %.

En mars, le ministre avait déjà annoncé un moratoire de cinq ans sur la pêche du saumon en mer dans toute la province de Terre-Neuve, sauf au Labrador. Ottawa avait alors mis sur pied un programme de 40 millions de dollars pour racheter les licences des pêcheurs, comme il l'avait déjà fait en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick.

C'est ce contexte qui a dicté aux négociateurs canadiens « l'intransigeance » que leur ont reprochée leurs vis-à-vis français, lors des pourparlers ouverts entre les deux pays en juillet dernier sur le renouvellement des quotas alloués aux pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon dans la zone canadienne.

Ottawa pouvait difficilement autoriser les chalutiers saint-pierrais à pêcher la morue sous le nez des pêcheurs terre-neuviens qu'il venait de clouer à terre. Même s'il avait officiellement admis trois mois plus tôt, dans le rapport annuel du ministère fédéral de l'environnement, que *« les flottes de pêche canadiennes ont substantiellement contribué à la crise actuelle »*, en particulier pour les poissons de fond.

DOULOUREUSE • L'année s'annonce à peine meilleure pour les pêcheurs des quatre provinces côtières du golfe du fleuve Saint-Laurent, dont les quotas de morue doivent être aussi sérieusement réduits, sauf dans la partie nord du Golfe, fréquentée surtout par les pêcheurs de la côte ouest de Terre-Neuve.

Une décision douloureuse pour le gouvernement fédéral, qui devra assumer quelque 2 000 pertes d'emplois supplémentaires en plus des 5 000 déjà prévues pour les Terre-Neuviens affectés par le moratoire de juillet, et couvertes par un programme social de 500 millions de dollars (allocations chômage, reconversions et retraites anticipées). Car John Crosbie ne cache pas que même après la levée du moratoire, la morue ne pourra faire vivre qu'un nombre restreint de pêcheurs et d'usines de transformation.

Catherine Leconte

L'or bleu du Chili

Redoutant l'épuisement de ses ressources piscicoles, source majeure de revenus du pays, le Chili tente d'élargir sa zone de souveraineté maritime

SANTIAGO
de notre correspondant

« CEUX qui ont cru en la pêche au Chili sont des aventuriers qui se sont comportés comme des chercheurs d'or. Et ils ont trouvé un énorme filon », dit Christian Jara, gérant de la Société nationale de pêche. De fait, les grandes fortunes chiliennes proviennent aujourd'hui plus souvent de la pêche que des traditionnelles oligarchies minières du pays.

Témoin, Anacleto Angelini, qui a commencé son activité de producteur de farine de poisson après la seconde guerre mondiale et est désormais à la tête d'une des plus grosses fortunes d'Amérique latine. Sa formidable ascension traduit celle d'un secteur désormais essentiel pour l'économie du pays.

En dix ans, de 1973 à 1983, les prises avaient triplé, passant de 898 000 tonnes à 2,7 millions de tonnes, ce qui constituait la plus grande progression mondiale. Dans le même temps, la Norvège, le Royaume-Uni, l'Espagne et le Pérou voyaient leurs prises diminuer en moyenne de 2 à 23 %.

DIVERSITÉ • L'évolution positive n'a pas cessé, tant s'en faut, puisque depuis 1983 la production a encore plus que doublé. Pour 1991, les prises ont atteint 6 millions de tonnes et les exportations se sont chiffrées à 1,1 milliard de dollars (11 % des exportations du pays), ce qui égale le record de 1989. La nature permet, il est vrai, au Chili de jouer ce rôle majeur.

Long de 4 700 kilomètres, le pays possède, grâce à ses fjords au sud, près de 10 000 kilomètres de côtes. *« Il faut se représenter un pays qui irait de la Norvège au Tchad,* continue Christian Jara. *Cela explique la diversité du secteur : il n'y a pas une pêche mais plusieurs pêches chiliennes. »*

La moitié nord du pays est dominée par la pêche industrielle, pour l'essentiel orientée vers la production de farine de poisson dont le Chili, avec des exportations atteignant 1 million de tonnes, est désormais le second producteur mondial, derrière le Pérou. La flotte industrielle, qui assure 90 % des prises, regroupe 952 navires, pour une capacité totale de 181 000 m³, et occupe plus du tiers des 100 000 actifs du secteur pêche.

Servent à la fabrication de la farine les espèces pélagiques (pêchées par filets en haute mer), dont les prises ont avoisiné les 5,4 millions de tonnes pour 1991. Quatre espèces représentent la quasi-totalité des prises : le saurel, un poisson proche du maquereau (3 millions de tonnes), l'anchois (0,9 million), la sardine espagnole (0,8 million) et la sardine commune (0,5 million).

La pêche de profondeur, de caractère plus artisanal, est la spécialité du sud du pays. Malgré un volume plus faible (0,1 million de tonnes en 1991), sa part dans les exportations est significative (30 % en valeur pour la pêche artisanale en 1991), les espèces pêchées apportant plus de bénéfices qu'un produit de base, comme la farine de poisson. Le colin représente la quasi-totalité des prises. Viennent ensuite le congre et la morue des profondeurs.

La croissance spectaculaire de la pêche n'est pas sans provoquer quelques inquiétudes dans le pays, confronté à la menace d'épuisement des ressources piscicoles. Le Chili a entrepris de réagir de façon intérieure et internationale. Une loi générale de pêche a ainsi été votée en juillet 1991, dont les principaux objectifs sont la protection de l'environnement marin et la lutte contre la surexploitation des espèces, grâce à l'instauration de quotas. Sont prévues également des mesures spéciales pour les artisans pêcheurs, qui bénéficient d'une zone de pêche exclusive de 5 milles nautiques. La loi a été adoptée à une large majorité.

Un tel consensus est loin d'être de mise dans le domaine de l'action internationale. Le Chili fut le premier pays à se déclarer économiquement souverain sur une zone de 200 milles. C'était en 1947. La mesure, fortement décriée, a été par la suite adoptée par l'ensemble de la communauté internationale.

Aujourd'hui, le pays essaie de promouvoir l'idée d'une zone « *présencielle* » allant au-delà des 200 milles normaux, où il édicterait et ferait respecter des règles de conduite à l'ensemble des pêcheurs opérant dans le secteur, pour préserver des espèces migratoires mises en danger par une exploitation systématique.

Cette idée se heurte, pour l'instant, à l'opposition de nombreux pays – dont la France – qui y voient une menace d'expansionnisme chilien. Un regard sur une carte est, en effet, éloquent : la mer « présencielle » chilienne a l'aspect d'un immense triangle allant jusqu'à l'île de Pâques.

INDUSTRIELS • A défaut du gouvernement, ce sont peut-être les industriels chiliens qui se chargeront d'augmenter l'influence de leur pays hors de ses eaux territoriales.

Le Pérou aurait décidé de privatiser sa grande entreprise publique de pêche, Pescaperou, une des plus grandes sociétés de pêche au niveau mondial. Parmi les candidats les plus sérieux se retrouveraient au moins trois groupes industriels chiliens, dont Angelini. De quoi mettre un terme à la fameuse rivalité entre les deux pays, qui se disputent le quatrième rang mondial dans le domaine de la pêche.

Bruno Adrian



L'Europe victime de ses excès

La politique commune de la pêche n'a pu éviter l'épuisement des ressources. Les Douze ont finalement réagi, mais trop tard. Certaines espèces ont pratiquement disparu des eaux européennes



BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

ADMINISTRER la pénurie est une entreprise délicate. Les Douze en savent quelque chose : s'ils sont parvenus à mettre en œuvre depuis 1983 une politique commune de la pêche (PCP) assurant à chacun d'entre eux un accès à peu près équitable à la mer communautaire (les Espagnols et les Portugais, derniers venus, étant cependant moins bien traités), ils n'ont pas réussi pour autant à prendre les mesures de préservation nécessaires lorsque la «ressource» en poissons, du fait de la surexploitation, a commencé à s'épuiser.

A cet égard la politique commune est un échec : en dépit des mises en garde de la Commission européenne, depuis des années les Douze dilapident une rente précieuse, les gouvernements n'osant pas affronter une profession qui n'a accepté que tardivement la nécessité de discipliner sérieusement son activité. *«Rationaliser l'économie de la pêche est politiquement coûteux, si bien qu'il y a eu démission de tous ceux qui auraient dû imposer un effort de sauvegarde du patrimoine commun»*, résume un haut fonctionnaire bruxellois. Cependant, cette fuite devant les décisions semble enfin stoppée. Lors de leurs dernières réunions, les ministres des Douze ont amorcé une réforme significative de la politique commune de la pêche.

Les idées qui la sous-tendent sont simples : il convient de réduire la surcapacité de la flotte communautaire, d'encadrer davantage, voire de limiter, par le biais d'un système de licences, l'accès à la ressource et l'activité des navires. Les premières décisions ont été prises, à savoir l'adoption du nouveau programme d'orientation pluriannuel 1993-1997 qui prévoit une réduction des flottilles de 15 ou 20 % selon les espèces pêchées, et celle du nouveau règlement de base qui définit les lignes directrices de la politique commune pour les dix années à venir. Mais elles devront être complétées par plusieurs règlements (concernant les licences, le contrôle) si les Douze veulent rétablir l'équilibre entre les captures et la ressource disponible.

PRÉ CARRÉ • Une telle réforme n'est pas facile à faire accepter par une profession habituée à une grande liberté d'action. Les premières dispositions sur la pêche au niveau communautaire concernaient la mise en place d'une organisation commune du marché du poisson ainsi que l'octroi d'aides à la modernisation des flottilles. Le débat changea complètement de dimension lorsque se généralisa dans le monde, à partir de 1976, la pratique de la «zone économique exclusive» de 200 milles.

Les États membres évincés de zones d'activité traditionnelles, canadiennes par exemple, se replièrent sur le pré carré dont ils étaient copropriétaires. Chacun allait-il agir pour son compte et attribuer de manière souveraine les droits de pêche dans sa propre zone, ou bien préférerait-on «communautariser» la mer située au large des côtes de la CEE ?

La seconde solution fut retenue à l'issue de négociations qui se sont prolongées de 1977 à 1983. Cela signifiait un sacrifice non négligeable pour la Grande-Bretagne qui acceptait ainsi de partager les eaux les plus poissonneuses de la CEE. Cependant, par souci de protéger la pêche artisanale, le règlement de base de 1983 précisait qu'une bande de 12 milles au large des côtes serait réservée aux bateaux de l'État membre riverain – cette clause est restée inchangée dans le nouveau règlement de base.

Une fois cette orientation arrêtée, le problème central fut d'attribuer de manière équilibrée les droits de pêche aux États membres. Le législateur européen s'en sortit en adoptant, pour chaque «stock» de poissons et pour chaque zone, une clé de répartition largement fondée sur les droits historiques, c'est-à-dire sur les habitudes de pêche.

La profession acceptait l'idée que l'accès aux bancs de pêche ne pouvait être totalement libre, qu'il fallait prendre un minimum de précautions. Le règlement prévit donc que serait fixé chaque année, pour chaque espèce et pour chaque pêcherie, sur la base des données scientifiques disponibles, des TAC (total de captures autorisées) répartis ensuite entre les États membres en quotas.

FRAUDE • *«C'était là un cadre minimal qui aurait dû être complété par des dispositions nationales d'accès aux ressources»*, explique-t-on à Bruxelles. Cela n'a pas été fait, si bien que les quotas, déjà fixés chaque année trop haut par les ministres, ont été peu respectés et que la ressource s'est progressivement épuisée. Pouvait-il en être autrement, alors que le progrès technique se traduisait par un accroissement de l'effort de pêche d'au moins 2 % par an et que, par ailleurs, les États membres et la Communauté continuaient à subventionner la construction de nouveaux bateaux ? *«La flotte communautaire a augmenté alors qu'elle aurait dû diminuer. Avec une telle disparité entre la capacité de pêche et la ressource, on ne pouvait pas s'en sortir ; on a entretenu, en fait, une situation de fraude perpétuelle»*, raconte un expert.

La hausse des prix du poisson a permis durant des années de préserver le revenu des pêcheurs et donc de masquer les effets destructeurs de la baisse des captures. Ajoutons à cela les aléas météorologiques : il suffisait qu'une année les poissons soient plus nombreux pour que les professionnels mettent en doute les prévisions pessimistes des scientifiques. Bref, la prise de conscience de la crise ne s'est généralisée qu'une fois la situation déjà très dégradée. Qu'on en juge : en 1990, les captures de cabillauds et d'églefins (deux des espèces les plus demandées) en mer du Nord atteignaient tout juste 15 % de leur niveau de 1970 !

> **En 1990, les captures de cabillauds et d'églefins en mer du Nord atteignaient tout juste 15 % de leur niveau de 1970.**

La réaction fut lente : le premier programme d'orientation pluriannuel (POP), qui date de la moitié des années 80, fixait comme objectif une réduction de 2 % de la capacité de la flotte sur quatre ans. Ridicule ! Ce fut assurément le mérite de Manuel Marin, le vice-président de la Commission responsable du dossier depuis 1989, de parvenir, en jouant les Cassandre et en dramatisant la situation, à ouvrir les yeux de professionnels qui refusaient l'évidence. Le dernier programme adopté en novembre marque un tournant. *«Il ne faut pas se faire d'illusion, on a empêché que la situation s'aggrave, mais on n'a pas encore résolu la situation problème de la surcapacité»*, souligne-t-on à Bruxelles, où l'on considère à l'évidence que la réforme n'en est qu'à ses débuts.

«BOXES» • La panoplie des mesures à prendre pour donner corps au nouveau règlement de base est connue : des TAC plus proches des recommandations des scientifiques, des «mesures techniques» plus rigoureuses – concernant par exemple les engins de pêche (taille des filets, etc.) ou le rejet en mer des poissons non recherchés, – l'établissement de «boxes», c'est-à-dire de zones maritimes bénéficiant d'une protection particulière. La Commission insiste aussi beaucoup sur la nécessité de mettre en place, sous la responsabilité des États membres, des mécanismes de contrôle transparents et efficaces.

Enfin, et surtout, elle s'apprête à plaider en faveur d'une politique de conservation plus rigoureuse et plus fine. Ses experts sont convaincus que, dans bien des cas, le système de quotas n'est plus suffisant pour interdire la surpêche ; qu'il faudra non seulement réguler les captures, mais aussi gérer l'effort de pêche. Grâce à des licences spécifiques, on pourrait limiter le nombre de bateaux ou celui de jours de pêche dans les zones pour les espèces les plus sensibles. *«Il faudra trouver pour chaque pêcherie les meilleurs outils de gestion. Il est clair que le libre accès est mort, qu'il faudra mettre en place, si l'on veut être efficace, un régime de droits individuels»*, estime un haut fonctionnaire bruxellois.

De tels projets se heurteront à de sérieuses résistances : un système de licences spécifiques implique un partage et donc une clé de répartition entre flottilles, entre ports.

Surtout, qui dit création de droits individuels dit aussi possibilité de créer un marché et les Français, contrairement aux Néerlandais ou aux Britanniques, sont pour l'instant résolument hostiles à l'idée de droits de pêche négociables et transférables...

Les Douze, on s'en rend compte, ont encore du pain sur la planche. Sans compter que la priorité donnée à la politique de conservation ne les dispense pas de traiter d'autres problèmes, notamment celui d'une meilleure intégration de l'Espagne et du Portugal à l'Europe bleue. *«La sévérité des conditions imposées à l'Espagne au moment de son adhésion* (1986) *a été une erreur politique»*, estime aujourd'hui un fonctionnaire, français, de la Commission.

De fait, une majorité de professionnels espagnols semblent considérer la PCP comme quasiment illégitime. La mise en œuvre du nouveau règlement de base peut être aussi une occasion de les rapprocher du droit commun.

Philippe Lemaître

AUDIOVISUEL

Télévisions sur mesure

Concurrence et publicité obligent, le marché des études d'audience télévisée a doublé en dix ans. Il ne s'agit plus seulement de compter mais de mieux connaître le téléspectateur, devenu une « cible »

INDICES d'audience, parts de marché... Ces baromètres de la télévision si souvent cités ne reflètent qu'une partie de l'activité des sondeurs d'audience. En dépit de la suprématie de la société Médiamétrie avec son célèbre Médiamat, la concurrence s'organise dans ce secteur.

Selon Yves Rickebusch, président du Syntec-Etudes de marché – organisme qui regroupe une quarantaine d'instituts de sondages, – vingt sociétés produisent des enquêtes sur les adeptes du petit écran. Elles fournissent aux centres d'achats et aux chaînes de télévision, notamment, des données chiffrées sur les choix des téléspectateurs, mais développent aussi de plus en plus des outils d'évaluation des motivations et des attentes du public.

Depuis les premières études téléphoniques ou postales réalisées auprès des téléspectateurs dans les années 50, la connaissance des consommateurs de télévision est devenue un enjeu capital. Avec la privatisation de TF 1, la naissance des chaînes commerciales et l'explosion des investissements publicitaires télévisés, les études d'audience, ont connu un essor rapide. En amont comme en aval de la diffusion de programmes ou de spots publicitaires, tests, questions ou renseignements sur la quantité de téléspectateurs sont devenus indispensables.

En dix ans, leur chiffre d'affaires aurait plus que doublé, pour dépasser 200 millions de francs aujourd'hui. Comme le résume Yves Rickebusch, *« on est passé d'une télévision création à une télévision marketing dans les années 80 »*.

AUDIMAT • Dans un premier temps, pour répondre à cette évolution, le Centre d'études des opinions (CEO), organisme public d'enquêtes d'audience, privatisé en 1985, rebaptisé Médiamétrie, devient le fer de lance de la mesure d'audience quantitative. Elle est le seul fournisseur de données quotidiennes d'audience par foyer avec son fameux Audimat. Mais, en août 1988, le tandem franco-américain SOFRES-Nielsen se lance sur ce marché et propose une mesure d'audience individuelle plus fine grâce à un système de bouton-poussoir. Médiamétrie, six mois plus tard, riposte en lançant le Médiamat, qui utilise un procédé similaire.

Pendant plus de trois ans, les deux concurrents rivaliseront sur le marché de l'audience quotidienne. Cette « guerre des boutons-poussoirs » s'est achevée cette année après la disparition d'un de leurs principaux clients La Cinq, et la séparation, en février dernier, du duo SOFRES-Nielsen à la suite du rachat par la SOFRES de la SECODIP, concurrente de Nielsen sur le marché de la pige publicitaire.



Emissions déprogrammées, animateurs en baisse remerciés : la télé propose mais, bien souvent, l'audience dispose.

Médiamétrie, qui de 1986 à 1991 a plus que triplé son chiffre d'affaires (de 35 à 115 millions de francs), se retrouve donc à nouveau seule à fournir une quotidienne, avec le Médiamat. *« Une situation de monopole qui imposera un renforcement de contrôle »*, précise Hugues Chavenon, responsable technique du Centre d'études des supports de publicité (CESP), qui joue le rôle de gardien déontologique en la matière après avoir été l'un des pionniers des enquêtes d'audience. Le taux d'audience a, pour sa part, imposé sa loi au sein des grilles de programmes mais aussi des régies publicitaires. Emissions déprogrammées, animateurs en baisse remerciés : la télé propose, mais bien souvent l'audience dispose.

CIBLE • L'intérêt porté par les chaînes aux données quantitatives ne se justifie pourtant pas uniquement par le souci d'adapter les programmes à la demande. Derrière cette motivation louable, une autre logique a gagné du terrain : celle des investissements publicitaires. Les chaînes commerciales notamment, acculées comme des entreprises à dégager des bénéfices, doivent impérativement séduire les annonceurs.

Le téléspectateur devient alors un client, une cible ou un consommateur potentiel, dont l'indice d'audience indique la présence derrière l'écran à un moment donné. Cet indicateur, que les chaînes obtiennent auprès de Médiamétrie en acquittant un abonnement de base de 10 millions de francs, va donc en partie servir au partage du gigantesque gâteau publicitaire de la télévision. Une manne passée de 5,9 milliards de francs en 1986 à près de 14 milliards de francs aujourd'hui.

La répartition de ces investissements publicitaires modifie peu à peu la demande d'enquêtes. Car les centrales d'achats d'espaces ne se contentent plus depuis quelques années de données comme les taux d'écoute. Les annonceurs, selon leurs produits, veulent toucher *« une clientèle ciblée »* – ménagères, jeunes, etc. Ils souhaitent connaître les caractéristiques des fans de tel ou tel animateur.

De leur côté, les chaînes, pour mieux vendre leurs espaces publicitaires, améliorer leur programmation ou ne plus perdre de téléspectateurs, ont recours à des études plus pointues et spécifiques. Celles-ci sont réalisées par une poignée d'instituts de sondages comme BVA, IPSOS ou IFOP, ou par Médiamétrie, pour un coût moyen de 50 000 à 200 000 francs. Les chaînes de télévision peuvent ainsi disposer d'une véritable machine à fabriquer des émissions sur mesure. Comme l'explique Gérald Ganascia, l'un des responsables de la communication de TF 1, à propos d'une émission intitulée « Arthur émission impossible » : *« La régie publicitaire nous disait depuis des mois qu'elle avait des annonceurs à l'affût d'une cible de jeunes de onze à vingt-quatre ans. Aujourd'hui, la demande se porte aussi sur les émissions pour enfants. »*

LABORATOIRES • Les services d'études des chaînes, qui jouent en matière de programmes le rôle de laboratoires de recherches, armées de budgets de plusieurs millions de francs, symbolisent l'attrait croissant exercé par cette approche plus fine.

Canal + a, par exemple, son propre baromètre : un service Minitel géré par la SOFRES, qui lui permet de faire noter par ses abonnés les programmes regardés et de *« rencontrer le téléspectateur »*, estime Blandine Dumoncel, responsable des études. M 6 pour sa part a mis en place des comités de visionnage qui testent les produits diffusés à 20 h 30.

Canal + dispose d'un service Minitel qui lui permet de faire noter ses programmes par les abonnés.

Dans le secteur public, les avis sont plus partagés. Côté publicité, France Espace, la régie commune de France 2 et de France 3, a doublé depuis 1989 l'enveloppe consacrée aux évaluations qualitatives. En revanche, côté programme, Alain le Diberder, directeur des études des deux chaînes publiques, assure ne consacrer que 5 % de son budget à ce type d'investigations, à l'égard desquelles il reste prudent : *« Méfions-nous des effets de mode*, explique-t-il. *L'avenir est davantage à l'affinement des données quantitatives. Hier, on se suffisait des taux d'audience, maintenant on travaille à la minute près sur des cibles précises. La télévision n'est pas un art de la conception mais un art de l'exécution. »* A TF 1, on estime aussi qu'il faut tout de même relativiser les approches qualitatives du téléspectateur, car les apparences sont parfois trompeuses. Comme le rappelle Dominique Mehl : *« Interrogés sur leurs préférences, les Français (...) portaient aux nues « Apostrophes » qu'ils déclaraient suivre avec assiduité (...). Mais « Apostrophes » n'a guère crevé les plafonds d'audience. »* (1) La loupe mise au point par les organismes de sondages peut aussi déformer la réalité...

Le décalage existant entre les déclarations des adeptes du petit écran et leurs habitudes télévisuelles ne semble pourtant pas freiner ceux qui, au travers de leurs études, tentent de les comprendre et de ne plus seulement les compter. Philippe Dubois, directeur de la communication de Médiamétrie, reconnaît d'ailleurs que *« les efforts des chaînes à l'égard des approches quantitatives semblent stagner au profit d'investigations qui vont au-delà de l'audience »*. Dans cette optique, ceux qui font la télévision donneraient davantage la parole à ceux qui la regardent. En deux mots, les études d'audience pourraient redonner de l'audience à l'audience.

Thibault Romain

(1) *La Fenêtre et le Miroir*. Ed. Documents Payot. 1992.

TEXTILE

Froid, eux ? Jamais !

Suite de la page 25

C'est la révolution dans le Nord ! Comment une « grande famille », industrielle depuis 1855, peut-elle se commettre dans un acte aussi sacrilège que la vente ? Ce à quoi Joseph Despature, éclairé, répond : *« C'est parce que je deviens commerçant que je resterai industriel... »* Peu à peu, l'activité traditionnelle de la famille Despature disparaît pour laisser place à Damart. De ses origines, l'entreprise ne garde que le souvenir d'un ancien atelier établi rue Dammartin, à Roubaix.

Aujourd'hui, le groupe Damart réalise 3,7 milliards de chiffre d'affaires (en 1991), encore en progression de 8,5 % au cours des neuf premiers mois de l'an dernier. L'essentiel, soit 2,2 milliards de francs, provient de l'activité traditionnelle, *via* trois filiales : Despature et fils, pour la fabrication de sous-vêtements, Damart Serviposte, pour la vente par correspondance, et Belmart, pour la vente en magasins. Le groupe Damart, c'est aussi des filiales en Espagne (où il vient d'abandonner la VPC, déficitaire pour ne garder que 18 magasins) et au Japon, ainsi qu'une diversification grâce au rachat, en 1984, du Groupe Somfy, fabricant de moto-réducteurs et de systèmes de commande automatique de fermeture pour l'habitat et le bâtiment.

Leader dans le sous-vêtement chaud avec 75 % du marché pour les femmes et 50 % pour les hommes, l'entreprise a peu à peu diversifié ses produits tout en restant centrée sur cette notion de confort qui a fait son succès. Ainsi sa gamme se répartit pour 35 % dans les sous-vêtements et vêtements de nuit, 35 % dans le prêt-à-porter et 12 % dans les chaussures.

FRILEUX • Tous ces produits, qu'ils soient fabriqués par Damart (les sous-vêtements) ou pour Damart (le reste), ont un point commun : satisfaire les besoins et les goûts d'une clientèle âgée. Dès ses origines, la fabrication a trouvé son utilisation auprès des malades.

La firme s'adressait alors aux rhumatisants, aux bronchiteux et aux frileux en leur proposant de *« ne plus souffrir un jour de plus ! »* en utilisant *« le sous-vêtement de santé »*. Dans les années 70, Damart abandonne l'aspect « médical » pour cultiver le seul confort et devenir *« le soleil de votre hiver »* avec le fameux *« Froid ? moi, jamais... »* traduits en plusieurs langues, *« Cold ? me ? never »*, *« ¿Frio ? yo nunca »*, *« Freddo ? lo mai »*, et en japonais *« Foi ? moi jame »* !

Aujourd'hui, Damart s'efforce de conquérir une nouvelle cible : la quarantaine et la cinquantaine « heureuses ». L'entreprise ne communique plus sur un produit mais sur un concept : *« Ne rien vivre à moitié »*. Elle continue de jouer sur l'affectif et accompagne dans leurs loisirs des adultes dégagés de leurs obligations familiales. *« Nous en avons assez que Damart rime avec ringard »*, explique Philippe Lachaume, directeur général. L'entreprise a rajeuni sa cible pour toucher la génération des « baby-boomers », sans pour autant convoiter la jeunesse, et sans perdre non plus sa clientèle âgée....

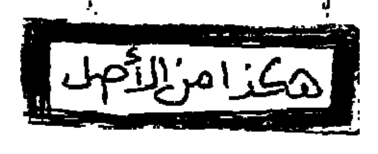
CATALOGUE • Pour bien toucher ses différentes cibles, Damart utilise son outil de toujours, le catalogue. Elle en expédiera en 1992, 70 millions, de vingt-deux sortes différentes. Ils recensent environ 1 300 produits pour un prix moyen de 350 francs. La VPC, qui réalise 60 % du chiffre d'affaires, est complétée par la vente en magasins.

Créés dans les années 60 pour relayer la VPC dans les régions où elle avait du mal à pénétrer, les magasins sont une des fiertés de Damart ! Ils sont le reflet de la philosophie maison, du dialogue et de l'écoute attentive du client, de la qualité, en ce lieu « palpable », mais aussi de la clientèle : un peu vieillots, à l'organisation strictement régentée par des tickets réglant le flot des acheteurs ou plutôt des acheteuses (à 90 %). De temps à autre, un jeune se perd dans cet îlot de la consommation, à la recherche du thermolactyl qui le protégera des grands froids de la montagne ou de la randonnée moto.

Pour autant, le traditionnel s'accorde parfaitement avec la modernité. Derrière l'enseigne, se cache une organisation de la fabrication et de la distribution ultra-moderne qui permet de répondre à quarante mille commandes par jour et à six millions d'actes d'achat par an !

Finalement, la réussite de Damart ne tient pas dans un secret de fabrication. Il n'en existe pas, et la chlorofibre est exploitée par la concurrence. Une concurrence qui reste éclatée en France, mais qui a coûté cher à Damart en Allemagne, où l'entreprise a définitivement fermé ses portes il y a cinq ans. Son « secret » tient plus à une spécialisation qu'elle exploite d'une main ferme, en maîtrisant tout le circuit, de la fabrication à la distribution. Peut-être aussi a-t-elle su tout simplement penser à une clientèle dont toute la société, grisée de jeunesse, essayait d'oublier l'existence.

Anne-Laurence Fitère



AUDIOVISUEL

Les mues de la CLT

Suite de la page 25

La décennie 80 est celle de l'éclatement partout en Europe des monopoles publics de la télévision. Européenne par nécessité autant que par vocation, la CLT saura surfer sur cette vague d'ouverture au privé, pour passer du micro à la caméra. Quitte à abandonner, après quelques années d'imbroglio, ses velléités de télévision directe par satellite au profit de chaînes hertziennes ancrées dans des cultures nationales. Tandis que le gouvernement luxembourgeois ferraille à Bruxelles en faveur de la directive *Télévision sans frontières*, la CLT propose dans chaque pays ses bons offices et des équipes rodées à la télévision commerciale par... vingt ans de pertes sur le difficile marché lorrain. A ce savoir-faire, s'ajoute un sens politique certain, pour s'associer aux bons partenaires.

TÉNACITÉ • Avec le recul, et malgré les rebondissements, les querelles, voire les trahisons (les turbulences du « paysage audiovisuel français » sont exemplaires, mais pas uniques, le jeu des Länder allemands ne leur cédant rien en complexité), la ténacité a été payante. Hébergée au Grand-Duché pendant ses années d'enfance coûteuse, RTL Plus est aujourd'hui installée à Cologne, bénéficiaire, et va collecter en 1992, avec plus de 18 % de l'audience germanique, environ 1,9 milliard de marks de publicité (brut).

M 6 en France, où la CLT côtoie la Lyonnaise des eaux avec 25 % chacun, n'est plus la « petite chaîne qui monte », obtenue laborieusement en 1987, mais la seconde chaîne privée du pays, qui a survécu à la Cinq pour enfin flirter avec les bénéfices et dépasser les 10 % d'audience. En Belgique, la CLT s'est associée avec la presse (réunie dans Audiopresse) en 1987 et détient 66 % de RTL-TVI. Aux Pays-Bas, parce que le service public était moins préparé à la concurrence, RTL 4, diffusée par satellite et par câble, caracole en tête des audiences à peine trois ans après son lancement par la CLT et ses associés néerlandais, notamment l'éditeur VNU.

Trop timides, les tentatives de la CLT ne lui ont toutefois pas encore ouvert les écrans d'Espagne ou de Grande-Bretagne, et l'Italie reste la chasse gardée de son concurrent Berlusconi. Mais avec six chaînes dans cinq pays, la compagnie est un vrai groupe européen.

Cette « mise en images » ne signifie en rien que la CLT a perdu sa voix. Simplement, elle aussi a mué. RTL reste, et de loin, la première radio de France avec plus d'un milliard de francs de recettes. Mais les ondes longues ou moyennes, celles qui permettaient d'arroser à partir du Luxembourg la France, l'Allemagne et même la Grande-Bretagne de nuit, sont menacées par la FM. Aussi le groupe a-t-il réagi en investissant la FM ou les satellites, en multipliant les antennes pour se rapprocher de son public.

En France, RTL a 80 émetteurs FM, et le réseau FM Maximum s'est fondu dans M 40, à destination des jeunes. En Allemagne, RTL radio en ondes moyennes est maintenant complétée par une politique de franchise et de syndication de programmes, au travers d'Antenne AC et RTL Bade-Wurtemberg.

> **Sur les six premiers mois de 1992, le chiffre d'affaires a progressé de 33 % et le bénéfice net de 158 %**

La CLT a créé sa radio FM à Berlin. RTL radio en néerlandais est reçue sur le câble et à La Haye. En Belgique, le groupe participe à Bel RTL (avec le groupe Rossel) et à 35 % de Radio-Contact. Plus à l'est, voici RTL Prague en FM, et Radio-Contact à Bucarest. Le cas de la Grande-Bretagne est éclairant sur le « rebond » du secteur radio *(voir encadré)*.

TRACES • Tous ces mouvements ont laissé des traces dans les comptes : les investisssements ont mordu sur les bénéfices, réduits au plus juste en 1989, avant que les télévisions commencent à devenir équilibrées ou bénéficiaires, ce qui devrait être le cas pour toutes en 1993. Le plus dur semble passé : sur les six premiers mois de 1992, le chiffre d'affaires a progressé de 33 %, le bénéfice net de 158 %. Mais rien ne sera plus comme avant, tant dans le management que dans l'actionnariat, après ces changements accélérés. Car la CLT nouvelle manière dépend plus du marché, et moins de la politique ; elle reçoit – gratuitement – un nombre croissant de fréquences d'autorités étrangères, en plus des fréquences concédées – contre redevances – par le Grand-Duché.

Le délicat équilibre franco-luxembourgeois, scellé dans le pacte Audiofina de 1974, correspondait à la symbiose entre la CLT et sa radio parisienne, dont Havas assure la régie publicitaire au travers d'Information et publicité (IP). Ce contrat de régie vient à échéance en 1995, comme la concession. Le travail de renouvellement a déjà commencé.

Symboles de ces mues, logo et siège ont bougé. La devise latine entourant un lion ailé, qui signifiait que la société donnait des ailes au lion luxembourgeois, a cédé la place à un austère sigle de multinationale, ce CLT dont la typographie en « visage » s'efface derrière les noms de marque de ses antennes. A l'historique villa Louvigny, berceau de la société, a succédé le fonctionnel bâtiment de verre du plateau « européen » du Kirchberg. C'est là qu'opère – dernier changement, et sans doute non des moindres – le nouvel administrateur délégué Michel Delloye, nommé cet été à côté du Français Jacques Rigaud, qui conserve à Paris la même fonction, qu'il occupait seul depuis 1979.

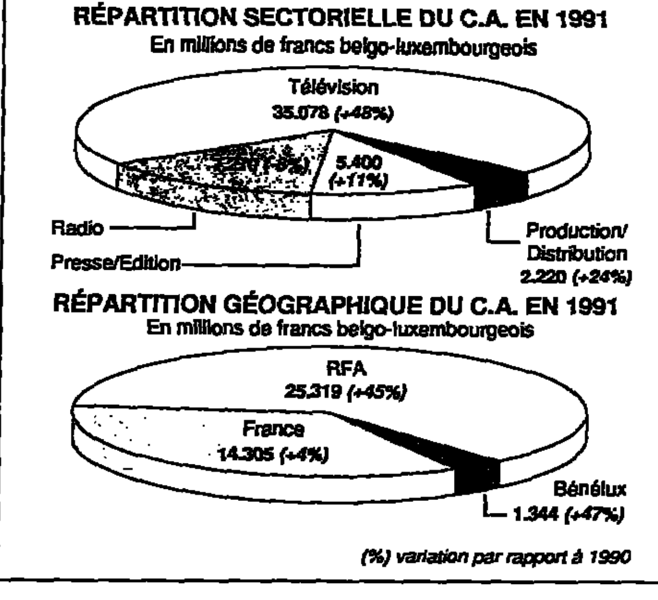
Avec ce gestionnaire formé à l'américaine, venu du groupe Bruxelles-Lambert, la CLT devrait renforcer son organisation de multinationale, faisant primer la dimension « produit » (radio et télévision, supervisés par Remy Sautter et Jean Stock) sur la dimension géographique. Même si le dossier chaud du moment est très « géopolitique » : les relations de la CLT avec l'Allemagne, avec le contentieux qui l'oppose à Bertelsmann, et retarde depuis des mois le démarrage de RTL 2.

Michel Colonna d'Istria

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE CLT

En millions de francs belgo-luxembourgeois

Chiffre d'affaires consolidé	Bénéfice net consolidé part groupe	Cash-flow
19 221	653	1 430
20 495	965	2 159
25 405	315	2 092
38 232	889	3 403
49 968	1 487	4 781



De Luxembourg à Atlantic

Radio-Luxembourg en anglais faisait déjà un tabac en Albion dans les années 30, profitant de la bonne propagation des ondes moyennes la nuit, rappelle l'Irlandais Donnach O'Driscoll, responsable de cette zone géographique. Plus tard, elle a bercé de pop-music des générations de Britanniques que les concerts classiques de la BBC lassaient le dimanche. Quand vint la concurrence des radios pirates de la mer du Nord, Radio-Luxembourg dut s'implanter pour fabriquer ses programmes sur place.

Mais la lutte avec les stations commerciales locales permanentes en FM qui émergaient des années 70 devint vite inégale. Fin 1991, le bureau de Londres fermait, son personnel rapatrié à Luxembourg. Et le programme lui-même, transféré sur le satellite Astra en 1990, s'est arrêté complètement le 31 décembre 1992. La fin d'un rêve? La marque Radio-Luxembourg reste dans le panier britannique de la CLT. Et celle-ci a déjà placé des œufs ailleurs. Constatant que la radio-télévision publique irlandaise, la RTE, n'utilisait pas toutes ses fréquences, la CLT a lancé avec elle, en septembre 1989, une radio ondes longues vers le marché anglais.

La CLT détient aujourd'hui 80 % d'Atlantic 252, qui a surmonté bien des réticences : les écologistes opposés à son grand mât émetteur de Trim, le gouvernement anglais qui portait plainte, ses concurrents refusant de l'inclure dans les sondages d'audience, des publicitaires méfiants. Après avoir doublé en 1991 et augmenté de 60 % en 1992, les revenus d'Atlantic pourraient encore doubler en 1993, et la radio atteindre l'équilibre en 1994, espère Donnach O'Driscoll. Et il continue d'observer les cours des sociétés de télévision, au cas où... Même après l'échec d'une tentative lors du renouvellement des franchises de l'ITV.

DOSSIER

Les entreprises et le nouveau code pénal

La SNCF poursuivie pour l'accident de la gare de Lyon, le Centre national de transfusion sanguine (CNTS) pour l'affaire du sang contaminé ? Irréalisable hier, la mise en cause de « personnes morales » et non plus seulement de « personnes physiques » sera désormais possible.

C'est sans aucun doute l'innovation la plus importante du nouveau code pénal : la responsabilité pénale – et non pas civile – des personnes morales (à l'exclusion de l'Etat et, dans certains cas, des collectivités territoriales). A partir du 1er septembre 1993, plus d'un million de sociétés commerciales, d'associations, de syndicats, etc., pourront donc être condamnés au pénal. Jusque-là, tous étaient intouchables : seuls les êtres de chair et de sang pouvaient être poursuivis.

Ce principe, nouveau dans le droit français, mais reconnu dès 1842 en Grande-Bretagne puis aux Etats-Unis et au Canada, fait penser au « Léviathan » de Hobbes : au-delà de la somme des volontés individuelles la composant, la personne morale aurait une autonomie pouvant, entre autres choses, troubler l'ordre social – ce que le député RPR Jacques Toubon a considéré comme un « péché intellectuel ».

Prudemment, le législateur s'est bien gardé de préciser la nature de ces « êtres » invisibles. Il a seulement estimé que, puisque c'est souvent au nom d'une personne morale que des troubles sociaux sont commis, c'est celle-ci même qui doit être punie par la loi pour « les infractions commises, pour leur compte, par leurs organes ou représentants ».

L'échelle des peines prévues est large, puisqu'elle va jusqu'à une sorte de peine de mort : la « dissolution » de la personne morale, que les juges pourront prononcer. Cette guillotine ne pourra cependant être appliquée aux syndicats, aux institutions représentatives du personnel ni aux partis politiques...

L'application de ce nouveau régime donnera lieu à une jurisprudence encore imprévisible : dans une affaire comme celle du stade de Furiani en Corse, par exemple, poursuivrait-on seulement la société qui a construit les tribunes, ou aussi ses dirigeants et les membres de la commission de sécurité ?

Dossier établi par Éric Plouvier

Quelles infractions sont concernées ?

■ Certaines infractions sont trop personnelles pour être imputées aux personnes morales (meurtre, agressions sexuelles). Mais aucun des trois livres du code pénal définissant les infractions contre *« les personnes », « les biens », « la nation, l'Etat et la paix publique »* n'écarte *a priori* une responsabilité pénale des personnes morales.

Cette nouvelle responsabilité s'appliquera sans doute surtout aux *« accidents du travail »* (pénalement parlant), aux *« atteintes involontaires à la vie »* (art. 221-7) ou aux *« atteintes involontaires à l'intégrité de la personne »* (art. 222-21).

Mais une infraction – celle intitulée *« des risques causés à autrui »* (art. 223-2) – était jusqu'à présent inconnue de nos lois : elle réside dans le simple fait *« d'exposer autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures (...) par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence »*, même si aucun dommage n'est constaté. La pollution au sens large, par exemple, pourrait entrer dans cette catégorie d'infractions. Les entreprises devront donc tenir compte de cette sanction possible en cas de doute sur les produits qu'elles lancent sur le marché, ou sur les effets de leurs installations sur l'environnement...

Sont aussi visés le trafic de stupéfiants, le blanchiment de l'argent de la drogue, le proxénétisme et l'expérimentation sur la personne humaine. Le livre III, consacré aux *« crimes et délits contre les biens »*, fait une large place à la responsabilité des personnes morales pour le vol, l'extorsion, le chantage, les atteintes aux systèmes informatiques...

D'autres infractions encore – statistiquement exceptionnelles, celles-là – pourront donner lieu à poursuites contre des personnes morales : les *« atteintes au secret de la défense nationale »*, les *« mouvements insurrectionnels »*, voire les *« crimes contre l'humanité »*. ■

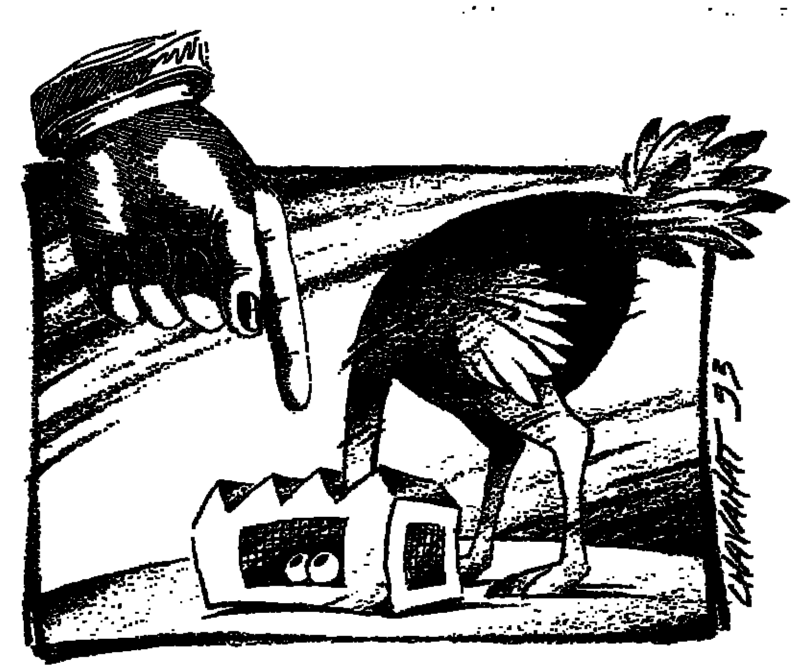
Quelle sera la procédure ?

■ Le code de procédure pénale a été modifié pour s'appliquer à ces « délinquants » d'un nouveau genre. Un titre VIII a été ajouté : *« De la poursuite, de l'instruction et du jugement des infractions commises par les personnes morales »*.

Il fallait dire comment la « personne morale » soupçonnée de délit allait « comparaître » devant le tribunal et, le cas échéant, devant le juge d'instruction. La loi prévoit donc que l'action publique – par laquelle la société, représentée par le parquet, entend poursuivre l'auteur de l'infraction – s'exercera à l'encontre de la personne morale, *« prise en la personne de son représentant légal à l'époque des poursuites »*. Si celui-ci fait lui-même l'objet de poursuites, le président du tribunal de grande instance devra désigner quelqu'un d'autre, un *« mandataire de justice »*.

Bien qu'il ne soit pas personnellement impliqué, ce « représentant » devra subir les désagréments du procès pénal : comparutions, interrogatoires, etc. Mais le code précise qu'il ne *« devra faire l'objet d'aucune mesure de contrainte autre que celle applicable aux témoins »*. La pratique montrera comment il résistera aux tensions du procès, notamment dans le cabinet du juge d'instruction ou dans l'enceinte d'une cour d'assises. Il sera probablement difficile de ne pas le confondre avec l'auteur « réel » de l'infraction qui, par définition, n'a pas d'existence charnelle...

Comme les personnes physiques, la personne morale pourra être *« placée sous contrôle judiciaire »*, celui-ci consistant dans le *« dépôt d'un cautionnement »* ou encore dans *« l'interdiction d'émettre des chèques »*. Une procédure de *« réhabilitation »*, un *« droit à l'oubli »*, est prévue. Deux ans après l'expiration de la sanction, la demande peut être formulée, et c'est la cour d'appel qui décide – ou non – de « laver » la personne morale de ses fautes passées. ■



Les dirigeants peuvent-ils être poursuivis ?

■ *« La responsabilité pénale des personnes morales n'exclut pas celle des personnes physiques auteurs ou complices des mêmes faits »*, stipule l'article 121-2 du nouveau code pénal. La personne morale n'est impliquée que si l'infraction a été commise *« pour son compte »*, c'est-à-dire dans son intérêt, par ses *« organes ou représentants »* (art. 122-2). Elle ne sera donc pas condamnée lorsque l'infraction aura été commise par un employé, ni lorsque l'infraction n'aura profité qu'au seul auteur personne physique.

L'implication d'une personne morale lave-t-elle les personnes physiques de toute responsabilité ? C'était l'avis du Sénat, qui avait exonéré les dirigeants des entreprises, mais la loi votée n'a finalement pas retenu cette restriction : la responsabilité d'une personne morale ne saurait être *« un écran utilisé pour masquer des responsabilités personnelles »*. Un même fait pourra donner lieu à la condamnation de personnes physiques comme de la personne morale.

> “Les personnes morales constituent un aspect essentiel de la vie économique actuelle, de même que les liens qui se sont tissés entre elles. Il n'est donc pas possible d'en nier la réalité, ni, par conséquent, d'écarter leur responsabilité pénale...”
>
> Jacques Léauté, professeur de droit



L'exposé des motifs du projet de loi de 1986 précisait : *« La responsabilité pénale d'un dirigeant d'entreprise pourra être retenue en même temps que celle de la personne morale, s'il est prouvé que ce dirigeant est personnellement intervenu dans la décision ou dans la réalisation de l'infraction, ou si la loi prévoit qu'il répond personnellement de certaines infractions... mais disparaîtra la présomption de responsabilité pénale qui pèse en fait aujourd'hui sur ces dirigeants à propos d'infractions dont ils ignorent parfois l'existence. »*

Pour prendre des exemples récents, l'accident de la gare de Lyon aurait pu donner lieu à des poursuites pénales dirigées exclusivement contre la SNCF sans que soit mis en cause le conducteur du train. L'affaire du sang contaminé aurait pu mettre en jeu à la fois la responsabilité pénale personnelle du dirigeant et celle du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), personne morale. L'option offerte par la loi nouvelle s'appréciera au cas par cas. ■

Quelles seront les peines ?

■ La division traditionnelle entre peines criminelles, correctionnelles ou contraventionnelles s'appliquera aux personnes morales. L'échelle des peines prévue par le législateur va de l'amende à la dissolution de la personne morale, ce qui correspond à la peine « capitale » : sa disparition. De peines d'emprisonnement, il n'est évidemment pas question ! Le taux maximum de l'amende *« est égal au quintuple de celui prévu pour les personnes physiques »* (art. 131-38). La commission de révision du code pénal l'avait, en 1983, fixé au *« décuple »*. C'est aux sénateurs que les personnes morales doivent cette modération. Mais certains étaient hostiles au principe même de telles peines, faisant valoir que les fournisseurs ou les clients risquent d'être touchés aussi bien que les sociétés elles-mêmes.

Entre les extrêmes, la loi a prévu *« l'interdiction, à titre définitif ou pour une durée de cinq ans au plus, d'exercer une ou plusieurs activités professionnelles ou sociales »*, l'interdiction de faire appel public à l'épargne, ou bien encore (art. 131-39) *« l'exclusion des marchés publics »*.

Les entreprises soucieuses de leur image de marque risquent aussi le discrédit, puisque, en plus de la publicité faite à tout procès, une peine entraîne *« l'affichage de la décision prononcée ou la diffusion de celle-ci, soit par la presse écrite, soit par tout moyen de communication audiovisuelle »*.

Condamnée, la personne morale court le risque d'être doublement affectée dans ses finances, s'il s'agit d'une société : les actionnaires, voyant leurs dividendes diminuer par suite de la condamnation, pourront *« se retirer de la société »* s'ils ne veulent pas *« supporter les conséquences de décisions qu'ils n'auraient pas prises personnellement »*, a estimé le rapporteur du projet devant l'Assemblée nationale.

Exemple du « tarif » prévu par la loi : dans le cas de *« conditions de travail et d'hébergement contraires à la dignité »* infligées à plusieurs personnes, la peine prévue est de 5 millions de francs d'amende, et même, si le juge le veut, la dissolution de la personne morale... En cas de récidive l'amende pourra atteindre 50 millions de francs. ■

> “La crainte d'être à la tête d'une société « traînant » un passé pénal est susceptible de nuire à la santé même de l'économie, décourageant les reprises d'entreprises pourtant nécessaires.”
>
> Pierre-Louis Doucet, Chambre de commerce et d'industrie de Paris

LEXIQUE

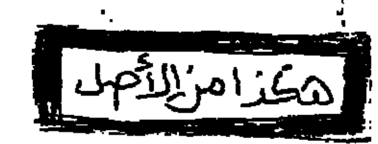
PERSONNES MORALES. Les personnes physiques ne sont pas les seules à avoir des droits, des obligations et à pouvoir agir en justice. A côté d'elles, il y a les « personnes morales de droit public » (par exemple l'Etat, les communes), de droit privé (les entreprises, entre autres). Ces groupements organisés ont un nom, un domicile, une durée de vie, un patrimoine et une raison d'exister. Ils sont divers : associations, fondations et, surtout, sociétés commerciales. La personnalité morale leur est conférée par la loi à condition qu'elles soient immatriculées au registre du commerce (sociétés commerciales) ou déclarées à la préfecture (associations).

REPRÉSENTANT LÉGAL. La personne physique habilitée par la personne morale et par la loi à agir en son nom est son « représentant légal ». Dans une société anonyme, le pouvoir général de représentation est donné au président du conseil d'administration. Dans une société à responsabilité limitée, ce sera le gérant. Une association sera représentée par son président. A côté de ces pouvoirs, des mandataires peuvent ponctuellement recevoir des missions de représentation.

UN NOUVEAU CASIER JUDICIAIRE. Comme pour les individus, il y aura un casier judiciaire des personnes morales afin de garder la trace des condamnations prononcées (art. 768-1 nouveau du code de procédure pénale). Cette mémoire – informatisée – sera constituée à partir du répertoire national des entreprises et des établissements. Il recevra les condamnations, même *« les condamnations prononcées par les juridictions étrangères qui, en application d'une convention ou d'un accord internationaux, ont fait l'objet d'un avis aux autorités françaises »*.

Le « bulletin n°1 » comprenant toutes les condamnations prononcées ne pourra être communiqué qu'aux tribunaux. Un « bulletin n°2 », décrivant les condamnations les plus lourdes (peines d'amende supérieures à 200 000 francs, par exemple) pourra être transmis, entre autres, aux administrations saisies de *« propositions ou de soumissions pour des adjudications de travaux ou de marchés publics »* ainsi qu'à la Commission des opérations de Bourse (COB). Cette disposition a été vivement critiquée par le patronat français, qui estimait que l'assimilation des personnes morales aux personnes physiques allait trop loin, notamment par rapport aux législations étrangères. Les entreprises craignent en outre de traîner comme un boulet un « passé pénal ».

C'est pourquoi on ne délivrera pas de copies du casier judiciaire des personnes morales. Les dirigeants d'une entreprise pourront cependant consulter son casier.



OPINIONS

CHRONIQUE • Par Paul Fabra

Le franc fort, la rente et le chômage

SOUS prétexte que, dans un passé récent et moins récent (1981-1982, 1974-1975), le maintien à tout prix d'un haut niveau d'emploi, quelle que soit la conjoncture, s'est révélé un objectif désastreux se retournant contre lui-même, l'actuel gouvernement, tout socialiste qu'il est, en est venu à penser que la persistance d'un chômage élevé ne ternissait pas sa politique.

Pierre Bérégovoy se consolait naguère en s'en remettant à une idée un peu courte, quoique assez communément admise : la croissance était, en France, peu productrice d'emplois. Qu'en sera-t-il aujourd'hui où elle risque d'être négative ? A cette question qui fait frémir, le premier ministre ne répond pas directement. Mais il reste fermement attaché à son *credo* : ce n'est pas en changeant de politique économique qu'on améliorera la situation.

« Il faut donner un message d'espoir à ceux qui, chez nous, n'ont pas de travail. Il n'y a pas de remède économique propre à notre pays mais la France se doit d'être à l'avant-garde du partage du travail et de la création des emplois d'utilité sociale. » Cette déclaration du chef du gouvernement apparaît, au contraire, comme désespérante.

La France ne s'était-elle pas déjà faite, pendant les premières années du premier septennat de François Mitterrand, le champion du « partage du travail » à la faveur d'une réduction décrétée de sa durée ? Ne s'agissait-il pas, à l'époque, de « dépasser » ou, en tous cas, de compléter les « activités marchandes » par un autre « circuit » (pour reprendre une expression de Jacques Delors) orienté vers la satisfaction de besoins de nature « sociale » ? Bref, Pierre Bérégovoy aurait-il des regrets ? Les propos qu'il vient de tenir pourraient le laisser entendre. A Matignon, il rêverait, en attendant les élections de mars, à l'action qu'il aurait dû, si on en croit la logique de son discours, mener lorsqu'il était, de 1982 à 1984, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Plus décourageante encore est l'affirmation qu'il n'y a pas de *« remède économique propre à la France »*. A quoi a donc servi de passer par le long détour de la « désinflation compétitive » ? A nous laisser sans moyens d'action propres, comme nous l'étions avant d'opérer le redressement tant vanté ? Cette question revient à se demander ce qu'il y a de vrai dans une critique souvent adressée actuellement, par les nationalistes de la droite et de la gauche, à la politique dite du « franc fort ». L'économie a-t-elle été « sacrifiée » à la monnaie ?

On essayera, ici, d'y répondre, mais non pas du point de vue de ceux qui pensent, sans le dire, que le remède c'est l'inflation. Cela, Pierre Bérégovoy a mille fois raison de le nier de toutes ses forces. Reste à savoir si sa politique (à laquelle il convient d'associer étroitement, sur ce point, celles des deux premiers ministres précédents dont il était le grand argentier) n'a pas consisté pour l'essentiel à se gagner, par des moyens de plus en plus coûteux, l'adhésion des épargnants, grands et petits, et d'une partie au moins du patronat industriel. Historiquement, cela s'appelle la politique de la confiance. Pierre Bérégovoy l'a pratiquée avec constance sur une très grande échelle. La comparaison avec Antoine Pinay n'est pas fortuite.

Ce n'est pas non plus un hasard si, des trois plus grands pays de la CEE, c'est la France qui connaît le plus haut taux de chômage. Chacun des trois plus puissants facteurs de sous-emploi aura été, indirectement, renforcé par la politique symbolisée par le franc fort, et le climat qu'elle a contribué à créer dans la vie économique et financière. Le premier a trait au fonctionnement du marché du capital, le second à celui du marché de l'emploi. Quant au troisième, il est à la charnière des deux précédents. Il se rapporte aux abus commis par maint chef d'entreprise au nom de la sacro-sainte productivité dont aucune définition courante n'est totalement intelligible.

C'est bien à tort qu'on assimile à une libéralisation le formidable mouvement de déréglementation financière lancé en 1985 et poursuivi depuis lors sans désemparer – y compris pendant le gouvernement de l'alternance. C'est seulement pour les méthodes qu'on peut y voir un progrès de l'économie de marché sur l'« interventionnisme d'Etat » : pas pour la finalité. L'objectif primordial (on ne dit pas : unique) fut, et est plus que jamais, d'étendre considérablement, presque à l'infini, les possibilités d'emprunts du Trésor. Celui-ci dispose désormais de tous les moyens pour répondre, presque sur mesure, aux « besoins » de placements de ses bailleurs de fonds. Il peut leur offrir toutes les échéances possibles entre trois mois et trente ans. La stratégie du franc fort a eu pour point de départ la reconstitution de la rente à tous les niveaux.

Ne cherchons pas plus loin la raison pour laquelle le déficit, s'il exerce une redoutable pression sur les taux, ne pose aucun problème de couverture. A cela s'ajoute que, pendant les années du boom qui ont coïncidé avec le gouvernement de Michel Rocard, le crédit bancaire a largement servi à financer des opérations spéculatives. Conséquence : une partie de plus en plus importante de l'épargne française a été employée à des fins autres que l'investissement productif, créateur, à terme, de nouveaux emplois.

Le plein-emploi est tout simplement inimaginable avec des taux de croisière pour le long terme aussi élevés que ceux que nous connaissons depuis une bonne quinzaine d'années – sans que la « désinflation », accompagnée de l'aggravation des déficits publics et de la spéculation privée (appuyée par des établissements publics), ait pu y remédier. Il y a moins de vingt ans, le chômage était encore pratiquement inexistant en Europe : il ne touchait que 3,5 % de la population active en Grande-Bretagne, 2,7 % en France, 0,7 % en Allemagne. Mais les charges financières étaient alors sans commune mesure avec celles d'aujourd'hui. Leur lourdeur relative pèse sur les capacités d'embauche. Pour résumer, disons que l'offre potentielle d'emploi, émanant des *managers* du capital, est forcément amputée par la moindre disponibilité de celui-ci. Pour éluder leur énorme responsabilité à cet égard, les gouvernements de l'Occident préfèrent entonner l'antienne de la prétendue « insuffisance d'épargne ».

NICOLAS GUILBERT

En préconisant la création d'emplois d'*« utilité sociale »*, Pierre Bérégovoy met le doigt sans le vouloir sur une autre, plus terrible encore, ambiguïté. Elle se rapporte à l'autre versant du problème, relatif à l'évolution de la demande potentielle d'emplois. Sur ce chapitre, l'Etat socialiste, contrairement à ce qu'il prétend, a sans doute gravement fait reculer les choses, y compris par ces initiatives qualifiées de généreuses. Dieu sait si la gauche française a parlé avec mépris des « petits boulots » et des emplois « dévalorisants » (parce que non qualifiés) offerts par l'Amérique de Reagan ! Ses moqueries esquivaient le fond du problème. On ne peut, à proprement parler, dénoncer le chômage que par référence à un marché de l'emploi où, temporairement ou pour une période indéfinie, certains ne trouvent pas leur place (1).

EN mettant exclusivement l'accent sur l'aspect « compétition » du marché, les socialistes sont allés à la rencontre des préjugés nationaux de nature élitiste. Ils ont oublié à leur tour que l'existence de secteurs ultra-performants supposait qu'on se repose sur les moins productifs, les prétendus « exclus » du marché, pour accomplir des tâches qu'on pourrait peut-être mieux remplir qu'eux, mais à condition d'y consacrer des ressources utilisées plus rationnellement ailleurs (sens véritable du concept d' « avantages comparatifs »). Le maintien, au Japon, d'un système de distribution « archaïque » rend d'abord des services de proximité mais, surtout, fixe une nombreuse population sans peser sur les finances publiques. N'est-ce pas – enfin – à ce genre de phénomène que faisait allusion Pierre Bérégovoy en se couvrant de l'utilité sociale ?

Comme pour prouver qu'ils s'étaient pour de bon convertis à la cause de l'entreprise, les socialistes en étaient pareillement arrivés, n'en déplaise à Martine Aubry, à encourager les pires pratiques du « dégraissage », degré zéro de la productivité. A chiffre d'affaires constant, on augmente arithmétiquement cette dernière en réduisant le nombre des salariés ! Dans beaucoup de cas, on servirait davantage les intérêts à long terme de l'entreprise en préparant le personnel disponible aux missions de l'avenir. Il est temps que les Français renoncent à une certaine vision « volontariste » du marché.

(1) Voir à ce propos *le Chômage paradoxal*, de P. d'Iribarne (PUF, 1990) et le remarquable ouvrage de Jean-Louis Besson et Maurice Comte : *la Notion de chômage en Europe*, financé par la mission Recherche (Mire) du ministère du travail.

LIVRES

Nécessaire Afrique

Pour les Européens, il n'y a pas que de mauvaises raisons de s'intéresser à l'Afrique. Mais lui apporter l'aide efficace dont elle a besoin est une rude tâche

POUR UNE NOUVELLE ALLIANCE AFRIQUE-EUROPE
du Groupe Nobil
Futuribles, 125 pages, 100 F.

« Ce document a été réalisé par un groupe d'experts connaissant bien l'Afrique noire qui refusent d'admettre le scénario de l'inacceptable. » Au moment où la corne du continent résonne de l'opération onuso-américaine à strapontins français, « Rendre l'espoir », il n'est pas inutile de suivre les auteurs (parmi lesquels Edmond Jouve, Maurice Lambiotte, Christian Saint-Etienne) dans leur vision d'une « nouvelle alliance » entre l'Afrique et l'Europe.

Pourquoi s'intéresser encore à cette région du monde où la production par tête *« diminue d'année en année »*, dont les échanges comptent pour 1 % à peine du commerce mondial ? Comment croire au développement d'une Afrique qui, hormis le paroxysme des drames somalien ou libérien, saigne de plaies précisément décrites : une économie ravagée, une démographie explosive, des carences sociales criantes, un environnement en rapide dégradation et, enfin, ce que les auteurs appellent la *« mal administration »* doublée d'un Etat de non-droit.

Malgré ces calamités, lit-on dans ce petit livre d'espoir concentré, l'Afrique n'est pas perdue. *« Elle possède des atouts : sa situation géographique, ses matières premières, ses ressources énergétiques, son potentiel agricole, ses hommes, sa culture qui a déjà influencé la chorégraphie, la musique et la peinture européennes. »* On ne saurait le nier, même si les produits de base sont en pleine crise, la rente pétrolière mal gérée et le plus souvent détournée, l'agriculture un monumental gâchis faute de soutiens aux paysans, la culture un don aussi prodigieux que difficilement convertible en programme de développement durable.

Si un partenariat avec l'Afrique est nécessaire, croient les auteurs, c'est qu'elle est *« la terre d'élection d'amitiés renforcées. Or l'Europe ne peut vivre sans amis. »* Un argument recevable mais insuffisant. D'où les tentatives pour montrer en quoi le Vieux Continent a besoin du monde noir. Craignant *« une partie de go »* avec l'islam, l'Europe *« cherche à conforter sa position militaire en ayant des bases pour d'éventuelles interventions au sud des pays maghrébins, dans la frange des Etats sub-sahariens »*. Et d'ajouter : *« Cette politique de l'étau est largement encouragée par les autres puissances internationales qui délèguent à l'Europe le soin d'assurer la veille et la stabilité militaires dans cette région. »*

SURPRODUCTION • Sera-t-on convaincu par une telle analyse quand on voit les Etats-Unis prendre pied dans une Afrique « orpheline du marxisme » ? Sous le titre « Le rôle des Etats-Unis et des Nations unies », on peut lire que Washington a *« intérêt à faire travailler l'Europe en lui imposant la charge d'une aide (humanitaire, militaire, économique et technique) permettant à l'Afrique de maintenir un niveau d'existence minimal »*. Le débarquement des *marines* à Mogadiscio est loin de ce partage des rôles. Quant à l'Europe, elle se voit assigner par les auteurs *« d'aider l'Afrique sous la forme d'échanges réciproques et bien compris »*, tout en négociant auprès des Etats-Unis l'aide qu'elle apporte *« en les menaçant continuellement de la faire cesser »* ... Pareille formule, là encore, rend peu compte du rapport de force actuel. On peut aussi s'étonner que des experts avertis de l'Afrique mettent en avant l'enjeu de produits de base pour justifier l'intérêt de l'Europe.

Celle-ci, écrivent-ils, *« était saisie par un phénomène économique majeur : l'accroissement irrépressible de la consommation. Cette élévation du niveau de vie (...) pose de manière renforcée le problème des besoins européens en matières premières. »*

Parler de *« rareté à venir »* rendant l'exploitation de ces gisements *« indispensable »* est une vue de l'esprit. La sécurité des approvisionnements des Douze, hormis quelques rares métaux des régions australes (le platine) ne passe guère par l'Afrique, et la surproduction mondiale, aggravée par les ventes à tout va de l'ex-Union soviétique, affaiblit encore cette affirmation. Il est avéré que les économies industrielles consomment des quantités moindres de matières premières ; laisser croire le contraire aux Africains pourrait leur coûter cher en nouveaux espoirs déçus.

Plus convaincante est en revanche l'idée *« de confier en Europe, à une même autorité financière de coordination, les domaines de la coopération et du commerce avec l'Afrique »*. Les auteurs proposent de fiscaliser les matières premières écoulées par le continent pour lui reverser ensuite les sommes prélevées à titre d'aide.

Il resterait, et la tâche est énorme, à remettre l'Afrique sur les voies du développement. Les méthodes de gouvernement et de gestion, la formation des hommes, la recherche, les infrastructures et le financement, il convient de tout réviser dans une perspective d'efficacité, mais aussi de respect des identités africaines . La tâche est rude. D'autres s'y sont vainement attelés. Une nouvelle alliance entre l'Europe et le continent noir vaut mieux que rien. Même si le rien des mesures décrites arrive avec un retard de trente ans.

Eric Fottorino

NOTES DE LECTURE

LE TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE
d'Yves Doutriaux,
Armand Colin, 244 p., 135 F.

L'AVENIR FÉDÉRALISTE DE L'EUROPE
de Dusan Sidjanski
PUF, 440 pages, 140 F.

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
De l'intégration économique à l'Union européenne
de M. Berthiaume et R. Revel
Vuibert, 172 pages, 75 F.

L'EUROPE ÉCONOMIQUE
Marchés et politiques
de Jean-Pierre Faugère
Nathan, 208 pages, 59 F.

Et tournent les moulins concassant le grain de l'Europe. Chaque mois – voire chaque semaine – apporte sa provision de livres. En voici quatre d'inspiration différente. Le Doutriaux rassemble ce qu'il faut savoir sur le traité de Maastricht : les étapes de la négociation, les points forts des débats de ratification, l'analyse des articles, éclairant chacune des dispositions par rapport aux textes antérieurs ou aux difficultés d'interprétation. Le livre de Dusan Sidjanski est plus engagé. Sans doute remonte-t-il lui aussi aux sources et même aux plus lointaines, mais il ne cache pas son drapeau fédéraliste et se range parmi ceux qui voient dans le traité non seulement la poursuite des efforts accomplis dans le cadre du marché commun mais un saut qualitatif pouvant mener, dans les lointains, à une sorte d'Etats unis d'Europe.

Deux ouvrages plus réduits, enfin : celui de MM. Berthiaume et Revel qui s'efforce de répondre aux multiples questions posées par le traité de Maastricht, après avoir rappelé les grandes étapes de l'intégration économique ; celui de Jean-Pierre Faugère qui regarde l'Europe par la lunette des marchés de produits industriels, agricoles, de capitaux, du travail, puis élargit son horizon aux politiques macro-économiques (fiscalité, monnaie).

P. D.

OPINIONS

L'Europe et la crise monétaire

Pour éviter la guerre du franc

Les conditions d'une nouvelle crise du change sont toujours réunies. Pour les conjurer, il convient d'accélérer l'union monétaire entre les pays du « noyau dur » du SME.

par ÉRIC BREHAT et HARRY BATZ (*)

LA Bundesbank a maintes fois répété son accord avec la parité actuelle entre le franc et le mark, et prouvé son engagement à la défendre. Aucune faille n'est apparue chez les responsables de la politique économique française quant à leur détermination à poursuivre la même politique de change. Ils sont soutenus en cela aussi bien par Helmut Kohl que par Valéry Giscard d'Estaing et Edouard Balladur. Et pourtant de gros investisseurs, ou les maisons de titres chargées de gérer leur épargne, continuent à miser sur une dévaluation du franc.

Pour comprendre les raisons de cet acharnement, revenons sur les conditions de la sortie de la livre du mécanisme de taux de change du SME. Un relèvement dissuasif des taux d'intervention de la Banque d'Angleterre aurait peut-être permis d'éviter le « mercredi noir », mais, maintenu suffisamment longtemps pour écarter la menace, il aurait à coup sûr empêché l'économie britannique de sortir de la récession, en aggravant encore la charge qui pèse sur les foyers endettés. Les investisseurs, libres de placer leurs capitaux dans la monnaie de leur choix, le savaient, et ont misé sans grand risque sur le profit à tirer d'une dévaluation qu'ils étaient en mesure de provoquer.

La situation de l'économie française est bien meilleure que celle du Royaume-Uni. Un point commun cependant : la politique monétaire allemande était catastrophique pour l'économie anglaise ; elle est néfaste à l'économie française, lui imposant des taux d'intérêt réels à court terme de 8 %. Le raisonnement tenu par les investisseurs est alors simple : si le niveau des taux d'intérêt est déjà si difficile à supporter pour l'économie française, il n'est pas certain que les autorités acceptent de le relever encore. Il n'y a pas grand-chose à perdre à spéculer sur une éventuelle dévaluation.

Sauf si la Bundesbank est sur le point de baisser nettement ses taux directeurs, le franc connaîtra donc sans doute des attaques spéculatives répétées dans les semaines à venir. Les interventions des banques centrales ne suffiront peut-être pas à les contrer. Cette future bataille sera alors coûteuse : soit les taux directeurs de la Banque de France seront fortement et durablement relevés, soit il faudra se résigner au flottement du franc.

Les deux éventualités sont haïssables. Dans le premier cas, la hausse des taux conduirait à une récession insupportable dans un pays qui a déjà un taux de chômage supérieur à 10 %. Dans le second, la crédibilité monétaire accumulée pendant dix ans serait ruinée en un instant. Mais surtout, c'est le principe même du SME, de la construction de l'Union économique et monétaire, et à terme de l'existence d'une zone de change stable en Europe, qui serait compromis.

Une union restreinte

L'introduction de garde-fous réglementaires ou prudentiels sur le marché des changes, ou l'instauration d'une taxe minime sur les transactions de change apporterait une solution en limitant la mobilité des capitaux spéculatifs. Malheureusement, cette voie suppose une vaste coopération internationale, hors d'atteinte à brève échéance.

Pour conjurer les risques d'une nouvelle crise des changes, la seule issue est de s'engager résolument et rapidement dans la voie d'une union monétaire restreinte avec l'Allemagne et nos partenaires du « noyau dur » du SME. Imaginons un instant que les politiques monétaires de la France, du Benelux et de l'Allemagne soient gérées en commun, avec la même indépendance et le même engagement anti-inflationniste que la Bundesbank. L'inflation de cette zone monétaire n'est aujourd'hui que de 3 %, alors qu'elle dépasse 4 % pour l'ensemble de l'Allemagne. Les taux d'intérêt à court terme seraient inférieurs de 2 à 3 points aux taux allemands actuels, et, bien sûr, les emprunteurs français n'auraient pas à supporter la prime de risque de change qu'ils doivent payer aujourd'hui.

Les avantages ? Evidents pour la France, ils seraient également considérables et immédiats pour nos partenaires. La construction de l'Union européenne ne serait plus menacée. Elle serait même formellement accélérée et confortée dans son principe. En écartant le risque d'une dévaluation du franc, l'Allemagne éviterait une nouvelle détérioration de la position compétitive de son industrie. Enfin, le ralentissement de l'activité, imprimé dans toute l'Europe par la politique monétaire allemande, serait écourté. Voici une « initiative européenne de croissance » propre à restaurer la confiance.

Les obstacles ? Ils existent, mais il ne faut pas les surestimer. Si le principe d'une union monétaire restreinte tarde à s'imposer, c'est sans doute que la France hésite à laisser ses voisins latins sur le bord de la route, et c'est peut-être que la Bundesbank n'est guère pressée de partager ses prérogatives.

Le premier obstacle a tout l'air d'un faux débat. L'Europe à deux vitesses est un état de fait que le traité de Maastricht ne fait qu'entériner. Certes, le traité laisse en apparence la même chance à tous de participer à l'union monétaire. Mais, de toute évidence, un pays comme l'Italie, malgré tous ses efforts, ne remplira pas d'ici à la fin de la décennie tous les critères de convergence, s'ils sont appliqués aussi mécaniquement que Helmut Schlesinger et Helmut Kohl le souhaitent. D'ores et déjà, on sait donc que l'admissibilité à l'UEM relèvera pour certains pays d'une appréciation politique. La création anticipée d'une union monétaire restreinte n'y changerait rien. En assurant la survie du processus d'intégration économique, en constituant une zone monétaire plus stable aux taux d'intérêt plus bas que l'actuelle zone mark, elle renforcerait même les incitations à la convergence et ses chances de succès.

La Bundesbank peut-elle faire obstacle à l'accélération du processus d'union monétaire ? Après les couleuvres qu'elle a dû avaler depuis l'unification allemande, elle a probablement quelques raisons de vouloir conserver sa complète autonomie le plus longtemps possible. Cependant, si l'engagement européen de l'Allemagne ne se dément pas, l'enjeu – une zone de change stable en Europe et la poursuite de la construction européenne – devrait primer sur ces considérations.

Une fois la construction de l'union monétaire restreinte annoncée et gagée côté français par une accélération de l'indépendance à la Banque centrale, une baisse rapide des taux d'intérêt ne serait pas interprétée comme un affaiblissement de la crédibilité anti-inflationniste de la Bundesbank. Elle serait en effet cohérente avec les conditions économiques de l'ensemble des pays de cette union.

Avancer vers l'union monétaire restreinte, il s'agit là d'une proposition allemande déjà ancienne. La balle est dans le camp français. Pourquoi ne pas saisir l'occasion au plus vite ?

(*) Economistes, hauts fonctionnaires.

Plaidoyer pour l'inflation

Plutôt que de faire violence à l'économie pour obtenir une inflation toujours plus basse, les pays du G7 devraient définir un seuil commun (peut-être 7 %) au-dessous duquel ils éviteraient d'exercer des pressions anti-inflationnistes.

par TONY TSCHAEGLÉ (*)

DES voix se font entendre depuis quelques mois pour dénoncer – à juste titre – la politique de désinflation compétitive du gouvernement. Vieille histoire. Souvenons-nous de ce spot publicitaire de 1982, où l'on pouvait voir une planche à voile arborant un 5 % agressif, traverser quotidiennement nos écrans. Une inflation de 5 % présentée comme un objectif censé entraîner toutes sortes de bonnes choses ! Mais quand ce résultat fut atteint, il était déjà dépassé : l'Allemagne, elle, demeurait dans le domaine des 2 %. Depuis, la compétition continue.

Où est passé le souvenir de cette période des « trente glorieuses » ? Un tiers de siècle de coexistence active entre croissance et inflation. Cette dernière ne faisait pas peur, elle stimulait. Aujourd'hui, les perspectives sont dures pour les chefs d'entreprise, ainsi que pour les nouvelles générations dont les espoirs se tournent trop souvent en direction de l'ANPE. Toute velléité de relance économique est combattue, parler reprise devient gênant. Suspect parfois. Le yoyo des indices, censés exprimer la santé de l'économie, laisse de beaux jours à la spéculation et aux syndics de faillite.

Les besoins de capitaux sont infinis, les sources de financement se tarissent. Pourtant, la France a su, quand il le fallait, dépenser en quelques jours plus de 50 milliards, sensiblement la moitié de ses réserves en or. Objectif : défendre la monnaie. Alors que l'inflation peut être qualifiée de résiduelle, un acharnement pousse les Etats à casser leurs machines productives au nom d'une croisade monétariste qui devient une véritable idéologie. La compétition entre les économies ne repose plus exclusivement sur la productivité et la création de richesses, mais beaucoup plus sur des différentiels d'inflation. Le résultat est affligeant. L'« entrepreneur schumpétérien » qui était censé prendre des risques pour innover et créer des richesses, est réduit à prendre des risques pour survivre et sauver des emplois.

Alors que le jeu international consiste à savoir qui aura la monnaie la plus forte, il est intéressant de faire un retour en arrière. Quels étaient les grands espoirs des années proches de 1973 et 1979, dans la tourmente des chocs pétroliers ? Une baisse du dollar, qui à l'époque crevait successivement de dangereux plafonds, un retour à la normale pour les coûts des matières premières, plus particulièrement du pétrole, source de vie pour les économies occidentales.

Le rêve est devenu réalité. Ajoutons à cela la brusque désagrégation du bloc communiste, le calme des syndicats les plus revendicatifs, et... une inflation diminuée d'une dizaine de points. Qui pouvait imaginer une telle évolution des choses ? Qu'avons nous fait de cette conjonction d'événements ? Paradoxalement, nous assistons au plus grand gaspillage que l'on puisse concevoir.

Alors que des innovations prometteuses sont proposées et pourraient multiplier leurs applications bénéfiques, alors qu'une demande potentielle issue de besoins humains monumentaux serait prête à faire exploser les carnets de commandes des entreprises, les seules litanies, les seuls mots d'ordre, reviennent à brader les actifs, à étouffer toute tentative de reprise. Les dépôts de brevets sont remplacés par les dépôts de bilans.

Dans les années futures, par avance handicapées à cause de cette frilosité, on parlera de notre époque en évoquant les graves erreurs qui nous auront empêchés de préparer, de façon optimale, notre entrée dans ce troisième millénaire encore rempli de rêves. Nous n'aurons pas su, non plus, proposer une alternative et une aide sérieuses aux pays libérés du communisme.

Ticket de vestiaire

L'économiste Knapp assimilait la monnaie à un ticket de vestiaire, censé servir de simple intermédiaire dans les échanges. Pour compléter la parabole, nous serions tentés de comparer la situation actuelle à une direction d'opéra qui mettrait les représentations en sommeil, pour éviter l'usure de ses tickets !

Pour combattre l'inflation désignée comme perverse, les gouvernements adoptent des mesures d'austérité, réduisent leurs dépenses publiques, acceptent l'effondrement de secteurs moteurs. Les monnaies fragilisées tentent de résister aux assauts des spéculateurs qui anticipent les rumeurs, les malaises, les réalignements de tous genres. Les marchés s'agitent, l'édifice se lézarde. Face à la tempête, les gouvernements répondent alors par des dispositions souvent désordonnées et contradictoires. La lutte contre l'inflation se fait sans objectif précis. Elle crée un climat psychologique détestable qui frappe d'atonie la plupart des centres de décision. L'argent devient rare.

Le taux d'intérêt réel, différence entre taux nominal et inflation, s'avère déterminant dans les décisions d'investissement. Or, du fait de la diminution de l'inflation, ce taux n'a jamais été aussi élevé. Le ministre de l'économie et des finances Michel Sapin assure ne pas vouloir rechercher une inflation zéro. Cependant, la compétition à coups d'indices nous oriente progressivement vers cette inflation nulle, même si ce résultat n'est pas un objectif explicite.

Il devient vital d'envisager de nouveaux schémas, de nouveaux accords entre pays, pour tenter d'abandonner cette descente aux enfers.

Même si cela heurte des habitudes acquises, au niveau international, si possible dans le cadre du G7, les pays doivent songer à définir un seuil d'inflation commun, au-dessous duquel ils éviteraient d'exercer des pressions anti-inflationnistes. La bataille des différentiels se situerait, alors, à une échelle qui ne serait plus incompatible avec le bon fonctionnement de l'économie. Si l'on compare la situation actuelle à des situations antérieures, tout en tenant compte de l'évolution des principaux paramètres, une inflation voisine de 7 % peut s'avérer être un compromis raisonnable, susceptible de redonner un souffle aux économies exsangues.

Pouvoir multiplicateur

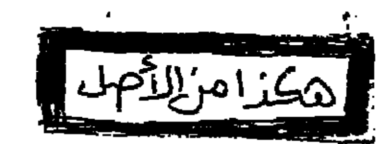
Dans le cadre de la Communauté, un tel accord permettrait aux pays tentés de choisir cette voie, en faisant flotter leur monnaie hors du SME, de demeurer dans le système. Une rapide démonstration au niveau du fonctionnement des cours pivots et de l'écu, prouve la faisabilité des dispositions techniques à prévoir. Elles ne s'opposent pas aux quatre « mesures de convergence » proposées dans le texte des accords de Maastricht.

Cette proposition se heurtera alors à l'argument social : certains subiront cette légère poussée d'inflation, alors que d'autres en profiteront.

L'impact d'un tel déclic sur la croissance serait très sensible, à un moment où l'Ouest s'achemine vers une croissance économique de 1 % pour l'année 1993. Compte tenu que, par exemple en France, une augmentation d'un point du taux de croissance est génératrice de plus de cent mille emplois, la « balance sociale » serait largement bénéficiaire. Sans compter le pouvoir multiplicateur, cher à Keynes, qu'une telle décision engendrerait. Les chefs d'entreprise, confrontés journellement à des contraintes insupportables, seraient prêts à participer à cette politique de survie, puisque leurs concurrents étrangers évolueraient, dans ce domaine, dans des conditions similaires.

La bonne santé des carnets de commandes des entreprises est la source de tout progrès. Ces entreprises qui ont su faire de gros efforts d'investissements ne méritent pas l'évolution actuelle, alors que tous les ingrédients humains et matériels existent pour qu'elles continuent à créer des emplois et qu'à nouveau elles puissent nous assurer une croissance décente.

(*) Professeur à l'université de Nice-Sophia-Antipolis.



L'Europe et la crise monétaire

Menaces sur l'indépendance de l'Eurofed

L'article 107 du traité de Maastricht garantit l'indépendance de la Banque centrale européenne (ou Eurofed). Mais le futur institut n'aura ni les traditions ni les hommes qui assurent par exemple la véritable indépendance de la Bundesbank. Et les lobbies inflationnistes restent puissants. Danger...

par FLORIN AFTALION (*)

LA Banque centrale européenne (BCE) a constitué l'un des enjeux du récent débat référendaire. Son indépendance, clairement énoncée dans le traité de Maastricht, garantit la stabilité de la future monnaie unique pour ses partisans et prive le gouvernement français de l'un des attributs de sa souveraineté pour ses adversaires. Les uns comme les autres la tiennent donc pour acquise sans considérer qu'elle puisse ne pas se réaliser. De fortes raisons laissent pourtant croire que cela pourrait être le cas.

Quelle politique monétaire la BCE devait-elle conduire? Aujourd'hui, il semble acquis que si une politique trop restrictive peut engendrer des crises telles que celle qui s'est développée au cours des années 30 à partir des Etats-Unis, une politique active, dite souvent « de relance », n'est susceptible de déboucher que sur l'accélération de l'inflation, telle que nous l'avons connue jusqu'en 1983. En admettant ces prémisses, le rôle d'une banque centrale doit se limiter à gérer la monnaie dont elle est responsable avec comme seul objectif le maintien de la stabilité des prix. Son indépendance doit la protéger de toute influence tendant à la faire diverger de son unique objectif.

La technique utilisée par les banques centrales pour maintenir la stabilité des prix peut se schématiser de la manière suivante. En début d'année, des objectifs de taux d'inflation sont établis pour la période à venir. Des cibles de croissance minimum et maximum de la quantité de monnaie en circulation (ou, plus précisément, de certains agrégats), jugées compatibles avec le taux d'inflation visé, sont ensuite annoncées. Enfin, un taux d'intérêt à court terme paraissant, *a priori*, conforme à ces taux de croissance est fixé.

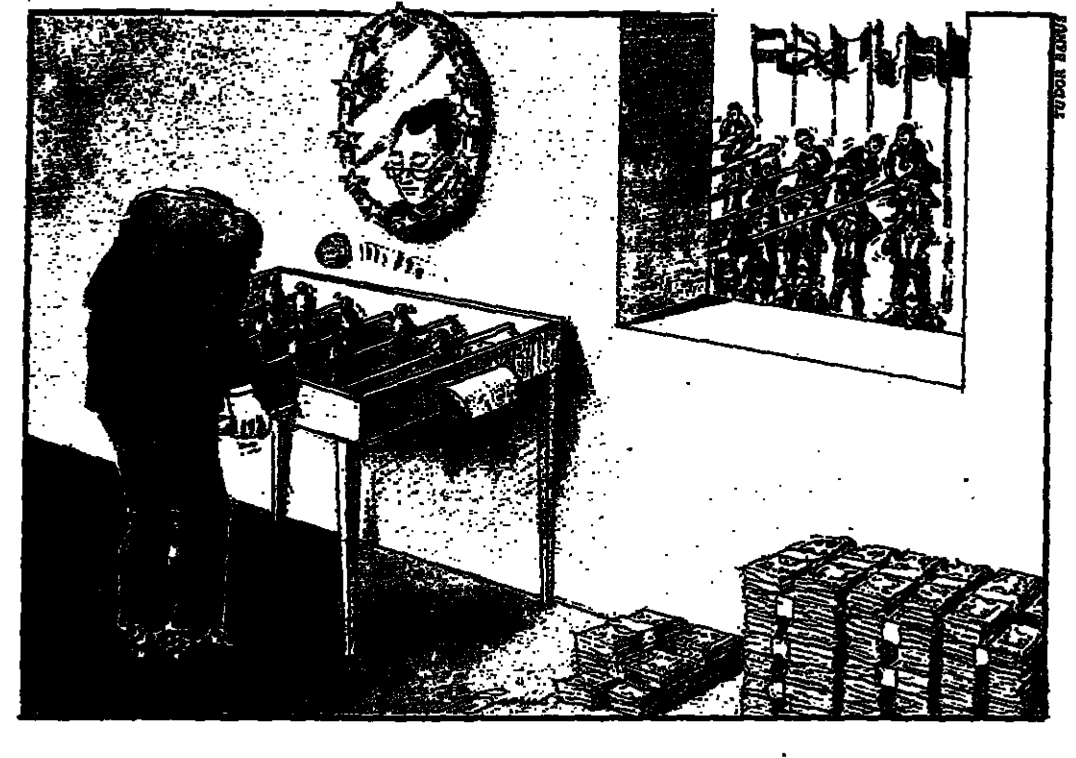
A moins que des événements exceptionnels (crise internationale sur le marché des changes) ne forcent la banque centrale à le changer, ce taux, dit d'intervention, est maintenu constant jusqu'à ce que l'on connaisse la dernière réalisation de la croissance de la masse monétaire. S'il n'y a pas conformité entre les taux de croissance visés et obtenus, la banque centrale modifie son intervention. Si la masse monétaire a crû à un rythme jugé trop rapide, le taux d'intervention est augmenté; il est diminué dans le cas contraire.

Lors de la mise en œuvre de cette technique de contrôle monétaire, il est important de ne pas se laisser guider par l'évolution récente des prix. Il faut, en effet, savoir que les effets d'une politique monétaire donnée ne s'exercent sur l'inflation qu'avec des retards très importants, pouvant aller jusqu'à deux ans.

Il peut donc arriver qu'une politique monétaire soit inflationniste alors que les prix évoluent encore sagement, au moins pendant quelque temps. Les avocats des baisses de taux d'intérêt mettent à profit ce décalage pour réclamer le relâchement des politiques monétaires dès que les hausses de prix paraissent s'être modérées.

Après avoir exposé l'objectif que devrait suivre la BCE, envisageons les forces qui risquent de la faire changer de cap. Plus précisément, voyons pourquoi des groupes de pression agissent, souvent avec succès, dans le sens d'un relâchement des politiques monétaires.

Dans une économie, des taux d'intérêt élevés favorisent les épargnants alors que les taux d'intérêt faibles favorisent les producteurs. Ces derniers font régulièrement entendre leurs voix pour réclamer des baisses de taux. Les hommes politiques sont d'autant plus sensibles à leurs appels qu'une vision naïve peut leur laisser croire que de faibles taux d'intérêt sont systématiquement bénéfiques comme moyen de lutte contre le chômage.



TUDOR BANUS

Lorsqu'une banque centrale n'est pas suffisamment indépendante, certains de ses dirigeants peuvent être sensibles à de telles demandes. Cela se produit aux Etats-Unis, où les représentants des régions atteintes par la dépression tentent, parfois avec succès, d'infléchir la politique de la Fed, théoriquement aussi indépendante que la future BCE, vers moins de rigueur. L'argumentation du clan pro-inflation consiste à faire état de prix relativement stables pendant les derniers mois pour arguer qu'il est temps de baisser les taux d'intérêt.

Les influences des lobbiés inflationnistes pourront s'exercer d'autant plus facilement que s'imposera la conception française de l'indépendance de la Banque centrale européenne. Pendant la campagne référendaire, de hauts responsables politiques français ont expliqué que la BCE ne serait, en fait, pas si indépendante que cela. Le président de la République en personne a soutenu que « *les techniciens de la banque centrale sont chargés d'appliquer dans le domaine monétaire les décisions du Conseil européen* ». D'autres éminentes personnalités, de gauche comme de droite, voient dans le traité de Maastricht un moyen pour mettre fin à la « suprématie du mark » et donner à la France une voix dans la discussion des questions monétaires.

Ces fausses interprétations démontrent le peu de cas fait de la lettre du Traité et annoncent les libertés que certains s'apprêtent à prendre avec son article 107 en particulier. Il faut se rappeler à ce propos que en prenant leurs charges à Bruxelles, les commissaires jurent de se montrer indépendants par rapport aux intérêts de leurs pays respectifs. Des exemples récents de conduites contraires à ces engagements abondent pourtant. A propos de l'activité d'une aciérie du Pays basque à laquelle s'opposait Sir Leon Brittan, un commissaire espagnol menaça de démissionner. Sir Leon Brittan fut accusé à son tour par le président d'Air France de s'être montré partial au sujet des concentrations dans le transport aérien et d'avoir privilégié les sociétés britanniques. Quant à Jacques Delors, resté fidèle à son rôle en ne s'opposant pas au veto de la Commission concernant la reprise de Havilland, il se vit reprocher en cette occasion et en d'autres de ne pas avoir défendu les intérêts français. Ce qui montre bien que plusieurs gouvernements européens comptent sur les commissaires représentant leur pays à Bruxelles pour défendre leurs intérêts nationaux et que certains commissaires répondent favorablement aux attentes dont ils sont l'objet. Serait-ce surprenant dans ces conditions que ces mêmes gouvernements escomptent de leurs représentants à la BCE une conduite aussi partisane?

Le cas de l'Allemagne paraît exceptionnel. L'une des raisons de la conduite inébranlable de la Bundesbank se trouve sans doute dans le souvenir de l'hyperinflation des années 20, dont les conséquences sont trop marquées dans les mémoires des hommes politiques pour qu'ils risquent à trop demander des baisses des taux d'intérêt. La forme donnée aux statuts de la Banque centrale allemande apporte aussi sa part d'explications. Mais, par-dessus tout, lorsqu'une institution a bien fonctionné pendant trente-cinq ans, des traditions se sont formées, et ce sont ces traditions qui désormais garantissent la stabilité du mark.

La BCE héritera des statuts de la Bundesbank, ce qui est un excellent point de départ. Mais elle n'héritera ni des hommes ni des traditions qui ont fait la réputation de la banque centrale allemande. Et elle sera placée dans un environnement politique hétérogène, où l'idée d'indépendance recevra des interprétations variées. Etant donné ce que nous savons des pressions que subissent les banques centrales et de leurs modes de fonctionnement réels, il sera prudent que d'ici à 1997 ou 1999 l'indépendance de la future BCE fasse encore l'objet de quelques sérieuses réflexions.

(*) Professeur à l'ESSEC.

Dévaluer, pourquoi pas?

Pour retrouver leur liberté de manœuvre, les pays européens devraient accepter un réaménagement du SME, avec des marges de fluctuations de 6 % pour le mark allemand.

par PIERRE MICHAUX (*)

POUR comprendre quelque chose à la tempête monétaire de l'automne, il faut démonter les mécanismes qui l'ont déclenchée. D'autant qu'elle n'est pas terminée et devrait se conclure, à plus ou moins brève échéance, par un réaménagement monétaire et une dévaluation du franc. Ce qui, paradoxalement, sera une excellente chose.

Depuis janvier 1987, le cours pivot du franc est resté inchangé par rapport au mark, bien que depuis six ans l'écart cumulé des prix à la consommation entre les deux pays ait été de 4 % au détriment de la France et que leurs conjonctures aient divergé. En France, le ralentissement de l'économie depuis la fin de 1990 réclame une baisse des taux d'intérêt. Une telle situation aurait dû logiquement conduire à une dévaluation de 4 % du franc contre le mark et à une baisse des taux à court terme en France puisque l'inflation était largement sous contrôle.

Or que s'est-il passé? En 1991, l'économie allemande a connu une forte croissance due aux besoins en biens de consommation de l'ancienne Allemagne de l'Est, accompagnée d'une forte inflation. Par ailleurs, l'économie de l'Allemagne de l'Est, héritée du communisme, s'avère plus archaïque que prévu, et sa mise à niveau requiert des capitaux énormes. Cette situation amène la Bundesbank à augmenter ses taux d'intérêt à la fois pour combattre l'inflation et attirer les capitaux en Allemagne, au moment inopportun où la conjoncture devient désastreuse dans le reste de l'Europe.

Il aurait été plus logique, bien entendu, que le gouvernement allemand entame une politique déflationniste en réévaluant le mark pour lui rendre sa valeur réelle et en levant un impôt de solidarité pour l'Allemagne de l'Est, ce qui aurait refroidi la « surchauffe » de son économie. La Bundesbank aurait alors pu laisser ses taux inchangé, permettant au reste de l'Europe de baisser les siens pour lutter contre le chômage.

Rien ne change jusqu'à la tempête monétaire de l'automne 1992. Les monnaies du SME sont toujours à des niveaux artificiels, soutenues par des taux d'intérêt de plus de 6 % hors inflation, anormaux pour des économies génératrices de tant de chômage. Aux Etats-Unis, les taux au jour le jour ont été ramenés à 3 %, soit des taux réels de 0 % qui ont entraîné la chute du dollar. La certitude des milieux financiers que la situation est intenable pour les devises les plus faibles entraîne la tempête monétaire et leur dévaluation successive.

Le franc est de fait réévalué de 6 % par rapport aux monnaies de l'ensemble de ses partenaires commerciaux.

Mais pourquoi nos « grands argentiers » continuent-ils de prôner la politique du franc fort? D'abord parce que cette politique a indiscutablement fait la force de l'Allemagne depuis quarante ans. Ensuite parce qu'ils ne sont pas persuadés que le franc soit surévalué puisque nos produits se vendent correctement en Allemagne. Enfin parce qu'ils sont convaincus qu'une dévaluation nous ramène à nos vieux démons de « dévaluation compétitive » qui renchérit le prix des importations et fait repartir l'inflation.

Que convient-il donc de faire aujourd'hui pour éviter les dérives de ces dernières années? D'abord, réaménager l'ensemble des parités monétaires pour tenir compte de l'inflation cumulée depuis janvier 1987. Le franc serait dévalué de 2 % et le mark réévalué de 2 % pour remettre les pendules à l'heure. Ensuite, tenir compte de la situation particulière de l'Allemagne en lui laissant la possibilité de faire fluctuer sa monnaie de 6 % autour de son cours pivot au lieu de la réduire à 1 % comme certains le préconisent. Cette mesure (qui aurait dû être prise en 1990 lors de l'intégration de l'Allemagne de l'Est) permettra à la Bundesbank de pratiquer la politique qu'elle jugera nécessaire sans perturber le SME et en rendant à chaque pays sa souveraineté monétaire.

Enfin, baisser les taux d'intérêt à court terme partout en Europe comme aux Etats-Unis pour soutenir les économies et réduire le chômage et les déficits budgétaires. La livre sterling et la lire, rassurées, pourraient alors réintégrer rapidement le SME à des parités réalistes et l'Europe reprendre sa marche en avant.

(*) Conseil financier.

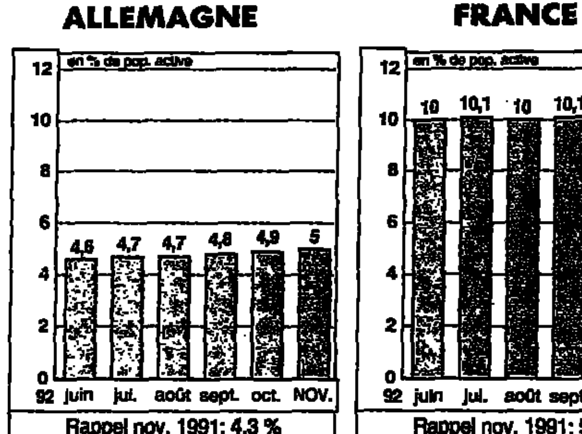
C O N J O N C T U R E

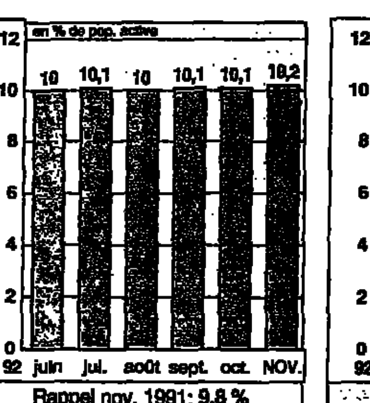
INDICATEUR • L'emploi

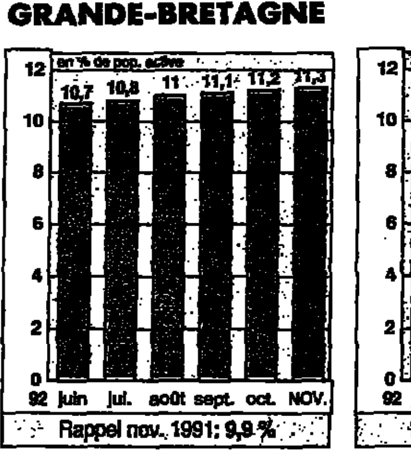
Le vide allemand

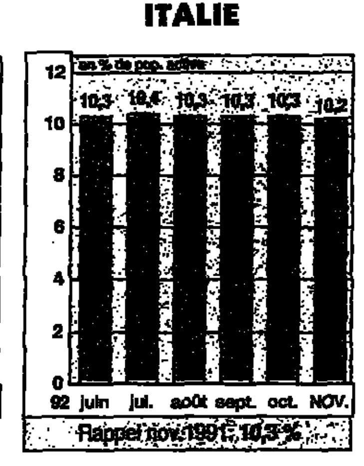
AU bout de deux ans et demi d'unification, la pénurie de statistiques sur l'emploi dans l'Allemagne unifiée complique toujours l'appréciation. Le taux de chômage publié chaque mois par Eurostat – de l'ordre de 5 % de la population active – n'est pas, en effet, représentatif de la situation effective du marché de l'emploi «pangermanique» à la fin de 1992. La situation globale de l'Allemagne est impossible à évaluer précisément. En effet, on ne dispose pour les cinq «nouveaux Lander» de l'Est que de chiffres faisant état d'un million de chômeurs en octobre. Mais faute de séries assez longues pour évaluer les effets de saisonnalité qui les affectent, les données disponibles sont des chiffres bruts, donc peu satisfaisants. Comment expliquer par exemple que le chômage se soit réduit de cent mille personnes entre juillet et octobre sans penser que cette baisse puisse être due à un éventuel phénomène saisonnier – qu'au demeurant rien ne permet d'évaluer? Les risques de mauvaise information sont donc importants. Font aussi défaut les enquêtes sur l'emploi qui constituent habituellement un complément indispensable à l'analyse et au recensement des actifs. La dernière, qui remonte au printemps 1991, portait sur un échantillon de 1 % de la population des provinces de l'Est... Le taux de chômage publié par les Allemands pour cette région – 13,9 % pour le dernier mois – rapporte le nombre de demandeurs d'emploi à la population salariée, plutôt qu'à la population active comme on le fait usuellement. Cette mesure spécifique ne peut guère étayer une comparaison entre les pays.

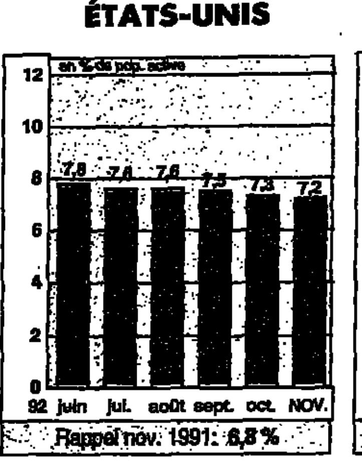
D'où le refus des organisations nationales et internationales de publier des résultats pour l'Allemagne unifiée. Cette lacune durera le temps nécessaire à l'établissement de données fiables et harmonisées – au détriment, malheureusement, de l'information déjà disponible.

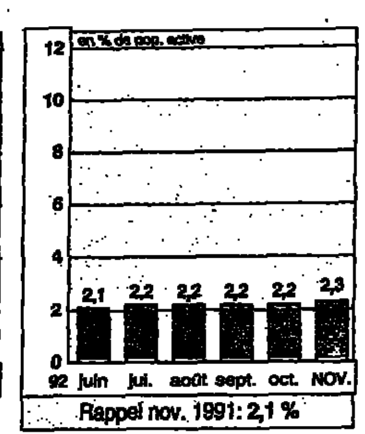












Taux de chômage en pourcentage de la population active. Sources : Office statistique des Communautés européennes (sauf Japon : sources nationales).

RÉGION • L'Asie du Nord

Interférences politiques

AU cours du trimestre écoulé, les performances des économies d'Asie du Nord ont été affectées à des degrés divers par des facteurs politiques.

Fin octobre, tous les indicateurs étaient au vert à Hongkong : croissance autour de 4,7 % (contre 4 % en 1991), inflation sous contrôle à 9 %. L'accord sino-américain du 9 octobre préparait le retour de la Chine dans le GATT, pour le plus grand profit du commerce de la colonie. L'indice boursier Hang Seng, à la hausse toute l'année, gagnait encore 12,7 % en octobre et culminait à 6 450 points le 13 novembre, avant que le bras de fer engagé par Pékin contre le gouverneur Patten lui fasse perdre 1 000 points en quatre jours.

En menaçant de ne pas avaliser en 1997 les contrats signés sans son accord, la Chine peut paralyser la colonie. Jusqu'où osera-t-elle aller? Elle aurait investi à Hongkong 15 milliards de dollars rien que dans l'immobilier, mais enrayer la démocratisation peut sembler vital à n'importe quel prix pour le régime communiste. Celui-ci souhaite aussi favoriser les zones économiques spéciales du Centre et du Nord, qu'il contrôle mieux que le Guangdong, et développer un nouvel axe de réexportation *via* la Corée. Séoul et Tokyo y seraient favorables. Avec leur appui tacite, Pékin pourrait prendre le risque de faire souffrir l'économie de Hongkong pour préserver la stratégie de «*libéralisation économique sans libéralisation politique*» réaffirmée par le 14e Congrès du Parti communiste chinois.

Ce congrès a levé toutes les hypothèques sur le nouveau cours de l'économie chinoise. L'objectif de croissance a été fixé à 9 % pour les cinq années à venir. Le conservateur Li Peng, désormais isolé au comité exécutif, est flanqué du réformateur Zhu Rongji comme vice-premier ministre chargé de l'économie. L'entrée au politburo de quatre représentants des provinces côtières et le remaniement du comité central avec 50 % de technocrates consacrent la victoire de Deng Xiaoping. Pour 1992, la croissance a atteint 12 % et l'excédent commercial 130 milliards de dollars. Les investissements étrangers – 6,6 milliards de dollars réalisés (+ 130 %) et 31 milliards en projet (+ 331 %) – ne semblent nullement rebutés par le refus «absolu» du congrès d'envisager l'instauration du multipartisme.

Autre rendez-vous politique majeur, l'élection présidentielle coréenne du 18 décembre s'est jouée, pour la première fois, sur les problèmes économiques. Le gouvernement se prévalait des résultats de sa politique de refroidissement : l'inflation ramenée à moins de 6 %, la paix sociale rétablie et une reprise des exportations qui ramènera le déficit commercial très en dessous des 7 milliards de dollars prévus. Mais c'est au prix d'un ralentissement de la croissance jusqu'à 3,1 % en rythme annuel au troisième trimestre, qui touche particulièrement les PME, dont plus de 7 000 ont fait faillite au cours des neuf premiers mois (contre 3 400 en 1991).

Le candidat gouvernemental, Kim Yung-sam, défendait le système actuel «à la japonaise», fondé d'un côté sur la connivence assortie d'un contrôle multiforme de l'Etat et des grands *chaebols*, et de l'autre sur la protection de l'agriculture et des PME à des fins électorales.

Face à lui, Chung Ju-yung, le fondateur de Hyundai, prônait la dérégulation, la réduction du rôle et des dépenses de l'Etat et la libération du crédit pour relancer une croissance accélérée... La nette victoire du premier confirme le choix d'un modèle de développement éloigné du libéralisme à tout crin.

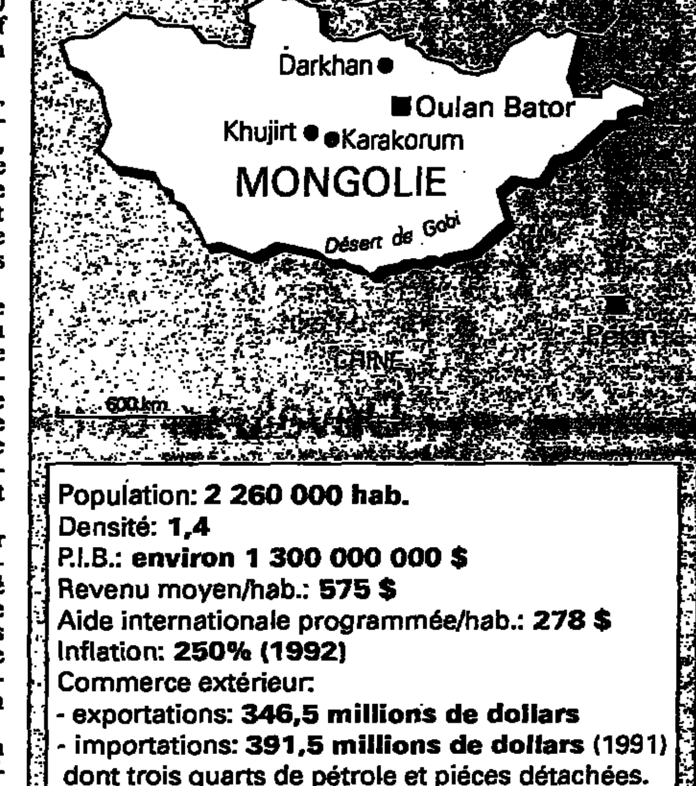
On a aussi voté à Taïwan sur fond de ralentissement. La croissance au troisième trimestre a été de «seulement» 5,5 % en rythme annuel, à cause du tassement des exportations (+ 2,4 % en volume contre + 10,4 % au premier semestre). Le commerce souffre de la crise mondiale.

Dans ce climat, l'opposition a progressé jusqu'à 36 % des suffrages aux législatives du 19 décembre. De plus, nombre d'élus gouvernementaux sont des patrons provinciaux, hostiles aux grands milieux d'affaires qui dominent le KMT. Le nouveau Parlement pourrait être difficile à manœuvrer, alors que Taïwan doit démanteler son protectionnisme pour intégrer le GATT.

Ralentissement et malaise politique au Japon aussi. Au troisième trimestre, le PNB a diminué de 0,4 %. C'est la première baisse réelle depuis le premier trimestre 1986 (– 0,9 %). L'investissement, miné par la chute des profits, a reculé de 2,2 %. La consommation stagne (+ 0,7 %) au fur et à mesure que le nombre d'heures supplémentaires payées aux salariés diminue (– 17 % en octobre). Pour la première fois depuis mai 1988, il y a plus de demandes d'emploi que d'offres. Les banques n'en finissent pas de recenser leurs créances douteuses (officiellement 99 milliards de dollars) et prêtent de moins en moins. Mais le commerce extérieur affiche insolemment des excédents en hausse de 60 % par rapport à 1991.

Accablé de scandales et affligé d'une cote de popularité de 12 %, le gouvernement Miyazawa n'a guère de prise sur la conjoncture. Le Parlement n'a pas voté avant le 12 décembre la mise en œuvre du plan de relance du 26 août. L'hostilité de l'opinion interdit de secourir massivement le système financier avec des fonds publics. Un vent de révolte souffle sur les rizières menacées par le GATT... Cet affaissement de l'autorité politique constitue un facteur aggravant, qui rend problématique un redémarrage avant la fin de l'année fiscale (31 mars 1993).

Jean-Marie Bouissou
chercheur au CERI



PAYS • La Mongolie

Passer l'hiver

LA Mongolie, modèle de transition postcommuniste? Dans cette petite nation homogène, dès 1990, l'ancien parti unique, vainqueur des premières élections libres, a attiré l'opposition dans une coalition et planifié le passage à l'économie de marché. La privatisation des boutiques et des coopératives d'élevage devait s'effectuer en 1991 grâce à des coupons distribués à la population, puis celle des 550 grandes entreprises d'Etat suivrait en 1992.

Elève modèle et position stratégique parsemée de stations d'écoute soviétiques, la Mongolie a bénéficié d'une aide exceptionnelle. Sous l'égide du Japon, qui assure le tiers du financement, quatre conférences ont programmé en un an 630 millions de dollars d'assistance, depuis les actions danoises pour l'alphabétisation des femmes jusqu'à un projet japonais d'acierie. Dès 1991, les experts de l'ONU croyaient pouvoir assurer qu'«*aucune aide ne sera plus nécessaire après 1993 (...) car le pays sera en mesure d'emprunter sur le marché international*».

En réalité, la Mongolie est aujourd'hui sinistrée. Sa croissance des années 1970-1980 (5 % par an) reposait sur une aide massive de l'URSS, représentant le tiers du PNB (!), qui finançait l'industrialisation imposée à cette nation d'éleveurs. D'où une dépendance totale à l'égard du COMECON (97 % des échanges) dont l'effondrement a ruiné cet équilibre artificiel. Faute de matières premières et de pièces de rechange, usines et véhicules se paralysent. Le produit national a chuté de 18 % en un an. Le rationnement est draconien : 2,5 kilos de farine et 300 grammes de sucre par personne et par mois.

Le torchon brûle avec les organismes internationaux. Le programme de privatisation est au point mort, sauf pour les coopératives d'élevage. Pour maintenir en activité ce qui peut l'être, le gouvernement subventionne à tout va au mépris des directives du FMI, ce qui engendre une inflation importante (250 % en 1992). En août, le FMI a gelé ses crédits. En octobre, les donateurs ont fait la sourde oreille à une demande de 50 millions de dollars pour acheter le fuel nécessaire d'ici la fin de l'hiver. Et ils se querellent autour du projet d'acierie de Darkhan, promu par les intérêts japonais sans études suffisantes et au moyen de prêts non préférentiels, qui risque d'engloutir 350 millions de dollars en pure perte.

Dans cette conjoncture, la population garde toutefois la ressource de se replier sur l'élevage nomade traditionnel. Anciens ouvriers ou camionneurs, ils sont nombreux à retrouver sous la tente la chaleur du feu de bouse. Au moins pour passer l'hiver...

J.-M. B.

SECTEUR • Le matériel de travaux publics

En attendant... 1995

APRÈS les mauvais résultats enregistrés par les industries de matériel de travaux publics en 1991 (un chiffre d'affaires de 13,8 milliards de francs, en baisse de 14 % sur 1990), l'année 1992 semblait mieux s'engager. Sur le premier semestre, la dépression du marché intérieur était compensée par de meilleurs résultats à l'exportation (+ 2,6 % par rapport au premier semestre 1991). Mais la situation s'est détériorée au second semestre et plus particulièrement au dernier trimestre : sur le marché français, on a enregistré un blocage des intentions d'achat, tandis que les exportations ne faisaient plus office de locomotive.

A cela, deux raisons. D'abord l'essoufflement du marché allemand, de loin le premier client de la France (22 % des exportations). Selon Georges Peloux, secrétaire général du syndicat professionnel MTPS, «*le marché allemand, qui représente la moitié du marché total européen, a atteint son seuil de saturation, et devrait chuter de 40 % à 50 % dans les trois prochaines années*». D'autre part, les fortes dévaluations de la lire, de la livre et de la peseta renchérissent et pénalisent les exportations françaises dans les trois pays concernés, qui absorbent respectivement 10 %, 3,6 % et 4 % des exportations françaises. Les constructeurs tricolores craignent même une concurrence sur le marché français.

Seule satisfaction, le solde extérieur reste positif. En 1991, il était de 3,7 milliards de francs. Sur les six premiers mois de 1992, il atteignait 2,4 milliards de francs, par suite d'une chute de 20 % des importations, alors que les exportations restaient fortes, voire s'accroissaient. Pour 1993, les perspectives d'exportation semblent sombres. L'Espagne, ayant achevé ses grands chantiers, ceux de Barcelone et de Séville en particulier, se retrouve à la tête d'un parc de matériel très important.

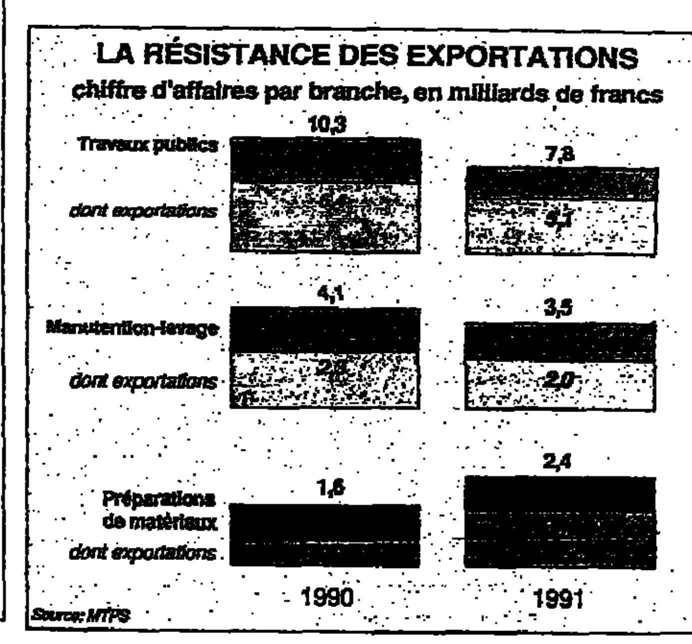
La profession, timidement, espère un léger redémarrage du marché anglais après une longue période de crise et regarde vers les Etats-Unis, deuxième client de la France (plus de 10 % des exportations). La relance des travaux d'infrastructures annoncée par Bill Clinton devrait en effet profiter aux exportations françaises. La profession est de même attentive au plan de relance japonais qui pourrait, sinon favoriser ses exportations (compte tenu du protectionnisme local), du moins atténuer l'offensive des constructeurs nippons (Komatsu, Itashi) sur les marchés européens.

Sur le marché français, elle prévoit une situation de type «encéphalogramme plat» sur tout le premier semestre 1993. Au second semestre, en revanche, elle s'attend à une relance du BTP par le nouveau gouvernement – quelle que soit sa couleur politique. Mais cette relance ne pourra avoir d'effets sur le matériel qu'en 1994. La reprise devrait être plus franche en 1995, date à laquelle, selon le SEIMAT, l'autre syndicat professionnel, un parc important de matériel atteindra son seuil d'obsolescence.

En attendant, tous les grands constructeurs sont en situation critique. Ainsi, Case Poclain, leader sur le marché des pelles hydrauliques, a perdu 1 milliard de francs en 1991. Ses actionnaires ont décidé en juin 1992 de poursuivre l'activité avec une recapitalisation de l'ordre de 1,2 milliard de francs. Potain SA, leader mondial sur le marché des grandes grues à tour, a connu en 1992 une baisse de 40 % de son chiffre d'affaires en France et vient d'annoncer la suppression de 274 emplois.

Seule la société Liebherr France semble tirer son épingle du jeu un peu mieux que ses concurrents grâce à son «obédience» allemande, même si elle enregistre en 1992 une baisse de 10 % sur son chiffre d'affaires par rapport à 1991 (1,9 milliard de francs).

Anne-Laurence Fitère



Les graphiques et cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde* et l'agence de presse Idé.

